



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

### Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

### About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



## A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

## Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

## À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

# Harvard College Library



## FROM THE BRIGHT LEGACY

One half the income from this Legacy, which was received in 1880 under the will of

**JONATHAN BROWN BRIGHT**  
of Waltham, Massachusetts, is to be expended for books for the College Library. The other half of the income is devoted to scholarships in Harvard University for the benefit of descendants of

**HENRY BRIGHT, JR.,**  
who died at Watertown, Massachusetts, in 1686. In the absence of such descendants, other persons are eligible to the scholarships. The will requires that this announcement shall be made in every book added to the Library under its provisions.











1

2

3

4

**CORRESPONDANCE**

**DE**

**DON PÈDRE PREMIER,**

**EMPEREUR CONSTITUTIONNEL DU BRÉSIL.**

---

De l'Imprimerie de A. Henry,

RUE CIT-LE-COEUR, N. 8.

0 **CORRESPONDANCE**

DE

*Peter I., ambassadeur à Paris*

**DON PÈDRE PREMIER,**

**EMPEREUR CONSTITUTIONNEL DU BRÉSIL,**

**AVEC LE FEU ROI DE PORTUGAL**

**DON JEAN VI, SON PÈRE,**

**DURANT LES TROUBLES DU BRÉSIL;**

**TRADUITE SUR LES LETTRES ORIGINALES;**

**PRÉCÉDÉE DE LA VIE DE CET EMPEREUR ET SUIVIE DE PIÈCES JUSTIFICATIVES;**

*Monglave (G. de)*

**PAR EUGÈNE DE MONGLAVE.**

*Sou constitucional ninguem mais do que eu.*

*Je suis constitutionnel, personne ne l'est plus  
que moi.*

*DON PÈDRE, Lettre XXI.*

---

**Paris,**

**TENON, LIBRAIRE-ÉDITEUR,**

**RUE HAUTEFEUILLE, N° 30.**

**1827.**

~~3336.14~~

SAS 871.3

Brightland.  
(1)

---

**A SA MAJESTÉ**

**DON PÈDRE PREMIER,**

**EMPEREUR CONSTITUTIONNEL DU BRÉSIL.**

**SIRE,**

L'ouvrage que j'ai l'honneur d'offrir à VOTRE MAJESTÉ, n'est pas le mien; c'est celui de VOTRE MAJESTÉ elle-même, c'est le recueil des lettres écrites par elle à son auguste père le feu roi don Jean VI, durant les révolutions du Portugal et du Brésil.

Si la faiblesse de mes talens ne m'a point permis, SIRE, de rendre, dans toute leur énergie, vos pensées généreuses et votre langage constitutionnel, la grandeur de mon entreprise et le désir qu'éprouve l'Europe de connaître tout ce qui vient de VOTRE MAJESTÉ, doivent servir d'excuses à mes défauts et pallier mon insuffisance.

La Notice historique qui précède vos lettres, ne m'appartient pas non plus, SIRE. Elle est tout entière votre ouvrage. Je n'ai fait que rassembler les traits épars de votre vie pour en former un code de vertus à l'usage des princes de notre vieille Europe.

Afin de rendre plus sensibles les événemens qui amenèrent, sous votre régence, la glorieuse émancipation du Brésil, j'ai ajouté, SIRE, à vos lettres quelques notes historiques dont les matériaux m'ont été fournis, ou par mes propres observations, ou par celles des premiers auteurs de ce grand acte politique. J'y ai joint aussi la plupart des pièces officielles qui s'y rattachent. Ces pièces peignent admirablement

l'époque ; elles sont entièrement inconnues en Europe , et le Brésil lui-même en conserve à peine la tradition nonobstant le peu d'ancienneté de leur date.

Le Brésil a été ma patrie adoptive. J'ai trouvé sur tous les points de sa vaste étendue des amis dévoués et une hospitalité généreuse. C'est en coopérant de mes faibles moyens à l'œuvre de son indépendance que j'ai essayé de reconnaître cette dette sacrée. Je commence à l'acquitter aujourd'hui en publiant cet ouvrage.

Et quelle gloire pour moi , SIRE , d'être l'historien et le traducteur d'un prince qui, foulant aux pieds de vieux préjugés et méprisant de puériles étiquettes, considère les choses sous leur véritable point de vue et non telles qu'une politique trompeuse cherche à nous les montrer; d'un prince, fils de rois, qui, tandis qu'en Europe une foule d'ambiteux sortis des rangs vulgaires, oublient leur origine et s'attèlent par derrière au char de la civilisation, venge en Amérique la dignité de l'homme en l'élevant à



**CORRESPONDANCE**  
**DE**  
**DON PÈDRE PREMIER,**  
**EMPEREUR CONSTITUTIONNEL DU BRÉSIL.**



**CORRESPONDANCE**  
**DE**  
**DON PÈDRE PREMIER,**  
**EMPEREUR CONSTITUTIONNEL DU BRÉSIL.**

---

De l'Imprimerie de A. Henry,

RUE CHÉ-LE-CORUE, N. 8.

l'indépendance et consacre la souveraineté du peuple en tête des institutions qu'il donne au Brésil; d'un prince, enthousiaste de la liberté, qui ne monte sur le trône de ses ancêtres que pour dicter à ses concitoyens la Charte d'émancipation la plus complète que possède une monarchie représentative, et en descendre aussitôt, satisfait d'avoir régné un instant pour faire le bonheur de deux peuples?

Je ne vous le cacherai point, SIRE; l'importance de la tâche que je me suis imposée m'épouvante et m'accable; mais, quand je réfléchis à l'heureuse occasion qui m'est offerte de proclamer à la face de l'univers les vertus de VOTRE MAJESTÉ, une noble énergie s'empare de mon âme et fait taire mon indécision.

Daignez donc, SIRE, agréer l'hommage que je vous fais de vos propres écrits. Daignez surtout excuser la faiblesse de votre traducteur. Votre indulgence sera le plus doux prix de ses travaux, et, quelque point

DÉDICACE.

V

du globe qu'il habite, il sera toujours ce  
qu'il a toujours été,

DE VOTRE MAJESTÉ,

SIRE,

Le très-humble et très-obéissant  
serviteur,

EUG. GARAY DE MONGLAVE.



---

## NOTICE HISTORIQUE

SUA.

### L'EMPEREUR DON PÈDRE.

---

Du fond du Brésil le nom de don. Pèdre s'est élancé glorieux dans toutes les parties de l'univers ; sa renommée n'a point pour bases le massacre des peuples et la dévastation des royaumes ; elle s'appuie sur des titres plus dignes de notre admiration. Tandis que notre vieille Europe voit le marteau de la tyrannie river sur les autels les chaînes de l'esclavage , un jeune prince , qui compte parmi ses aïeux une longue suite de monarques illustres , vient se mêler à la génération actuelle , et guider ses pas dans la carrière de la liberté. La meilleure constitution de l'Europe est son ouvrage. Ce n'est plus du nord que nous vient la lumière , c'est d'un nouveau monde que

le jésuitisme et la corruption financière n'ont point avili.

Le prince auquel nous sommes redevables de ce bienfait, don Pèdre, naquit à Lisbonne, le 12 octobre 1798, de don Jean VI, depuis roi de Portugal, et de dona Carlota Joaquina, fille de Charles IV, roi d'Espagne. Don Jean avait alors le titre de prince du Brésil, sous lequel il ne tarda pas à administrer le royaume. Cet événement fut hâté par une aliénation mentale, dont la reine mère, dona Maria I<sup>re</sup>, se trouva atteinte, et qui n'était que le résultat de frivoles scrupules qu'un adroit jésuite, son confesseur, avait fait germer dans son esprit, afin de gouverner ainsi plus facilement sa personne et l'État. Don Jean devina le piège des enfans de Loyola. Il saisit d'une main ferme le timon des affaires, et sauva le Portugal d'une ruine complète.

Don Pèdre, par la mort prématurée de son frère aîné, Don Antonio, se trouvait héritier présomptif de la Couronne. Cette substitution accidentelle n'était pas, au reste, sans exemple dans les annales du Portugal, et Don Jean lui-même ne devait ses droits au Trône qu'à la mort de son frère Don Joseph.

Quoique doué d'une complexion faible et ma-

lative, don Pèdre montrait déjà cette force de caractère et cette vivacité d'esprit destinées à exercer une si heureuse influence sur les événemens d'une grande partie de sa vie. Son éducation en Portugal n'offre rien de remarquable. Il fut, suivant l'usage de la cour de Lisbonne et de presque toutes les cours catholiques d'Europe, mis sous la direction d'un ecclésiastique qui, par bonheur, n'était ni superstitieux ni jésuite, et qui s'attacha à former le cœur de son élève à la pratique des véritables vertus chrétiennes. On a prétendu que ce respectable précepteur eût été plus propre à instruire un aspirant au sacerdoce, qu'un prince destiné à gouverner un État. Si cette inculcation est fondée, on doit féliciter don Pèdre d'avoir su triompher assez complètement des impressions toujours si durables de la première enfance, pour devenir un des monarques les plus accomplis de notre siècle.

Napoléon, après avoir relégué dans le Danemarck un corps espagnol que commandait le marquis de la Romana, et en avoir envoyé un autre sous Offaril en Toscane, venait de conclure avec le prince de la Paix, favori de la reine d'Espagne, un traité ayant pour objet le démembrement du Portugal, et la cession à la

reine d'Étrurie de la province d'Entre Minho et Duero, en échange de ses États. Cette convention stipulait en outre, en faveur de Godoy, l'érection de l'Alentejo et des Algarves en principauté souveraine, et l'occupation par des garnisons françaises, des autres parties du Portugal qui ne devaient être rendues à la maison de Bragance que contre la Trinité et Gibraltar. Alors la France et l'Espagne se fussent partagées les colonies portugaises, et Ferdinand VII eût pris le titre d'Empereur d'Amérique. Ces dispositions, signées à Fontainebleau le 27 octobre 1807, étaient le signal de la ruine de la maison de Bragance ; car il n'était pas probable que l'Angleterre, pour empêcher la ruine de son ancien allié, consentit à la perte de ses deux plus puissans boulevards dans l'ancien et le nouveau monde.

Le régent vit l'orage se former, et il ne songea d'abord qu'à sauver son nom de l'oubli, en envoyant au Brésil le prince de Beira, son fils don Pèdre. On sait comment fut exécuté le traité conclu entre Napoléon et Godoy, et comment le guerrier, après s'être long-tems joué du favori, finit par l'envelopper dans la disgrâce de la famille royale d'Espagne.

Déjà on avait résolu dans le conseil de don

Jean , que le prince don Pèdre , à peine âgé de neuf ans , partirait pour le Brésil. On désignait les personnes qui devaient l'accompagner dans cette émigration ; l'on citait entre autres le père Antonio d'Arriba , son précepteur.

Le péril augmentait d'heure en heure ; l'armée de Junot était aux portes de Lisbonne , quand le régent , changeant tout à coup de résolution , décida qu'il partirait lui-même avec toute sa famille.

Un de nos premiers généraux , un de nos premiers orateurs , qui toute sa vie m'honora d'une amitié sincère , et dont la France déplo-  
rera éternellement la perte , le général Foy , dans sa belle Histoire de la Guerre de la Péninsule , a tracé de ce départ un tableau si plein de mouvement et de vérité , qu'il y aurait plus que de la témérité de ma part à essayer de le reproduire sous d'autres couleurs. Je transcris donc ici ce brillant passage , certain qu'il ne sera pas déplacé à côté de la correspondance de l'empereur du Brésil :

« Le 26 novembre 1807 , un décret , publié et affiché dans les rues de Lisbonne , annonça au peuple portugais la résolution prise par le prince , de transporter dans les États d'Amérique la reine , sa famille et la cour , et de fixer sa ré-

sidence à Rio-Janeiro jusqu'à la conclusion de la paix générale. »

« Après l'épuisement du trésor public et  
» malgré des sacrifices sans cesse renouvelés, il  
» n'avait pu, disait-il, parvenir à conserver à  
» ses bien-aimés sujets le bienfait de la paix.  
» Les troupes françaises étaient en marche vers  
» la capitale ; résister serait faire couler sans  
» profit pour la patrie le sang de braves gens.  
» Etant plus particulièrement l'objet de l'ini-  
» mitié non méritée de l'empereur Napoléon,  
» il s'éloignait avec les siens, afin de diminuer  
» la somme des maux qui pèseraient sur le  
» pays. »

« A l'imitation de ce qui fut fait en l'année 1574, quand le roi Sébastien partit pour l'expédition d'Afrique, le prince régent remit les rênes du gouvernement pendant son absence à un conseil de cinq membres, choisis parmi les hommes les plus éminens de la monarchie. Le marquis d'Abrantès, allié à la maison régnante comme descendant d'un fils naturel du roi Jean II, en fut le président. On recommanda aux gouverneurs du royaume de faire en sorte que l'armée française n'eût aucun sujet de plainte contre les habitans, et de maintenir la bonne harmonie entre les deux nations qui, quoique

l'une traversât en armes le territoire de l'autre, ne cessaient pas pour cela d'être alliées sur le continent de l'Europe.

» Ceux qui connaissent la tendresse compatissante et le caractère aimant des Portugais, pourront se faire une image de la consternation dans laquelle Lisbonne fut plongée quand on sut que le départ pour le Brésil était irrévocablement arrêté. Jamais une grande cité ne ressembla davantage à une seule famille. Les habitants, en se rencontrant, pressaient les mains les uns des autres, demandaient, recevaient des consolations, comme si chacun allait perdre son fils ou son ami. Les princes de la maison de Bragance étaient bons, simples et populaires. On les aimait, sinon par réflexion, du moins par habitude.

» Le 27, au matin, les rues et les places publiques se remplirent de citoyens éplorés. La famille royale partit de Quélus plus tôt qu'on ne l'avait cru, pour venir au lieu de l'embarquement. On avait négligé de placer des gardes sur le rivage de Belem. La multitude se pressa autour des carrosses; la voiture de la vieille reine marchait en tête du cortège lugubre. Condamnée depuis si long-tems à se survivre à elle-même,

elle avait retrouvé récemment, avec une lueur de raison assez vive pour entrevoir les calamités de son pays, les nobles sentimens d'une Portugaise et d'une reine. On l'avait entendue s'écrier à plusieurs reprises : « Eh quoi ! nous quitterions le royaume sans avoir combattu ?..... » Comme son cocher hâtait le pas des chevaux, afin d'éviter l'encombrement de la foule : « Pas si vite, lui dit-elle, on croirait que nous fuyons. » La princesse du Brésil opposait une fermeté semblable aux coups de la mauvaise fortune. Ses nombreux enfans, naguère l'espoir de la nation, fondaient en larmes à côté de leur mère. Le prince régent vint le dernier. Quand il fut descendu de voiture, il put à peine marcher ; ses jambes tremblaient sous lui. Il écartait avec la main le peuple qui embrassait ses genoux. Des pleurs coulaient de ses yeux ; sa contenance disait assez combien il avait l'âme contristée et inquiète. En s'éloignant des lieux où repose la cendre de ses pères, son imagination frappée lui peignait un avenir ténébreux et terrible comme les tempêtes qui bouleversent l'océan auquel il se confiait pour la première fois.

» On ne sort pas du Tage par tous les rumbes de vent. Le mauvais tems empêcha pendant

quarante heures l'escadre de mettre à la voile. Ces quarante heures durèrent un siècle à la cour embarquée.

» Les Français, qui étaient comme tombés du ciel à Abrantès, pouvaient sans miracle avoir quitté cette ville après deux jours de repos, et apparaître tout à coup au milieu de Lisbonne. Dans l'appréhension des suites d'un retard prolonge, le prince régent ordonna de dégarnir de leur artillerie quelques forts qui menaçaient de foudroyer la flotte, et l'on commença à enlouer les canons des batteries.

» Pendant la journée du 28, des groupes du peuple de la ville et des paysans des environs couronnèrent continuellement les sommités des collines qui avoisinent l'embouchure du Tage. Tous les regards étaient fixés sur l'escadre; mais déjà la douleur publique avait pris un autre caractère. Elle n'était si expansive la veille, que parce que la perspective effrayante de l'avenir avait disposé à la mélancolie les esprits de la multitude. Chacun, en versant des larmes sur la famille royale, avait d'abord pleuré sa propre fortune. Maintenant, d'autres réflexions se présentaient; le prince ne faisait plus cause commune avec son peuple; la nation était conquise sans avoir été vaincue. Prêtres, nobles,

soldats, plébéiens, tous firent un cruel retour sur eux-mêmes, tous pensèrent à leur sûreté personnelle. Plusieurs s'enfuirent de cette capitale, qui bientôt allait être souillée par la présence des troupes étrangères.

» Le 29 au matin, un vent favorable souffla de la terre. La flotte portugaise leva l'ancre. Elle était composée de huit vaisseaux de guerre, trois frégates et trois bricks, et d'un nombre considérable de vaisseaux marchands. A la sortie de la barre, elle passa au milieu de l'escadre anglaise sous voile, qui l'accueillit avec les honneurs d'usage. Au moment où les vingt-un coups de canon du salut royal furent entendus à Lisbonne, le soleil s'éclipsa. Quelques Portugais superstitieux répétèrent alors avec le *Moniteur* de Paris : « La maison de Bragance a cessé de régner. »

» Tant que la famille royale avait été en vue, Lisbonne avait paru frappée d'une morne stupeur. Quand elle fut partie, la crainte et le désespoir produisirent la confusion. Le treizième régiment d'infanterie tout entier accourut de Péniche, sans ordre, à la nouvelle de l'embarquement du prince. La ville était pleine de soldats qui désertaient leurs drapeaux par bandes. On voyait les Anglais à la barre; car le contre-

amiral sir Sidney Smith, en partant avec quatre vaisseaux pour convoyer la flotte portugaise jusqu'au Brésil, avait laissé devant Cascaës le reste de son escadre pour continuer le blocus du Tage. Le bruit se répandit d'un prochain débarquement des troupes anglaises. On assura ensuite qu'elles étaient déjà maîtresses de Péniche. Bientôt sortirent de leurs repaires des essaims de voleurs et de gens sans aveu, tels que les capitales en renferment un grand nombre, et Lisbonne fut sur le point de voir renouveler les scènes de désordre dont elle avait été le théâtre après le tremblement de terre de 1755. »

Don Jean, forcé d'opter entre les fers de la servitude et la rage des élémens, n'avait pas long-tems balancé. Les yeux levés au ciel, essuyant une dernière larme, il s'était abandonné à la Providence. Elle semblait sourire à ses vœux. Un calme parfait avait succédé à l'orage. Les ondes, d'abord si fougueuses, caressaient maintenant le vaisseau; la brise de terre enflait les voiles, et les côtes de Portugal disparaissaient dans un lointain brumeux. On eût dit que le ciel ordonnait à la famille royale de fuir l'étroit berceau de ses ancêtres pour aller au-delà des mers fonder un empire florissant, et ouvrir

une nouvelle source de prospérités à l'espèce humaine.

A peine fut-on en mer, que sir Sidney Smith vint conjurer don Jean de passer sur un vaisseau anglais, l'assurant qu'il y serait plus en sûreté. Le régent rejeta cette prière, et persista à rester à bord du vaisseau portugais le *Prince du Brésil*.

Don Pèdre, qui jusqu'alors avait contemplé en silence les événemens extraordinaires qui se passaient autour de lui, sentit tout à coup la voix de la patrie se réveiller dans son âme. « Prince, dit-il à son père, si le malheur nous a forcés d'abandonner les Portugais, par amour pour eux-mêmes, et afin de ne point faire couler un sang aussi précieux dans une lutte aussi inégale, notre devoir, notre honneur veulent que nous ne nous séparions pas des restes du Portugal au milieu des dangers de l'Océan ; notre destinée est attachée au vaisseau qui nous porte ; le quitter serait nous rendre gratuitement coupables d'une injure nationale. » Le raisonnement du jeune prince acheva de décider le régent à refuser l'offre du contre-amiral anglais, dont les vaisseaux continuèrent à convoier l'escadre portugaise, que

commandait l'amiral don Manoel da Gunha.

Durant la navigation, don Pèdre ne laissa pas percer la plus légère inquiétude, son parti était pris; on le voyait toujours mêlé avec les officiers et les gardes marines, prendre part aux manœuvres de bord et s'exercer aux calculs de longitude, ou bien, assis à l'écart, au pied d'un mât, il lisait attentivement l'Énéide de Virgile. Ce dernier exercice devint pour lui une passion; bientôt un seul jour ne s'écoula plus sans qu'il en consacraît une partie à cette lecture.

Les approvisionnement de la flotte portugaise avaient été faits à la hâte. Si certains objets avaient été chargés en abondance, il régnait une telle confusion à fond de calle qu'on ne retrouvait plus rien. Presque tous les navires étaient à la stricte ration de vivres et d'eau. La faim se faisait sentir jusque sur le vaisseau amiral dont les illustres passagers avaient déjà éprouvé bien des privations. Le prince-régent se voyait lui-même dénué des choses les plus nécessaires à la vie. Il fallut couper ses draps de lit pour lui en faire des chemises. Quelle position pour des fils de rois accoutumés aux douceurs d'une cour opulente, et surtout pour de jeunes princesses qui

n'avaient point fait l'expérience d'une aussi cruelle infortune !

- Don Jean , moins touché de ses souffrances que de celles de sa famille , donna ordre à son amiral de faire voile vers Bahia. La situation géographique de ce port lui faisait espérer d'y trouver bientôt un abri et des secours. Son attente ne fut pas trompée. Cette relâche lui fournit en outre l'occasion d'apprécier l'amour et la fidélité du peuple brésilien. Les provinces de ce pays se disputèrent la gloire de donner asile au prince fugitif. Bahia lui fit les offres les plus sincères, et promit de se soumettre pour lui à toute espèce de sacrifices. Mais la volonté de don Jean était irrévocable , c'était Rio-Janeiro qu'il avait choisi pour sa résidence, c'était vers Rio-Janeiro que se portaient tous ses désirs. Les habitans de Bahia versèrent des larmes sur cette prompte séparation, et accompagnèrent le prince de tous leurs vœux, jusqu'à ce que les voiles de sa flotte s'effacèrent à l'horizon.

- Le 7 mars 1808, l'escadre entra dans le port de Rio-Janeiro, et remettait à cette capitale le précieux dépôt que lui avait confié le Portugal envahi ! Eh ! où pouvait-il être plus en sûreté qu'au milieu des montagnes gigantesques qui, comme une ligne de sentinelles ,

défendent les approches de cette ville et la garantissent de toute invasion étrangère ?

Ainsi don Pèdre , dès son jeune âge , se voyait éloigné du lieu de sa naissance avec bien peu d'espoir d'y revenir jamais. La patrie d'un prince est la totalité de ses États. Cette maxime politique vint insensiblement remplacer dans son âme tout autre sentiment ; il n'avait pas touché depuis long-tems le sol du Brésil , que déjà il était Brésilien. Si une voix secrète nous parle toujours en faveur de ce point du globe où le sort plaça notre berceau et le théâtre de nos premiers jeux , si les impressions de notre enfance laissent presque toujours dans notre esprit des traces ineffaçables , don Pèdre sut aussi comprendre de bonne heure que le patriotisme exclusif qui se renferme dans les limites d'un territoire plus ou moins étendu , n'est dans un prince qu'une espèce d'égoïsme déraisonnable et injuste. Néanmoins, en se laissant entraîner par une pente insensible loin des souvenirs de la patrie , son cœur battait au bruit de sa gloire et de ses exploits ; la résistance qu'elle opposait aux armes du premier conquérant du monde , ses efforts pour défendre sa liberté et la maison de Bragance , réveillaient son penchant pour le Per-

tugal , et lui remettaient sous les yeux ce qui échappait à sa mémoire.

Le tems s'écoulait , et don Jean , qui aimait éperduement son fils , ne s'occupait nullement de son éducation. Tandis que la cour intriguait sur le choix d'un maître , les talens précoces de l'élève languissaient abandonnés. Enfin la raison l'emporta sur les sourdes menées des prêtres : Jean Rademak fut nommé gouverneur de don Pèdre. Ce respectable vieillard , qui avait été long-tems ambassadeur de Portugal auprès du roi de Danemarck , parlait toutes les langues de l'Europe. Il était doué de connaissances presque universelles , et possédait toutes les qualités et les vertus sociales ; personne n'était plus propre que lui à entreprendre l'éducation d'un prince qui joignait à d'heureuses dispositions un esprit vif et un caractère docile. Don Pèdre vénérail son précepteur et profitait de ses leçons , quand soudain Rademak mourut empoisonné. Cet événement déchira l'âme de son royal élève , et répandit le deuil dans tout Rio-Janeiro ; mais il combla les vœux d'une poignée de courtisans abjects et de moines fanatiques.

Déjà don Pèdre connaissait à fond les œuvres

de Filangieri , déjà sa muse préludait à de brillans accords. La musique devint chez lui une passion dominante. Il acquit même dans cet art une habileté si grande , que la plupart des compositions de la chapelle de son père , et plus tard de sa chapelle impériale , sont dues à son rare talent. Il apprit avec une facilité surprenante à jouer de tous les instrumens. Tous les arts mécaniques lui furent bientôt également familiers. Il a construit et armé de ses propres mains un petit vaisseau de ligne , miniature parfaite qui excite l'admiration des marins , et qui a dû exiger une étude approfondie des nombreux métiers qui se rattachent à la science des constructions navales. Ce modèle curieux existe dans une des salles du palais Saint-Christophe. Le billard qu'on y voit , et sur lequel don Pèdre déploie chaque jour une adresse peu commune , est encore son ouvrage. Il a sculpté lui-même sa statue , qui orne la proue du vaisseau le *don Pèdre*. Enfin , il est bien peu de branches d'industrie dans lesquelles il n'ait fait preuve d'une dextérité remarquable.

Ecuyer consommé , il guide ordinairement de son char quatre chevaux , et on l'a vu du fond de sa voiture , comme à pied , en diriger six en plein galop.

Les sciences militaires forment depuis longtemps l'objet de sa principale étude. Après s'être essayé dans l'exercice des batailles et des escarmouches, il s'est livré assidûment aux hautes combinaisons de la stratégie, et connaît à fond tous les auteurs qui ont reculé les bornes de l'art de la guerre.

Il suivait et analysait dans son cabinet la campagne de la Péninsule. La valeur de ses compatriotes enflammait sa jeune imagination, et c'est lui qui se chargeait presque toujours de faire parvenir à son père les vœux et les besoins de l'armée portugaise. Souvent, sur ses avis, le roi dispensait des faveurs aux généraux et aux officiers. Les lords Wellington et Beresford ne doivent pas faire remonter à d'autre source une illustration militaire qu'ils n'ont pas toujours également justifiée, et dont ils auraient dû quelquefois un peu mieux se souvenir.

L'extérieur du jeune prince annonçait alors une constitution plus saine que vigoureuse. On regardait son esprit comme supérieur à ses forces physiques, et l'on jugeait convenable de le ménager pour ne point compromettre sa vie; mais dès qu'il se fut livré aux exercices du corps, et surtout à celui de la chasse, sa vigueur se développa, et sa taille devint colossale.

La chasse, au sein des vastes solitudes du Brésil, n'est point celle de nos riantes campagnes sur lesquelles a pesé le niveau d'une longue civilisation. La fatigue est en Europe de peu de durée. Un gîte agréable, un banquet frugal, un doux repos suivent de près une course qu'on peut continuer ou suspendre au gré de ses désirs. En Amérique, à peine l'homme a-t-il perdu de vue le toit de son habitation, qu'il a pour ainsi dire rompu la chaîne qui le liait à ses semblables. Aux yeux du chasseur brésilien se déploie de toutes parts un rideau d'arbres aussi vieux que la terre, portant jusqu'au ciel une tête gigantesque, et si étroitement unis entre eux par des plantes parasites et épineuses, que le moindre animal cherche en vain une route à travers cette immense cloison de feuillage. C'est pourtant ce mur qu'il faut percer, c'est au milieu de ce chaos, inconnu à l'homme, qu'il doit se jeter, c'est ce sol encore tout empreint de l'humidité de la création, qu'il doit fouler d'un pied aventureux.

Dans ce monde sauvage, végète une multitude d'êtres qui n'ont jamais aperçu le soleil et l'azur des cieux qu'à travers les rares éclaircies de la forêt. La panthère, à la robe mouche-tée, à l'œil sanglant, y allaite ses féroces reje-

tons. Le long serpent y déploie ses innombrables anneaux. Là, le repos est défendu à l'homme, tout y est pour lui vigilance, fatigue, danger. La mort l'environne sous toutes les formes, et ce n'est qu'après avoir refermé sur lui la porte de la maison paternelle, qu'il peut se dire en sûreté. On a beaucoup vanté l'éducation agreste de notre Henri IV sur les rochers de Coaraze. Que dira-t-on de celle de don Pèdre au milieu des forêts vierges du Brésil ? Ces deux éducations ont eu les mêmes résultats, elles ont donné au monde deux monarques accomplis, et qui ont fait le bonheur de leurs peuples. Princes, bercez encore vos enfans dans la pourpre, et faites-leur sucer l'orgueil avec le lait !

Jean VI, en ceignant son front du diadème, éleva le Brésil au rang de royaume, et conféra à son fils don Pèdre, le titre de prince royal. La réponse de l'infant mérite d'être recueillie.

« La postérité, dit-il à son père, cette postérité incorruptible, qui n'épargne pas les rois eux-mêmes, remarquera dans Votre Majesté un nombre infini de points de contact moraux et politiques avec le héros de l'Enéide ; comme Enée, Votre Majesté vient de jeter, après une longue navigation, les fondemens d'un état qui

doit être un jour le premier du monde ; comme Enée , Votre Majesté sera proclamée le modèle des fils et des rois. »

L'accord parfait qui régnait entre le monarque et son fils , ne tarda pas à exciter la méfiance des ministres. Ils commencèrent à craindre don Pèdre , et mirent tout en œuvre pour l'éloigner du conseil du roi , dans l'esprit duquel ils firent naître des doutes sur sa fidélité. La froideur succéda aux tendres épanchemens de la famille royale. Le père et le fils ne se recherchaient plus avec la même ardeur , ils ne se voyaient plus avec le même plaisir. Fiers du succès de leurs viles manœuvres , les courtisans ne dissimulaient plus leur joie. Ils s'opposaient ouvertement aux moindres désirs du jeune prince , ils refusaient de lui rendre les services les plus insignifiants , et de lui accorder les choses les plus nécessaires à la splendeur de son indépendance , et à la dignité de sa personne. Il suffisait enfin que don Pèdre se prononçât en faveur d'un individu , quel que fut son mérite , pour attirer sur la tête du protégé toute la haine que les ministres avaient vouée au protecteur.

Don Pèdre n'ignorait pas l'audacieuse opposition des conseillers de son père. Il dépendait

du jeune prince de couper à la racine cette odieuse intrigue; mais chez lui la prudence l'emportait sur l'amour-propre, et il aimait mieux se borner à payer de tout son dédain une aussi vile conjuration, que de causer un seul instant de douleur à son souverain légitime, à l'auteur bien-aimé de ses jours. Il feignait même, en présence du monarque, d'ignorer les sourdes manœuvres des ministres et les motifs secrets de leur haine. Il se bornait à les traiter devant lui avec ce souverain mépris dont ils n'étaient que trop dignes. Seulement de tems en tems il laissait échapper, dans le feu de la conversation, quelques paroles sanglantes contre cette race d'adulateurs qui fourmillent dans les palais des rois où, comme des loups affamés, ils se tiennent nuit et jour à la piste pour dévorer la substance des peuples.

La paix générale ouvrant une ère nouvelle à l'Europe trop long-tems agitée, invitait les maisons régnautes à renouer leurs antiques relations, de toutes parts compromises ou rompues. Jean VI forma le projet de faire épouser à son fils don Pèdre, l'archiduchesse d'Autriche, Léopoldine, fille de l'empereur François I<sup>er</sup>, et soeur de l'impératrice des Français, Marie-Louise.

Tandis que le marquis de Marialva , ambassadeur du Brésil à la cour d'Autriche , négociait ce mariage , dont l'accomplissement devait combler les vœux du gouvernement Portugais , une passion ardente s'insinuait dans le cœur de don Pèdre , et l'embrasait de tous ses feux. Il se trouvait dans cet âge où l'amour parle impérieusement à l'homme ; et , plus il avait été jusque-là indifférent à ce besoin , plus il le ressentit avec violence. Une européenne , jeune , belle , sensible , possédant au suprême degré tous les charmes qui sont l'apanage du beau sexe de notre patrie , fut l'heureux objet qui recueillit le premier soupir du jeune prince , et qui le lui rendit avec une effusion et une amabilité toute française.

Et qui mieux que don Pèdre était fait pour inspirer l'amour ? Une haute stature , une chevelure blonde et bouclée , des yeux noirs et pétillans , un front ouvert , des traits d'une régularité parfaite , un teint d'une blancheur éclatante , des joues de rose , des manières affables , dix-neuf ans , et la qualité de prince : en fallait-il davantage pour mettre en péril la beauté la plus sévère ? Don Pèdre , cependant , n'était pas homme à abuser de son heureuse position : il ne voulait rien obtenir par défé-

rence , il attendait tout de la confiance et de l'amour.

Sur ces entrefaites son mariage avec l'archiduchesse Léopoldine se célébrait à la cour d'Autriche , en vertu de la procuration conférée au marquis de Marialva , qui joignait à une foule de qualités supérieures l'honneur d'être parent de la maison de Bragance. Cet événement eut lieu le 13 mai 1817 , jour déjà marqué par la naissance du roi don Jean VI , et par l'avènement au trône de la reine dona Maria I<sup>re</sup> , aïeule du nouvel époux. Des côtes du Brésil on commençait à apercevoir le vaisseau le Don Jean VI , portant au Nouveau-Monde l'auguste fille des empereurs , quand le jeune don Pèdre , vaincu par la raison , fit taire dans son âme la voix d'un amour que rien ne pouvait désormais excuser. Tout entier à sa royale épouse , il ne songea plus qu'à remplir les saints devoirs qu'on venait de contracter en son nom à la face des autels et des lois.

Le vaisseau franchit la barre de Rio-Janeiro , le 5 novembre 1817. Il était encore à la voile dans le port , que le prince , accompagné de son père et de son auguste famille , l'abordaît avec sa chaloupe. La même soirée vit la réunion des deux époux. Ils s'aimaient déjà par devoir ; dès

ce moment ils commencèrent à s'aimer par sympathie. Don Pèdre offrit à la princesse divers présens , parmi lesquels on remarqua une riche cassette pleine des plus beaux diamans. Le roi y ajouta une couronne , aussi de diamant , comme pour lui représenter qu'elle venait ceindre un diadème dont la richesse et la durée égalait celles de cette pierre précieuse.

La princesse débarqua le lendemain , et fut conduite immédiatement au château de *Boa-Vista* (Belle-Vue) , dans le domaine de Saint-Christophe. La magnificence et le bon goût s'unirent pour lui faire les honneurs de cette résidence royale.

Don Pèdre , à cette époque , avait acquis de nouveaux droits à l'amour du peuple ; mais l'hommage unanime de la nation , loin de détruire l'odieuse cabale par laquelle les ministres travaillaient à le perdre dans l'esprit de son père , ne faisait qu'exciter leur haine et redoublait sans cesse leur infernale activité.

Une malheureuse révolution , tramée à Pernambuco , avec des vues bien différentes de celles que sembla lui assigner une explosion inconséquente et prématurée , avait entravé quelques instans la marche du gouvernement.

de Rio-Janeiro, et jeté du désordre dans les affaires du Brésil. Les ministres saisirent adroitement cette occasion pour faire croire au roi qu'il n'était pas en sûreté dans son palais ; ils osèrent faire planer des soupçons téméraires sur la tête de son fils, qui ne s'occupait que des moyens de comprimer la révolte.

Don Pèdre dédaigna de repousser d'aussi lâches attaques autrement que par des faits. Il enrégimenta tous les employés de sa maison, tous ses serviteurs, tous ses domestiques, et en forma un bataillon qui prit la dénomination de volontaires du prince royal. Il l'habilla et l'équipa à ses frais, l'instruisit lui-même dans les manœuvres militaires, et vint l'offrir à son père pour former l'avant-garde de la division qui allait entrer en campagne.

Cette conduite pleine de franchise et de loyauté mit le comble à l'irritation des ministres. L'intendant de police Paulo Fernandez reçut ordre d'étouffer les cris de reconnaissance de la multitude, qui se pressait au théâtre pour voir don Pèdre. Plusieurs citoyens furent arrêtés et jetés dans les fers. Mais la persécution la plus cruelle ne put arracher du cœur des Brésiliens l'amour qu'ils avaient voué au jeune prince; et, malgré la police et ses gendarmes,

les cris de vive le prince royal retentirent , jour et nuit , dans les rues de la capitale.

Pour échapper à ces persécutions , don Pèdre résolut de prendre moins de part que jamais au maniement des affaires , et de se concentrer tout entier dans sa famille ; mais si , d'un côté , l'amour d'une tendre épouse et les caresses de ses enfans absorbaient son cœur , d'un autre côté il ne pouvait se montrer indifférent au sort de l'État qui marchait à grands pas vers sa ruine. Si la voix de la nature parlait hautement à son âme , celle de la patrie et de l'honneur s'y faisait entendre aussi. Sans cesse ces deux grandes passions se combattaient en lui. Il attendait avec anxiété l'instant de montrer à ses concitoyens ce qu'il éprouvait pour eux ; mais le respect filial , plus encore que la politique , lui prescrivait de ne rien faire pour accélérer ce moment. Il ne lui restait donc que l'alternative de pleurer en secret les maux dont un ministère ignorant accablait son pays courbé de plus en plus sous le joug d'un honteux despotisme. Don Pèdre consacrait ce tems aux exercices de l'équitation et des arts mécaniques , aux délassemens de la musique et de la poésie , à l'étude de la politique et de l'art de la guerre.

Tout à coup on apprend au Brésil que l'hé-

roïque cité de Porto a conçu le projet de relever la nation de son abaissement ; et qu'un cri de liberté, parti de ses murailles, le 24 août 1820, a retenti dans Lisbonne, et bientôt dans tout le Portugal. Avec cette nouvelle, les ministres reçoivent les rapports des autorités motivant la conduite qu'on a tenue, et transmettant au pouvoir les vœux de toutes les classes de citoyens qui protestent d'un amour et d'un respect inaltérables pour l'auguste personne du roi. Ils déclarent qu'ils vont convoquer les Cortès de la nation, qui s'occuperont incontinent de rédiger une constitution juste et sage, unique remède aux maux dont la patrie est affligée.

Don Pèdre vit dans cet événement le signal infaillible de la régénération des Portugais des deux hémisphères. Les ministres étaient d'avis de demander du secours à l'Angleterre pour étouffer l'insurrection d'Europe. Ils n'apercevaient qu'une révolte partielle dans une révolution générale. Ils jugeaient, d'après leurs lumières circonscrites, ce qui se passait à une distance de deux mille lieues ; ils ne remarquaient pas enfin que, sous leurs propres yeux, l'Amérique attisait le feu de la liberté, et que la même étincelle qui avait embrasé le Portugal était à la veille d'incendier le Brésil.

Le jeune prince n'avait pas ses entrées au conseil d'État. Il attendit que le Roi en sortît pour lui demander une audience, et alors, pour la première fois, il parla à son père avec ce courage que la raison seule peut donner, et qu'il avait jusque-là sacrifié au respect. Il lui peignit à grands traits la décadence du Royaume-Uni, décadence que la prompte réforme des abus avait seule le pouvoir d'arrêter. Il lui prouva que le seul moyen d'opérer cette réforme, sans porter atteinte à des droits consacrés, était de la faire descendre du trône; il prétendit que, dans l'état présent des choses, il y aurait de l'imprudence à irriter le peuple en entravant sa marche; que la sagesse exigeait qu'on accordât de bonne grâce ce que la nation réclamait, et qu'un décret fit au plus tôt jouir le Brésil du nouveau système de gouvernement proclamé par l'opinion publique. Il finit enfin par démontrer au monarque qu'il était, non-seulement injuste, mais anti-national d'appeler l'étranger à guerroyer un peuple dont le sang généreux venait d'affermir le sceptre dans la dynastie de Bragance.

Ces raisons firent une impression profonde sur l'esprit du Roi, mais elles redoublèrent l'animosité des ministres. Ainsi placé entre son

filz et ses flatteurs, don Jean convoquait chaque jour un nouveau conseil et le congédiait aussitôt sans avoir rien résolu.

La franche adhésion de don Pèdre à la cause de la liberté, son opposition vigoureuse à une mesure hostile et impopulaire, augmentèrent l'amour que les Brésiliens portaient à sa personne, et accélérèrent la manifestation de leur volonté générale.

L'agitation publique avait gagné les casernes de la division auxiliaire, toute composée de Portugais qui, en 1817, avaient été envoyés au Brésil. Le peuple murmurait contre les ministres, et demandait à grands cris leur renvoi.

Au milieu de ces embarras, le Roi convoque son conseil d'État, et l'invite à l'éclairer de ses avis dans la position critique où il se trouve. Jamais peut-être pareille réunion de forcenés ne ballotta plus indignement l'existence tout entière d'un grand peuple; jamais peut-être la raison humaine ne se vit plus basement ravalée que dans cette séance honteuse! Tous les votes furent unanimes pour les mesures hostiles. Un conseiller, dont un reste d'égard m'empêche de consigner ici le nom, osa proposer de faire arrêter don Pèdre et de l'envoyer à Gibraltar expier son patriotisme sous les verroux d'un géo-

lier anglais. Le Roi, suivant le même énérgumène, devait s'embarquer à bord de son escadre, et passer à l'île de Madère, d'où il demanderait du secours à l'Angleterre pour bloquer Lisbonne et Porto. Il devait adresser une proclamation aux Portugais, et, s'ils ne se saisissaient pas immédiatement des chefs de la révolution et ne rétablissaient pas le pouvoir absolu dans la plénitude de ses droits, diriger lui-même l'invasion étrangère au sein de ses États, et y mettre tout à feu et à sang pour le triomphe des bons principes. Le Portugal une fois pacifié, la flotte recevrait ordre de revenir au Brésil pour y rétablir l'ancien ordre de choses et en extirper les idées constitutionnelles. Le Roi voyant ainsi, d'une part, la nation lutter pour la liberté, et son fils, son héritier présomptif, encourager ses efforts; de l'autre, les conseillers de la couronne invoquer contre cette même liberté l'intervention étrangère et la proscription du jeune prince, recueillit tous les votes et leva encore une fois la séance sans avoir rien résolu.

Pendant que le Portugal assemblait ses Cortès générales et extraordinaires, l'esprit constitutionnel gagnait rapidement le Brésil : tout annonçait à Rio-Janeiro une explosion prochaine. Elle n'était retardée que par le respect qu'on

avait pour le jeune prince, et par l'espérance qu'on mettait dans sa popularité. Le conseil d'État convoqué dans l'hôtel du comte de Palmela, ministre des affaires étrangères et de la guerre, décida qu'un décret annoncerait au peuple la formation d'un comité chargé d'examiner les besoins de l'État et de proposer les réformes politiques les plus propres à faire cesser le malaise de la nation. Ce décret fut publié le 22 février. Il désignait pour membres du nouveau conseil quelques courtisans vendus au ministère. Une semblable mesure, loin de calmer l'inquiétude générale, ne fit que l'augmenter ; on y voyait la preuve certaine que les ministres, en recourant à un artifice aussi grossier, ne cherchaient qu'à tromper les espérances de liberté que le Brésil avait conçues. Le 24, le conseil d'État s'assembla de nouveau chez le comte de Palmela, dans le but d'aviser aux moyens à mettre en usage pour gagner du tems et donner le change à l'esprit public. Tout à coup, et sans y être attendu, don Pèdre paraît au milieu de la salle des conférences. Il critique amèrement la conduite des conseillers, qui outragent la majesté de la couronne par de honteux subterfuges, et mettent ainsi en question l'existence de la monarchie et de la légitimité. Il les conjure, au

nom du ciel, de se montrer plus fidèles au monarque et à la nation.

Le jeune prince parlait d'abondance, avec franchise, avec émotion. On lisait dans ses traits sa pensée tout entière; son apparition inattendue produisit un grand effet sur l'assemblée. Les remords commencèrent à s'emparer des courtisans et des ministres, qui levèrent tumultueusement la séance.

Cependant Rio-Janeiro exigeait formellement que le despotisme cessât, et que le Roi déclarât formellement qu'il se ralliait au système représentatif. Les journées des 24 et 25 février 1821 se passèrent dans une agitation telle, qu'un grand événement paraissait inévitable. La division auxiliaire prenait les armes dans ses casernes; le peuple errait en groupes dans les rues et sur les places publiques; les ministres et les conseillers couraient au palais de Saint-Christophe et se pressaient autour du Roi, qui ignorait l'imminence du danger. Ils n'étaient point cependant capables de faire un effort sur eux-mêmes pour l'engager à embrasser la cause nationale, tant le seul mot de constitution leur inspirait de crainte et d'horreur.

Don Pèdre voit le péril; il reconnaît que seul il peut sauver la nation et le souverain; il ne

balance pas, il monte à cheval le 25 à l'entrée de la nuit, court aux casernes de la division auxiliaire, court sur les places publiques, veille ainsi la nuit tout entière, et, après avoir réussi à maintenir la tranquillité menacée, après s'être montré sans cesse comme un zélé médiateur entre le monarque et la nation, il retourne à Saint-Christophe.

Le lendemain, à peine fait-il jour, que la division auxiliaire se dirige en silence vers la place *do Rocío*. Don Pèdre, instruit du mouvement, se présente à son père qu'il trouve environné de ses ministres. Il lui peint la situation politique de la nation et le gouffre dans lequel elle est près de s'abîmer si sa main royale ne l'arrête au bord du précipice. Le monarque lui confère tous ses pouvoirs, et le jeune prince, rayonnant d'espoir, s'élance du palais, court bride abattue à la place *do Rocío*, reçoit les acclamations unanimes des soldats et du peuple, et y répond par le cri de *vive S. M. le Roi constitutionnel don Jean VI!*

A ces mots, l'enthousiasme est à son comble. Don Pèdre fait appeler les troupes brésiliennes qui ne se trouvent point au *Rocío*. Il monte au foyer du théâtre Saint-Jean, situé à l'extrémité de cette place, et invite l'armée et le peuple à

lui envoyer une députation pour lui exprimer le vœu général. Cette députation est bientôt formée; elle se présente, et demande que le système constitutionnel soit proclamé, qu'on prête serment à la Constitution telle que la rédigeront les Cortès de Lisbonne, que Sa Majesté soit suppliée enfin de renvoyer ses ministres ainsi que quelques-uns de ses grands fonctionnaires, et de les remplacer par des citoyens dont la conduite et les opinions soient plus conformes au nouveau système de gouvernement. Don Pèdre ne fut pas sans s'apercevoir combien une partie de ces prétentions était peu raisonnable, combien surtout il était absurde de vouloir faire prêter serment à une Constitution qui était encore à faire : serment spécieux, qui ne pouvait être obligatoire en droit, attendu que personne ne saurait s'engager pour une chose qu'il ne connaît pas. Cependant, comme ses intentions étaient au fond les mêmes que celles des pétitionnaires, il se dissimula ce qu'il y avait d'erroné dans quelques-unes de leurs demandes, et dit aux personnes qui l'entouraient : « Il faut savoir dans l'occasion se plier aux fausses idées du peuple quand elles découlent d'un bon principe, quand surtout elles lui sont inspirées par la crainte de perdre un bien aussi précieux que la liberté. »

A ces mots, il se présente au balcon du théâtre, une main appuyée sur la garde de son épée, l'autre tenant encore la plume avec laquelle il vient de tracer une liste de nouveaux ministres, et il dit à la multitude : « S. M. le Roi, mon père, m'a autorisé à proclamer le système constitutionnel, unique forme de gouvernement qui doit désormais nous régir, attendu que telle est la volonté nationale et la sienne en particulier. Sa Majesté va prêter serment à la Constitution que les Cortès sont appelées à faire et que nous ferons aussi. Pour moi, je vais vous lire une liste de nouveaux ministres et fonctionnaires publics qui, s'ils sont acceptés par vous, seront immédiatement confirmés par notre bon roi. »

Don Pèdre déploie alors un papier et lit à haute voix l'organisation du nouveau ministère, ainsi composé :

*Intérieur et Justice.*

IGNACIO DA COSTA QUINTELA.

*Finances.*

Le comte DE LOUZAA D. DIOGO.

*Affaires étrangères et Guerre.*

SILVESTRE PINHEIRO FERREIRA.

*Marine.*

JOAQUIM JOSÉ MONTEIRO TORRES.

*Gouvernement militaire de la ville et de la province de Rio-Janeiro.*

CARLOS FREDERICO DE CAULA <sup>1</sup>.

*Intendance de Police.*

ANTONIO LUIS PEREIRA DA CUNHA.

*Direction du Trésor public.*

JOSÉ CAETANO GOMES.

Ces nominations ayant été accueillies avec transport, le prince annonce au peuple qu'il va aller sur-le-champ en chercher la confirmation. Il monte en effet à cheval, vole au château de Saint-Christophe, fait signer les décrets par son père, et une heure ne s'est pas écoulée, que déjà il est de retour. La lecture qu'il en fait est plus d'une fois interrompue par les cris de joie de la foule. L'enthousiasme est à son comble; l'armée et le peuple demandent à voir le roi. Don Pèdre repart pour Saint-Christophe et conjure son père de se rendre aux vœux de ses sujets, qui brûlent de lui témoigner toute leur reconnaissance. Le monarque, accompagné de

<sup>1</sup> Le même qui vient de s'immortaliser en étouffant à Elvas une conspiration dont le but était la destruction de la liberté dans tout le Portugal.

son fils, se dirige vers la place de *Rocio*. Là le peuple dételle ses chevaux, et, au milieu des *vivats* et des acclamations, il le traîne au palais de la ville. Pour y arriver, il fallait traverser Rio-Janeiro tout entier. Don Pèdre, l'épée nue, prend le commandement de l'armée, qui se précipite sur les traces du roi <sup>1</sup>. Leur marche est un véritable triomphe, et quel triomphe encore ! celui de la lumière sur l'obscurantisme, de la liberté sur l'esclavage, de la sagesse sur la corruption. La ville entière retentit de cris de joie. Un immense concours de dames, belles d'attraits et de parure, garnissent tous les balcons et font pleuvoir sur le cortège des nuages de fleurs et des couronnes d'immortelles.

Arrivé au palais, le Roi prête d'avance serment à la constitution que feront les Cortès, et cet exemple est immédiatement suivi par le prince, les grands fonctionnaires de l'État et tous les corps civils et militaires. Si jusqu'alors don Pèdre avait été chéri du peuple brésilien, à partir de ce jour mémorable il devint son idole.

Tandis que cet événement avait lieu à Rio-

---

<sup>1</sup> Dans ce jour don Pèdre vit deux chevaux expirer sous lui de fatigue.

Janeiro, on y apprenait qu'une révolution semblable avait éclaté à Bahia, le 10 du même mois de février. Enfin, de proche en proche, la liberté venue d'Europe gagna les provinces du Brésil, et jusqu'à ces solitudes reculées où le despotisme américain avait espéré se conserver un asile.

Don Pèdre, après avoir rétabli le bon ordre et donné toutes les garanties possibles à l'établissement légal du système représentatif, ne vit pas plus tôt la révolution consommée, qu'il se retira des affaires, afin de se soustraire au moindre reproche qu'on eût pu lui faire d'intervenir dans le gouvernement de l'État et d'influencer la volonté de son père.

Sur ces entrefaites, le Portugal, réclamait à grands cris son roi, et, le nouveau conseil d'État, sans aucun égard pour les intérêts des Américains et pour le séjour du monarque au milieu d'eux, décidait qu'il se mettrait en route pour le berceau de ses ancêtres. Don Pèdre s'abstint de voter dans cette grave question, « Le Souverain, disait-il, est libre d'habiter telle partie de ses États qu'il lui plaît; et, pourvu qu'il ne dépasse pas les frontières, son choix ne saurait être préjudiciable aux libertés publiques. Le Brésil et le Portugal sont tous deux placés sous le sceptre

de la dynastie de Bragance, Mais le Brésil est un des États les plus vastes du monde ; le Portugal, au contraire, n'est qu'un royaume du troisième ordre. N'est-il pas naturel que le monarque de ces deux pays préfère pour sa résidence celui qui est le plus étendu et le plus opulent? »

Lors du mouvement constitutionnel de Rio-Janeiro, don Pèdre, cédant à l'enthousiasme du moment, n'avait écouté que les conseils des personnes qui le serraient de plus près; il n'avait pas eu le tems de s'appesantir sur les titres que les candidats offraient à l'estime publique. Aussi, bientôt les Brésiliens accusèrent-ils hautement des nouveaux ministres et plusieurs des nouveaux fonctionnaires d'incapacité, d'ignorance et même de trahison.

Dominé par leurs avis intéressés et par les exigences d'une faction militaire qui commençait à effrayer le Brésil, don Jean VI se détermina à retourner en Portugal. Tout était prêt pour le voyage, quand ce roi, si bon lorsqu'il n'était pas maîtrisé, voulant continuer à marcher d'accord avec la volonté générale, convoqua les électeurs chargés du choix des députés brésiliens pour les Cortès de Lisbonne, et les invita à examiner attentivement si la nation approuvait le gouvernement qu'il laissait à Rio-

Janeiro , sous la présidence de son fils don Pèdre. Il les autorisa , dans le cas où un ou plusieurs des membres de cette régence ne leur paraîtraient point mériter la confiance publique , à lui en proposer d'autres qui en fussent plus dignes, s'engageant à confirmer aussitôt les candidats désignés.

Les électeurs se réunirent à cet effet le 21 avril au soir dans la salle de la Bourse. Un grand concours de citoyens s'y porta de tous côtés, afin d'assister à la première assemblée nationale du Brésil ; mais, parmi les représentans du peuple comme parmi les spectateurs, il se trouvait quelques têtes exaltées qui nourrissaient des projets impraticables; et le collège électoral , entraîné à son insu dans une fausse route, osa émettre plusieurs vœux intempestifs, entre autres celui d'obliger le roi à prêter serment à la constitution espagnole qui, suivant eux, devait régir provisoirement le Brésil. Un décret vint annoncer aux électeurs que le monarque se rendait à leur désir. Sur ces entrefaites, le bruit se répandit dans l'assemblée que les troupes portugaises étaient en marche contre elle; mais le général Caula, sommé de s'expliquer à cet égard, protesta sur l'honneur que jamais les soldats qu'il commandait ne se souilleraient d'un

pareil attentat. Les exigences de l'assemblée augmentaient avec la facilité qu'elle trouvait à les satisfaire; les généraux Curado et Moraës furent envoyés par elle aux forts de la Barre, pour y donner l'ordre de ne point laisser sortir l'escadre sur laquelle le roi devait partir. Les électeurs appuyaient cette défense sur le spécieux prétexte que le monarque y avait embarqué les coffres de l'État. Les deux chefs à leur retour furent arrêtés avant d'avoir pu rendre compte de leur mission. Bientôt, le général Caula s'étant retiré, le nombre des spectateurs diminuant à vue d'œil, et plusieurs électeurs eux-mêmes ayant abandonné leurs sièges, aux premiers feux du jour, le 22 avril, la Bourse est cernée par la division portugaise sous les ordres du général d'Avilez. Une décharge de mousqueterie, partie du troisième bataillon de chasseurs portugais, blesse et tue un certain nombre de citoyens. Les autres se jettent pêle-mêle dans la salle dont les fenêtres donnent sur la mer; ils trouvent dans les flots la mort qu'ils fuyaient. Les soldats se précipitent dans la Bourse, dont ils brisent et pillent le riche ameublement. Le lendemain, un nouveau décret, dérogeant à celui de la veille, annonce au peuple que le roi n'adopte plus la constitution espagnole. Cinq jours après, il met-

tait à la voile, ainsi que toute sa famille, à l'exception de don Pèdre, entre les mains duquel il laissait la régence avec un ministère ainsi composé :

*Finances.*

Le comte DE LOUZAA D. DIAGO.

*Justice, Intérieur et Affaires étrangères.*

Le comte DOS ARCOS.

*Guerre.*

CARLOS FREDERICO DE CAULA.

*Marine.*

MANOEL ANTONIO FARINHA.

*Commandant d'armes.*

GEORGES D'AVILEZ ZUZARTE DE SOUZA TAVARES.

Le massacre de la Bourse fut regardé par les Cortès de Lisbonne comme une juste punition des méfaits du peuple de Rio-Janeiro. Un citoyen brésilien, ayant présenté à l'assemblée son mouchoir teint du sang d'une des victimes de cette journée, la plupart des membres accueillirent avec un sourire de dédain ses cris de justice et de vengeance ; ils passèrent à l'ordre du

jour et votèrent des remerciemens aux janissaires de la métropole.

Des personnes bien informées des affaires du cabinet de Saint-Christophe, prétendent que le projet des conseillers du roi Jean était de débarquer ce monarque à l'île Terceire où déjà ils avaient expédié l'un d'eux, Jean Severiano, qui de là devait passer à Lisbonne pour traiter de la contre-révolution, tandis que du fond de son île le roi menacerait le Portugal de l'intervention de l'Angleterre. Les voitures et les chevaux nécessaires au service de Sa Majesté dans cette retraite provisoire, avaient été embarqués à bord des vaisseaux de l'escadre ainsi qu'une presse portative.

L'espoir des courtisans se vit encore une fois déçu. A peine fut-on en pleine mer que don Jean, à leur grand déplaisir, ordonna à son amiral de faire voile vers Lisbonne, désirant, disait-il, aller se jeter au plus tôt dans les bras de ses chers Portugais. Il avait appris par expérience que les rois n'ont pas de meilleur ami qu'un peuple reconnaissant. Jean Severiano, après une longue traversée, arriva à l'île Terceire, d'où, voulant se rendre en Portugal, il reçut des Cortès la défense de débarquer à Lisbonne, et de s'approcher de cette capitale, ou

de tout autre port de mer du royaume. Le monarque arriva à Lisbonne le 3 juillet.

Le Prince régent du Brésil, don Pèdre, s'efforça de rassembler tous les partis en un seul faisceau , ayant pour bases la constitution et l'amour de la patrie. Il remit en vigueur une foule de lois que le despotisme avait laissé tomber en désuétude, supprima les impôts qui pesant, sur le commerce de la riche province de Minas-Geraës , entravaient le développement de sa vaste industrie ; abolit la corvée , la peine du fouet , les fers , l'infamie , la flétrissure , et se hâta enfin de combler le Brésil de tous les bienfaits qui résultent d'un gouvernement franchement constitutionnel. Les finances de l'Etat étaient dans une situation déplorable. Reconnaissant qu'il ne pouvait y apporter de meilleurs remèdes que l'ordre , le bon exemple et l'économie , il commença ses plans de réforme par lui-même , et parvint à restreindre sa dépense , au point de vivre comme un simple particulier, sans faste et sans luxe.

La division portugaise qui s'était attiré la haine du peuple par le massacre de la Bourse , mettait tout en œuvre pour se laver de cette souillure par quelque grand service national. L'entreprise était difficile. Elle était surtout

au-dessus du tact et des lumières d'un corps d'officiers qui avaient plus de bravoure que de prudence , et plus d'activité que de discernement. Leurs troupes prirent les armes , sous prétexte de prêter serment aux bases de la constitution que les Cortès venaient de décréter, et toujours occupées du projet de regagner l'estime des Brésiliens , on les vit courir aux prisons et en ouvrir les portes aux personnes qui s'y trouvaient détenues par suite des événemens de la Bourse.

Sur ces entrefaites le jeune prince n'épargnait rien pour éteindre la rivalité qui tourmentait les soldats de l'ancienne métropole et ceux de l'ancienne colonie ; pour détruire l'esprit de faction qui divisait les deux parties d'un même tout , le Brésil et le Portugal ; pour inculquer enfin aux sujets dont son père lui avait confié le bonheur, que de quelque côté de l'océan que le sort les eût fait naître , ils étaient tous Portugais, tous frères, tous égaux ; renversant ainsi d'un seul coup les idées de suprématie que Lisbonne prétendait exercer sur Rio-Janeiro , et les craintes bien naturelles qu'inspirait à Rio - Janeiro l'antique domination de Lisbonne. Don Pèdre ne borna pas là ses travaux. Il s'occupa avec un égal soin , et de la ré-

forme des mœurs publiques que les vices de la cour avaient portées au comble de la dépravation , et de l'éducation des citoyens que le dernier gouvernement avait totalement négligée. Le collège de Saint-Joachim , fondé et doté par la philanthropie brésilienne , avait été arbitrairement transformé en caserne. On avait chassé de cet asile les jeunes élèves qui y faisaient leurs études , et que la nation opprimée regardait comme sa dernière espérance. Don Pèdre voulut que cet établissement fût rendu à sa destination primitive. Il fit restituer le collège à ses administrateurs , il leur accorda de nouveaux droits , de nouvelles rentes , et se présenta lui-même pour assister à sa réinstallation. Depuis lors on l'a vu fréquenter assidûment cet établissement et plusieurs autres , se mêler avec les élèves , et les interroger sur les divers objets de leurs études. Rio-Janeiro lui doit la fondation de nombreuses écoles d'enseignement mutuel , qui , de cette capitale, se sont propagées, sous sa protection , jusque dans les provinces les plus éloignées.

Si la conduite de don Pèdre dans son gouvernement du Brésil le rendait cher à tous ses sujets , les procédés des Cortès de Lisbonne envers ce pays , commençaient à y exciter de

justes alarmes. Cette assemblée, dont la tribune a donné à l'Europe des leçons d'éloquence et de liberté, fut toujours pour l'Amérique d'une ingratitude que rien ne justifie. Toujours le Brésil fut à ses yeux la terre classique de l'esclavage. Dès sa première séance, elle avait conçu le projet de le *recoloniser*. Quelques brésiliens éclairés, s'aperçurent de bonne heure de cette marche oblique. Ils commencèrent à examiner de sang froid les délibérations des Cortès, et leurs craintes augmentèrent. Ils lurent avec attention le manifeste de cette assemblée aux nations étrangères, dans lequel elle énumérait les causes de sa révolution, et ils virent avec étonnement qu'elle regardait comme le principal motif de la décadence qui l'avait amenée, l'ouverture des ports du Brésil au commerce de l'univers.

Ces alarmes n'étaient point partagées par la masse des citoyens du Brésil. Sincères, exempts de toute méfiance, égarés par les mots si magiques de constitution et de liberté, ils n'apercevaient pas l'orage qui se formait sur leur tête, et ils s'abandonnaient aveuglément à la discrétion de leurs frères d'Europe.

Mais enfin la raison reprit son empire : sa main bienfaisante déchira insensiblement le bandeau

qui couvrait les yeux du Brésil ; les décrets des Cortès de Lisbonne cessèrent d'être, pour cet excellent peuple, l'objet d'une vénération religieuse.

Le 9 décembre, Rio-Janeiro vit entrer dans sa rade le brick le Don Sébastien, avec deux décrets des Cortès, portant la date du 29 septembre. L'un, sous le titre de provisoire, réglait l'organisation des gouvernemens provinciaux du Brésil, l'autre ordonnait le retour du prince régent dans l'ancienne métropole. La doctrine de ces deux pièces machiavéliques est admirablement développée dans le discours que M. d'Andrada, député de la province de Saint-Paul, adressa, au nom de ses concitoyens, au jeune don Pèdre, pour l'inviter à suspendre son départ. Nous renvoyons nos lecteurs à cette belle pièce d'éloquence patriotique. (*Voyez les notes à la suite du volume.*)

Don Pèdre, fidèle à la véritable maxime des princes qui leur prescrit l'obéissance aux lois, s'ils veulent être obéis à leur tour, ne balança pas à se soumettre à ces deux décrets, bien qu'il ne fût pas sans s'apercevoir qu'ils n'émanaient point de cette haute sagesse et de cette franche indépendance qui doivent être l'apanage d'une assemblée législative ; et il donna tous les or-

dres nécessaires pour que son départ s'effectuât à bord de la frégate l'*Union*.

Dès-lors les esprits devinrent plus attentifs à la marche des événemens. Ce premier moment d'enthousiasme, durant lequel les peuples ne réfléchissent pas, était passé sans retour. Les instructions que la province de Saint-Paul avait données à ses députés aux Cortès de Lisbonne dessillaient les yeux des habitans de Rio-Janeiro, qui, à l'exemple de leurs concitoyens les plus éclairés, commençaient enfin à se méfier des intentions du Portugal. .

Ces instructions prescrivaient aux députés brésiliens jusqu'à quel point ils devaient condescendre aux opinions de leurs collègues d'Europe. Elles leur donnaient pour règle invariable de conduite une pleine égalité de droits entre les deux royaumes. Le Brésil devait posséder, comme le Portugal, son assemblée législative particulière. Chacun de ces corps devait jouir d'une égale autorité et s'appuyer sur un pouvoir exécutif spécial, entièrement indépendant de l'autre. Il devait y avoir en outre une assemblée générale pour le Portugal et le Brésil, composée d'un égal nombre de députés des deux royaumes, et destinée à s'occuper des affaires de l'*Union* et de la politique extérieure. Les

deux royaumes devaient contribuer chaque année, par portions égales, aux dépenses de l'Union. Pour tout le reste, ils étaient indépendans l'un de l'autre.

L'indignation du Brésil, à la nouvelle des projets de Lisbonne, devint bientôt générale. Il n'y eut plus de citoyen qui ne vit clairement dans le décret des Cortès le dessein non équivoque de recoloniser l'Amérique. Ce fut dans cette occasion qu'un respectable magistrat, prenant une courageuse initiative, lança au milieu de ses compatriotes un *pamphlet* qui, sous le titre de *Réveil brésilien*, leur peignait à grands traits les maux dont ils étaient menacés, et leur indiquait les moyens à mettre en usage pour s'en garantir. Jamais brochure n'eut un succès égal. Elle devint, du fleuve des Amazones au Rio de la Plata, le catéchisme de la liberté brésilienne, et ne contribua pas peu à la régénération de cette belle étendue de pays.

L'agitation populaire marchait à grand pas. Le 1<sup>er</sup> janvier 1822, un exprès venu en toute hâte de Saint-Paul, remit à don Pèdre une dépêche du gouvernement de cette province. Ce document, qui est consigné dans une des notes de ce livre, fut immédiatement publié à Rio-Janeiro, et l'original envoyé par le prince à son auguste père.

La haute estime dont jouissait M. José Bonifacio d'Andrada, parmi ses compatriotes, et le service signalé qu'il avait déjà rendu au Brésil, en étouffant l'anarchie et en rétablissant la liberté dans la province de Saint-Paul, ainsi que don Pèdre lui-même le témoigne dans sa deuxième lettre à son père, contribuèrent pour beaucoup à accélérer le mouvement de Rio-Janeiro. Le peuple de cette capitale n'avait pas été longtemps à s'apercevoir que la dépêche du gouvernement de Saint-Paul était l'ouvrage de ce respectable vieillard.

La marche rapide des événemens commençait à inquiéter la division portugaise. Elle murmurait hautement dans ses quartiers : ses chefs, s'emparant du nom sacré de la liberté pour l'anéantir, osèrent demander à don Pèdre de faire jeter dans les fers tous les citoyens qui, par la voie de la presse, s'étaient efforcés d'éclairer le Brésil sur sa véritable position. Le prince, toujours digne de lui-même, repoussa avec horreur ces perfides conseils.

Le 9 janvier, la municipalité de Rio-Janeiro, ayant sollicité de don Pèdre une audience solennelle, se présenta à lui escortée des plus respectables citoyens de la capitale. Le président remit à S. A. R. un manifeste, dans lequel le

peuple la conjurait de rester au Brésil. Il lui adressa lui-même un discours dans le même but. Le prince ému, proféra aussitôt, sans balancer, ces mémorables paroles : « Puisque c'est pour le bien de tous et pour la félicité générale de la nation, je ne balance plus. Dites au peuple que je reste. » Cette réponse retentit dans tous les cœurs, et fut accueillie par les plus vifs transports de joie.

Cependant les soldats portugais, ayant à leur tête le général George d'Avilez, avaient résolu d'employer la ruse pour forcer don Pèdre à s'embarquer. Ce projet n'ayant point réussi, ils songèrent à l'enlever pendant qu'il était au spectacle. A cet effet ils prirent secrètement les armes dans la soirée du 11 janvier, et se portèrent en silence dans les environs du théâtre. Mais le prince, surpris de cette levée de boucliers dont il ignorait le but, manda le général Carretti, et lui ordonna de faire rentrer dans le devoir les troupes qu'il commandait. Cette présence d'esprit, jointe à la rapidité avec laquelle les soldats brésiliens coururent aux armes, fit avorter le projet de la faction européenne, et déconcerta ses coupables espérances.

Les Portugais, reconnaissant l'inutilité de

leur efforts , et prévoyant la vigoureuse résistance que leur opposeraient les forces brésiliennes , se décidèrent à passer la nuit sur pied , occupant les positions qui leur semblaient les plus avantageuses. Le prince , instruit le lendemain de leur criminelle opiniâtreté , leur ordonna de passer immédiatement sur la rive gauche du fleuve qui forme devant la capitale un véritable bras de mer , et de s'y tenir tranquilles jusqu'à ce que , dans sa sagesse , il eût pris les mesures qu'exigeait leur retour à Lisbonne. Cette soldatesque rebelle sentant que toute résistance était inutile , obéit alors pour la première fois. La crainte avait produit sur elle plus d'effet que l'honneur.

Ce même jour , 12 janvier , don Pèdre se trouva tout à coup presque sans ministres. Les uns avaient abandonné leur poste , les autres tramaient déjà une contre-révolution. Le ministre de la marine , Farinha , restait seul fidèle à son prince et à son devoir. Don Pèdre ne se dissimulait pas le danger qui le menaçait. Il résolut , pour le braver , d'invoquer l'assistance du peuple brésilien , et dans la nuit même il écrivit aux provinces de Saint-Paul et de Minas , de se hâter de mettre toutes leurs forces à sa disposition. Une pareille mesure était urgente ; tous

les jours on attendait de Lisbonne une nouvelle expédition, dont les intentions ne pouvaient être plus favorables au Brésil que celles de la division auxiliaire dont le prince venait de châtier la révolte.

Abandonné à ses propres forces, seul, sans ministres, sans conseillers, don Pèdre ne fit pendant trois jours que courir d'un ministère à l'autre, expédiant lui-même presque toutes les affaires, et écrivant la plupart des dépêches de sa propre main. Ce ne fut que le 16 qu'eut lieu la nomination suivante :

*Intérieur, Justice et Affaires étrangères.*

JOSÉ-BONIFACIO D'ANDRADA.

*Finances.*

CAETANO PINTO DE MIRANDA-MONTENEGRO.

*Guerre.*

JOAQUIM D'OLIVEIRA-ÁLVEZ.

*Marine (Comme par le passé).*

MANOEL-ANTONIO FARINHA.

Le 17 arrive à Rio-Janeiro le nouveau ministre José-Bonifacio d'Andrada, président de la députation de Saint-Paul. Le prince l'accueille avec les plus sincères témoignages d'a-

mour et de reconnaissance. Mais d'Andrada veut servir gratuitement sa patrie ; il n'ambitionne aucune place dans l'administration ; il repousse les bienfaits de don Pèdre. Vaincu enfin par les instances du jeune prince , le vénérable vieillard accepte les fonctions de ministre , à des conditions que don Pèdre ne balance pas un instant à signer. Le 26 , d'Andrada lui présente les vœux des habitans de Saint-Paul , et le conjure d'ordonner la convocation d'un conseil de *procureurs généraux* des provinces du Brésil.

Cependant les navires qui devaient rapporter à Lisbonne la division auxiliaire avaient été armés comme par enchantement ; le vent était favorable et tout annonçait une prompte traversée, quand ces militaires , persistant dans leur rébellion , déclarèrent formellement qu'ils ne partiraient pas. Le prince, après avoir épuisé tous les moyens de douceur que lui inspirait sa générosité naturelle, fit défiler une division brésilienne pour leur couper la retraite du côté de la terre , et donna ordre à deux frégates de jeter l'ancre au milieu du fleuve , en face de leurs cantonnemens. Dans cet état de choses , il parut , le 9 février , à bord de l'un des vaisseaux , accompagné du chef de son nouveau ministère , fit appeler

le général portugais, et lui enjoignit de s'embarquer avec les siens dès le jour suivant, le menaçant, s'il n'obéissait pas, de ne plus les épargner, et d'ordonner qu'on commençât le feu par mer et par terre. « C'est moi, général, dit-il en finissant, c'est moi qui tirerai le premier coup. Je ne puis être plus long-tems le complice de votre révolte. » Le regard du prince était animé; on lisait son indignation dans tous ses traits. D'une main il s'appuyait sur l'affût d'un canon; de l'autre il agitait une mèche enflammée. Le général jura de faire embarquer ses troupes, et effectivement elles furent toutes à bord le lendemain.

Don Pèdre revint à terre, après avoir passé la nuit à bord de la frégate. Son habit lui avait servi d'oreiller, le pont du navire lui avait tenu lieu de couche. Quand il visita le camp brésilien, il n'eut d'autre lit que la terre ni d'autre table que celle des soldats.

Enfin, le 15 février, la division auxiliaire mit à la voile, emportant les malédictions de tous les habitans de Rio-Janeiro. Elle eût pu entrer dans le Tage avec le pavillon de l'indépendance brésilienne!

Les excès de cette soldatesque effrénée causèrent la mort du prince don Jean, fils de don

Pèdre. Il faut lire la lettre touchante dans laquelle ce père, au désespoir, déplore la perte de cet enfant chéri, et appelle la vengeance divine sur la tête de ses assassins <sup>1</sup>.

Le jour même du départ des troupes portugaises, don Pèdre reçut une députation de Minas-Geraës, qui s'unissait de sentimens avec celles de Saint-Paul et de Rio-Janeiro. Le lendemain, il publia un décret, créant un *conseil général de procureurs*, conformément au vœu émis par les représentans de ces trois provinces.

La marche imposante que suivaient les affaires du Brésil, n'empêchait pas que sur différens points de son immense étendue, dans les lieux même dont les habitans s'étaient le plus unanimement prononcés pour le nouvel ordre de choses, des artisans de troubles ne missent tout en œuvre pour arrêter les progrès de la liberté. Minas-Geraës fut la première province dans laquelle la discorde agita son flambeau. Une faction y prit les rênes du gouvernement, méconnut les autorités nommées par don Pèdre, et s'empara de tous les attributs de la souveraineté. Mais déjà le prince avait rassemblé des

<sup>1</sup> Cette lettre est la 20<sup>e</sup> du recueil.

troupes pour subjuger les rebelles, et, n'attendant pas qu'elles le suivissent, il s'était jeté seul au milieu de la province insurgée. Sa présence suffit pour réduire les mutins; les milices qu'ils avaient contraintes à s'armer, pour lui disputer le passage, ne l'eurent pas plus tôt aperçu, qu'elles coururent se précipiter à ses pieds. Il entra dans la capitale sans coup férir, y ramena le calme, et pardonna à tous les coupables. On n'a pas oublié la réponse qu'il fit à un de leurs chefs qui embrassait ses genoux : « Levez-vous; je suis venu ici pour donner tous mes soins à cette importante partie du Brésil, et non pour m'occuper de vous. »

Le 25 avril, don Pèdre était de retour à Rio-Janeiro. Trente jours lui avaient suffi pour voler à Minas, rétablir l'ordre dans la province entière, et revenir dans la capitale de ses Etats. Il était neuf heures du soir, quand tout à coup il parut au théâtre de Saint-Jean. « Brésiliens ! dit-il aux spectateurs étonnés, tout est rentré dans le devoir à *Villa-Rica*<sup>1</sup>. J'en suis parti il y a quatre jours et demi, et je reviens ici pour achever de pacifier le Brésil. » Ces paroles furent

<sup>1</sup> *Ville riche*, nom de la capitale de la province de Minas-Geraes.

accueillies par les acclamations unanimes d'un peuple généreux, que la présence de son prince électrisait, et qui voyait avec enthousiasme la chaleur avec laquelle il embrassait ses intérêts.

Tandis que don Pèdre comprimait ainsi la révolte de Minas, son fidèle d'Andrada, qu'il avait laissé à la tête du gouvernement de Rio-Janeiro, imposait silence aux factieux de cette capitale, et n'épargnait ni soins ni peines pour mener à bonne fin l'œuvre si bien commencée par le jeune prince.

Le 13 mai suivant, anniversaire de la naissance de Jean VI, et de l'avènement de sa mère dona Maria I<sup>re</sup> au trône de Portugal, le peuple de Rio-Janeiro résolut de témoigner à don Pèdre toute la reconnaissance qu'il ressentait des bienfaits de son administration, par une de ces acclamations glorieuses qu'une nation, maîtresse d'elle-même, n'accorda jamais à un tyran. Désirant trouver toujours en lui un refuge assuré contre les prétentions du Portugal, il lui dispensa d'une voix unanime le titre de *Protecteur et de Défenseur perpétuel du Brésil*, et chargea le président de la municipalité de lui en apporter la nouvelle. « J'accepte, répondit don Pèdre, le titre flatteur de Défenseur perpétuel du Brésil, et je jure de défendre ceux qui me l'ont donné, jus-

qu'à la dernière goutte de mon sang ; mais je ne puis accepter celui de protecteur. Le Brésil n'a besoin de la protection de personne ; il se protège lui-même. » Cette réponse fut bientôt connue de toutes les provinces coalisées qui suivirent l'exemple de Rio-Janeiro.

Le 2 juin , le prince réunit le conseil des procureurs généraux , qui prêta serment de maintenir la régence. Les Brésiliens marchaient à grands pas vers l'indépendance. Leur capitale avait été évacuée par les troupes de la métropole. Ils avaient de fait un souverain et un corps législatif particulier. Il leur manquait bien peu de chose pour achever de briser la vieille chaîne qui les attachait encore au Portugal.

Dans leur seconde séance , qui eut lieu le 3 , les procureurs généraux , fortement pénétrés de cette vérité , réclamèrent la convocation d'une assemblée générale des provinces , chargée de délibérer sur les conditions auxquelles Rio-Janeiro pourrait rester uni à Lisbonne , sur la question de savoir si la constitution des Cortès portugaises serait adoptée par l'Amérique , et enfin sur les mesures à prendre pour parer aux besoins urgents du Brésil.

Don Pèdre écouta la représentation des pro-

cureurs généraux, et délibéra, séance tenante, sur son contenu. L'avis des ministres fut unanime. En conséquence, dès le même jour, il signa et publia le décret de convocation de la nouvelle assemblée, ainsi que les instructions nécessaires pour l'élection des députés qui seraient appelés à la composer. Ce décret est remarquable par les principes qui y sont émis. Le prince reconnaît qu'il faut au Brésil : « une assemblée qui, investie de cette portion de souveraineté qui réside essentiellement dans le peuple de ce grand et riche continent, établisse les bases sur lesquelles doit s'élever l'édifice de cette indépendance que la nature lui a destinée. » Don Pèdre fait plus encore, il devance les vœux du peuple ; ce n'est plus une simple réunion de députés qu'il lui accorde selon ses désirs, c'est une assemblée *générale, constituante et législative*.

La municipalité de Rio-Janeiro et la garnison de cette capitale profitèrent de ce jour d'allégresse pour venir jurer, entre les mains de don Pèdre, de défendre à jamais sa régence. Le prince fut sensible à ce témoignage d'affection. « Mes sentimens sont connus de vous tous, dit-il, j'y persisterai. » Il prit, à ces mots, un livre d'Évangiles sur lequel il reçut le serment.

de tous les corps de l'État. Alors le président de la municipalité, ouvrant une des fenêtres du palais, répéta au peuple, qui couvrait la place, la formule de cet engagement ; et don Pèdre, paraissant à la même croisée, fut salué par une explosion d'applaudissemens.

Rio-Janeiro s'occupait, dans le calme le plus parfait, de l'élection de ses députés, quand le bruit s'y répandit qu'une poignée de factieux essayaient de semer le désordre à Saint-Paul, et de livrer à l'anarchie cette belle partie du Brésil. A cette nouvelle, don Pèdre part de sa capitale, et, aussi rapide que l'aigle de César dont il va substituer l'emblème aux vieilles couleurs de la métropole, il peut déjà dire, comme le guerrier romain : *je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu*. La tranquillité est rendue à cette excellente province que quelques ambitieux s'efforçaient d'égarer. Le prince continue à parcourir les villes et les villages, recueillant partout les marques du plus entier dévouement ; mais on lui a remis le manifeste des Cortès de Lisbonne, en réponse aux sages remontrances de la nation brésilienne. C'est dans le hameau de la Piranga qu'il a lu cet étrange document, aussi éloigné, par le fonds que par la forme, de toutes les relations consacrées jusque-là parmi

les nations civilisées : les cours suprêmes du Brésil sont abolies ; les Brésiliens sont forcés , pour l'affaire la plus insignifiante, d'aller chercher justice à Lisbonne , à travers les tempêtes de l'Océan ; les magistrats américains sont destitués de leurs fonctions et privés, ainsi que leurs familles , de tout moyen d'existence ; la dette du Brésil n'est plus une dette nationale ; le prince est définitivement rappelé ; enfin , un décret d'arrestation est lancé contre les municipalités brésiliennes qui , en conjurant don Pèdre de ne point quitter Rio-Janeiro , n'ont fait qu'user du droit de pétition que leur garantissent les bases constitutionnelles imposées par Lisbonne. L'exécution d'une seule de ces mesures impolitiques suffisait pour mettre le Brésil à feu et à sang. Le prince le sentit, et il en fut indigné. Un coup d'œil rapide lui prouva que cette indignation était partagée par tous ceux qui l'entouraient. Son émotion, celle de ses amis, lui dictaient son devoir. A l'exemple du premier conquérant du Mexique, il voit qu'il faut rompre avec tous ceux qu'il a laissés derrière lui. *L'indépendance ou la mort !* s'écrie-t-il d'une voix solennelle. Ce serment, répété par tous ses compagnons, retentit dans l'immensité du désert ; il frappe les vastes

flancs des monts aurifères, comme celui des trois Suisses couvrit jadis le mugissement de la cataracte de Brounnen. Il va plus loin encore, il traverse l'Atlantique, réveille les échos du Tage, et fait pâlir sur leurs trônes les monarques du vieux monde. Don Pèdre et ses amis veulent conserver un souvenir de l'engagement sacré qu'ils viennent de contracter, au nom de Dieu et des saints, en présence de toutes les merveilles de la création. Un brassard est adopté par ces premiers moteurs de la liberté brésilienne ; une fleur verte, symbole d'espérance, y brille au milieu d'un angle d'or, et l'on y lit la devise du prince : *l'indépendance ou la mort !*

Du hameau de la Piranga, don Pèdre se rend à la ville de Santos, patrie de son fidèle d'Andrada. Il s'assied à son foyer rustique, il embrasse les respectables parens de cet homme de bien. D'Andrada, sur ces entrefaites, laissé à la tête du ministère de Rio-Janeiro, dirigeait la princesse royale qui avait été chargée de la régence du royaume. De part et d'autre les bienfaits et la reconnaissance étaient les mêmes. Est-il un spectacle plus ravissant que celui d'un jeune prince doué de l'esprit le plus vif et de l'âme la plus franche, brûlant du désir de consolider l'indépendance de sa patrie adoptive ;

et s'abandonnant, pour y parvenir, aux conseils et à l'expérience d'un vénérable vieillard qui lui ouvre la carrière de l'immortalité ?

Durant l'absence de don Pèdre , les factieux du Brésil tentèrent de renouer à Rio-Janeiro leurs coupables intrigues. Le moment était mal choisi. La nomination de Martin-Francisco d'Andrada au ministère des finances venait d'accroître les forces du gouvernement. Cet heureux choix , non-seulement promettait le retour de l'ordre dans l'administration , mais il annonçait encore un nouveau déploiement d'énergie contre les rebelles que tourmentait la prospérité naissante de don Pèdre.

Deux partis divisaient alors la nation ; l'un , composé de presque tous les habitans du Brésil, voulait la séparation définitive du Portugal ; l'autre , qui perdait chaque jour de sa force , travaillait avec ardeur à maintenir l'union des deux royaumes. Le parti *séparatiste* se subdivisait en *absolutistes* , *constitutionnels* et *exagérés* ou *démocrates*. Les premiers cherchaient leur sûreté à l'ombre des seconds ; les troisièmes , composés de ces hommes qui ont tout à gagner dans un bouleversement , parce qu'ils n'ont jamais rien possédé ou qu'ils ont tout perdu , race qui pullule surtout dans les Amériques

où une fortune est aussi facile à abattre qu'à édifier, augmentaient le nombre des seconds, ou se ralliaient aux premiers, suivant que la force semblait passer des uns aux autres. Tous voulaient l'indépendance du Brésil, mais les premiers avec une monarchie absolue, les seconds avec une constitution monarchique fondée sur les principes d'une liberté bien entendue ; les troisièmes, enfin, en adoptant, soit une division de pays par États fédérés, soit une constitution sous le régime de laquelle le chef de l'État n'eût été qu'un esclave couronné sans libre arbitre ni sans force, un véritable fantôme de Roi. Le parti de l'union avec le Portugal pouvait, en théorie, prétendre aux mêmes subdivisions que le parti séparatiste ; mais il n'avait en vue, dans l'application, qu'un but unique, la ruine du Brésil, parce que, quelle que soit la forme constitutionnelle qu'on donne à ce pays, si la première condition qui lui est imposée est l'union avec l'ancienne métropole, il ne pourra jamais prospérer, et recevra sans cesse de nouveaux préjudices, soit de l'intervention de son pouvoir et de ses richesses dans les relations du Portugal avec les différens États de l'Europe, soit des traités exclusifs de commerce qu'ils contracteront entre eux et dans

lesquels ses intérêts seront toujours sacrifiés à la cupidité et à l'égoïsme du plus fort. Parmi les hommes appartenant aux deux grandes divisions précitées et à leurs subdivisions respectives, on comptait un assez grand nombre de ces âmes de boue pour lesquelles l'avenir de l'État est toujours indifférent, et qui n'ont qu'un seul but, un seul désir, une seule affection, la conservation et l'accroissement de leurs fortunes, de leurs titres, de leurs pensions et de leurs honneurs. Ils formaient au Brésil un troisième parti qu'on pouvait appeler, avec raison, le parti neutre ou *du ventre*, masse inerte et compacte, toujours inhabile à faire le bien et si prompte à hâter les progrès du mal dans les sociétés modernes.

Don Pèdre à la tête d'un ministère dont la sagesse justifiait son choix, fortifié d'ailleurs de la majorité de la volonté nationale, eut à lutter contre les autres partis, incertains et dissunis; il les combattit avec avantage, et sut les forcer au silence. La politique de son cabinet excita l'admiration de l'Europe éclairée. Sans répandre une goutte de sang, il soumit ou s'attacha ses ennemis les plus acharnés, rétablit la tranquillité publique, et environna la souveraineté d'un respect qu'elle avait perdu en Amérique. Le corps social fut consolidé par la

reunion de ceux de ses membres que le souffle de la discorde avait dispersés. L'abîme des finances se combla rapidement. Une armée magnifique sembla sortir de terre; enfin de ces ports qui ne renfermaient que des vaisseaux délabrés, s'élança comme par enchantement une flotte nombreuse, à la tête de laquelle vint se placer le fameux lord Cochrane, le plus habile marin des tems modernes.

La majeure partie des provinces du Brésil avait secoué le joug de la métropole et embrassé la cause de l'indépendance. Il ne restait en dehors de la coalition, que deux villes, Bahia et Para : celle-ci égarée ou vendue par ceux qui étaient à la tête de son gouvernement, celle-là soutenant une guerre sanglante contre les Portugais ses oppresseurs. Pernambuco fut la première province qui jura de défendre la régence de don Pèdre, et qui, par un acte solennel du 1<sup>er</sup> juin 1822, le reconnut comme investi du pouvoir exécutif, sans restriction aucune.

Le Brésil n'était pas indifférent aux bienfaits qu'une main libérale versait dans son sein. De toutes parts on dispensait au jeune prince les titres de roi, d'empereur, de père de la patrie. Il ne pouvait sortir sans être accueilli

par les acclamations unanimes du peuple et de l'armée. Enfin , la municipalité de Rio-Janeiro fut forcée, par la masse entière des citoyens, à venir déposer aux pieds de don Pèdre une nouvelle couronne impériale. Il ne résista pas à ce vif témoignage de gratitude. Les expressions lui manquèrent pour peindre ce que son cœur éprouvait. Il ne répondit que par des larmes aux envoyés du peuple. La foule qui attendait sur la place du palais le résultat de ce message, ne l'eût pas plus tôt connu , qu'elle se livra aux transports d'une allégresse sans bornes.

Le 12 octobre 1822, anniversaire de la naissance du nouvel empereur, fut choisi pour fêter son élection. S. A. R. se rendit au camp Sainte-Anne, au bruit de l'artillerie, des cloches et des *vivats* de plus de cent mille spectateurs, qui se pressaient sur son passage. Il fut proclamé le même jour à Saint-Paul, à Minas-Geraës, à Sainte-Catherine et à Rio-Grande. Tant d'honneurs n'excitèrent point en lui cet orgueil qui si souvent a terni les belles qualités des princes. Il a été le premier à reconnaître publiquement la source du pouvoir dont il est revêtu, et chacun de ses décrets prouve à l'univers qu'il n'est pas *empereur constitution-*

*nel, seulement par la grâce de Dieu, mais encore par l'unanime acclamation de ses peuples.*

Sur ces entrefaites, un parti dont les ramifications étaient assez étendues et qui avait déjà fait des tentatives pour s'emparer du maniement des affaires, réussit un moment à séduire l'opinion publique et à lui faire prendre le change sur ses véritables intentions qu'il cachait sous une affectation de patriotisme. Par ces moyens tortueux et jésuitiques, il vint à bout de surprendre les positions avancées d'où il battit en brèche le sanctuaire de la justice. Il parvint ainsi à s'ouvrir un passage jusqu'au pied du trône où sans remords et sans pudeur, il se mit à incriminer les actions les moins coupables, et à supposer de vains complots dans le seul but de rendre ses services nécessaires.

Des hommes aussi purs que les ministres d'Andrada, ne pouvaient entrer en arrangement avec une faction aussi immorale. Ils refusèrent de s'unir aux ennemis de leur patrie, et donnèrent leur démission. Don Pèdre ne voulut point l'accepter. Il mit en usage tous les moyens que lui suggérèrent sa délicatesse, sa bonté et l'amour qu'il porte au Brésil pour vaincre la résolution des deux frères. Tout fut inutile; les d'Andrada persistèrent à abandonner la cour

d'un monarque qu'ils idolâtraient, mais dont ils craignaient de ne pouvoir plus faire le bonheur.

La nouvelle de cette démission se répandit bientôt dans Rio-Janeiro. Long-tems le peuple refusa d'y croire. Quand il ne lui fut plus permis d'en douter, une même stupeur s'empara de tous les citoyens. On eût dit qu'une calamité publique venait de fondre sur le Brésil. L'agitation succéda à cette première immobilité d'une douleur subite et violente ; le peuple fuyant ses demeures se précipita dans les rues, s'aggloméra sur les places, remplit l'air des plus atroces malédictions contre les intrigans qui privaient l'État de ses deux meilleurs soutiens, et le prince de ses deux plus fidèles serviteurs. Peu à peu le mouvement s'organisa. La réflexion s'insinua jusque dans les têtes les plus exaltées ; on parla de se réunir pour conjurer en commun l'orage qui menaçait la nation. Des avis, des proclamations, affichés dans tous les carrefours, répandus dans tous les domiciles, invitèrent le peuple à porter unanimement au pied du trône l'expression de son amour et de ses vœux.

Telle était la situation des choses ; quatre jours s'étaient déjà écoulés depuis la démission des ministres, lorsque le 30 octobre don Pèdre

parut sur la place de la Constitution. Aussitôt il fut environné d'une masse de peuple qui le saluait de ses acclamations; mais une vive inquiétude se peignait sur tous les visages. Le prince entra chez José-Bonifacio d'Andrada, qu'il trouva absent. Depuis sa retraite, l'ex-ministre habitait une petite maison de campagne dans le faubourg de *Catete*. Don Pèdre résolut de s'y rendre en personne, non plus dans des motifs d'intérêt particulier, mais afin d'essayer si la voix de la patrie ne serait pas plus puissante que la sienne sur le cœur du vieillard.

Le peuple devina le projet de l'empereur, et il se précipita en foule sur ses traces pour l'aider à triompher de la résistance de son conseiller. A peine le cortège entra-t-il dans la rue de *la Gloire*, qu'au loin s'offrit un immense concours de citoyens qui se dirigeaient vers la ville. A cette vue, don Pèdre fit arrêter ses chevaux et s'écria de manière à être entendu de tous ceux qui l'environnaient : « Je parierais que c'est José - Bonifacio que le peuple m'amène en triomphe. » L'héroïque défenseur du Brésil ne se trompait pas. Sa propre expérience lui faisait espérer que le citoyen vertueux qui avait tant fait pour l'indépendance de son pays, ne

fides ressorts, et pour abreuver de dégoûts les vertueux ministres dont il craignait la vigilance. Ceux-ci virent se former de loin ce second orage; l'absence du monarque encourageait l'astucieuse faction. Comme la première fois, ils reconnurent qu'ils ne pouvaient lutter contre elle sans compromettre leur dignité; et, comme la première fois, ils eurent la sagesse de donner à tems leur démission. Elle fut acceptée le 17 juillet, non sans bien vifs regrets de la part du souverain et de la nation entière. Enfin l'empereur se rétablit complètement; mais à ses maux physiques avaient succédé des peines morales non moins cruelles. Son vertueux conseiller, son fidèle ami, son père adoptif, celui qui avait coopéré le plus activement à l'indépendance de sa patrie, d'Andrada n'était plus à ses côtés. La religion seule a des consolations pour les grandes infortunes. Don Pèdre profita de sa première sortie pour aller à l'église de N.-D. *de la Gloire* rendre grâce à l'Être-Suprême de sa guérison, et le supplier de continuer à protéger le Brésil.

Au mois d'octobre, entra dans le port de Rio-Janeiro une frégate portugaise ayant à bord le comte de Rio Mayor, que le roi Jean VI envoyait à son fils avec des lettres et des dépê-

ches. Ce seigneur se disposait à débarquer, quand don Pèdre lui fit défendre de mettre pied à terre ni de livrer ses documens sans avoir préalablement déclarés'il était autorisé à reconnaître l'indépendance du Brésil. Sur la réponse négative du comte, l'ordre lui fut donné de remettre immédiatement à la voile ; don Pèdre avait refusé de recevoir jusqu'aux lettres de sa famille.

L'assemblée constituante s'occupait de l'œuvre de la régénération nationale avec ce calme majestueux qui convient au corps-législatif d'un grand peuple. Don Pèdre lui avait soumis la correspondance du gouvernement avec l'envoyé de Portugal ; la conduite franche et sincère du jeune empereur avait excité au plus haut point son enthousiasme et sa reconnaissance. Tout à coup, le 12 novembre, elle est dissoute par un décret du souverain, qui lui est intimé avec un grand appareil militaire. Ses membres se séparent sans la moindre résistance. Les deux ex-ministres d'Andrada, et leur frère Antonio-Carlos, qui siégeait avec eux dans ce corps politique, traversèrent l'océan et vinrent habiter la France. Le même jour, don Pèdre annonça à la nation qu'il allait convoquer une nouvelle assemblée, à laquelle il présenterait un projet de constitution plus libéral encore que

celui que discutait l'assemblée dissoute. Les véritables motifs de ce coup d'État ne nous sont point assez connus pour que nous puissions le juger avec cette rigoureuse impartialité qui est le plus bel apanage de l'histoire.

Le 11 décembre, don Pèdre, fidèle observateur de sa parole, publie le projet de constitution qu'il a promis, et qu'il vient de rédiger lui-même au sein de son conseil-d'État, tout composé de Brésiliens. Ce projet comblait les vœux du peuple dont il consacrait la souveraineté : aussi offrit-il d'en jurer sur-le-champ la stricte observation et de le regarder à jamais comme la loi fondamentale de l'empire.

Le 25 mars 1824, jour où devait être prononcé ce serment, le monarque sortait dans l'après-midi du théâtre de Saint-Jean, quand le feu se déclara tout à coup dans ce vaste édifice avec une violence telle, qu'il menaçait de se communiquer aux bâtiments voisins et d'incendier une partie de la ville. Don Pèdre, instruit de cet accident à son arrivée au palais, remonte à cheval, vole au lieu du danger, et refuse de s'éloigner sans s'être assuré par lui-même qu'on est parvenu à isoler l'incendie ; mais on ne put sauver le théâtre, qui fut réduit en cendres. Un pareil désastre était sans exemple au Brésil où la

dureté du bois dont on construit les maisons, oppose une grande résistance à ce fléau : aussi chacun dans le principe regarda-t-il cet événement comme le résultat de la malveillance. Don Pèdre resta toute la nuit parmi les travailleurs : « Ce n'est rien, dit-il plusieurs fois aux soldats, notre fête aura lieu demain sans faute. » Il voulait parler du serment à prêter à la constitution, et en effet cet engagement sacré fut contracté le lendemain par l'empereur et par le peuple. Les autres provinces suivirent cet exemple, à l'exception de Pernambuco et de Ceara où la dissolution de l'assemblée servait de prétexte à de nouveaux désordres. Plus tard, les habitants de ces deux villes abjurèrent leur erreur, et prêtèrent aussi serment à la constitution si libéralement octroyée par don Pèdre.

Pour mieux consolider encore l'indépendance du Brésil, et lui donner une existence politique aussi bien fondée en droit qu'en fait, ce prince conclut le 29 août 1825, avec son père, un traité par lequel le dernier reconnaît le Brésil comme empire indépendant, séparé des royaumes de Portugal et Algarves, et son fils don Pèdre comme empereur de ce nouvel État. Dans ce traité, le prince américain octroie à son père le titre purement honorifique et vager d'empereur.

reur du Brésil. Tous les intérêts de commerce sont également réglés entre les deux peuples. Par un acte additionnel, don Pèdre s'oblige à compter au Portugal une somme de 50 millions de francs, prenant dans le trésor du Brésil les valeurs nécessaires au paiement de l'emprunt que le Portugal a contracté en Angleterre dans le mois d'octobre 1823, et s'engageant à acquitter le surplus dans le délai d'un an, à dater de la ratification du traité.

Au reste, d'après l'article 3 de ce traité, le paiement sus-mentionné n'exclut point les réclamations réciproques des deux nations pour transports de troupes et dépenses par elles occasionnées. Toute autre réclamation de gouvernement à gouvernement est d'avance regardée comme non avenue. On fera droit seulement à celles des particuliers dans la forme spécifiée. Cette convention a été ratifiée et publiée le 15 novembre 1825.

Cependant Monte-Video, qui avait prêté serment à la constitution du Brésil comme État fédéré, sous la dénomination de province Cisplatine, renfermait dans son sein des élémens de discorde qu'une étincelle pouvait enflammer. Un officier, qui avait combattu autrefois sous Artigas, et qui, à la chute de cet aventurier,

avait passé au service du Brésil où il avait été comblé des bienfaits de l'empereur, se trouvant à Monte-Video en qualité de maréchal de camp, leva le premier l'étendard de la rébellion. Il sortit de la place Saint-Philippe avec les corps qu'il put séduire, et attaqua les Brésiliens. Sa défection était d'avance concertée avec Buénos-Ayres qui, si l'on en croit certains rapports, était poussée à cette intrigue par l'influence d'une nation européenne.

Cette protection manifeste accordée aux rebelles d'une nation alliée, décida don Pèdre à déclarer la guerre à la république Argentine. Ce fut le 10 décembre 1825 qu'il publia son manifeste, dans lequel il déduit avec beaucoup de lucidité les motifs qui le forcent malgré lui à prendre les armes.

Aussi exact à tenir ses promesses qu'à remplir ses devoirs, ce prince s'embarqua, le 3 février 1826, sur le vaisseau le don Pèdre I<sup>er</sup>, pour aller visiter cette héroïque ville de Bahia, qui avait tant souffert dans la guerre de l'Indépendance. L'impératrice et la princesse Maria da Gloria accompagnèrent le monarque dans ce voyage, qui ne fut qu'une suite de fêtes.

La famille impériale était à peine de retour à Rio-Janeiro, où l'ouverture des chambres

avait hâté son retour, qu'une douleur bien amère et bien légitime vint navrer le cœur de don Pèdre. Le 26 avril il apprit que son père, don Jean VI, était mort à Lisbonne. Élevé par cette perte cruelle au trône de Portugal, il marqua son avènement par des principes d'humanité. Le 27 il publia un décret accordant amnistie pleine et entière à tous les Portugais détenus, jugés, proscrits ou poursuivis pour opinions politiques. Le 29 il octroya au Portugal la constitution la plus libérale que possède l'Europe, constitution basée sur les droits de l'homme, et calquée presque entièrement sur celle du Brésil. Le 30 il décréta que les élections des députés auraient lieu aussitôt, et que les Cortès seraient immédiatement installées. Enfin, le 2 mars, il abdiqua la couronne de Portugal en faveur de sa fille dona Maria da Gloria, princesse du grand Para. Dans cet acte d'abdication don Pèdre déclare que, regardant comme incompatible avec les intérêts du Brésil et du Portugal la conservation de la couronne de ses pères, et ayant à cœur de faire jouir son ancienne patrie de tout le bonheur possible, de son propre mouvement et de son libre arbitre, il cède ses droits incontestables au sceptre et à la souveraineté de Portugal à sa fille dona Maria

da Gloria, à condition qu'elle épousera son oncle l'infant don Miguel, et qu'elle ne sortira du Brésil que lorsque ce mariage aura été célébré et que le Portugal aura prêté serment à sa constitution.

Ainsi don Pèdre n'a pas plutôt pris possession d'un trône, où se sont assis une longue suite de rois ses ancêtres, qu'il en descend de sa seule volonté pour ne point manquer aux sermens qu'il a faits à un grand peuple. Il ne veut être roi que pour rendre à la liberté sa patrie gémissante sous un esclavage dont le tems a rivé les fers, et il renonce à l'héritage de ses aïeux pour faire le bonheur des deux hémisphères. Cet exemple fera d'autant plus époque dans l'histoire des nations, qu'il émane de don Pèdre seul, qu'il est le résultat d'un dévouement libre et spontané, et que le conseil d'État, bien loin de l'appuyer, vota unanimement pour que le prince, au mépris de ses sermens unit les deux couronnes, n'octroyât point de constitution, et se bornât à accorder une amnistie à ses sujets d'Europe.

Ce fut également contre l'avis de son conseil d'État que le lendemain 8 mai il installa l'assemblée générale du Brésil, dans la forme voulue par la constitution de l'empire. Le 3

septembre il prononça sa clôture , conformément à la même constitution. Les travaux des deux chambres, durant cette première législature , furent lents et offrirent peu d'intérêts. Cette session sera vraisemblablement plus remarquable. Il y aurait de l'injustice à exiger de grandes choses d'une nation dont l'enfance s'est écoulée dans l'esclavage. La liberté ne porte pas tous ses fruits en un jour. Quelques années encore et ce beau pays aura senti les effets de sa douce influence ! qu'on lui laisse le tems de perfectionner ses institutions, de propager dans sa vaste étendue la civilisation et les lumières , de creuser des canaux , d'ouvrir des routes , de bâtir des villes , et l'indépendance du Brésil sera devenue pour l'univers une nouvelle source d'industrie et de richesses.

La guerre avec Buénos-Ayres se continuait avec tant de lenteur des deux côtés , que don Pèdre jugea nécessaire d'aller , par sa présence, hâter un dénouement auquel est attachée la tranquillité de son empire. L'impératrice était malade , mais la patrie parlait plus haut à son cœur que toutes les considérations humaines, et il oublia un moment qu'il était époux et père pour se souvenir qu'il était roi. Il s'embarqua le 24 novembre ,

à bord du vaisseau le don Pèdre I<sup>er</sup>, descendit à l'île Sainte-Catherine, aborda le Continent, et courut immédiatement à la frontière. Le Ciel lui réservait, dans ce dernier trajet, une épreuve cruelle. Il mettait le pied à l'étrier quand il reçut des dépêches de Rio-Janeiro. Leur premier aspect, la vue du messager, les larmes qu'il s'efforce de cacher, tout jette l'effroi dans l'âme du prince. Ses pressentimens ne le trompaient point ; l'impératrice Léopoldine, ce modèle de toutes les vertus, avait pris son essor vers l'immortel séjour d'où elles émanent. La mort l'avait moissonnée, le 10 décembre, au milieu de ces jeunes enfans consternés. Ce coup imprévu frappait au cœur son malheureux époux. Il sentit, pour la première fois, son courage l'abandonner, et tenta, dans l'excès de sa douleur, de mettre un terme à ses jours. Rendu à lui-même par de sages conseils, il revient à Rio-Janeiro, où il fait son entrée le 15 janvier de cette année. Le lendemain, il renvoie quatre ministres. La guerre contre Buénos-Ayres a continué depuis avec des succès variés. Héritière de la forfanterie espagnole, la république argentine s'est plus constamment à exagérer ses triomphes. Ce qu'il y a de certain, c'est que plus d'une fois, comme cela se

pratique en Europe, le *Te Deum* a été chanté dans les deux armées américaines. Au moment où nous écrivons, de nouvelles conférences sont ouvertes entre les plénipotentiaires des deux nations. Tout porte à croire que nous verrons sous peu cesser une guerre qui afflige autant les vrais amis de la liberté qu'elle réjouit nos apostoliques, qui ne sont peut-être pas aussi étrangers qu'on le croit à sa continuation.

Le prince dont nous venons d'esquisser la vie, est maintenant âgé de vingt-neuf ans. Il a un fils qui porte son nom, et quatre filles, en y comprenant la reine de Portugal. Nous avons tracé ailleurs son portrait au physique et au moral. Nous avons dit qu'il aimait avec passion la poésie et la musique. Il n'a pas renoncé à ces goûts en ceignant le bandeau impérial. Il sait le latin et le français, traduit l'anglais et comprend l'allemand, que sa pauvre Léopoldine lui a enseigné. Il a étudié la logique, la géographie et l'histoire. Il a médité les publicistes français dont les écrits passent fréquemment de la bibliothèque publique dans son cabinet particulier. Il connaît à fond toutes les œuvres de M. Benjamin-Constant, et a dévoré avec enthousiasme l'ouvrage qui renferme les beaux

discours du général Foy. Chaque jour il consacre deux heures à l'étude. Sa résidence ordinaire est le château de Boa-Vista , dans le domaine de Saint-Christophe, à une lieue de Rio-Janeiro. Il y vit en simple particulier , au sein de sa famille , sans faste , sans éclat , sans rien de ce qui décèle le souverain d'un grand empire , n'y donnant jamais audience pour les affaires de l'État , à moins d'un cas extraordinaire ; mais y recevant quelques amis qu'il traite avec familiarité , et en présence desquels il aime à recevoir les caresses de ses aimables enfans , dont il soigne lui-même l'éducation.

Tous les jours il se rend à la ville à cheval , accompagné d'un domestique. Sa mise est celle d'un simple brésilien de la classe moyenne ; ses moustaches seules le font reconnaître. Il porte , du reste , un pantalon de toile blanc , une redingote vert foncé et un chapeau de paille. Dès son arrivée , et sans prendre aucun repos , il se livre aux affaires , inspecte les arsenaux de l'armée et de la marine , congédie les employés dont il connaît personnellement les défauts , récompense ceux dont il a éprouvé les bonnes qualités , entre enfin dans des détails tellement circonstanciés , qu'il est plus au fait de tout ce qui se passe dans ces deux administrations , que leurs administra-

teurs eux-mêmes. Son père lui avait laissé quatre bricks ; deux frégates et un vaisseau délabré. Il possède aujourd'hui quatre-vingt-six vaisseaux , sans compter ceux qui sont sur le chantier. Les fortifications ont été réparées, une nombreuse artillerie les protège. L'armée ne comptait, en 1821 , que quinze mille hommes ; elle comprend aujourd'hui cinquante mille soldats de ligne et le double de miliciens. Rio-Janeiro , qui est une des plus belles villes du monde , enferme une chambre des députés, un sénat, un hôtel-de-ville, des rues magnifiques, des digues, des chaussées, des fontaines, des casernes pour quatre régimens, des hôpitaux, des académies, des écoles d'enseignement mutuel. L'empereur visite ces divers établissemens. Il paraît dans les salles de la douane au moment où on l'y attend le moins. Son activité est infatigable ; il semble se reproduire ; on est sûr de le trouver partout où sa présence est nécessaire. Il établit et dote les enfans trouvés dont il s'est déclaré le protecteur philanthrope, assiste dans les hôpitaux aux visites des médecins et goûte souvent lui-même les alimens des malades. Tous les vendredis il se rend à son palais de la ville qu'il a abandonné aux ministères et aux tribunaux, et dans lequel il ne s'est réservé que deux appartemens pour ses au-

diences. Là, ayant à ses côtés tous ses ministres, il accueille avec la même affabilité le militaire et le bourgeois, le riche et le pauvre, le noble et le plébeïen. Il n'est pas nécessaire pour arriver jusqu'à lui d'attendre le résultat douteux d'une pétition. Il suffit de se présenter pour être admis sans distinction ni étiquette. Souvent, dans ces audiences populaires, une affaire qui traînait depuis des années a été terminée en quelques minutes. Souvent un ministre qui offensait le peuple s'est vu cruellement réprimandé par le chef de l'État en présence de ce peuple lui-même : grande et terrible leçon qui a produit de salutaires effets au Brésil ; et dont l'introduction ne serait peut-être pas à dédaigner dans nos monarchies européennes.

On se tromperait toutefois si l'on croyait que cette simplicité patriarcale exclut de la cour du Brésil toute idée de pompe et de faste. Dans les grandes cérémonies religieuses, dans les grandes solennités nationales, le palais de don Pèdre se revêt tout à coup d'une splendeur qui forme un singulier contraste avec l'aspect qu'il présentait la veille. Alors, toutes proportions gardées, on est forcé de convenir que la cour de Rio-Janeiro n'a rien à envier à celle des Tuileries. Mais

même, en ces rares occasions, le chef d'État conserve toujours quelque chose de sa simplicité naturelle, et, malgré les riches diamans qui le couvrent, on reconnaît, à ses simples bottes à l'écuyère, le planteur de Saint-Christophe qui, il y a un instant, tenait encore sa fille dans ses bras; le jeune officier de cavalerie, qui le matin commandait encore la manœuvre dans le camp Sainte-Anne.

Don Pèdre est grand-maître de la franc-maçonnerie brésilienne, et *archonte-roi de l'apostolat*, société secrète qu'il a fondée lui-même à Rio-Janeiro dans le tems de la révolution, et dont les ramifications s'étendent aujourd'hui dans tout l'empire. L'opinion publique assigne à sa création le but de balancer la prépondérance que les francs-maçons acquéraient chaque jour dans les affaires de l'État. Son objet est le même que celui de la franc-maçonnerie. L'*apostolat* s'occupe aussi exclusivement des moyens de soulager et d'éclairer le genre humain. Les deux sociétés ne diffèrent que par la simplicité, qui est le caractère distinctif de l'apostolat.

Dans le cours de cette Notice, nous avons rappelé quelques réponses du jeune empereur, qui prouvent à quel point il sait allier aux meilleurs qualités du cœur une présence d'esprit et un

mérite d'à propos qu'on rencontre trop rarement dans les réponses solennelles de la plupart de nos monarques d'Europe. Qu'on nous permette, en finissant, de consigner ici deux de ces réponses, qui peignent mieux don Pèdre que tous les éloges que nous pourrions lui donner. Un courtisan lui demandant, en février 1821, ce que c'est que la constitution, « c'est, répondit le prince, la loi fondamentale d'un État, dans lequel les passions de quelques hommes ne disposent pas de la vie et de l'honneur des autres hommes, et dans lequel le roi n'est qu'un citoyen. » Un autre courtisan, cherchant à lui faire croire, en 1822, que, si les Brésiliens le flattaient, c'était uniquement afin de consolider leur indépendance et d'arriver ensuite à la démocratie. « Eh bien ! s'écria don Pèdre, comptez-vous pour rien l'honneur d'être président d'une pareille république ? »

Non, non, grand prince, tu ne descendras pas du trône où t'a porté l'amour des Américains ! Et quel peuple au monde aurait à former des vœux de liberté si tous les monarques te ressemblaient ?



---

**CORRESPONDANCE**

**CONSTITUTIONNELLE.**



THE UNIVERSITY OF CHICAGO

DEPARTMENT OF CHEMISTRY

---

## ARGUMENT.

Ces lettres, au nombre de trente-deux, ont été écrites par don Pèdre, alors prince-régent du Brésil, à son père don Jean VI, roi de Portugal. La première porte la date du 8 juin 1821, la dernière celle du 4 août 1822 : elles comprennent par conséquent un espace d'environ quinze mois.

Don Pèdre, à l'âge de vingt-un ans, laissé par son père au milieu d'un vaste royaume que la corruption avait ébranlé jusque dans ses fondemens, et dont le départ de la cour semblait devoir achever la ruine, fait part au respectable monarque des embarras qui se multiplient sur ses pas et le conjure de se hâter de porter remède aux maux dont il va être accablé. Environné d'une soldatesque effrénée, il combat ses exigences et lui prouve qu'elle n'est qu'une faible fraction du peuple. Avant de se rallier aux nouvelles institutions du Portugal, il veut qu'elles soient adoptées par le libre et unanime assentiment de la nation brésilienne tout entière. Cette épreuve faite, la Constitution devient pour lui l'objet d'un véritable culte. Il tient à ce qu'elle soit observée religieusement, il vole au devant des améliorations qui en découlent, il met tout en œuvre pour satisfaire les besoins qu'elle a réveillés chez le peuple. Tandis qu'il se rallie si franchement à la cause de la liberté, les Cortès de Lisbonne, entraînées dans une fausse route, ne songent qu'à trahir le trop confiant Brésil et à le ramener au déplorable état de colonie. Les troupes portugaises détachées à Rio-Janeiro favorisent de tout leur pouvoir ces perfides intentions. Les Brésiliens s'indignent et menacent. Don Pèdre, placé entre les deux partis, n'épargne rien pour les réconcilier. Ses efforts sont inutiles. L'assemblée de Lisbonne verse le poison

dans le cœur de ses janissaires. Elle les charge de la surveillance du jeune prince. Mais s'apercevant bientôt que , malgré leur dévouement, il se popularise chaque jour davantage, elle ordonne son retour en Europe sous le vain prétexte de l'envoyer voyager dans des cours étrangères. A cette nouvelle un cri d'indignation a retenti dans le Brésil, l'anarchie est imminente, le sang va couler par torrens si don Pedre s'éloigne. De toutes parts des prières lui sont adressées, on le conjure de ne pas abandonner une nation qui a mis en lui son espérance; on lui démontre avec énergie l'existence des maux dont elle se plaint. Vaincu par d'aussi fortes raisons, le prince embrasse la cause de l'indépendance pour laquelle déjà son cœur penchait ouvertement; il réussit après de longues négociations à rembarquer les soldats portugais pour leur patrie; il convoque un conseil d'État formé des procureurs des différentes provinces et bientôt après une assemblée générale constituante et législative. Enfin, outré des injures toujours croissantes des Cortès de Lisbonne, il rompt la chaîne qui unit le Brésil au Portugal.

Telle est la glorieuse série de faits que renferme la Correspondance que nous publions. Une partie des lettres dont elle se compose a été lue, dans le tems, au sein des Cortès de Lisbonne. Mais si d'un côté ce corps, qui a tant fait pour la liberté du Portugal et si peu pour celle de l'Amérique, ordonnait leur impression afin de les distribuer à ses membres, d'un autre côté il en bornait extrêmement les exemplaires et en défendait sévèrement la réimpression. Il faisait plus; souvent, avec adresse, il recueillit une partie de ceux qui avaient été distribués. Il n'entrait pas dans ses vues de laisser dans toutes les mains des preuves aussi évidentes de la *constitutionnalité* de don Pedre. C'est ainsi qu'un recueil qui, pour l'instruction des peuples et des rois, aurait dû se répandre dans l'univers, est devenu tellement rare, que ce n'est qu'aux soins empressés et à la confiance d'un respectable ami que nous sommes redevables de ce Code de vertus politiques qui semble destiné à présenter au monde le véritable modèle des rois dans un jeune prince, dont le trône, assis sur le sol vierge de l'Amérique, est soutenu par l'amour et la reconnaissance d'une nation à laquelle il a ouvert la carrière de la liberté.

---

**CORRESPONDANCE**

**CONSTITUTIONNELLE**

**DE DON PÈDRE PREMIER.**

---

**LETTRE PREMIÈRE.**

Rio-Janeiro, le 8 juin 1821.

**MON SEIGNEUR ET PÈRE,**

Je n'ai rien épargné pour combler les vœux des sujets de Votre Majesté qui sont nés dans cet hémisphère, et il lui sera facile de juger de mes efforts par les documens que j'ai l'honneur de lui adresser. J'ai rencontré partout la coopération la plus unanime, si ce n'est parmi

quelques officiers du bataillon n° 3 <sup>1</sup> qui, foulant aux pieds leurs devoirs les plus sacrés, ont prétendu que la Constitution devait être proclamée les armes à la main. Ces officiers sont les nommés Joao-Chrisostomo, Peixoto, le capitaine Sà, Garcez et José-Maria, du onzième. Ils se sont oubliés au point de corrompre les soldats, et de s'en servir pour faire prêter serment de gré ou de force aux bases de la Constitution portugaise. Le ciel m'est témoin que je n'avais aucune répugnance à cette démarche; je voulais empêcher seulement que les militaires n'en fissent une affaire de corps, ce que bien certainement les Cortès n'approuveront pas; mais je ne désirais pas moins que ces officiers d'entrer franchement dans la voie de la Constitution, comme il conste de toutes les mesures que j'ai prises pour en hâter les bienfaits <sup>2</sup>. J'ai fait plus, j'ai écrit aux Cortès que ses bases ne seraient obligatoires pour le Brésil que lorsque, par l'organe de ses Députés, ce pays aurait manifesté sa volonté, laquelle ne peut manquer d'être conforme à celle de toute la nation.

J'étais instruit depuis huit jours du mouvement qui se préparait, et j'en parlai à Jean-Chrisostome. C'est une calomnie, me répondit-il. Le 4, j'allai à la chasse à Santa-Cruz, mais je

n'y restai pas long-tems, car je soupçonnais que la division auxiliaire ne tarderait pas à me demander l'autorisation de se réunir pour prêter serment aux bases de la constitution. Le lendemain, à cinq heures du matin, je montai à cheval, et je me rendis aux casernes du bataillon n°. 3, pour voir s'ils ne m'adresseraient pas quelque supplique à cet égard. Personne ne s'offrit d'abord à moi; mais apercevant sur la porte de Sà ces mots écrits avec de la craie: *capitaine Sà*, je soupçonnai que c'était chez lui que se tenaient les conciliabules de ces exaltés, dont l'unique désir était de faire de notre régénération leur propre affaire, et d'agir d'une manière indépendante de mon gouvernement, qui cependant ne reconnaît au monde rien de plus constitutionnel que lui, si ce n'est la constitution elle-même. J'arrivai à la porte de Sà, et je l'appelai. Il vint à moi, en se frottant les yeux, comme un homme qui s'éveille, mais je ne fus pas dupe de cette comédie. Je lui dis que je savais qu'il avait affiché des placards, et qu'il troublait sans cesse la tranquillité publique, en excitant à la tête de son bataillon les alarmes des habitans de Rio-Janeiro. Je sortis alors, mais je n'eus pas plus tôt le dos tourné qu'il fit sonner l'appel. Les soldats prirent les armes,

et descendirent *la rue Droite* au pas de charge, pour aller se réunir à ceux du bataillon n° 11. Le peuple de cette capitale se méfie tellement de ces deux corps, qu'il crut que la ville était au pillage. Chacun se barricada chez soi, on s'arma contre les rebelles, et tout le monde l'est encore au moment où j'écris à Votre Majesté.

Je partis pour la campagne où je devais travailler avec les ministres. En y arrivant à huit heures, j'envoyai Caula parler à Georges, et l'engager de ma part à donner sa démission. J'espérais que cette mesure apaiserait les troupes qui étaient fort mal avec lui, à cause d'un ordre du jour qu'il avait publié<sup>3</sup>. Caula trouva les soldats sous les armes, et leur dit que j'acceptais la démission du général. Mais ils avaient eu le tems de réfléchir, et ils s'opposèrent à cette destitution. Caula étant venu m'apporter leur réponse, je fis seller mon cheval, et je me rendis à la place *do Rocio*. Dès que les officiers m'aperçurent, ils vinrent tous à moi avec le général en tête, et je leur demandai : « qui parle ici ? » Ce peu de mots les effraya d'abord, et je répondai : « qui parle ? » Le général répondit : « moi, pour les troupes. — Que voulez-vous ? — Prêter serment aux bases de la constitution portugaise. — Je n'ai pas balancé un instant à y

consentir. La seule chose qui m'afflige, c'est de voir qu'il y a des hommes qui pensent que je ne sais pas tenir ma parole en politique comme en religion. De mon propre mouvement, j'ai d'avance prêté serment à la constitution *in totum*, telle que les Cortès nous la donneront, et je n'ai pas à m'en repentir jusqu'à présent. Il n'y a ici personne qui doive rougir, si ce n'est ceux qui doutent du serment solennel d'un prince, chose pour moi si sacrée ! Suivez-moi tous, allons ! » Je me dirigeai alors vers le théâtre Saint-Jean, et Peixoto me disant qu'il fallait que tout le monde prêtât serment aux bases de la constitution, je lui répondis : « Je ne le ferai pas sans connaître la volonté du peuple que je gouverne. L'armée n'est qu'une partie de la nation ; sa volonté est nulle si elle ne s'appuie pas sur celle du peuple. Afin de lui offrir un mode légal de la manifester, j'ai fait convoquer les électeurs de cette province, non comme électeurs, car ils ont déjà nommé leurs députés, mais comme des citoyens investis de la confiance publique. Ils ont répondu à cet appel, et je leur en ai la plus grande obligation. »

Bientôt se présenta le père Joseph Narcisse <sup>4</sup>, ancien chapelain du comte de Villafior. Il se faisait l'interprète de la volonté du peuple et de

l'armée. Je lui dis qu'il n'avait qu'à convoquer deux officiers de chaque corps qui s'entendraient, avec les électeurs de la province, sur la forme à donner à la junte provisoire qu'ils me demandaient. Ils m'autorisèrent à la créer, et je le fis, en ayant toujours soin de ne m'y comprendre pour rien <sup>5</sup>. Je venais de renvoyer le comte des Arcos pour faire droit à leurs représentations. Ils me prièrent de le remplacer par un ministre de mon choix. J'appelai à ces fonctions Pedro Alvarez Denis <sup>6</sup>, et je désire vivement que cette nomination obtienne l'assentiment de Votre Majesté. Enfin, je leur dis qu'ils s'arrangeassent comme bon leur semblerait, parce qu'une troisième fois je ne viendrais pas où j'étais venu, et Dieu sait où j'irais. Ils furent sensibles à cette expression de douleur; et, aussitôt d'un trait de plume, je traçai de ma propre main le décret qui ordonne la création d'une junte provisoire responsable envers les Cortès pour sa conduite active et passive, n'assumant sur moi d'autre responsabilité que celle que ma qualité de fils m'impose envers Votre Majesté. Je la supplie instamment, pour le bien général, de présenter elle-même ou de faire présenter aux Cortès cette lettre, et de se charger en mon nom d'accuser la division auxiliaire d'insubordination pour

avoir voulu altérer la forme du gouvernement légalement institué par Votre Majesté , sous prétexte que j'avais usurpé des fonctions législatives, quand le Brésil entier m'est témoin que je n'ai fait que hâter les bienfaits de la Constitution , en remettant en vigueur des lois tombées en désuétude , en remédiant à des abus que la Constitution ne pouvait de sitôt réparer, et dont le bonheur des peuples réclamait impérieusement la destruction ; enfin , en abolissant des impôts onéreux tels que le droit sur le sel , etc. Je conjure encore Votre Majesté d'exiger que l'armée dépose un pouvoir qu'elle s'est arrogé , et que la force seule lui donne et non le droit.

Après m'être bien assuré que le peuple ne manifestait que ses véritables intentions , et qu'il obéissait non à la crainte , mais à la conviction la plus intime , je prêtai serment aux bases de la Constitution , serment que j'avais déjà prêté à la Constitution *in totum*. Tous les assistans suivirent mon exemple ; et , à cinq heures et demie , j'allai dîner à la campagne. A huit heures je me rendis au théâtre où l'on déclama des vers très-respectueux en l'honneur de Votre Majesté et en mon honneur. Je les fis aussitôt demander par Broco <sup>7</sup> et je les envoyai imprimer , car ils en étaient dignes. La salle

retentit des cris de *vive Sa Majesté ! vive le Prince ! vive la Constitution !* On exécuta l'hymne constitutionnel dont j'ai composé les paroles et la musique ; enfin , l'on joua l'*Ingano fortunato* de Rossini , et le ballet de l'*Enrôlement au village*. Voilà tout ce dont je puis informer Votre Majesté comme son fidèle sujet et son fils très-soumis qui lui baise la main.

Dieu garde la précieuse vie de Votre Majesté comme tous en ont besoin , mais surtout son sujet fidèle et fils très-soumis.

PEDRO.

*P. S.* Je désire de tout mon cœur que cette lettre trouve Votre Majesté en aussi bonne santé que moi , la princesse et nos deux enfans. La petite parle tous les jours de son grand - père. Elle marche seule. Le petit tient déjà la tête droite , et il est plus grand et plus fort que ne l'était sa sœur à son âge.

Voici la traduction littérale de cet hymne dans lequel l'Empereur rend aux Constitutions un culte pareil à celui qu'on doit à la Divinité et à la patrie. Nous regrettons de ne pouvoir donner à nos lecteurs la musique de cet opuscule , étincelle rapide échappée de l'âme d'un prince populaire. Nous n'avons point essayé de traduire ces strophes en vers français. Il règne tant de simplicité et d'abandon dans le rythme portugais , qu'elles y eussent encore plus perdu que dans notre faible traduction en prose.

## HYMNE CONSTITUTIONNEL.

Paroles et Musique de l'Empereur.

UNE VOIX.

O Patrie! ô Roi! ô Peuple! aime ta religion,  
observe et garde toujours ta divine Consti-  
tution.

CHŒUR.

Vive, vive, vive le Roi! vive la sainte Reli-  
gion! vivent les belliqueux enfans de la Lusi-  
tanie! mais vive surtout la divine Constitution!

UNE VOIX.

La vérité ne se cache plus, on ne trompe  
plus le Roi; non!... Proclamons donc, Portu-  
gais, proclamons la divine Constitution!

CHŒUR.

Vive, vive, vive, etc.

## LETTRE DEUXIÈME.

Rio-Janeiro, le 17 juillet 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Un décret de Votre Majesté, en date du 22 avril 1821, m'ayant investi du gouvernement du Brésil, j'ai cru qu'il était de mon devoir d'y laisser tout dans l'état où je le trouvais, pour deux motifs: d'abord, parce que, si j'eusse agi différemment, on eût remarqué avec raison mon empressement à tout bouleverser aussitôt le départ de Votre Majesté; ensuite parce que j'attendais ses ordres, et que je pensais que toutes les autres provinces devaient ressortir de Rio-Janeiro, et, suivant le décret sus désigné, concourir aux dépenses qui se font pour elles dans cette capitale, telles que les frais de tribunaux, etc. Toutefois et malgré ce qui précède, j'ai commencé à faire d'assez fortes économies, principalement en ce qui me concerne.

J'ai fixé ma résidence au château de Saint-Christophe, afin de laisser le palais de la ville, aux ministères, aux tribunaux, et à toutes les administrations qui occupaient précédemment des hôtels loués aux frais de l'État. Tous ces déménagemens ne m'ont presque rien coûté, parce que j'y ai employé les nègres de Santa-Cruz et de Saint-Christophe, qui ont tous des métiers. Ma cassette a rendus ses comptes au trésor, et il ne m'est resté, comme à la princesse, qu'une liste civile d'un conto six cent mille reis (dix mille francs.) Il sera possible de faire sur le service de la bouche une économie de quatre cents contos de reis (deux millions cinq cent mille francs.) Les écuries n'exigent d'autre dépense que celle du maïs, attendu que le foin qu'elles consomment est celui du domaine de Saint-Christophe. J'ai réduit les douze cents chevaux qu'elles contenaient à cent cinquante-six. Enfin, tout mon linge de lit et de corps, tout celui de ma chapelle et de ma table est lavé par mes négresses, et je ne fais presque aucune dépense en comparaison de celles d'autrefois; mais, si je puis économiser encore, je me promets de le faire pour le bien de la nation.

Les dépenses de l'État se sont élevées l'année dernière à vingt millions de cruzades (50 mil-

lions de francs.) Je ne crois pas que cette année elles excèdent quatorze ou quinze millions (35 millions de francs à 37,500 mille.) Je ne l'affirmerai pas cependant, attendu que le budget n'est pas encore prêt. Dès qu'on me l'aura remis, je suis dans l'intention de faire de grandes économies sur toutes les branches où il y a eu jusqu'ici du déficit, car nous devons tous contourir au bien de l'État. Toutefois quelque fortes que soient mes réductions, je ne prévois pas qu'elles montent à un million (2,500 mille fr.) Si je vais jusque-là, la dépense s'élèvera encore à quatorze millions. Le revenu de la province n'est pas de six (15 millions de francs.) Reste donc un déficit de huit, et les autres provinces refusent d'entrer pour rien dans les dépenses <sup>8</sup>. D'après cet exposé, j'exige de Votre Majesté qu'elle apporte à tant de maux un remède efficace et aussi prompt que possible. J'en ai besoin pour m'ôter le souci que j'éprouve et pour tranquilliser ces pauvres employés à qui je n'ai rien à reprocher, si ce n'est de ne pas remplir tous leurs fonctions avec une égale habileté.

Dès que les budgets de tous les ministères seront prêts, je ferai partir pour Lisbonne une goëlette que je retiens ici à dessein, et alors

Votre Majesté pourra, avec une parfaite connaissance de cause, juger le mal et lui appliquer les derniers remèdes, sans jamais oublier cependant ceux que j'ai déjà réclamés de sa royale sagesse.

Les dettes contractées par le trésor envers la banque, montent à 12 millions de cruzades, environ (30 millions de francs) plus ou moins. Je ne puis le dire au juste, la banque n'ayant pu encore solder ses comptes. Il est dû à la maison anglaise Young et Finie, plus de deux mille contos (plus de cinq millions de francs) : au vicomte de Rio-Seco, bien près de mille contos (deux millions cinq cent mille francs) : à l'arsenal de l'armée, mille contos (deux millions cinq cent mille francs) ; à celui de la marine, onze cents contos (trois millions 125 mille fr.) ; aux *volontaires royaux du Roi*, dont nous attendons ici le tiers <sup>9</sup>, vingt-six mois de solde. La banque qui s'est prêtée et qui se prête encore de bonne grâce à secourir le trésor, commence pourtant à s'en lasser. Il n'est pas de position plus critique que celle dans laquelle je me trouve, désirant le bien, n'épargnant rien pour le faire, et n'ayant pas les moyens d'y parvenir. Cependant j'ai fait subir quelques améliorations à l'arsenal de l'armée, dont le

directeur actuel est Gaspar-José Marquez. Dans celui de la marine, on a réparé les embarcations suivantes; le vaisseau *la Reine*, qui doit lever l'ancre le 19 de ce mois; le transport *la Leconie* qui, après avoir été mis en carène, radoubé et pourvu de nouvelles courbes, est déjà prêt à partir pour l'Inde avec un chargement de tabac; le brick *principezinho* (*le petit prince*) a été également mis en carène et muni d'un nouveau gaillard d'avant; la corvette *la Libérale*, qui était autrefois le brick *la Gaivota* (*le plongeon*), a été aussi mis en carène; il y a trois mois qu'il n'avait encore que son pont et ses bastingages. Le capitaine du brick *l'Infant don Saint-Sébastien*, qui sert au transport des dépêches, m'ayant prévenu que ce navire était hors d'état de prendre la mer le 1<sup>er</sup> de ce mois, je l'ai fait mettre sur-le-champ en carène et réparer; et le 16 il était déjà prêt à partir.

A la lettre que j'écrivis à Votre Majesté, par Manoel Pedro (a), et dans laquelle je lui rendais compte des événemens du 5 juin, je dois ajouter que je suis enfin venu à bout de réconcilier tous les corps, et qu'ils sont maintenant tranquilles. C'est pourquoi je conjure Votre Majesté, de ne

(a) Capitaine d'un paquebot.

point de servir de ma première lettre pour accuser ceux qui s'y trouvent compromis. Leur conduite ultérieure les rend dignes de son indulgence.

Il y a eu du tumulte à Saint-Paul , pour la prestation du serment aux bases de la constitution. Les habitans ont formé une junte provisoire qui ressort de moi , excepté pour ce qui concerne les deniers publics , dont ils refusent de rien détacher pour les besoins de Rio-Janeiro. Ils réclament pour la junte les mêmes pouvoirs dont se trouvait investi le gouverneur , à qui en est échu la présidence. La vice-présidence a été donnée à José-Bonifacio d'Andrada , à qui est due la tranquillité actuelle de la province de Saint-Paul. Ils m'ont envoyé deux députés pour me complimenter au nom de la junte , et me faire des observations sur la portion d'autorité qui lui est dévolue. J'ai reçu publiquement ces députés au palais de la ville , afin de montrer que je n'ambitionne rien davantage que le bien général , et que je m'unis à eux , de mon propre mouvement , dans des sentimens purement constitutionnels.

Dans la ville de Santos , les troupes se sont révoltées , et ont voulu qu'on leur payât ce qui leur était dû. Trouvant les coffres vides , elles se sont transportées chez un homme riche , et se

sont payées de leurs mains. Le gouverneur a tenté de s'opposer à ce soulèvement, avec les équipages des navires mouillés dans le port. Quelques personnes ont trouvé la mort dans cette escarmouche. Mais la victoire est restée aux soldats, qui, après avoir tout pillé, ont fini par couler bas deux navires près de partir, l'un pour Lisbonne, l'autre pour je ne sais où. Le dommage s'est élevé à deux cent mille cruzades (450,000 francs) entre les deux navires. Cette nouvelle ne m'est point parvenue officiellement. J'en ai été instruit par une lettre écrite au général commandant d'armes de cette capitale. On y lit en outre, que sept cents hommes marchaient de la ville de Saint-Paul contre ces rebelles.

Il y a eu aussi un mouvement à Campos-dos-Goitacazes; mais j'ignore jusqu'à présent ce qui s'est passé au juste. Je crois qu'il s'est agi tout simplement du serment à prêter aux bases de la Constitution. Dès que j'en serai instruit avec certitude, j'en ferai part, comme je le dois, à Votre Majesté.

J'ai fait tout ce qui dépendait de moi. Le principal est maintenant que tous veuillent se consacrer au service de la nation avec le même zèle. C'est ainsi seulement que nous pourrons

acquérir une gloire qui l'immortalise et qui la fasse briller au-dessus de tous les autres peuples, comme à l'époque où, si petits par l'étendue de notre territoire, nous étions déjà si grands par notre valeur. Je vous dirai donc que si nous nous prêtons tous, comme je le souhaite et comme notre devoir nous y oblige, nous parviendrons à nous faire respecter de tout l'univers, et nous qui, en 1810 encore, étions esclaves d'une grande nation, nous pourrons nous glorifier en peu de tems de lui servir de modèle, et voir le monde entier honorer le nom portugais comme il mérite de l'être.

J'espère que Votre Majesté me fera l'honneur d'ordonner que cette lettre soit présentée aux Cortès, afin que, d'un commun accord avec Votre Majesté, elles prennent toutes les mesures que réclame impérieusement l'état de ce royaume, dont Votre Majesté m'a institué le régent, et dont je ne suis en réalité que le capitaine général <sup>10</sup>, puisque je n'en gouverne qu'une province. Une junte quelconque suffirait, je pense, pour remplir ces fonctions, et votre honneur, Sire, exige que votre héritier présomptif soit autre chose qu'un simple gouverneur de province!

Dieu garde la précieuse vie de Votre Majesté,

comme tous les Portugais en ont besoin , ainsi que son sujet fidèle et fils bien soumis ,

PEDRO.

P. S. J'adresse à Votre Majesté les pièces originales par lesquelles j'ai reçu les nouvelles mentionnées dans ma lettre.

PEDRO.

---

## LETTRE TROISIÈME.

Rio-Janeiro, le 21 septembre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

C'est dimanche 16 de ce mois qu'est entré dans ce port le brick la Providence , après cinquante-quatre jours de traversée et un combat soutenu vaillamment contre un corsaire à la hauteur du Cap-Vert. Il en est résulté quelques avaries pour notre navire qui, le soir

même de son arrivée, a débarqué sa voiture. Le lendemain, on l'a débarrassé de son mât de misaine et de son beaupré qui n'étaient plus en état de servir. On les a tous deux remplacés, et le 25 le bâtiment doit être prêt à remettre à la voile pour aller exécuter les ordres de Votre Majesté.

Je vous rends grâce, Sire, de la lettre que vous avez daigné m'écrire le 21 juillet, et je m'estime heureux d'y voir que vous continuez à jouir d'une parfaite santé.

Je me suis empressé le jour suivant de remplir vos intentions.

J'ai reçu les bases de la Constitution et les différens décrets qui y étaient annexés. Mais j'avais déjà couru au devant des bienfaits qui devaient en résulter pour le Brésil, en faisant réimprimer ces bases et ces décrets, et en ordonnant, le 23 août, conformément aux pouvoirs dont Votre Majesté avait bien voulu me revêtir, que ces instructions et toutes celles qui m'avaient été remises officiellement pour cette province, fussent suivies à la lettre, et fidèlement exécutées.

Je m'occupe maintenant (toujours d'après les ordres de Votre Majesté), à faire partir pour les différentes provinces toutes les dépê-

ches, telles que je les ai reçues, en y comprenant cette proclamation si belle, si nécessaire et si capable de montrer au peuple du nouvel hémisphère, quelle est la sage conduite du souverain Congrès (a). J'expédie également tous les ordres qui m'ont été adressés pour Bahia et pour Maranhao. Enfin, je fais savoir aux autres provinces<sup>11</sup> que ni moi, ni le souverain Congrès, ne trouverons pas mal qu'elles entretiennent des rapports directs avec Lisbonne, me contentant, pour ma part, du gouvernement de la province de Rio-Janeiro, jusqu'à ce que Votre Majesté me donne l'ordre d'en partir pour aller goûter l'inappréciable bonheur de baiser sa royale main, d'embrasser son auguste personne, de jouir enfin d'une société qui a tant de charmes pour moi et pour tout le monde.

J'ai reçu les ordres pour Maranhao par la goëlette la Léopoldine, qui est arrivée ici le 17 de ce mois, et qui m'a apporté une seconde lettre de Votre Majesté, en date du 24 juillet. Sa lecture, mon cher père, a consolé un peu l'âme de votre fils, absent et malheureux, en lui apportant la nouvelle, pour lui si intéressante, du repos que goûte Votre Majesté, tant

(a). Les Cortès, de Lisbonne.

au physique qu'au moral, et de l'harmonie parfaite qui règne entre elle et le souverain Congrès. Que Dieu conserve cette harmonie si nécessaire, ainsi que, pour notre bonheur à venir, j'ai tout lieu de l'espérer du caractère de Votre Majesté et de celui de la nation.

Si Votre Majesté veut bien me le permettre, je vais m'occuper maintenant de lui exposer la triste et lamentable situation de cette province, afin que Votre Majesté me transmette les ordres et les instructions qu'elle jugera convenables, pour que je puisse, avec dignité, me retirer du réseau funeste qui m'enveloppe.

Sire, cette province fut treize ans considérée comme le siège de la monarchie, et elle l'était en effet; les circonstances l'avaient exigé ainsi. Tous les ministères qui se trouvent concentrés dans une capitale, s'y étaient établis; les revenus de la province ne suffisant pas à l'entretien d'une cour, toutes les autres y concoururent de leurs deniers. En outre, la banque jouissait d'un certain crédit; il y avait dans ses coffres des espèces d'or et d'argent, il n'existait presque pas de cuivre, et tout ce numéraire circulait librement, grâce à l'honorable réputation de la banque.

D'heureuses circonstances ayant rendu le

siège de la monarchie à son berceau antique et primitif, toutes les provinces du Brésil adhèrent, comme elles le devaient, à la cause nationale. La banque fut décréditée par ses administrateurs, qui ne cessaient de la dilapider <sup>12</sup>. Celui qui possède du numéraire en or ou en argent, le garde ; l'or et l'argent sont convertis en cuivre, et le cuivre lui-même est fort rare et fort recherché. Il faut, pour en avoir, payer une prime de trois pour cent ; aucune province ne nous envoie des fonds ; et pourtant tous les ministères, toutes les administrations continuent à résider ici ; ceux qui vivent aux frais de l'État sont innombrables. Le seul numéraire qui entre dans le trésor, est celui des revenus de la province, et encore même ne sont-ils payés qu'en papier. Il faut cependant à entretenir, comme autrefois ; une multitude d'employés, l'état-major d'une armée entière, de nombreux tribunaux, etc., et, comme je l'ai dit, il n'y a plus d'argent ici et je ne sais trop ce qui me reste à faire pour en avoir. Voilà le tableau fidèle de la triste situation de cette province, et j'ai évité encore de le tracer avec les plus noires couleurs. Voilà la position désastreuse à laquelle je me trouve réduit, et (que Votre Majesté me passe l'ex-

pression) à laquelle je me vois sacrifié, moi qui suis prêt à mourir pour Votre Majesté et pour la nation.

Sire, vous êtes un bon père, un bon roi, l'ami de vos peuples, et le mien en particulier. Vous ne souffrirez pas que je sois compromis dans ces douloureuses circonstances, car vous m'estimez, vous tenez surtout à ce que votre dignité ne soit point attaquée, et pourtant ne l'est-elle pas sans cesse au milieu des événemens dont je vous ai présenté l'esquisse fidèle, au milieu des attentats que je vois se renouveler chaque jour. J'ose espérer que Votre Majesté daignera m'indiquer enfin un remède à tant de maux. Elle ne voudra pas le déshonneur de son fils bien-aimé, qui s'est sacrifié au point de rester au milieu des ruines, sur un terrain environné de dangers et de malheurs. Le moment de l'explosion approche; cette province aura cessé d'exister aussitôt que la banque, *la phthique banque*, qui est mon thermomètre politique, aura vu s'échapper de ses caisses son dernier numéraire. Quatre mois encore, peut-être moins, et nous en serons là. La banque s'avance à pas de géant vers la tombe que lui ont creusée ses *dilapidateurs*. Elle ne possède plus ni or, ni argent. Il ne lui reste qu'un peu

de cuivre, de mauvaise qualité, qui a été arraché des embarcations, et fondu avec du bon cuivre. N'ayant plus ni crédit, ni moyen d'en obtenir, elle voit ses billets diminuer chaque jour de valeur, et finir par ne rien représenter.

Que Votre Majesté se ressouvienne donc de son fils malheureux, qui est toujours prêt à se sacrifier pour la patrie, comme il l'a prouvé, et comme Votre Majesté elle-même en a été le témoin.

Qu'elle n'aille pas se persuader que je cherche à me soustraire au service de la nation et à celui d'un père qui m'est si cher ! Je ne demande qu'à voir la fin de ces lamentables scènes ; je ne demande qu'à sortir des circonstances difficiles dans lesquelles je me trouve.

Je supplie Votre Majesté, par tout ce qu'elle a de plus sacré au monde, de vouloir bien me dispenser de ces fonctions pénibles, qui finiront par me tuer. D'affreux tableaux m'environnent continuellement. Les uns sont sous mes yeux ; d'autres, plus effrayans, ne se montrent encore que dans l'avenir. Je les ai tous sans cesse devant moi. Je conjure Votre Majesté de me permettre d'aller au plus tôt baiser sa royale main, et m'asseoir sur les degrés de son trône. Je ne lui ai exposé qu'une partie des raisons qui me por-

tent à lui adresser cette demande. Votre Majesté excusera le contenu de cette lettre ; ce n'est pas moi , c'est la vérité qui l'a écrite. Mais que Votre Majesté réfléchisse que mon but a toujours été louable ; que je n'ai cherché par ma conduite qu'à lui procurer une heureuse tranquillité, du bonheur et de la gloire à la nation ; enfin , à moi-même , cette considération qui résulte d'une conduite honorable.

Je vous supplie, Sire, de communiquer cette lettre à votre Conseil-d'Etat, et si ce corps respectable n'est pas d'avis qu'il lui appartienne de prendre à cet égard des mesures, je vous conjure de la faire présenter aux Cortès, par un de vos ministres, afin que le souverain Congrès décide ce qu'il jugera convenable au bien de la nation que je suis toujours prêt à servir, et afin qu'il s'occupe en même tems des moyens de sauver celui qui s'estime heureux et fier de se dévouer à la cause nationale., de se montrer toujours constitutionnel, et de dire la vérité *nue et crue*.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis qui baise son auguste main.

PEDRO.

## LETTRE QUATRIÈME.

Rio-Janeiro, le 4 octobre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

C'EST avec la plus vive douleur que je prends la plume pour instruire Votre Majesté des bruits qui courent dans cette capitale. L'indépendance a voulu se couvrir de l'égide de mon nom et s'environner des baïonnettes de l'armée. Elle n'a rien obtenu, elle n'obtiendra rien, parce que mon honneur et celui de mes soldats est plus grand à mes yeux que tout le Brésil. Ils voulaient et ils disent encore qu'ils veulent me proclamer Empereur. Je proteste à Votre Majesté que jamais je ne serai parjure, que jamais je ne serai faux, et que, s'ils font cette folie, ce ne sera qu'après nous avoir mis en pièces, moi et tous mes braves Portugais, serment solennel que je trace ici avec mon sang : *Je jure d'être toujours fidèle à Votre Ma-*

*jesté , à la nation et à la constitution portugaise* <sup>13</sup>.

Hier, voulant renvoyer l'intendant de police, Antonio Luis Pereira da Cunha, à cause de son indolence, et (que Votre Majesté me permette de le lui dire), à cause surtout de son peu d'amour et d'intérêt pour la constitution, le ministre Pedro Alvarez Denis me répondit qu'il ne le ferait pas... qu'il n'osait pas le faire. Je lui dis alors que les poltrons ne devaient pas accepter de fonctions publiques, surtout dans un tems où il fallait beaucoup d'activité, et que, puisqu'il manquait de courage, je lui ordonnais de préparer son propre décret de renvoi, et la nomination, à sa place, de Francisco José Vieira, magistrat arrivé de Goa. Il paraît actif, prudent, et jouit de l'estime publique. Je m'estimerais heureux, que ce changement obtînt l'approbation de Votre Majesté.

Il est maintenant quatre heures de l'après-midi. Je finis une proclamation un peu forte, mais très-nécessaire; je l'ai fait imprimer, et j'en adresse quelques exemplaires à Votre Majesté <sup>14</sup>.

Je viens de recevoir une fatale nouvelle qui m'a été apportée par un brick américain. Goiana s'est soulevée; mais déjà le gouverneur

de la province de Pernambuco , dans laquelle cette ville est située, a pris des mesures pour faire rentrer les rebelles dans le devoir, et Bahia a envoyé contre eux trois cent quarante hommes Portugais et Brésiliens.

Voilà malheureusement ce que j'ai à participer aujourd'hui à Votre Majesté.

Dieu garde sa précieuse vie et santé, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis, qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## PROCLAMATION.

PEDRO AUX FLUMINENSES *a*.

QUEL délire est le vôtre? quels sont vos projets? voulez-vous être parjures au roi et à la constitution? Comptez-vous sur ma personne pour des vues contraires au serment que moi, les troupes et les constitutionnels avons prêté

(a) Du mot latin *flumen*, fleuve; rivière, habitans de la rivière de Janvier, habitans de Rio-Janeiro.

dans la mémorable journée du 26 février? Certainement vous n'y comptez pas ; mais vous êtes induits en erreur, vous êtes égarés ; je dis plus encore : vous êtes perdus si vous vous jetez dans un nouvel ordre de choses , et si vous ne suivez pas ce chemin de l'honneur et de la gloire que vous connaissez déjà. Vous en êtes détournés par des têtes enflammées , qui n'éprouvent pas un véritable amour pour mon père don Jean VI , pour ce monarque vénérable qui nous gouverne avec tant de sagesse , et qui ne cessera pas de nous gouverner ainsi , tant que Dieu lui conservera une vie pour nous si chère et si précieuse. Méfiez-vous de ces hommes sans religion , qui se revêtent de la peau des agneaux , et qui ne sont dans la société que des loups dévorans.

Je ne serai jamais parjure ni à la religion, ni au roi , ni à la constitution. N'oubliez pas que c'est au nom des troupes et des fils légitimes de la constitution, que je proclame ici hautement l'union qui règne entre nous. N'oubliez pas que nous déclarons une guerre cruelle , impitoyable à tous les anticonstitutionnels qui se couvrent du manteau de la sûreté individuelle , et plus encore à tous les anticonstitutionnels démasqués. Fiez-vous à ce que je vous dis , parce que celui qui vous parle ainsi est fidèle à la re-

ligion , au roi , à la constitution , et parce que je suis , j'ai toujours été et je serai toujours prêt à mourir pour ces *choses divines* , lors même que je me trouverais seul ; à plus forte raison quand je me vois soutenu par les troupes et par les véritables constitutionnels ; quand je sais que je puis compter, et sur l'amour qui nous unit , et sur le respect pour un serment que nous avons prêté ensemble si spontanément et de si bon cœur.

Du calme ! Fluminenses !

*Signé* LE PRINCE RÉGENT.

---

## LETTRE CINQUIÈME.

Rio-Janeiro, le 5 octobre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

HIER au soir j'étais au spectacle, quand on vint m'avertir qu'un brigadier du régiment de

cavalerie avait été arrêté dans l'hôtel et par les mains du vicomte de Rio-Seco , au moment où il allait lui remettre une dépêche ayant pour but de décider ce seigneur à entrer dans le complot dont vous entretenait ma lettre d'hier. Je me suis rendu aujourd'hui au quartier-général , pour prendre des informations à cet égard.

Fidèle à mon devoir, je continuerai, Sire , à vous instruire de tout ce qui surviendra.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin , ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis ,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

## LETTRE SIXIÈME.

Rio-Janeiro, le 6 octobre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

COMME il n'existe rien de plus propre à maintenir la tranquillité dans une grande ville qu'une bonne police, de même il est de notoriété publique que celle de cette capitale ne saurait être active, si l'intendant à qui elle est confiée n'est pas actif. J'ai remarqué depuis cinq mois que je suis à la tête du gouvernement du Brésil, que l'intendant Antonio Luis Pereira da Cunha, non-seulement manquait d'énergie et de fermeté, mais encore qu'il apportait dans l'exercice de ses fonctions peu de zèle et beaucoup de mollesse et de nonchalance. Je l'ai en conséquence dépouillé de son emploi, que j'ai donné *par interim* et provisoirement à Joao Ignacio da Cunha. Je serai extrêmement flatté que ce changement obtint l'ap-

probation de Votre Majesté , attendu qu'en le faisant , je n'ai eu en vue que le bien de la cause nationale.

On a interrogé aujourd'hui le brigadier de cavalerie , qui a inculpé quelques officiers de son régiment. Lundi , 9 de ce mois , on dressera son acte d'accusation et celui de ces officiers. Je les embarquerai tous ensuite à bord du brick *Príncipezinho* ( le petit Prince ) , et j'en userai de même à l'égard de tous ceux qui seraient tentés de les imiter.

Dieu garde la précieuse vie de Votre Majesté , comme tous les Portugais en ont besoin , ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis ,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

## LETTRE SEPTIÈME.

Rio-Janeiro, le 9 octobre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

AVANT donné ordre qu'on fit toutes les recherches possibles pour découvrir les moteurs de la conspiration dont je vous ai parlé, on n'a jusqu'à présent pu atteindre et arrêter que quelques-uns des misérables instrumens qu'ils emploient. Parmi eux se trouve le brigadier qui a été pris par le vicomte, et qui persiste à inculper les officiers. Il appuie sa déposition sur des preuves qu'on s'occupe à recueillir, pour dresser l'acte d'accusation de ces militaires, et pour les arrêter ensuite s'il y a lieu.

Tout le reste marche mieux, parce qu'on a peur des troupes portugaises. J'avais bien raison de dire à Votre Majesté, qu'il m'était impossible de rester dans le pays sans un renfort. J'espère toutefois qu'on ne me forcera point à

en venir à des extrémités qui répugneraient à mon cœur.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE HUITIÈME.

Rio-Janeiro, le 10 octobre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

J'INFORME Votre Majesté, comme je le dois, des motifs qui ont empêché aujourd'hui la sortie du courrier.

La ville de Rio-Janeiro regorgeant de mutins, de perturbateurs du repos public, et d'anti-constitutionnels, j'ai réfléchi à la manière la plus commode et la moins violente de les en

expulser pour les empêcher de corrompre les pacifiques habitans de cette capitale. Dans le nombre des séditieux se trouvait le P. Joseph Narcisse. Je lui fis offrir à trois reprises le passage gratis pour s'éloigner d'ici, et trois fois il refusa d'obtempérer à ma prière. Hier enfin en s'embarquant il dit au capitaine qu'il ne partirait pas, parce qu'on ne lui avait pas délivré certains papiers qu'il réclamait du tribunal de conscience (a).

Je les envoyai demander. Le tribunal répondit qu'on n'était jamais venu les chercher, et qu'il était prêt à les remettre. J'ordonnai donc à ce prêtre turbulent d'aller les prendre lui-même, et je lui dis que si, dès le soir, il ne consentait, à s'embarquer de bonne grâce, je me verrais forcé d'employer la violence pour l'y contraindre. Il n'eut pas égard à cette menace, et retourna astucieusement à bord pour voir si la goëlette ne mettrait pas à la voile sans qu'il eût ses papiers, désirant pouvoir dire à Lisbonne qu'on les lui avait refusés. Mais j'ai déjoué son projet, et je les lui ai fait remettre aujourd'hui, afin que, par ces documens mêmes, par les dépêches du ministre secrétaire d'État Francisco

(a) C'est l'administration générale des cultes.

José Vieira, et surtout par l'acte inclus dressé par Albert Homen de Macedo é Vasconcellos, citoyen recommandable, bon portugais et bon constitutionnel, comme je puis l'affirmer sur l'honneur, Votre Majesté connaisse et fasse connaître aux Cortès l'honnête homme, le vrai constitutionnel, l'ami de la patrie, titres dont se gratifie librement le père Narcisse dans les cafés, les cabarets et autres lieux publics, oubliant ou feignant d'oublier qu'il ne peut y avoir au monde de jésuite constitutionnel et vertueux.

Je ne consigne pas ici plusieurs autres faits qui le concernent, pour deux raisons : d'abord, pour ne pas abuser de la patience et des précieux momens de Votre Majesté, et ensuite afin de ne point paraître, avant que ce prêtre soit jugé, professer une opinion qui lui soit contraire, et chercher ainsi à le perdre.

Tout ce que renferme cette lettre n'est que pour le bien de Votre Majesté, de la nation et de la Constitution.

Dieu garde, Sire, votre précieuse vie et santé, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que votre sujet fidèle et fils très-soumis,

Qui baise votre royale main,

PEDRO.

## LETTRE NEUVIÈME.

Rio-Janeiro, le 9 novembre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Avant-hier le navire l'*Ulysse* entra dans ce port après une traversée de cinquante-un jours. J'espérais qu'il m'apporterait quelque lettre de Votre Majesté, mais j'ai été malheureusement trompé dans mon attente. Cependant, comme il est de mon devoir d'être instruit de sa santé, j'ai parlé au capitaine, qui m'a dit que Votre Majesté continuait à se porter fort bien. Dieu lui conserve cette santé précieuse, pour la consolation de tous les Portugais en général, et pour la mienne en particulier.

Tout est ici parfaitement tranquille, et ce calme semble devoir être durable. Il n'en est pas de même des autres provinces. A Pernambuco surtout, l'anarchie est complète. On ne veut plus de Portugais européens, et le batail-

lon n° 2 des Algarves, retranché dans sa caserne, s'attend tous les jours à être attaqué. Telle est en général la situation de la province de Pernambuco, l'une des plus intéressantes de l'Amérique : son exemple ne peut manquer d'influencer les autres qui, de bonne volonté, ou par force ou par honte, se croiront obligées à le suivre.

Je désirerais que le souverain Congrès qui travaille avec tant de sagesse et de prudence à notre législation constitutionnelle, ne se laissât point égarer par des lettres qu'on lui communique, relativement à l'Amérique, et qu'avant de s'occuper de cette portion du royaume, il eût soin de consulter, comme il le doit, les députés américains. Le Brésil a été trop longtemps colonie. Il réclame aujourd'hui, par l'organe de ses représentans, une juste réciprocité, c'est-à-dire (comme me l'a fort bien fait observer Antonio-Carlos Ribeiro d'Andrada, dans une audience que je lui ai donnée aujourd'hui) une égale représentation nationale.

Je lui ai répondu : « Que les députés proposent et décrètent au sein des Cortès ce qui leur paraîtra convenable ; j'exécuterai tout sur-le-champ pour le bien de la nation, à laquelle j'ai consacré ma vie. »

Voilà tout ce que j'ai pour aujourd'hui à écrire à Votre Majesté.

Dieu garde sa précieuse vie et santé, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis.

Qui baise sa royale main,

PEDRO.

## LETTRE DIXIÈME.

Rio-Janeiro, le 10 décembre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Hier à trois heures de l'après midi, est entré dans ce port le brick l'infant don Sébastien, m'apportant des lettres de Votre Majesté, du 26 octobre, et quelques ordres et décrets qu'on va mettre sur-le-champ à exécution.

En ouvrant le sac des dépêches, j'ai trouvé le décret n° 124. J'ai fait appeler aussitôt les ministres pour leur communiquer les ordres que je

venais de recevoir, et leur enjoindre de s'occuper de la convocation des électeurs de paroisse qui devront, conformément à la volonté du souverain Congrès, avoir installé le 10 février 1822, c'est-à-dire deux mois après la réception de la loi, la junta dont les Cortès ont décrété la formation.

Du jour même où les membres de la junta auront été choisis par les électeurs, ils prendront les rênes du gouvernement, et l'autorité qui aura régi jusqu'alors le Brésil cessera. En conséquence, dès que ce choix sera fait, je m'empresserai de mettre à exécution le décret qui m'ordonne de revenir en Portugal, profitant même, si je le puis, de la frégate l'Union, parce qu'à compter de ce jour, je ne veux plus exercer la moindre influence sur les affaires du Brésil ; et, comme le seul moyen que j'ai de n'en exercer aucune est de quitter promptement le pays, je n'attends plus que l'installation du nouveau gouvernement pour lever l'ancre. Je ne cesserai point, en attendant, de prendre les mesures les plus efficaces pour obtenir que tout se passe tranquillement.

Quant aux réparations que Votre Majesté m'ordonne de faire aux vaisseaux de guerre qui

se trouvent dans ce port, je n'en puis que redoubler d'activité et mettre en usage le peu de talent que la nature m'a départi.

Tout est maintenant tranquille parce que les troupes sont unies et obéissantes, quoique trop peu nombreuses pour le service. Elles ont mérité que je fisse savoir à Votre Majesté combien elles sont attachées à la Constitution et à la cause nationale ; mais ne trouvant pas, de mon côté, dans cette démarche que je fais avec bien du plaisir, une récompense suffisante, pour une adhésion si absolue, pour des services si nombreux et si réitérés, je serais bien aise que Votre Majesté en instruisît le souverain Congrès et qu'elle sollicitât, en mon nom, une marque de reconnaissance pour leur conduite, attendu qu'elles ont bien mérité de la patrie, qu'elles ont beaucoup fait dans l'intérêt général et rien dans leur intérêt particulier.

Tant que je vivrai, Votre Majesté et la nation peuvent compter sur moi. Je serai toujours infatigable quand il s'agira de vous servir tous les deux. Voilà ce qu'éprouve mon âme et ce qu'elle dit sans flatterie ni arrière-pensée.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté comme tous les Portugais en ont besoin

ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,  
... Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE ONZIÈME.

Rio-Janeiro, le 14 décembre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Je m'empresse d'informer Votre Majesté que la publication des deux décrets par lesquels le souverain Congrès a jugé à propos d'imposer une nouvelle forme de gouvernement à ce royaume et d'ordonner mon départ pour Lisbonne, a excité une violente commotion parmi les Brésiliens et chez un grand nombre d'Européens établis ici. On entend retentir dans les rues ces paroles remarquables : « Si la Constitution n'est autre chose que l'art de nous » faire du mal, que le diable emporte la Con- » stitution ! Nous devons nous entendre pour

» que le Prince ne parte pas; s'il s'éloigne, il  
 » devient responsable envers le Portugal de la  
 » perte du Brésil. Nous nous offrons pour ga-  
 » rans de la non-exécution des décrets publiés.  
 » Nous joindrons nos représentations à celles  
 » des provinces de Saint-Paul, de Minas, de  
 » toutes celles enfin qui pourront arriver dans  
 » le court délai que les Cortès nous laissent. »

Voyez à quoi je suis exposé pour la nation et pour Votre Majesté! L'amour de ces deux objets sacrés ne cesse pas cependant d'enflammer mon cœur.

Malgré toutes ces clameurs je continue à me préparer avec calme et diligence, afin de voir si je puis (comme je le dois) remplir des ordres aussi solennels; mon devoir est d'obéir aveuglément : ainsi l'exige l'honneur, dussé-je y perdre la vie. Mais en l'exposant, en la perdant même, je ne dois point compromettre des milliers d'existences, et c'est ce qui arriverait infailliblement s'il éclatait ici une révolution. Il n'en sera pas ainsi : ma vie n'est autre chose que la vie d'un homme. La nation seule ne meurt pas et sa félicité doit être le but de tous mes efforts.

Il est très-urgent, pour le repos de ma conscience, que cette lettre soit présentée au souve-

rain Congrès, et que Votre Majesté lui fasse savoir de ma part que je serai vivement contrarié si je me vois obligé par le peuple à ne pas exécuter ponctuellement les ordres qui me sont donnés; mais que le Congrès soit bien persuadé que je n'agirai de la sorte qu'avec de bonnes raisons, sur des preuves irrécusables et après avoir mis tout en œuvre pour remplir ses intentions.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté comme tous les Portugais en ont besoin ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE DOUZIÈME.

Rio-Janeiro, le 15 décembre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

J'ai appris aujourd'hui que pour le moment il ne me serait point fait de représentations et

qu'on attendrait avant d'en venir à cette extrémité les procurations des provinces de Minas, Saint-Paul et autres. Ces représentations doivent, dit-on, être conçues en ces termes : « Ou » partez et nous nous déclarons indépendans ; » ou restez et nous continuons à être unis au » Portugal. Dans ce dernier cas nous offrons » d'être seuls responsables de la non-exécution » des ordres du Congrès. Dans le premier, les » Anglais-Européens et les Américains-Anglais » nous protègent dans notre indépendance. »

Je jure de nouveau aux Cortès et à Votre Majesté que la force seule sera capable de me faire manquer à mon devoir et que ce sera la douleur la plus cuisante que j'aurai éprouvée dans ce monde.

Je finis en disant que je suis fidèle et honnête.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE TREIZIÈME.

Rio-Janeiro, le 30 décembre 1821.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Tout est ici dans le même état que je le marquais à Votre Majesté dans mes deux dernières lettres. La seule différence est qu'alors l'opinion n'était pas générale; elle l'est aujourd'hui et elle a pris des forces considérables.

Je jure, dès à présent, à Votre Majesté et au Congrès que ce ne sera pas faute de diligences de ma part que des ordres aussi solennels pourront rester sans exécution.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils bien soumis,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE QUATORZIÈME.

Rio-Janeiro, le 2 janvier 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Hier à huit heures du soir arriva de la province de Saint-Paul un exprès chargé de me remettre, en main propre, la dépêche que je transmets ci-incluse à Votre Majesté, afin qu'elle sache et fasse savoir au souverain Congrès quelles sont les intentions irrévocables des Paulistes, et que vous en déduisiez quelles sont les intentions générales du Brésil <sup>15</sup>.

J'ai entendu dire que cette province-ci doit faire ses représentations le 9 de ce mois. On assure de plus, que Saint-Paul, correspond avec Minas. Je sais que d'ici on a écrit à toutes les provinces, et que le mouvement doit s'opérer avec ordre et simultanément.

Je redoublerai de soins et de vigilance pour maintenir la tranquillité publique et pour

voir si je ne puis pas exécuter les décrets n<sup>o</sup> 124 et 125; ce qui me paraît impossible, parce que l'opinion leur est opposée sur tous les points, et *qu'on ne résiste pas à cette reine du monde.*

Dieu garde la précieuse vie de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE QUINZIÈME.

Rio-Janeiro, le 9 janvier 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Aujourd'hui à dix heures du matin le sénat de la Chambre (a) m'a fait dire par son procu-

(a) Chambre, Sénat de la chambre, c'est la municipalité de la ville; elle se renouvelle chaque année par

reur, que les deux Chambres, l'ancienne et la nouvelle, étaient réunies et sollicitaient de moi une audience. J'ai répondu qu'à midi le sénat pourrait se présenter et que je le recevrais avec plaisir. Il vint en effet et m'adressa un discours fort respectueux, dont je remets copie à Votre Majesté, ainsi que de l'acte de la Chambre. Le sens de ce discours était que, sitôt que j'abandonnerais le Brésil, il se déclarerait indépendant; tandis que si j'y restais, il continuerait à demeurer uni au Portugal. Je répondis : « Comme c'est pour le bien de tous et pour la félicité générale de la nation, je ne balance pas. Dites au peuple que je reste <sup>16</sup>. »

Le président du sénat exécuta mon ordre, et le peuple y répondit par d'innombrable *vivats* qui partaient du cœur. Vive Sa Majesté? s'écriait-on, vive le prince! vive l'union du Brésil avec le Portugal! vive la Constitution! Tout étant rentré dans le silence, de la croisée où je m'étais placé pour recevoir ces témoignages de reconnaissance, je dis au peuple : « je n'ai plus maintenant à vous recommander que l'union et la tranquillité. » Et ainsi finit cet acte mémorable

l'élection du peuple et sur l'approbation du gouvernement.

du grand drame brésilien. Depuis ce moment, les habitans de Rio-Janeiro n'ont pas cessé de me donner toutes les preuves imaginables de leur gratitude, et de mon côté je n'ai rien épargné pour leur prouver toute celle que m'inspirent des gages aussi certains de leur affection.

Je remets inclus à Votre Majesté l'acte de la Chambre, dressé en forme de loi. Je désire vivement qu'elle le fasse présenter aux Cortès, afin que ce corps n'en ignore pas.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE SEIZIÈME.

Rio-Janeiro, le 23 janvier 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Je viens, pour remplir mon devoir, rendre compte à Votre Majesté des événemens qui ont affligé cette capitale depuis le 11 de ce mois.

Ce jour-là même, à quatre heures du soir, le lieutenant général Georges d'Avillez Zuzarte de Sousa Tavares, se rendit aux casernes des bataillons n<sup>o</sup> 11 et 15, pour se plaindre astucieusement aux soldats d'avoir été dépouillé de ses fonctions de commandant d'armes, et pour leur peindre sous de fausses couleurs le chagrin qu'il éprouvait de la perte d'un grade aussi honorable. A sa sortie des quartiers, les soldats firent retentir l'air des cris de vive le général constitutionnel. Tout rentra ensuite dans l'ordre jusqu'à la nuit.

A mon arrivée au théâtre, je m'aperçus

d'autant plus de l'absence du général, qu'il avait l'habitude d'aller tous les soirs au spectacle. Une heure après, les soldats de la division auxiliaire commencèrent à briser à coups de bâtons les vitres des maisons de la ville, et à éteindre et à casser les réverbères, en criant, il faut mener à la baguette cette *mulatraille* (*cabrada*) *a*.

Je fis appeler le maréchal-de-camp Carretti, et je lui dis : il est urgent que vous preniez toutes les mesures nécessaires pour arrêter les désordres que commettent ces mutins, dont le commandement vous est confié, sinon vous serez responsable envers le roi, mon auguste père, et les Cortès, de tous les outrages qu'aura soufferts le peuple que je gouverne. Il me répondit : cela suffit, j'y cours.

Un quart d'heure après, je sus que les bataillons n<sup>os</sup> 11 et 15 étaient sous les armes ainsi que l'artillerie, et presque aussitôt j'appris par le lieutenant colonel Garcez, le major Joao-Chrisostomo, et le capitaine Sà, tous du bataillon n<sup>o</sup> 3 d'infanterie légère, que ce corps ne

(a) *Cabrada*, *mulatraille*, fils de blanc et de négresse, c'est une insulte grossière dont les Portugais de la lie du peuple poursuivirent autrefois tous les Brésiliens.

suivait pas le funeste exemple des autres , et qu'il ne se mettrait pas en mouvement sans mes ordres , ce qu'il effectua exactement , restant dans sa caserne jusqu'au dénouement du drame , malgré les instances réitérées de Georges.

Tous ces désordres , toutes ces fureurs proviennent de sources inconnues , ou qu'on veut cacher afin de se soustraire à une responsabilité trop grande. On prétend que le bruit d'une destitution n'avait été semé par le général que pour obtenir de retourner à Lisbonne à la tête d'une division. Le lieutenant colonel José Maria da Costa , du bataillon n° 11 , étant rentré , pris de vin , dans les quartiers , tomba à la porte de la sixième compagnie , appela les soldats à son secours , et leur fit prendre les armes. Tout cela était arrangé d'avance ; le général se montra , feignant de donner des ordres , mais excitant de plus en plus les troupes , en leur parlant de sa fausse destitution. Les corps brésiliens , les milices et le peuple apprenant que les auxiliaires étaient sous les armes , se méfièrent de cette démonstration hostile , et les prirent aussi , en manifestant l'intention formelle de ne les déposer que lorsque la division portugaise leur en aurait donné l'exemple. Les troupes de Lisbonne , dont les extravagances ont failli un

instant diviser les deux royaumes , occupèrent différentes positions. Les Brésiliens , renfermés dans leurs quartiers du camp de Sainte-Anne , attendirent l'attaque dont ils étaient menacés. Les deux partis demeurèrent ainsi vingt-quatre heures en présence. Ce ne fut qu'après que j'eus envoyé deux officiers, l'un aux Brésiliens , l'autre aux Portugais, avec différens messages, que je parvins à obtenir de ces derniers qu'ils passeraient sur l'autre rive du fleuve ; mouvement qui s'est opéré , ainsi que Votre Majesté pourra s'en convaincre , par la dépêche ci-jointe du ministère de la guerre.

Le général qui, par sa belle prestance, avait pu jusqu'à présent produire un certain effet sur les personnes qui ne le connaissaient pas , a donné sa démission s'est mis à la tête des troupes portugaises , et a passé de l'autre côté avec elles.

Quelques soldats qui n'ont pu effectuer leur passage dans la même occasion, m'ont demandé leur congé, et je n'ai pas balancé à le leur donner; car leur insubordination est telle, que, sans cet expédient, je ne sais comment j'aurais réussi à mettre un terme aux insultes dont les habitans ne cessaient d'être les victimes. Désespérés par la souffrance , je m'attendais toujours

à les voir se séparer de la métropole ; ma tâche étant d'unir les deux hémisphères, et de faire régner la tranquillité dans celui dont le gouvernement m'est confié, j'ai cru devoir saisir avec empressement cette occasion de licencier le plus de soldats possible, afin d'abattre plus facilement la révolte; car ils ont été comme des lions affamés. Je l'ai fait encore, parce que des troupes sans discipline ne sont bonnes à rien, et qu'elles ne peuvent servir principalement à réunir deux parties d'un même tout, si différentes et si physiquement détachées, que la force morale (qui est la véritable force par laquelle on maintient l'ordre dans les nations), est seule capable d'opérer entre elles un rapprochement.

J'expédiai sur-le-champ des ordres aux chefs pour régulariser le licenciement ; mais soit induction de Georges, soit indiscipline, non-seulement ils ne les exécutèrent pas, comme il était de leur devoir, mais ils s'oublèrent au point de dire que c'était une insolence de ma part, et que je n'avais pas le droit de donner de pareils ordres. Ils portèrent sur la liste des déserteurs les hommes que j'avais licenciés, et prétendirent que leur seul chef était le général Georges d'Avillez, et personne plus. Ils répon-

dirent enfin aux ordres du ministère de la guerre, par les deux dépêches que j'adresse à Votre Majesté.

Mon devoir m'oblige à vous donner tous ces détails, Sire, afin que vous soyez à même d'instruire les Cortès de la conduite de ces rebelles, et que le souverain Congrès, connaissant notre position, prennent les mesures qui lui paraîtront les plus appropriées à la circonstance : mesures qui, pour être efficaces, doivent avoir pour but la félicité de toute la nation.

J'adresse à Votre Majesté, pour son instruction et celle des Cortès, tous les ordres que j'ai donnés, et une proclamation dans laquelle, en exprimant du fond du cœur mon opinion, je fais tous mes efforts pour maintenir *moralement* l'union des deux royaumes, qui est *physiquement* éphémère <sup>17</sup>. Le peuple se méfie chaque jour davantage des troupes qui forment la division auxiliaire ; il est indispensable pour la tranquillité de cette province, qu'elles se rembarquent pour le Portugal, même avant l'arrivée de celles qui viennent les remplacer, et qu'elles ne feraient que corrompre. Je m'occupe de cette mesure avec toute l'activité possible, afin de prévenir l'effusion de sang.

Le général a ses plans tout tracés, mais je

doute qu'ils obtiennent l'assentiment de Votre Majesté ni celui des Cortès. Aussi, la plus juste méfiance règne-t-elle parmi le peuple; les Cortès elles-mêmes chargées de représenter la grande famille portugaise des quatre parties du monde ne doivent pas se fier davantage à des hommes de cette espèce, qui, après avoir juré l'art. 36 des bases de la constitution, ne l'observent pas, et se déclarent en rébellion ouverte contre l'autorité. J'ignore quels sont les projets des insurgés. Quels qu'ils soient, j'ai adressé, en ma qualité de prince régent, aux gouvernemens de Saint-Paul et de Minas-Geraës, la dépêche suivante.

» Moi, le Prince régent, je vous envoie saluer.

» Les troupes de Portugal et celles de cette province ayant, par simple méfiance, pris soudainement les armes, chacune de leur côté, j'ai mis tout en œuvre pour arrêter les effets de cette inimitié, et les soldats portugais ont consenti à passer de l'autre côté du fleuve où ils doivent attendre qu'ils puissent être embarqués. Dans cette circonstance, la capitale n'ayant aucunes troupes qui forment sa garnison, et repoussent au besoin une attaque, j'exige de vous qui êtes

assurément amis du Brésil, de l'ordre, de l'union des deux hémisphères et de la tranquillité publique, que, sans laisser votre province privée de toute défense, vous veniez au secours de celle-ci, et n'omettiez rien pour atteindre le but par moi et par vous si vivement désiré, et je l'exige fortement, car il y a urgence.

Palais de Rio-Janeiro, 12 janvier 1822,  
à sept heures et demie du soir.

» LE PRINCE RÉGENT, »

J'avais tant travaillé à cimenter ici l'union des deux couronnes, l'attachement du Brésil pour le Portugal était si vif, que les mauvais procédés de la division portugaise n'ont pu faire éclater l'esprit dominant; mais, si les auxiliaires continuent leurs manœuvres, et qu'ils soient encore ici à l'arrivée de leurs camarades d'Europe, s'ils s'unissent surtout entre eux pour tout renverser comme ils l'annoncent déjà publiquement, il me semble qu'alors l'opinion qui règne dans tous les cœurs, ne pourra manquer de se montrer à découvert du nord au sud de l'Amérique.

Il est impossible d'unir le Brésil au Portugal

qu'il soit mieux instruit encore de tout ce que j'ai fait pour l'union des deux hémisphères, union que tous ces désordres ne pourront détruire tant que je contiendrai de toutes mes forces cette déclaration d'indépendance que certaines personnes désirent déjà bien vivement, et qui, selon moi (Dieu détourne ce présage !), sera inévitable si les représentations des provinces ne sont pas prises en considération.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son fils très-soumis et son sujet fidèle,

Qui baise sa royale main.

PEDRO,

## PROCLAMATION DU PRINCE.

HABITANS DE RIO-JANEIRO :

Quand la cause nationale et la sûreté publique exigent qu'on prenne des mesures aussi urgentes que celles que j'ai prises dernièrement ;

le devoir du peuple est de se confier à l'autorité. Habitans de cette province, l'adresse que vous avez si respectueusement portée en ma royale présence, et que j'ai accueillie avec tant de satisfaction, est si éloignée d'être un principe de séparation qu'elle va au contraire unir le Portugal et le Brésil par des liens indissolubles.

La méfiance semée entre les troupes d'une même nation (quelle horreur!!) a poussé quelques têtes enflammées, quelques hommes pervers, ennemis de l'union des deux royaumes, à mettre tout en œuvre pour vous abuser, soit de vive voix, soit par des écrits incendiaires. Ne vous laissez point égarer. Persistez opiniâtrément dans l'intention où vous êtes de vous immortaliser de concert avec toute la nation ; soyez constitutionnels à jamais ; ne songez pas, même légèrement, à la séparation des deux couronnes : si vous en venez à cette extrémité, ne comptez plus sur moi, car je n'autoriserai que des actions basées sur l'honneur de la nation en général et sur le mien en particulier.

Je vous répète donc les paroles que je vous ai dites le 9 de ce mois, et sur lesquelles je me suis fondé pour accepter votre adresse : *union et tranquillité.*

L'union vous rendra heureux ; la tranquillité vous rendra plus heureux encore.

Celui qui cherche à vous désunir (et il n'y parviendra pas), celui qui répand au milieu de vous ces idées exécrables, antipolitiques, et anticonstitutionnelles, est salarié, j'en suis sûr, avec une monnaie qui n'a pas été frappée chez nous. Quant à ceux qui ne veulent pas de la tranquillité, on les connaît : ce sont ces hommes qui, dans le calme, n'ont d'autre renommée à attendre que celle qui résulte de la bassesse et de l'infamie. Vous avez de l'honneur, et moi j'ai de la constance. Vous voulez le bien, je le saisis avidement partout où je le trouve. Vous avez de la confiance en moi, j'en ai en vous ; nous serons heureux.

Le but vers lequel nous devons d'abord nous diriger, c'est l'honneur. Briguons ensuite avec le même empressement toutes les vertus qui en découlent.

Je compte sur cet honneur, je m'abandonne à vous, comptez sur ma fermeté.

LE PRINCE RÉGENT.

---

**LETTRE DIX-SEPTIÈME.**

Rio-Janeiro, le 29 janvier 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Samedi dernier 26 de ce mois, je reçus une députation du gouvernement, du clergé et du peuple de la province de Saint-Paul; elle exige que je reste au Brésil jusqu'à ce qu'on ait exposé aux Cortès les inconvéniens de mon départ et les formes nouvelles qu'il convient de donner au gouvernement de ce pays. Je remets à Votre Majesté les documens qui se rattachent à cette affaire, afin qu'elle les communique au souverain Congrès qui pourra ainsi juger à fond l'opinion dominante du Brésil.

La division portugaise devient de jour en jour plus insubordonnée; sa conduite anticonstitutionnelle m'a fait hâter l'armement des vaisseaux qui doivent la transporter. Ils sont, déjà

prêts. J'espère la faire partir le 4 du mois prochain au plus tard.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils bien soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE DIX-HUITIÈME.

Rio-Janeiro, le 2 février 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Hier est entré le paquebot, et j'ai regretté vivement qu'il ne m'apportât pas de lettre de Votre Majesté.

J'ai employé tous les moyens possibles pour amener la division auxiliaire à partir de bonne grâce. Ainsi l'exige, lui ai-je dit, la tranquillité de cette province. Mais, malgré toutes ces rai-

sens, je n'ai pu la décider encore à quitter le pays.

Hier je lui adressai une proclamation assez forte, mais le général qu'elle s'est donné et qui est toujours le même d'Avilles, lui dit (comme il conste des dépêches de la secrétairerie d'État) qu'il était contre l'honneur d'obéir. Maintenant elle refuse de s'embarquer.

Le délai que je lui ai accordé pour être rendue à bord, expire le 5 courant; si d'ici là elle n'a point obéi, on ne la paiera plus, on ne lui enverra plus ni vivres ni eau; et, comme elle ne peut pénétrer dans l'intérieur à cause de l'arrière-garde qui l'en empêche, et que, de ce côté, elle ne saurait faire aucun mouvement à cause de la frégate l'Union et des chaloupes canonières qui sont à l'ancre au milieu du fleuve, il faudra ou que les mutins s'embarquent ou qu'ils périssent <sup>20</sup>.

Je regrette infiniment que des hommes qui sont revenus des combats si couverts de gloire et de lauriers, partent d'ici couverts de honte, de déshonneur, et flétris par la rébellion.

Ce que j'ai souffert comme homme, je le leur pardonne de bon cœur, mais ce que j'ai enduré comme lieutenant de Votre Majesté, mais les offenses à moi faites directement, et à

Votre Majesté indirectement, voilà, Sire, ce que vous devez punir en Roi.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien instruire les Cortès de tout ce qu'il y a de reprehensible dans la conduite de la division auxiliaire, afin que le souverain Congrès prenne ensuite les mesures qu'il jugera convenable.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

## LE PRINCE-RÉGENT DU ROYAUME DU BRÉSIL

A LA DIVISION AUXILIAIRE DE PORTUGAL.

J'ai lu avec la plus vive surprise et avec la plus vive indignation, les représentations que viennent de me faire les commandans et officiers des corps de la division auxiliaire.

Quel délire est le vôtre, soldats? Comment

est-il possible que des troupes portugaises qui ont acquis un renom immortel dans les champs de la gloire en combattant l'usurpation du despote de l'Europe, oublient aujourd'hui entièrement ce qu'elles ont été, et veuillent se constituer en rébellion manifeste contre mon autorité sacrée, et contre l'article 36 des bases de notre sainte Constitution ? Comment pouvez-vous, sans rougir, menacer de répandre le sang de vos frères et de remplir d'épouvante et de deuil cette pacifique cité qui vous a offert une hospitalité si généreuse ? Hommes insensés ! Le soldat a-t-il jamais perdu son honneur et sa dignité pour avoir obéi à ses supérieurs et à son prince ? pour avoir sacrifié un faux point d'honneur, né de l'inconséquence et du crime, au repos public, à la sûreté de ses concitoyens et au salut de l'État ? Quand les circonstances changent, quand elles deviennent impérieuses, n'est-il pas du devoir de l'autorité suprême de changer aussi de résolution et de prendre de nouvelles mesures ? Prétendez-vous m'abuser davantage par des discours, humbles en apparence, mais criminels en réalité, et diminuer ainsi l'atrocité de la résolution que vous avez prise de résister par la force aux ordres de votre prince ? C'est après

avoir mûrement réfléchi à ce qu'exigent de moi la raison d'État, la justice et le bien général des peuples, que je vous ai ordonné de vous embarquer, et que j'ai fait préparer avec soin tout ce qui vous est nécessaire pour votre commodité durant le passage. Eh bien ! soldats ; pourquoi n'obéissez-vous pas ? Le soldat qui désobéit à son supérieur, n'est pas seulement un mauvais citoyen, c'est le plus grand fléau de la société civile qui le couvre, le nourrit et l'honore. Ce n'est pas certainement par l'exécution de mon ordre royal que votre honneur pourrait être souillé, mais bien plutôt par votre résistance inconsidérée et criminelle. Qui vous a donné le droit de nommer pour votre général un intrus, un homme destitué de ses fonctions de commandant d'armes de cette capitale, le 12 du mois dernier ? Ah ! soldats, dans quel abîme de désordres et de crimes ne précipite point un premier pas, quand il est mal fait !

Officiers et soldats portugais ! il en est tems encore : profitez des momens précieux que vous accorde votre bon prince ; rejetez de votre sein des hommes déshonorés dans l'opinion publique, et rebelles à mes ordres suprêmes. Je vous ordonne, pour la dernière fois, d'accomplir à la lettre mes volontés, parce que je suis ferme et

inébranlable dans l'intention de faire respecter mon autorité royale par tous les moyens que me prescrivent la justice, la raison et le salut du Royaume-Uni. Telle est ma dernière résolution. J'exige de vous, en conséquence, que vous déclariez sur-le-champ si, entrant dans le véritable chemin du devoir, vous voulez mériter de nouveau le nom de loyaux et fidèles soldats portugais, ou si vous préférez désobéir à mes ordres, et encourir à jamais la flétrissure des rebelles et des vagabonds. Prononcez!...

LE PRINCE RÉGENT.

---

## LETTRE DIX-NEUVIÈME.

Rio-Janeiro, le 12 février 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR.

Fatigué des outrages et des manques de parole de la division auxiliaire, irrité de la voir encore à terre le 9, quand le 5 elle m'avait donné sa parole d'être embarquée le 8, je me rendis à

bord de la frégate l'Union, et j'envoyai un officier dire de ma part aux troupes, que je voulais que le 10, au lever du soleil, elles commençassent à s'embarquer; que, si elles n'exécutaient pas cet ordre, je ne leur ferais plus de quartier, et je les traiterais en ennemies. Leur seule réponse fut l'arrivée à bord de tous les chefs qui me firent leurs représentations avec assez de hauteur. Je leur répondis : Mes ordres sont donnés. S'ils ne sont pas exécutés demain, je commence le feu. Ils partirent; et, la crainte produisant sur eux plus d'effet que l'honneur dont ils parlent sans cesse, ils commencèrent à s'embarquer le jour même que je leur avais fixé. Hier, à trois heures et demie du soir, ils étaient déjà à bord des navires, doux comme des moutons. J'ordonnai que le 14 ou le 15 ils franchissent la barre, escortés par les deux corvettes la *Libérale* et la *Maria da Gloria*, qui doivent les accompagner seulement jusqu'au Cap Saint-Augustin ou un peu plus loin <sup>(21)</sup>.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,

Qui lui baise la main.

PEDRO.

---

**LETTRE VINGTIÈME.**

Rio-Janeiro, le 14 février 1822.

**MON PÈRE ET SEIGNEUR,**

Je prends la plume pour vous donner la plus triste nouvelle qui jamais ait déchiré mon cœur. Le prince don Joao Carlos, mon fils bien-aimé, n'existe plus. Une violente transpiration supprimée a tranché le fil de ses jours. Ce malheur est le fruit de l'insubordination et des crimes de la division auxiliaire. Le prince était déjà incommodé quand cette soldatesque rebelle prit les armes contre les pacifiques habitans de cette ville ; la prudence exigea que je fisse partir immédiatement la princesse et les enfans pour le domaine de Santa-Cruz (a), afin de les mettre à l'abri des événemens funestes dont cette capitale pouvait devenir le théâtre. Ce voyage violent, fait

(a) A quatorze lieues de Rio-Janeiro.

sans les commodités nécessaires, le tems, qui était fort humide après la grande chaleur du jour, tout enfin se réunit pour altérer la santé de mon cher fils, et la mort s'ensuivit. C'est donc la division auxiliaire qui a assassiné le prince, petit-fils de Votre Majesté! C'est contre elle en conséquence que j'élève la voix. Elle est responsable devant Dieu et devant vous, Sire, de cet événement qui m'a tant affligé, et qui affligera également le cœur de Votre Majesté.

Les habitans de cette ville m'ont donné les preuves les plus vives de l'attachement qu'ils ont pour ma personne. Ils m'ont témoigné la plus profonde douleur de la mort du prince. Leur haine contre la division auxiliaire s'en est accrue, et jamais ils ne souffriront chez eux aucune autre force portugaise.

L'esprit public se purifie chaque jour et se développe avec plus d'énergie et de sagesse. Le peuple tout entier est véritablement constitutionnel: ce que je prise au-delà de toute expression, parce que jamais je ne voudrais gouverner un peuple qui n'aimerait pas sincèrement la Constitution. Je crois qu'une constitution fait le bonheur d'un peuple, mais je crois encore plus qu'elle fait la fortune d'un roi et d'un gouver-

nement. Si le peuple est malheureux là où il n'y a pas de constitution , le roi et le gouvernement le sont encore davantage. Il n'y a que des *fripons* (velhacos) qui fassent leur profit d'un pareil mode d'administration.

Je supplie Votre Majesté d'ordonner que cette lettre soit présentée aux Cortès, afin qu'elles sachent encore mieux quels sont les services de la division auxiliaire.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis.

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-UNIÈME.

Rio-Janeiro, le 15 février 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté le discours qui m'a été adressé aujourd'hui par le

député de Minas Geraës pour m'inviter à rester, et à concéder à sa province la même forme de gouvernement qu'à celle de Saint-Paul <sup>22</sup>. Je fais savoir en même tems à Votre Majesté que j'ai appris par cette députation que Minas Geraës n'envoyait pas ses députés aux Cortès portugaises, jusqu'à ce qu'elle eût la décision du Congrès relativement aux derniers événemens, et que cette province, nonobstant ce qui serait résolu à Lisbonne pour mon départ, s'y opposerait toujours, quelque chose qu'il dût lui en coûter.

Je désirerais que Votre Majesté donnât connaissance de cette lettre au souverain Congrès, afin que ce corps, qui, par une délibération précipitée, allait perdre la monarchie, prît en considération les représentations qui lui sont faites avec tant de justice, et rendît grâces du salut de la nation aux loyaux Paulistes, Fluminenses (a) et Mineiros.

J'écris ainsi parce que la vérité seule respire en moi; et, comme il est permis à tout le monde d'exposer ses sentimens de vive voix ou par écrit, j'en profite pour m'expliquer librement

(a) Voyez le renvoi a de la proclamation, jointe à la lettre quatrième.

avec Votre Majesté, espérant qu'elle voudra bien transmettre textuellement mes pensées au souverain Congrès. Je suis constitutionnel, et personne ne l'est plus que moi, mais je ne suis ni fou ni factieux.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils très-soumis,  
Qui baise sa royale main,

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

Rio-Janeiro, le 16 février 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Ayant prêté l'oreille aux respectueuses représentations du Brésil, ainsi que mon devoir l'ordonnait, et la demande d'un conseil d'État s'y trouvant exprimée, j'ai cru que, comme j'avais exaucé leurs vœux quand il s'agissait de mon

séjour au Brésil, je devais également y avoir égard pour l'installation de ce Conseil dont l'utilité est reconnue. Je me suis donc déterminé à le créer en me rendant aux puissantes raisons alléguées par les trois provinces, et je suis convaincu qu'en cela je n'ai agi que pour la félicité générale de la nation, à laquelle je suis prêt à travailler jusqu'à la mort.

Je désire que Votre Majesté fasse présenter cette lettre aux Cortès ainsi que le décret que je lui adresse ci-inclus <sup>23</sup>, afin qu'elles connaissent l'intérêt que je prends à la monarchie Lusitano-Brésilienne, et qu'elles sachent combien je suis exempt de toute ambition, et surtout de celle qui pourrait me venir de l'autorité de régent du vaste royaume du Brésil et de lieutenant de Votre Majesté.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les Portugais en ont besoin, ainsi que son sujet fidèle et fils bien soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-TROISIÈME.

Rio-Janeiro, le 14 mars 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Depuis le départ de la division auxiliaire tout est ici parfaitement tranquille et fort attaché en apparence à la cause du Portugal. Toutefois il est certain qu'on nourrit intérieurement une haine vigoureuse contre vos Cortès qui, à ce qu'il paraît, ont mis tout en œuvre pour atterrer le Brésil, raser le Portugal et livrer la nation à la Providence.....

Les Brésiliens et moi nous sommes constitutionnels, mais de ces constitutionnels qui, en leur qualité de sujets, cherchent à honorer le souverain, afin de s'honorer eux-mêmes. La faute de tous les maux que vous endurez doit être imputée à vos Cortès factieuses et non au système des Cortès délibératives en général, système qui naît avec tout homme dont l'âme

n'est pas servile, avec tout homme qui exècre le despotisme.

Je viens annoncer à Votre Majesté que Monte-Video a voulu de son propre mouvement s'unir au Brésil, et que déjà il se considère comme faisant partie de ce vaste royaume, si l'on ajoute foi au rapport du docteur don Lucas José Obes, député de ladite province. Ce don Lucas est envoyé aux Cortès de Portugal avec des instructions dont voici à peu près la teneur : « Il doit aller représenter dans les Cortès portugaises la province de Monte-Video et voir quelle disposition on veut prendre à son égard ; mais en premier lieu il doit passer à Rio-Janeiro et faire tout ce que le prince-régent lui commandera. La province de Monte-Video est partie intégrante du Brésil. Si donc le prince ordonne au député de s'arrêter à Rio-Janeiro, qu'il s'y arrête ; si, au contraire, le prince lui ordonne de continuer sa route, qu'il la continue. »

M'ayant dit que ses concitoyens préféreraient les secours que leur offrait Rio-Janeiro à ceux qu'il leur fallait aller chercher à deux mille lieues de distance, motif qui avait occasionné leur séparation de l'Espagne, je lui ordonnai de rester ici pour faire partie du conseil d'État.

Il me dit aussi que l'*Entre-Rios* voulait s'unir à nous, et Buénos-Ayres se confédérer avec le Brésil, reconnaissant tous deux en nous des alliés qui leur étaient donnés par la Providence : opinion, ajouta-t-il, que nous devions également avoir d'eux.

Le baron de Laguna a rendu de grands services à la nation, et en particulier au Brésil, partie la plus intéressante de la monarchie<sup>24</sup>.

Le 9 de ce mois, a paru dans nos eaux, l'escadre venue de Lisbonne pour conduire ici la division militaire chargée de relever celle que j'ai fait partir à cause de ses crimes. Au premier avis que j'en reçus, j'ordonnai qu'elle jetât l'ancre en dehors de la barre, attendu que le peuple se méfie beaucoup de toute force armée qui n'est pas brésilienne; et il a raison, parce qu'une fois que les chefs de pareilles troupes, à une distance comme celle-ci, ne doivent obéir qu'à leurs Cortès, une ruine totale est inévitable.

Dans cette même nuit, les chefs débarquèrent. Ils se comportèrent fort bien et dressèrent une déclaration que je vous remets incluse imprimée<sup>25</sup>. Le jour suivant, l'escadre passa la barre et s'arrêta au pied de la forteresse.

de Santa-Cruz, pour se pourvoir de vivres et repartir au plus tard le 26 de ce mois.

Si les troupes eussent débarqué, le Brésil se séparait aussitôt du Portugal, et l'indépendance était proclamée, bien contre ma volonté, je vous assure, puisque je voyais dans cet événement la désunion des deux royaumes, mais, je l'avouerai aussi, à ma satisfaction entière, parce que j'y trouvais le salut de cette partie de la nation qui m'a été confiée et qui travaille de toutes ses forces au bien-être de la monarchie en général, ainsi qu'à la gloire et à l'honneur du grand prince qui émancipa le Brésil, en l'élevant au rang de royaume, d'où jamais plus il ne descendra.

L'obéissance de ces chefs a été cause que les liens qui unissaient le Brésil au Portugal, et qui étaient *des fils de soie pourrie*, se sont renforcés d'un amour tout cordial envers la mère-patrie. Elle s'est montrée pourtant bien injuste envers ses enfans d'Amérique, dont elle a tiré les richesses qu'elle possède, et celles qu'elle a possédées et qu'elle a si malheureusement dissipées.

Je supplie Votre Majesté d'ordonner que cette lettre soit présentée aux Cortès, afin qu'elles

sachent que le Brésil a de l'honneur, et qu'il est généreux même avec ceux qui lui veulent du mal : mais, un proverbe portugais l'a dit : le loup se moque des ruades de la brebis.

Un mot cependant ! parce que j'espère qu'il arrivera sous les yeux du souverain Congrès avec cette lettre : *Que les Cortès honorent le roi, si elles veulent être honorées et estimées par la nation qui leur a donné le pouvoir législatif seulement.*

Dieu garde la vie et la santé de Votre Majesté, qui sont si nécessaires à tous les loyaux Portugais, et aux Brésiliens en particulier, parmi lesquels se fait gloire d'être compté,

Son sujet fidèle, son fils toujours prêt à la défendre et à lui obéir ;

Lequel baise sa royale main,

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

Rio-Janeiro, le 19 mars 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Ainsi que mon devoir m'y oblige, je viens annoncer à Votre Majesté, qu'une grande partie des soldats du régiment provisoire, qui est arrivé ici le 9 de ce mois, a passé, de son propre mouvement, dans les différens corps de l'armée de ce royaume. Je n'ai pas voulu qu'un seul officier prît du service dans ces troupes pour ne pas corrompre les soldats, et afin de maintenir l'union du Brésil avec le Portugal.

J'ai trouvé que ces engagemens étaient utiles pour deux motifs : d'abord, parce qu'ils procuraient au Brésil des soldats faits, qui, lorsque leur tems serait fini, deviendraient d'excellens laboureurs, et ensuite, parce qu'ils montraient qu'on ne porte ici aucune haine aux Portugais, qu'on en veut seulement à tout corps qui, n'é-

tant pas Brésilien, n'aurait d'autre but en débarquant sur nos côtes, que de chercher à nous coloniser. Par cet expédient, j'ai réussi à resserrer les noeuds qui nous unissent à notre mère-patrie. Nous lui dirons : Vous avez le droit de nous réprimander, mais non de nous maltraiter, sous peine de vous voir regarder bientôt, non plus comme une mère que nous aimons, mais comme notre ennemie la plus mortelle. Dans ce cas, la résistance est une vertu. Ce sont là les sentimens de tout Lusitano-Bréilien et de tout homme qui a des intentions purement constitutionnelles, comme nous tous, Brésiliens.

Je vous aurai, Sire, la plus vive reconnaissance, si vous voulez bien ordonner que cette lettre soit présentée au souverain Congrès, afin qu'il sache qu'il y a au Brésil des gens qui savent ce que c'est que la Constitution, comme il a déjà pu s'en convaincre par les députés Brésiliens, et surtout par Antonio-Carlos Ribeiro d'Andrada Machado, digne député d'une province si loyale<sup>26</sup>.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les bons Portugais en ont besoin, et surtout mes Brésiliens.

Je suis, de Votre Majesté, le fils très-soumis  
et le sujet très-fidèle,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-CINQUIÈME.

Rio-Janeiro, le 26 avril 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Je viens participer à Votre Majesté, que le Gouvernement de la province de Minas-Geraës ayant voulu se montrer supérieur à moi et aux Cortès, je me suis rendu sur les lieux, et ai fait convoquer les électeurs pour en nommer un autre. En arrivant dans ce pays j'adressai ce discours aux habitans :

« BRAVES MINEIROS !

» Les fers du despotisme que la ville de Porto avait commencé à rompre le 24 août, sont au-

jourd'hui complètement brisés dans votre province. Soyez libres, soyez constitutionnels. Unissez-vous à votre prince, et vous marcherez dans le sentier de la liberté. J'ai mis toute ma confiance en vous; mettez toute la vôtre en moi. Ne vous laissez pas égarer par ces têtes enflammées, qui ne cherchent que la ruine de votre province et celle de la nation. Vive le roi constitutionnel! vive la religion! vive la Constitution! vivent tous les loyaux Brésiliens! vivent tous les Mineiros en particulier! »

Les différentes villes qui se trouvent sur la route que j'avais à parcourir avant d'arriver à la capitale, m'adressèrent les représentations que je vous transmets par la secrétairerie d'État des affaires de l'intérieur.

Hier je revins de ce voyage après une absence de quatre jours et demi, ayant rétabli l'ordre et l'harmonie dans la province de Minas-Geraës. Ici tout va fort bien. Si Lisbonne veut nous considérer comme frères, sans aucune distinction, il n'éclatera aucune discorde; mais, si elle n'y consent pas, la question se résoudra beaucoup mieux en notre faveur, Brésiliens, qu'en celle de ces Portugais maudits qui disent une chose et qui en ont une autre dans le cœur.

Je ne puis répondre à la lettre de Votre Ma-

jesté qui m'a été remise par Manoel Pedro, attendu que je ne l'ai reçue qu'hier en descendant le fleuve Inhumerim, et que je l'ai laissé tomber dans l'eau sans m'en apercevoir. Je supplie Votre Majesté de m'en transmettre un duplicata, afin de ne rien omettre de ce qui peut être utile à la nation que je sers avec honneur, amour et zèle.

Dieu garde Votre Majesté comme tous les loyaux Portugais en ont besoin, mais plus particulièrement mes Brésiliens.

Je suis, de Votre Majesté, le fils très-soumis et le sujet très-fidèle,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

P. S. J'ai l'honneur de remettre à Votre Majesté la proclamation que j'ai faite à mon départ de la province de Minas-Geraes:

MINEIROS,

« Les convulsions politiques qui menaçaient cette province ont fait une telle impression sur mon cœur qui aime véritablement le Brésil, qu'elles m'ont obligé à venir parmi vous,

pour vous faire connaître quelle était la liberté dont vous jouissiez et quels étaient ceux qui la proclamaient à leur manière; afin d'extorquer vos richesses et compromettre vos existences, sans penser que vous n'étiez pas hommes à souffrir long-tems les rigueurs d'un semblable despotisme. La liberté brille enfin, conservez-la. Des raisons politiques me rappellent à la cour. Je vous remercie de votre bon accueil et beaucoup plus encore de ce que vous avez suivi la route que je vous ai tracée. Connaissiez les méchans, fuyez-les. Si quelqu'un parmi vous (Dieu me garde de le craindre) se sentait porté à entreprendre de nouvelles choses contre le système de liberté reconnu, regardez-le comme votre plus mortel ennemi; maudissez-le, traînez-le en face de la justice qui sera prompte à décharger son coup terrible sur des monstres qui font horreur aux monstres eux-mêmes. Vous êtes constitutionnels et amis du Brésil, je ne le suis pas moins que vous. Vous aimez la liberté, je l'adore. N'épargnez rien pour maintenir la tranquillité dans votre province d'où j'emporte les plus vifs regrets. Unissez-vous à moi et vous savourerez dans peu les biens qui en résulteront pour le Brésil, et vous entendrez l'Europe dire : Le Brésil est grand et riche; les Brésiliens ont

su connaître leurs droits, leurs véritables intérêts. Celui qui vous tient ce langage désire votre félicité; ceux qui disent le contraire n'aiment que leur vil intérêt personnel auquel ils sacrifient le bien de la patrie. Si vous m'en croyez, nous serons heureux; sinon de grands maux nous menacent : que Bahia vous serve d'exemple (a)!

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-SIXIÈME.

Rio-Janeiro, le 28 avril 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR.

Je supplie Votre Majesté de vouloir bien faire présenter cette lettre aux Cortès générales, afin qu'elles sachent que l'opinion brésilienne, comme celle de tout homme sensé qui désire la sûreté et l'intégrité de la monarchie, est qu'il y

(a) Voyez la note trente-une à la fin du volume.

ait ici, pour faire nos lois, des Cortès générales relativement au Brésil, particulières relativement au Royaume-Uni.

Votre Majesté, en quittant ce riche et fertile pays, me recommanda dans son décret royal, du 22 avril de l'année dernière, de traiter les Brésiliens comme mes enfans. Sire, j'ai suivi, j'ai dépassé vos ordres. Je traite les Brésiliens non-seulement comme mes enfans, mais encore comme mes amis; en les traitant comme mes enfans, je ne suis que leur père; en les traitant comme mes amis, je suis le meilleur de leurs amis. L'un et l'autre de ces deux motifs m'obligent à leur accorder tout ce qu'ils me demandent de raisonnable. Le désir qu'ils manifestent d'avoir des Cortès, comme je l'ai déjà dit, est non-seulement raisonnable, mais encore utile aux deux pays. Ainsi, de deux choses l'une : ou que les Cortès générales nous accordent de bonne grâce nos Cortès particulières, ou je les convoque moi-même, afin de me comporter non-seulement comme Votre Majesté me l'a recommandé, mais encore comme je dois le faire pour continuer à mériter d'être appelé *le défenseur des droits innés* d'un peuple qui est aussi libre que celui qui voudrait le réduire en esclavage.

S'il y a égalité de droits entre nous, si nous

sommes frères comme ils l'ont proclamé, qu'ils nous accordent ce que nous réclamons. Ce n'est pas une faveur qu'ils daigneront nous faire, c'est nous au contraire qui leur en faisons une, en leur adressant cette demande. S'ils repoussent nos vœux, nous les accomplirons nous-mêmes : et cela ne nous sera pas difficile, parce qu'il n'est pas juste que les uns soient regardés comme des fils, et les autres comme des esclaves, quand nous sommes tous frères et tous sujets du même grand monarque qui nous gouverne.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les bons Portugais en ont besoin, et en particulier les Brésiliens.

Je suis de Votre Majesté, le fils très-soumis, et le sujet fidèle,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE VINGT-SEPTIÈME.

Rio-Janeiro, le 21 mai 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR.

JE viens féliciter Votre Majesté à l'occasion de l'anniversaire du jour heureux de sa naissance. Nous, Brésiliens, nous savons apprécier et fêter le renouvellement des années de la vie de notre monarque. Le 13 de ce mois (a) a été, est et sera à jamais un jour de réjouissance pour tout le Brésil. C'est ce jour que les loyaux habitans de cette ville ont choisi pour marquer à la fois deux époques mémorables : la naissance de Votre Majesté, et mon élévation au titre de défenseur perpétuel du Brésil. Après le baisé-main, la municipalité me fit demander une audience que je lui accordai sur-le-champ, et ce corps, par

(a) Le 13 mai fut également le jour du sacre de la reine Marie I<sup>re</sup>, aïeule de l'empereur.

l'organe de son président, m'adressa un discours fort énergique, dans lequel il me suppliait d'accepter le titre de *Protecteur* et de *Défenseur perpétuel du Brésil*, parce que telle était la volonté de toute la province et du Brésil entier. Je lui répondis : je m'honore et je m'enorgueilliss du titre que me confère ce peuple loyal et généreux ; mais je ne puis l'accepter tel qu'il me l'offre. Le Brésil n'a besoin de la protection de personne ; il se protège lui-même. Mais j'accepte le titre de *Défenseur perpétuel*, et je jure de m'en montrer digne, tant qu'une goutte de sang coulera dans mes veines.

L'acte de mon acceptation fut dressé sur-le-champ ; je le signai avec la municipalité ; ainsi qu'un autre acte, par lequel toutes les corporations me reconnurent pour Défenseur perpétuel du Brésil, et que signèrent immédiatement les citoyens les plus recommandables qui se trouvaient présents, et les commandans et officiers de tous les corps de première et de seconde ligne. Après quoi je reçus de nombreuses félicitations de plusieurs municipalités de cette province, et je recevrai bientôt celles des autres. Je défendrai le Brésil qui m'a tant honoré, ainsi que Votre Majesté, parce que tel est mon devoir, comme Brésilien et comme prince. Un

prince doit toujours être le premier à mourir pour la patrie ; il doit travailler plus que personne à sa félicité ; car les princes sont ceux qui jouissent le plus de la félicité de la nation , et c'est pour cela qu'ils doivent s'efforcer davantage de mériter les richesses qu'ils consomment , et les hommages qu'ils reçoivent des autres citoyens. Que Votre Majesté sache qu'en tout tems , en tout lieu , je dois la défendre de toute espèce d'ennemis , non - seulement comme sujet et comme fils , mais encore comme défenseur perpétuel du Brésil , puisque celui qui défend le roi défend la nation , et que le roi et la nation sont toujours unis et jamais séparés. J'ai déjà dit à Votre Majesté que je traitais les Brésiliens non-seulement en fils , ainsi qu'elle me l'avait recommandé , mais encore en amis , parce qu'en les traitant en fils , je ne suis que leur père , et qu'en les traitant en amis , je suis le meilleur de leurs amis. Je vous dirai plus maintenant : je les traite en fils chéris , je les traite en amis intimes , parce qu'ils en sont parfaitement dignes.

Il faut que le Brésil ait ses Cortès : cette opinion se généralise chaque jour davantage . Le peuple de cette capitale prépare une pétition qu'il doit me présenter , pour me prier de les convoquer ,

et je ne puis m'y refuser, parce que le peuple a raison, qu'il est très-constitutionnel, qu'il m'honore beaucoup; ainsi que Votre Majesté, et qu'il mérite toute espèce d'égards et de bonheur. Sans Cortès le Brésil ne peut être heureux. Les lois faites si loin de nous par des hommes qui ne sont pas Brésiliens, et qui ne connaissent pas les besoins du Brésil, ne sauraient être bonnes. Le Brésil est un adolescent qui développe chaque jour ses forces. Ce qui lui est bon aujourd'hui ne l'est plus demain, ou du moins il devient inutile, et un nouveau besoin se fait sentir; ceci prouve que le Brésil doit avoir en lui-même tout ce qui lui est nécessaire, et qu'il est absurde de le retenir davantage sous la dépendance du vieil hémisphère. Il doit avoir des Cortès; je l'ai déjà dit à Votre Majesté : je ne peux refuser cette demande au Brésil, parce qu'elle est juste, parce qu'elle est fondée sur le droit des hommes, parce qu'elle est conforme aux sentimens constitutionnels, parce qu'elle offre enfin un moyen de plus pour maintenir l'union, qui au contraire aura bientôt entièrement cessé. Sans égalité de droit, en tout et partout il n'y a point d'union. Personne ne s'unit en société pour voir empirer sa condition, et celui qui est le plus fort doit savoir le

mieux soutenir ses droits. Voilà pourquoi le Brésil ne perdra jamais les siens, que je soutiendrai de mon sang, de ce pur sang brésilien, qui ne coule que pour l'honneur, pour la nation et pour Votre Majesté.

Ordonnez, Sire, que cette lettre soit présentée aux Cortès, afin qu'elles connaissent de plus en plus l'honneur du Brésil, et le ferme caractère de son Défenseur perpétuel. J'espère que vous approuverez en moi ce titre offert par le Brésil reconnaissant.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les loyaux Portugais en ont besoin, et particulièrement les Brésiliens.

Je suis, de Votre Majesté, le sujet fidèle et le fils très-soumis,

Qui baise sa royale main.

## LETTRE VINGT-HUITIÈME.

Rio-Janeiro, le 19 juin 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

J'ai eu l'honneur et le plaisir de recevoir deux de vos lettres, l'une par Costa-Coito, et l'autre par Chamberlain. Dans toutes les deux, vous me faites part de l'heureux état de votre santé physique, que je prise plus que qui que ce soit. Vous me dites : *Guide-toi sur les circonstances, agis avec sagesse et prudence.* Cette recommandation est digne du véritable homme de bien, et plus encore d'un père à un fils, et d'un roi à un sujet qui l'aime et le respecte au-delà de toute expression.

Les circonstances politiques du Brésil m'ont fait prendre les mesures dont j'ai instruit Votre Majesté. D'autres circonstances plus graves m'ont forcé, par amour pour la nation, pour Votre Majesté et pour le Brésil, à prendre celles

dont Votre Majesté sera informée par les pièces officielles que je lui remets, à elle seule <sup>27</sup>. Vous y verrez, Sire, l'amour que les fidèles Brésiliens portent à la personne sacrée et inviolable de Votre Majesté, et au riche pays qui les a vus naître. Daigne la Providence divine leur donner un sort libre, et les préserver de l'esclavage de vos Lusitano-Espagnols, infâmes despotes, constitutionnels *in nomine*, qui forment vos Cortès factieuses, horribles et pestifères <sup>28</sup>.

Le Brésil, Sire, vous aime; il vous reconnaît et vous a toujours reconnu pour son roi. Il a adhéré au système des maudites Cortès portugaises pour son malheur ou pour son bonheur; le problème est encore à résoudre. Aujourd'hui, non-seulement il les déteste, il les exécra, mais il ne leur obéit plus, il ne leur obéira plus; je ne consentirai jamais à ce qu'il leur obéisse, cela n'est pas nécessaire. Les Brésiliens ne veulent et ne doivent plus vouloir que les lois de leur assemblée générale constituante et législative; créée de leur propre volonté pour leur rédiger une constitution qui les rende heureux *in æternum*, si c'est possible.

Je me rappelle encore et je me rappellerai toujours ce que Votre Majesté me dit dans son appartement deux jours avant son départ :

« Pedro, si le Brésil doit se séparer du Portugal, que ce soit plutôt pour toi qui saura me respecter, que pour quelqu'un de ces aventuriers. » Le moment d'une séparation presque entière est venu. Fort des paroles éloquentes et sincères de Votre Majesté, j'ai devancé le Brésil qui m'a tant honoré.

Pernambuco m'a proclamé prince régent sans aucune restriction dans le pouvoir exécutif. J'ai la certitude qu'ici on veut proclamer Votre Majesté empereur du Royaume-Uni, et moi roi du Brésil. Si ce projet est mis à exécution, je n'imposerai pas silence à ces acclamations, parce que je ne dois point m'opposer à la volonté du peuple, et le faire reculer dans le chemin de la liberté. Mais si l'on m'en laisse la faculté, je solliciterai de Votre Majesté l'autorisation d'accepter ce titre, parce que je suis bon fils et sujet fidèle. Lors même que cet événement arriverait (ce qui, je l'espère, ne sera pas), comptez, Sire, que je serai roi du Brésil, mais que je jouirai aussi de l'honneur d'être un de vos sujets, ne fût-ce qu'en mon particulier; car je tiens beaucoup à vous montrer sans cesse la considération, la gratitude et l'amour filial que je vous dispense bien librement.

Votre Majesté, qui est roi depuis tant d'années,

doit savoir fort bien que la situation et les circonstances de tous les pays ne sont pas les mêmes. Elle doit savoir aussi que ce ne sont pas les États indépendans (je veux dire ceux qui ne manquent de rien comme le Brésil) qui s'unissent à ceux que de nombreux besoins rendent dépendans. Le Portugal est aujourd'hui un État de quatrième ordre, un État qui a des besoins, et qui dès-lors est dépendant. Le Brésil est un État de premier ordre, un État indépendant. *Atqui* l'union est toujours recherchée, par quiconque est nécessaire et dépendant; *ergo* l'union entre ces deux États doit être, pour pouvoir durer, du Portugal avec le Brésil, et non du Brésil avec le Portugal, qui est nécessaire et dépendant. Dès que tout le Brésil est persuadé de cette vérité éternelle, sa séparation du Portugal est inévitable, si le Portugal ne cherche pas tous les moyens de se réconcilier avec lui.

Je supplie Votre Majesté de laisser venir au Brésil mon frère Miguel, de quelque manière que ce soit, parce qu'il est ici fort estimé <sup>29</sup>. Les Brésiliens le veulent auprès de moi pour m'aider à servir leur patrie; et quand il en sera tems pour l'unir à ma charmante fille Maria da Gloria<sup>30</sup>; j'espère que Votre Majesté ne lui refusera pas son autorisation et ne l'arrêtera pas ainsi

dans sa carrière, lorsqu'elle doit, comme père et comme chrétien, contribuer de toute manière au bonheur de ses enfans. Votre Majesté connaît le motif qui me fait lui adresser cette demande; elle ne la rejettera pas. Le Brésil se joint à moi pour la supplier avec instance, et par ce qu'il y a de plus sacré, de daigner l'accorder à ses prières.

Comme fils respectueux, comme sujet constitutionnel, je dois tenir à mon père et à mon roi ce langage de vérité qui est toujours dans ma bouche. Si je me suis abusé, j'en demande pardon à Votre Majesté; mais je crois qu'on ne s'abuse jamais en disant la vérité: c'est au contraire une obligation et une vertu, dût-elle offenser les hommes les plus élevés en dignité. Quand la vérité vient se briser contre les riches lambris d'un palais, quand elle n'arrive pas aux oreilles d'un roi, c'est alors qu'il faut s'écrier : Malheureuse nation ! Malheureux monarque !

Sachant que mes précédentes lettres devaient être mises sous les yeux de ceux qui, tout en disant qu'ils ne voulaient que le bonheur de la nation, ne cessaient d'outrager Dieu et Votre Majesté, j'avais soin toujours de les écrire dans des termes bien forts. Mais Votre Majesté, qui sait démêler la vérité, et qui la chérit, me par-

donnera l'audace que j'ai eue de me servir de sa correspondance pour assaillir des assaillens. Je lui en fais mes excuses, et certainement elle les accueillera.

Mes filles jouissent d'une bonne santé. Je vous envoie un portrait de Maria da Gloria, qui est très-ressemblant. La princesse se porte aussi fort bien.

Je vous adresse parmi les documens un dessin de la garde d'honneur à cheval, formée volontairement par les Paulistes les plus distingués auxquels se sont joints quelques individus de marque de cette province. Ceux de Saint-Paul ont au baudrier de la giberne les lettres S.-P., et ceux de Rio-Janeiro les lettres R.-J.

J'ai l'honneur de renouveler à Votre Majesté tous les sentimens d'amour, de respect et de soumission d'un fils pour un père chéri et d'un sujet pour un Roi juste.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les bons Portugais en ont besoin, et principalement les Brésiliens.

Je suis de Votre Majesté, le sujet fidèle et le fils très-soumis,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

## PROCLAMATION DU PRINCE-RÉGENT DU 2 JUIN 1822.

**BRÉSILIENS ET AMIS !**

Notre patrie est menacée par les factions. On forge au loin les fers qui doivent charger ses mains, et c'est sous le règne de la liberté ! O disgrâce ! Au milieu de ces apprêts, des lâches et des factieux ont introduit dans le sein du Brésil des hommes qui le trahissent tous les jours, à toutes les heures, quoique dans leur imposture ils feignent d'adhérer à la sainte cause de notre liberté et à notre indépendance modérée par l'union nationale que nous désirons si cordialement. Connaissez enfin les monstres affreux qui sont disséminés dans toutes vos provinces : (le Brésil ne l'ignore pas, mais il leur pardonne) ; connaissez-les, non pour les craindre, mais pour les surveiller. Conseillez-leur d'abandonner un système absurde, engagez-les à renoncer à leurs projets sinistres : le Brésil ne suit d'autre chemin que celui de l'honneur ; c'est le seul but auquel il aspire, c'est la seule distinction dont s'énorgueillissent ses fils. Qui dit Brésilien, dit Portugais, et plutôt à Dieu que, qui dit Portu-

gais, dît également Brésilien. Fermété, constance, intrépidité dans la grande œuvre commencée ! Comptez sur votre Défenseur perpétuel. Pour tenir sa promesse, pour rester fidèle à l'honneur qu'il professe, et à l'amour qu'il porte à la nation, il saura obtenir, au péril de ses jours, que le Brésilien ne redevienne jamais ni colon ni esclave, et qu'il jouisse d'un système libéral dicté par la sagesse qui caractérise si bien notre chère patrie.

Vive le Roi constitutionnel, le seigneur don Jean VI; vive l'assemblée générale brésilienne, vive l'union Lusitano-Brésilienne.

LE PRINCE RÉGENT.

---

DISCOURS PRONONCÉ PAR LE PRINCE-  
RÉGENT, LE 2 JUIN 1822,

A L'OCCASION DE L'INSTALLATION DU CONSEIL DE PROCUREURS, CRÉÉ PAR DÉCRET DU 16 FÉVRIER DE LA MÊME ANNÉE.

ILLUSTRES ET DIGNES PROCUREURS !

Les représentations de Saint-Paul, de Rio-Janeiro et de Minas-Geraës ayant eu pour but

d'obtenir non-seulement ma résidence au Brésil, mais encore l'installation d'un conseil d'État, je me suis déterminé à le créer dans la forme spécifiée par mon décret royal du 16 février de cette année, forme qui n'est autre que celle requise par les trois provinces légalement représentées.

Il me serait impossible de vous peindre la joie que mon âme ressentit, quand ces représentations me furent faites. Elles me firent connaître que la volonté du peuple était non-seulement utile, mais nécessaire au maintien de l'intégrité de la monarchie en général et du Brésil en particulier, de ce Brésil si fertile et si vaste, dont je m'enorgueillis d'être un des enfans. Ma satisfaction s'accrut encore quand je vis que les idées du peuple coïncidaient avec mes intentions pures, sincères et cordiales. Craignant de différer le bien qu'une semblable mesure promettait, j'ordonnai, par le susdit décret, que dès que les Procureurs de trois provinces seraient réunis, le conseil entrât en fonctions. Mais cette résolution ne put être exécutée littéralement, la volonté du peuple représenté par ses municipalités s'étant manifestée hautement pour qu'il y eût une assemblée générale, constituante et législative. Ne voulant, en con-

séquence, ni retarder un seul moment l'accomplissement de ce désir, ni manquer en rien à ce que le peuple souhaite, quand surtout ce sont des volontés si raisonnables et si importantes, non-seulement pour le Brésil, mais encore pour toute la monarchie, j'ai senti qu'il était nécessaire quoique les Procureurs des trois provinces exigées ne fussent pas encore réunis, d'installer dès aujourd'hui ce conseil d'État, afin de savoir de si illustres, si dignes et si libéraux représentants, quelle était leur manière de penser relativement à notre situation politique. C'est une affaire qui les regarde personnellement, car il s'agit, d'intérêts entièrement populaires desquels dépend le salut de notre patrie menacée par les factions. Il serait pour moi trop déshonorant, et pour de si illustres Procureurs trop injurieux d'avoir à leur rappeler leurs obligations ; mais sans que personne s'en offense le moins du monde, il m'est permis de leur faire une recommandation. Je les supplie de défendre la cause du Brésil ainsi qu'ils l'ont juré, lors même que ce serait contre moi ( ce qui, je l'espère, n'arrivera jamais ), parce que, pour ma nation, je suis prêt à sacrifier ma vie qui n'est rien en comparaison du salut de la patrie.

Par les raisons que je viens de vous exposer , vous avez dû sentir quelle était la nécessité de cette installation subite. D'elle dépend l'honneur , la gloire, le salut de notre patrie qui est en grand danger.

Voilà , illustres Procureurs , les sentimens qui règnent dans mon âme , et qui doivent aussi régner dans la vôtre. Comptez sur moi , non-seulement comme sur un intrépide guerrier prêt à affronter pour la patrie tous les périls quels qu'ils soient , mais encore comme sur votre meilleur ami , sur l'ami de la liberté des peuples , sur l'ami de ce grand , fertile et riche Brésil qui m'a tant honoré et qui m'aime si cordialement.

N'allez pas croire , illustres Procureurs , que tout ce que je viens de dire soit né de pensées laborieuses , et que j'aie cherché avec grand soin des paroles étudiées et trompeuses : non , l'amour de la patrie m'a seul dicté mon discours , et c'est la voix du cœur qui l'a prononcé. Croyez-moi !

## LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

Rio-Janeiro le 22 juin 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Je vous rends grâce d'avoir bien voulu me faire écrire le 1<sup>er</sup> mai dernier par ma sœur Marie-Thérèse, et je regrette que Votre Majesté n'eût point encore reçu alors du comte de Belmonte les dépêches que j'avais eu l'honneur de lui adresser pour l'instruire de tous les événements dont le Brésil avait été le théâtre.

Madeira a joué à Bahia le rôle d'un tyran ; mais je vais, sans perdre une minute, l'en faire partir, ou de bonne grâce, ou à force de misère, de famine, et de massacres de toute espèce. Il faut, à quelque prix que ce soit, sauver cette innocente Bahia.<sup>31</sup>

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les loyaux Portugais en ont besoin, et particulièrement les Brésiliens.

Je suis de Votre Majesté le sujet fidèle et le fils  
très-soumis ,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## PROCLAMATION AUX HABITANS DE BAHIA.

BAHIANOS MES AMIS !

L'amour que je porte au Brésil , le désir que j'éprouve de le rendre heureux, enflamment mon cœur et vous invitent à suivre l'exemple des autres Brésiliens vos frères.

Les sacrifices que j'ai faits, de mon propre mouvement, à la gloire du Brésil, la vérité qui règle mes actions, tout me porte à vous dire : Bahianos! il est tems d'embrasser le parti de l'honneur, le seul qui convienne au Brésil ; il est tems d'abjurer la crainte et de montrer la valeur, l'intrépidité des invincibles, des immortels Camaraes (a).

(a) Allusion à l'un des trois guerriers qui délivrèrent

Vous êtes francs, sincères et sans défiance. Je n'en veux d'autre preuve que la facilité avec laquelle vous vous êtes jetés dans les bras des factieux sectaires d'un factieux Congrès. Ce fut le 10 février 1821, que commencèrent les outrages et les supplices que vous souffrez encore. Ah ! jetons un voile sur cet affreux spectacle. Nous fûmes tous trompés. Mais nous avons déjà connu notre erreur et nous l'avons abjurée ; vous connaissez maintenant la vôtre ; faites, comme nous, si vous ne voulez pas passer pour traîtres à la patrie.

Vous voyez la marche glorieuse des provinces coalisées. Vous voulez y prendre part, mais vous êtes atterrés par les sbires de l'invasion. Du courage !!!

Les troupes commandées par l'infâme Madeira ne sont pas inaccessibles à la terreur. Du courage ! de la bravoure !

Les vrais Brésiliens préfèrent la mort à l'esclavage. Vous ne valez pas moins qu'eux. Vous devez penser et agir de même afin de célébrer comme nous par de nombreux *vivats* l'indépen-

Bahia du joug des Hollandais au dix-septième siècle. Ils se nommaient Camarao, Henri Dias et Joao Vieira ; le premier était métis, le second nègre, le troisième natif de l'île de Madère.

dance modérée du Brésil, notre bon monarque le Roi don Jean VI et l'assemblée générale constituante et législative du royaume du Brésil.

Le 17 juin 1822.

LE PRINCE RÉGENT.

POUR LE GOUVERNEMENT DE BAHIA,

PRÉSIDENT ET DÉPUTÉS DE LA JUNTE PROVISOIRE DU  
GOUVERNEMENT DE BAHIA.

Votre ami le prince régent vous envoie saluer.

Désirant délivrer les habitans de votre province des maux affreux qu'ils ont soufferts et qu'ils continueront à souffrir tant qu'ils seront au milieu d'eux ceux qui les ont causés, j'adresse au brigadier Ignacio Luis Madeira, la dépêche royale dont vous trouverez la copie ci-incluse, pour qu'il se retire immédiatement en Portugal avec les troupes qui en sont venues. J'assume toute la responsabilité de cette urgente et indispensable mesure. Je vous recommande d'employer tout votre zèle, tout votre

patriotisme à l'exécution textuelle de cet ordre royal. Préparez sans retard tout ce qui est nécessaire pour la traversée, n'épargnez rien pour prévenir toute réaction entre les divers partis que vous devez chercher à comprimer et à réconcilier; faites savoir enfin à toute la province combien ses infortunes ont déchiré mon cœur, et l'ardent désir que j'éprouve d'y mettre un terme et de coopérer de tous mes moyens à ce que ce royaume du Brésil, si riche, si grand, si favorisé du ciel, et que certains de ces législateurs n'ont jamais vu que sur la carte, devienne en peu de tems un des États constitutionnels les plus heureux du monde.

Écrite en mon palais de Rio-Janeiro, le 15 juin 1822.

LE PRINCE RÉGENT.

POUR IGNACIO LUIS MADEIRA.

Moi, prince royal, je vous envoie saluer.

Les événemens désastreux qui ont couvert Bahia de deuil et d'épouvante dans les journées des 10, 20 et 21 février, ont affligé profondé-

ment mon cœur. On a répandu le sang de mes enfans, que j'aime aussi tendrement que ceux que la nature m'a donnés.

Ne pouvant rendre la paix, le bonheur et la joie aux habitans de Bahia, ni jouir moi-même d'une satisfaction parfaite, tant qu'on n'aura pas fait, dans leur capitale, ce qui a eu lieu si heureusement ici et à Pernambuco ; jugeant indispensable, pour que la tranquillité règne dans toutes les provinces, et pour resserrer entre les deux royaumes les nœuds relâchés de leur ancienne alliance, que le Brésil n'ait d'autre sauvegarde que l'amour et la fidélité de ses défenseurs naturels :

Pour de si puissans motifs, je vous ordonne, comme prince régent de ce royaume, dont j'ai juré d'être le Défenseur perpétuel, et après avoir ouï mon conseil d'État, d'effectuer, aussitôt la réception de cette lettre, votre embarquement pour le Portugal, avec les troupes qu'il vous a si impolitiquement envoyées, en vous persuadant bien que je reste responsable envers mon auguste père de l'absence des ordres qu'il vous eût bien certainement intimés à cet égard, si, d'aussi loin et au milieu des épais nuages qui entourent son trône, il eût pu s'assurer par lui-même de l'urgence de cette me-

sure. J'espère que vous vous conformerez à mes intentions. J'écris également à la junta provisoire du gouvernement de Bahia qu'elle ait à préparer les embarcations et tout ce dont vous pouvez avoir besoin pour votre traversée immédiate. Si vous refusez de m'obéir, vous serez responsable envers Dieu, le Roi, et moi-même, envers l'ancien et le nouveau monde, des résultats déplorables de votre rébellion.

Faite au palais de Rio-Janeiro, le 15 juin 1822.

LE PRINCE RÉGENT.

---

## LETTRE TRENTIÈME.

Rio-Janeiro, le 26 juillet 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

Pour le bien de la patrie, de la royauté, du Brésil et du monde entier, je m'empresse de vous annoncer que la cause nationale, qui dépendait de l'union et de la déclaration de la majorité des provinces du Brésil, triomphe au

gré des desirs de tous ceux qui vous aiment, Sire, comme Roi constitutionnel *de fait* et pas seulement *de droit*, ainsi que vous l'étiez auparavant : je dis *de fait*, le droit seul ne vous constituant pas tel, parce qu'il était sans action.

J'ai reçu aujourd'hui une députation de Pernambuco, qui est venue me reconnaître pour régent, sans aucune restriction dans le pouvoir exécutif, attendu que telle était la volonté général du peuple et des troupes de cette province <sup>32</sup>.

Votre Majesté me pardonnera sans doute de ne pas entrer dans de plus grands détails, mais je ne puis m'empêcher d'agir ainsi au moment où les factieux de vos Cortès de Lisbonne tombent pour n'avoir pas su quelle route ils suivaient. Depuis que les circonstances m'avaient obligé à convoquer ici une assemblée générale, constituante et législative, l'envoi que je vous faisais des dépêches n'était de ma part qu'une simple formalité ; je ne dois dorénavant faire exécuter d'autres décrets que ceux de la représentation brésilienne. Les Cortès de Lisbonne ne sont plus rien pour moi.

Aujourd'hui, Sire, je me trouve à vous parler franchement dans une situation telle que je

ne puis conserver avec Votre Majesté, que des relations de famille. Ainsi le veut l'esprit public du Brésil : non que nous cessions d'être les sujets de Votre Majesté, que nous reconnaissons et que nous reconnaitrons toujours pour notre Roi, mais parce que : *salus populi suprema lex est*. Je veux dire qu'il est impossible au moral comme au physique, que le Portugal gouverne le Brésil, ou que le Brésil soit gouverné par le Portugal.

Je ne suis pas un rebelle, comme les ennemis de Votre Majesté le lui diront sans doute. *La faute tout entière en est aux circonstances.*

Nous nous portons à merveille, moi, les deux enfans et la princesse qui est enceinte de trois mois.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les bons Portugais en ont besoin, et principalement les Brésiliens.

Je suis de Votre Majesté, avec le plus profond respect,

Le sujet fidèle et le fils très-soumis,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

## LETTRE TRENTE-UNIÈME.

Rio-Janeiro, le 4 août 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR,

J'ai l'honneur de vous remettre sous ce pli, deux décrets, l'un du 1<sup>er</sup> de ce mois, l'autre du 3, afin que vous soyez instruit de la tournure que prennent les affaires de ce royaume, qui vous défend des traîtres dont vous êtes environné<sup>33</sup>.

Moi, la princesse et *Januaria*, nous nous portons bien. *Maria da Gloria* a eu un peu de fièvre, il y a huit jours, mais elle est maintenant presque rétablie.

Dieu garde la précieuse vie de Votre Majesté, comme tous les bons Portugais en ont besoin, et principalement les Brésiliens.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect,

De Votre Majesté, le sujet fidèle et le fils très-soumis ,

Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## LETTRE TRENTE-DEUXIEME.

Rio-Janéiro, le 4 août 1822.

MON PÈRE ET SEIGNEUR.

J'ai l'honneur de vous remettre ci-inclus, mon manifeste aux peuples du Brésil, afin que vous soyez instruit, comme il convient, de tout ce qui se passe ici. Bientôt j'aurai l'honneur de vous remettre celui que j'adresse aux nations amies du Brésil.

Dieu garde la précieuse vie et santé de Votre Majesté, comme tous les bons Portugais en ont besoin , et principalement les Brésiliens.

Je suis de Votre Majesté, avec le plus profond

respect, le sujet fidèle et le fils très-soumis,  
Qui baise sa royale main.

PEDRO.

---

## MANIFESTE AUX PEUPLES DU BRÉSIL.

**BRÉSILIENS !**

Il n'est plus tems de tromper les hommes. Les gouvernemens qui veulent fonder leur pouvoir sur la prétendue ignorance des peuples ou sur d'antiques erreurs et de vieux abus, doivent voir le colosse de leur grandeur s'écrouler sur cette fragile base qui le soutenait autrefois. C'est pour n'avoir pas embrassé cette opinion que les Cortès de Lisbonne ont forcé le sud du Brésil à repousser le joug qu'elles lui préparaient; c'est pour ce même motif que je vois maintenant se ranger autour de moi tout le Brésil qui me supplie de défendre ses droits, de maintenir sa liberté et de sauver son indépendance. Il est donc de mon devoir, ô Brésiliens, de vous dire la vérité. Écoutez-moi :

Le Congrès de Lisbonne en s'arrogeant le

privilège odieux d'imposer au Brésil un nouvel article de croyance politique fondé sur un serment partiel, et qui ne pouvait renfermer en aucune manière l'intention de consentir à sa propre ruine, l'a poussé à examiner ces prétendus droits et à reconnaître l'injustice d'aussi extravagantes prétentions. Cet examen que conseillait et que réclamait la raison outragée, découvrit aux Brésiliens que le Portugal, détruisant toutes les formes établies, changeant toutes les anciennes et respectables institutions de l'État, couvrant du voile d'un injurieux oubli toutes ses anciennes relations, et se reconstituant de nouveau, ne pouvait les contraindre seuls à adopter un système honteux et méprisable, sans porter atteinte à ces mêmes principes, sur lesquels il appuyait sa révolution et le droit de changer ses institutions politiques, sans détruire ces bases qui établissent ses nouveaux droits sur les droits inaliénables des peuples, sans renoncer enfin à suivre la marche de la raison et de la justice, qui font dériver les lois des deux peuples de la même nature des choses, et non des caprices particuliers des hommes.

En conséquence, les provinces méridionales du Brésil se coalisant entre elles et prenant l'attitude majestueuse d'un peuple qui reconnaît

entre ces droits ceux de la liberté et de la félicité personnelle, jetèrent les yeux sur moi, le fils de leur roi et leur ami. Leur espoir ne fut pas déçu. Considérant sous son véritable point de vue cette riche et grande portion du globe, et connaissant les talens des peuples qui l'habitent ainsi que les ressources immenses de son territoire, je voyais avec douleur la marche irrégulière et tyrannique de ceux qui si fausement et si prématurément s'étaient approprié le nom de pères de la patrie, devenant de simples représentans du peuple du Portugal les souverains de toute la vaste monarchie Portugaise. Je jugeai donc indigne de moi et du grand roi à qui je dois la naissance et dont je suis le délégué, de dédaigner les vœux de sujets si fidèles, qui, réprimant peut-être des désirs et des penchans républicains, ont méprisé l'exemple entraînant des peuples qui les avoisinent, mettant en moi toute leur espérance, et sauvant ainsi dans ce grand continent Américain et la royauté et les droits reconnus de l'auguste maison de Braganee.

J'ai acquiescé à leurs vœux sincères et généreux. Je suis resté au Brésil, en ayant soin d'informer notre bon roi de cette ferme résolution, persuadé que cette démarche serait pour les Cortès

de Lisbonne le thermomètre des dispositions du Brésil, de sa dignité bien sentie et de la nouvelle élévation de son esprit public; qu'elle les arrêterait dans la fausse route qu'elles suivent, et les ferait rentrer dans le chemin de la justice dont elles se sont écartées. Ainsi l'ordonnait la raison : mais les vues vertigineuses de l'égoïsme continuaient à étouffer ses cris, et la discorde la menaçait de nouvelles trames. Le ressentiment et l'indignation des provinces coalisées ne tardèrent pas à s'accroître; on devait s'y attendre. Comme par une espèce de magie et en un moment, toutes leurs idées, tous leurs sentimens se tournèrent vers un seul point, vers un seul but.

Sans recourir au bruit des armes, sans emprunter les vociférations de l'anarchie, elles sollicitèrent de moi comme étant le plus sûr garant de leur précieuse liberté et de leur honneur national, la prompte installation d'une assemblée générale constituante et législative du Brésil. J'aurais désiré pouvoir retarder cet instant décisif, pour voir si le délire des Cortès de Lisbonne céderait à la voix de la raison, de la justice et de leur propre intérêt; mais l'ordre par elles suggéré et transmis aux consuls Portugais, de prohiber l'envoi de toute munition de guerre

au Brésil, était un signal de guerre et un principe réel d'hostilité. Il n'y avait plus à balancer.

Ce royaume exigeait que je me déclarasse son Défenseur perpétuel, et que je pourvusse de la manière la plus énergique et la plus prompte à sa sûreté, à son honneur, à son avenir. Si j'eusse faibli dans ma résolution, je trahissais d'un côté mes promesses sacrées ; eh ! qui eût pu d'une autre part, prévenir les maux de l'anarchie, le démembrement des provinces, les fureurs de la démocratie ? Quelle lutte opiniâtre entre les partis acharnés, entre mille factions se succédant et se heurtant sans cesse ? A qui fût restée la possession de l'or et des diamans de nos inépuisables mines, ces larges fleuves qui font la force des états, cette fertilité prodigieuse, cette source intarissable de richesse et de prospérité ? Qui eût calmé tant de partis en présence ? Qui eût civilisé notre population disséminée sur les bords de tant de fleuves qui sont de véritables bras de mer ? Qui eût été à la recherche de nos Indiens au milieu de leurs bois impénétrables, à travers des montagnes colossales et inaccessibles ? C'en était fait, Brésiliens, votre patrie se déchirait de ses propres mains ; cet immense territoire si favorisé des

dons de la nature, et qui fait l'envie et l'admiration des peuples de la terre, disparaissait de sa surface. Les vues bienfaisantes de la Providence étaient renversées ou du moins refoulées dans la nuit des siècles.

J'eusse été responsable de tous ces maux, et du sang qui allait couler, et des victimes qui ne pouvaient manquer d'être sacrifiées à des passions et à des intérêts particuliers.

Je me décidai ; je pris le parti que les peuples désiraient, j'ordonnai la convocation de l'assemblée du Brésil afin de cimenter l'indépendance politique de ce royaume sans rompre entièrement les liens de la fraternité portugaise, mettant en harmonie avec l'honneur et la justice tout le royaume de Portugal, Brésil et Algarves, et conservant sous le sceptre du même chef deux familles séparées par d'immenses mers, deux familles dont l'union ne peut subsister que par l'égalité des droits et des intérêts réciproques.

Brésiliens ! il n'est pas nécessaire, je crois, de vous rappeler tous les maux que vous avez soufferts et qui ont amené la représentation que me firent la municipalité et le peuple de Rio-Janeiro, le 23 mai dernier : représentation qui donna lieu à mon décret royal du 3 juin. Mais

le respect que nous devons au genre humain exige que nous lui fassions connaître les raisons de votre justice et de ma conduite. L'histoire de la conduite des Cortès de Lisbonne à l'égard du Brésil n'est qu'une longue série d'injustices gratuites. Leur but était de paralyser la prospérité du Brésil, de consumer toute sa vitalité et de le réduire à un tel état d'inaction et de faiblesse, que sa ruine et son esclavage devinsent inévitables. Afin de convaincre l'univers de la vérité de ce que j'avance, entrons dans la simple exposition des faits.

Le Congrès de Lisbonne a fait des lois pour le Brésil sans attendre ses représentans, foulant ainsi aux pieds la souveraineté de la nation.

Il lui a refusé une délégation du pouvoir exécutif dont il avait tant de besoin pour développer les forces de sa virilité à une si grande distance du Portugal, le laissant ainsi sans lois appropriées à son climat, à ses circonstances locales et sans ces prompts secours qu'exigent ses besoins.

Il lui a refusé un centre d'union et de force, afin de l'affaiblir en excitant de loin les provinces à renoncer à ce qu'elles avaient déjà le bonheur de posséder dans leur sein.

Il lui a donné des gouvernemens sans stabilité

et sans nœud, d'autres centres d'activité différents, insubordonnés, rivaux et contradictoires, détruisant ainsi son rang de royaume, ébranlant ainsi les fondemens de sa grandeur et de sa prospérité futures, et ne lui laissant que des élémens de désordre et d'anarchie.

Il a exclu de fait les Brésiliens de tous les emplois honorifiques et il a rempli vos cités de baïonnettes européennes, commandées par des chefs étrangers, immoraux et cruels.

Il a accueilli avec enthousiasme et a comblé d'honneurs tous ces monstres qui ont ouvert des plaies douloureuses dans vos cœurs, ou qui se sont engagés à ne pas les fermer.

Il a porté sa main usurpatrice sur les fonds qui devaient être appliqués à la banque de Rio-Janeiro, surchargée d'une énorme dette nationale dont jamais le Congrès ne s'occupa, tandis qu'il savait fort bien que le crédit de cette banque était lié au crédit public et à la prospérité du Brésil.

Il négociait avec des nations étrangères l'aliénation de certaines parties de votre territoire pour mieux vous affaiblir et vous enchaîner.

Il désarmait vos forts, il vidait vos arsenaux, il laissait vos ports sans défense, attirant dans

ceux de Portugal toute votre marine. Il épuisait vos trésors par de continuels pillages destinés à payer des troupes qui venaient sans que vous les eussiez demandées, pour répandre votre sang et pour vous détruire, alors qu'il vous défendait l'introduction des armes et des munitions étrangères qui eussent pu servir à armer vos bras vengeurs et à défendre votre liberté.

Il présenta un projet de relations commerciales qui, sous l'apparence d'une réciprocité et d'une égalité chimériques, monopolisait vos richesses, fermait vos ports aux étrangers, détruisait ainsi votre agriculture et votre industrie, et réduisait de nouveau les habitans du Brésil à l'état de pupiles et de colons.

Il a traité, dès le principe ; et il traite encore avec un dédain outrageant les représentans du Brésil, quand ils ont le courage de défendre leurs droits, et même (oserai-je le dire!) il vous menace d'affranchir vos esclaves et de les armer contre leurs maîtres.

Pour achever cette longue série d'injustices et d'horreurs, rappelez-vous que, lorsque pour la première fois ce congrès entendit le cri de votre juste indignation, il rit de vos douleurs, ô Brésiliens ! et donna pour excuse de ses atten-

tats, votre propre volonté et votre confiance aveugle.

Cette délégation du pouvoir exécutif, que le Congrès ne rejeta que parce qu'elle était, disait-il, inconstitutionnelle, nous est offerte aujourd'hui par une commission prise dans le sein de ce Congrès, et avec une si grande libéralité, qu'au lieu d'un centre de pouvoir dont vous aviez seulement besoin, elle veut vous en accorder deux, même davantage. Quelle générosité maudite ! Qui ne voit que cette tardive concession n'a d'autre but que de détruire votre force et votre intrépidité, et d'armer provinces contre provinces, frères contre frères !

Réveillez-vous donc, généreux habitans de ce vaste et puissant empire ! Vous avez déjà fait le premier pas de cette indépendance et de ce bonheur, depuis si long-tems préconisés par les grands publicistes de l'Europe. Déjà vous êtes un peuple souverain, déjà vous êtes dans la grande famille des nations indépendantes, dans laquelle vous aviez le droit d'être admis. L'honneur, la dignité nationale, le désir d'être heureux vous disent, ainsi qu'à elles, que les colonies doivent cesser d'être colonies, quand elles ont atteint leur virilité, et que même, traitées comme colonies, vous ne l'étiez pas réellement, et que

vous formiez un royaume. En outre, ce droit qu'a eu le Portugal de détruire ses institutions anciennes et de se reconstituer sur des bases nouvelles, ne l'aviez-vous pas à plus forte raison, vous qui habitez un pays si vaste, et qui formez une population qui, bien que disséminée, est déjà plus grande que celle du Portugal, et qui s'accroîtra avec la même rapidité que les corps graves tombent dans l'espace. Si le Portugal vous refuse ce droit, qu'il renonce donc lui-même à celui qu'il allègue pour faire reconnaître sa nouvelle constitution par les nations étrangères, qui pourraient, à leur tour, alléguer de justes motifs pour s'entremettre dans ses affaires domestiques et pour violer les attributs de la souveraineté et de l'indépendance des peuples.

Que vous reste-t-il donc à faire, Brésiliens ? Il vous reste à vous réunir tous en intérêt, en amour, en espérance ; il vous reste à hâter le moment où votre auguste assemblée entrera dans l'exercice de ses fonctions, pour que, maniant le gouvernail de la raison et de la sagesse, elle sache éviter les écueils contre lesquels, dans les mers des révolutions, heurtent si malheureusement et la France, et l'Espagne, et le Portugal lui-même ; pour que, d'une main ferme et prudente, elle trace la limite des pouvoirs,

fonde sur sa philosophie le code de votre législation, et l'applique avec talent à votre situation particulière.

N'en doutez pas, Brésiliens! vos représentans, occupés non de vaincre des résistances, mais d'établir des droits, soutiendront les vôtres qu'on foule aux pieds et qu'on méconnaît depuis trois siècles. Ils consacreront les véritables principes de la monarchie représentative brésilienne; ils reconnaîtront pour roi de ce beau pays don Jean VI, mon auguste père, auquel vous témoignez un si vif attachement; ils abattront toutes les têtes de l'hydre de l'anarchie et du despotisme; ils imposeront à tous les employés, à tous les fonctionnaires publics une responsabilité nécessaire; et la volonté juste et légitime de la nation ne verra plus arrêter à chaque instant son vol majestueux.

Fermes dans le principe invariable de ne sanctionner aucun de ces abus qui naissent à chaque pas dans les institutions nouvelles, vos représentans répandront la lumière et feront régner l'ordre dans le chaos ténébreux des finances, de l'administration économique et des lois civiles et criminelles. Ils auront le mérite de croire que les idées utiles et nécessaires au bien de notre espèce ne sont pas destinées seu-

lement aux pages d'un livre, et que la perfectibilité accordée à l'homme par l'être créateur et suprême ne doit point rencontrer d'obstacles pour concourir à l'ordre social et à la félicité des nations.

Ils auront à vous donner un code de lois appropriées à la nature de votre situation locale, de votre population, de vos intérêts, de vos relations, dont l'exécution sera confiée à des juges intègres qui administreront gratuitement la justice, et feront disparaître les chicanes qui déshonorent votre barreau assis sur d'antiques lois, obscures, ineptes, compliquées et contradictoires. Ils vous donneront un code pénal dicté par la raison et l'humanité, à la place de ces lois sanglantes et obscures dont vous avez été jusqu'à présent les déplorables victimes. Vous aurez un système d'impôts qui respectera les sueurs de l'agriculture, les travaux de l'industrie, les périls de la navigation et la liberté du commerce; un système clair et harmonieux, qui facilitera l'emploi et la circulation des capitaux, et arrachera les cent clés mystérieuses qui, fermant l'obscur dédale des finances, ne permettent pas au citoyen d'apercevoir la moindre trace de l'emploi qu'on fait des revenus de la nation.

Vaillants soldats ! et vous aussi vous aurez un

code militaire qui , formant une armée de citoyens disciplinés , unira le courage qui défend la patrie aux vertus civiques qui la protègent.

Amans des lettres et des sciences , presque toujours abhorrés ou du moins méprisés par le despotisme , la carrière vous sera désormais ouverte et débarrassée. Vous pourrez acquérir gloire et honneur.

Vertu , mérite , vous viendrez ensemble orner le sanctuaire de la patrie , et l'intrigue ne vous fermera plus les accès du trône , jusqu'à présent ouvert à l'hypocrisie et à l'imposture !

Citoyens de toutes les classes , jeunesse brésilienne , vous aurez un code d'instruction publique nationale , qui fera germer les talens que produit ce climat favorisé du ciel , et qui mettra votre constitution sous la sauve-garde des générations futures , transmettant à toute la nation une éducation libérale , qui communique à ses membres l'instruction nécessaire pour hâter le bonheur du grand *tout brésilien*.

Considérez , habitans du Brésil ! considérez la perspective de gloire et de grandeur qui s'offre à vous ; ne soyez point effrayés des retards de votre situation actuelle : le torrent de la civilisation descend déjà avec impétuosité des déserts

de la Californie, au détroit de Magellan. La constitution et la liberté légale, ces deux sources inépuisables de prodiges, formeront le pont sur lequel tout ce qu'il y a de bien dans la vieille et convulsive Europe passera dans notre continent. Ne craignez pas les nations étrangères. L'Europe, qui a reconnu l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique, et qui est restée neutre dans la lutte des colonies espagnoles, ne peut s'empêcher de reconnaître l'indépendance du Brésil, qui, avec tant de justice et par tant de moyens, cherche aussi à entrer dans la grande famille des nations. Nous ne nous immiscerons jamais dans leurs affaires particulières, mais elles aussi ne voudront pas troubler la paix et le libre commerce que nous leur offrons, sous la garantie du gouvernement représentatif que nous allons établir.

Qu'on n'entende donc plus parmi vous d'autre cri que celui d'*union* ; qu'un seul écho retentisse des Amazones à la Plata, et répète le cri d'*indépendance* ; que toutes nos provinces forment un faisceau mystérieux qu'aucune force ne puisse rompre ; que d'anciens préjugés disparaissent tout d'un coup ; que l'amour du bien général remplace celui de chaque province ou de chaque cité. Laissez, ô Brésiliens ! d'obscurs blasphémateurs se répandre en injures, en calom-

nies, en outrages contre vous, contre moi, contre notre système libéral. Souvenez-vous que, s'ils vous eussent loué, le Brésil était perdu. Laissez-les leur dire que nous portons atteinte aux droits du Portugal, notre mère-patrie, et que nous violons la reconnaissance que nous devons à nos bienfaiteurs ! nous qui sauvant nos droits, combattant pour la justice, et consolidant notre liberté, n'avons d'autre but que de délivrer le Portugal d'une nouvelle espèce de tyrans.

Laissez-les crier que nous nous révoltons contre notre monarque. Il sait que nous l'aimons comme un roi-citoyen, et que nous voulons, pour faire cesser le douloureux état de captivité auquel ils l'ont réduit, arracher le masque de l'hypocrisie à ces démagogues infâmes, et fixer avec un véritable libéralisme les justes limites des pouvoirs politiques. Laissez-les vociférer pour faire croire à l'univers que nous rompons tous les liens qui nous unissent à nos frères d'Europe. Il n'en est rien. Nous voulons au contraire affermir cette union sur des bases solides, sans recourir à l'influence d'un parti qui a basement méprisé nos droits, et qui, se montrant à visage découvert, tyran et dominateur dans tant d'occasions, qu'on ne peut plus

les compter, cherche, pour nous nuire et nous déshonorer, à affaiblir et à détruire irrévocablement cette force morale qui est si nécessaire dans un Congrès, et qui s'appuie tout entière sur l'opinion publique et la justice.

Illustres Bahianos ! portion généreuse et infortunée du Brésil, au sol desquels sont plus particulièrement *attachées ces harpies faméliques et empestées* (a), combien votre destin m'afflige ! combien je regrette de n'avoir pu depuis long-tems aller essuyer vos larmes et adoucir votre désespoir ! Bahianos ! l'honneur est votre devise ; expulsez de votre sein ces monstres qui se nourrissent de votre sang. Ne les craignez pas ! votre patience fait leur force. Ils ne sont pas Portugais ! expulsez-les , et venez vous réunir à nous , nous vous ouvrons les bras.

Vaillans Mineiros , intrépides Pernambucanos , défenseurs de la liberté du Brésil , volez au secours de vos voisins , au secours de vos frères. Ce n'est point la cause d'une province, c'est celle du Brésil que vous défendrez en combattant pour la fille aînée de Cabral (b). Détruisez ce repaire de

(a) Allusion aux désordres commis à Bahia par les troupes portugaises du général Madeira.

(b) La côte de Bahia a été la première découverte par le navigateur Cabral.

loups en uniformes, qui soutiennent encore les caprices sanguinaires du parti factieux. Rappelez-vous, Pernambucanos ! les bûchers du *Bonito* et les scènes du *Récif* (a). Mais épargnez et aimez comme des frères tous les Portugais pacifiques qui respectent vos droits, et qui désirent votre véritable félicité en même tems que la leur.

Habitans du Ceara, de Maranhão, du riche Pará ! vous tous peuples des belles et fertiles provinces du nord, venez signer l'acte de votre

(a) Le *Récif*, quartier de Pernambuco, le plus voisin de la mer, ainsi nommé de la chaîne de rochers à fleur d'eau qui forme le port de cette ville.

Le *Bonito*, lieu fertile et riant de la province de Pernambuco, qui commença à être habité par des déserteurs de milices qui fuyaient la tyrannie des officiers portugais. Ils formèrent bientôt une peuplade de trois cents âmes qui cultivait la terre et vivait dans l'abondance. Un soir que, réunis autour d'une Madone, ils faisaient retentir l'air de leurs chants religieux, deux bataillons de chasseurs, envoyés de Pernambuco, tombèrent sur cette multitude désarmée, passèrent tout au fil de l'épée et livrèrent les habitations aux flammes. Les soldats massacrèrent les enfans jusque sur le sein de leurs mères expirantes. On vit plusieurs de ces Cannibales rentrer au *Récif* portant ces innocentes créatures au bout de leurs baïonnettes. Cet horrible attentat fut regardé de sang froid par le gouvernement portugais.

émancipation. Il est tems que vous figuriez directement dans la grande association libérale. Brésiliens en général ! amis, réunissons-nous ! Je suis votre compatriote, je suis votre défenseur ; n'ambitionnons d'autre récompense de nos sueurs que l'honneur, la gloire et la prospérité du Brésil. Si vous suivez cette route, vous me verrez toujours à votre tête, et toujours là où le danger sera le plus imminent. Ma félicité (soyez-en convaincus) est tout entière dans la vôtre. Je n'ambitionne d'autre gloire que celle de gouverner un peuple loyal et libre. Donnez-moi l'exemple de vos vertus et de votre union ; je serai digne de vous.

Palais de Rio-Janeiro, le 1<sup>er</sup> août 1822.

LE PRINCE RÉGENT.

FIN DES LETTRES.

**NOTES**

**ET**

**PIÈCES JUSTIFICATIVES.**



---

# NOTES

ET

## PIÈCES JUSTIFICATIVES.

---

### LETTRE PREMIÈRE.

---

Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici quelques renseignemens sur les troupes que le prince accuse dans plusieurs de ses lettres.

Un mouvement révolutionnaire ayant éclaté en 1817, dans la province de Pernambuco, le gouvernement du feu roi don Jean VI fit partir, pour aller le comprimer, toutes les garnisons des provinces de Bahia et de Rio-Janeiro. Ces forces ne lui paraissant pas encore suffisantes, il appela de Portugal une division qui prit le nom d'auxiliaire, et qui se composait de quatre bataillons d'infanterie de ligne, d'un bataillon d'infanterie légère, et d'une brigade d'artillerie.

Cette révolution, dont le plan avait été habilement tracé, n'existait encore qu'en projet, quand une poi-

gnée de jeunes gens sans expérience osèrent sacrifier leurs plus chers intérêts à un empressement frivole, et devancer inconsidérément l'époque où elle devait éclater. Il n'était déjà plus tems de reculer. Dans le tumulte d'un événement aussi prématuré, on vit le timon des affaires tomber entre des mains totalement étrangères à la science de l'administration, et la province alarmée perdre toute confiance dans le nouvel ordre de choses. Les révolutions, quelque sagement combinées qu'on les suppose, suivent rarement la direction que leur impriment leurs auteurs. Les circonstances modifient insensiblement les principes, et les hommes finissent par se trouver sur un terrain tout autre que celui sous lequel ils se sont placés. La première révolution essayée dans le Brésil ne pouvait faire exception à cette règle presque générale; et Pernambuco qui n'avait d'abord eu pour but que la modification du pouvoir absolu au moyen d'une constitution, proclama la suppression de la royauté et l'établissement d'une république confédérée avec les provinces d'Alagoas, Parahiba, Ceara et Rio-Grande du nord. Vainement des hommes recommandables par l'étendue de leurs connaissances et la droiture de leurs intentions essayèrent-ils d'asseoir la nouvelle république sur une base solide; le mal se trouvait fait, il était sans remède; la république se détruisit de ses propres mains, et Pernambuco et les provinces confédérées courbèrent de nouveau la tête sous le joug du pouvoir absolu. Les prisons se remplirent, le sang coula; les ministres se rassasièrent de vengeance.

La division auxiliaire qui devait être composée de l'élite de cette armée portugaise qui venait de soutenir une guerre de sept ans contre les meilleures troupes du

Monde, contre les soldats de Napoléon, entra dans les ports du Brésil quand il n'existait déjà plus de la révolution que le deuil et les larmes. Elle fut ainsi distribuée : à Rio-Janeiro, les onzième et quinzième bataillons d'infanterie de ligne, le troisième d'infanterie légère et le quatrième d'artillerie ; à Bahia, le douzième d'infanterie de ligne, et enfin à Pernambuco le premier d'infanterie de ligne. Les troupes brésiliennes se virent en butte au mépris le plus insultant ; elles ne montrèrent la garde qu'en haillons, et n'eurent plus à leurs fusils que des pierres de bois. Le général portugais Vicente Antonio de Oliveira fit, à cette occasion, une adresse au Roi, pour lui demander qu'on mît à la retraite tous les officiers brésiliens qui occupaient un grade supérieur à celui de capitaine, et qu'on déclarât qu'à l'avenir aucun Brésilien ne serait apte à de pareilles fonctions. Il suppliait le Monarque d'étendre cette double mesure à tous les employés civils sans exception. Cette adresse ne fut point convertie en loi ; mais tous les emplois de confiance devinrent insensiblement le partage exclusif des Portugais. La direction de la force passa surtout presque entière dans leurs mains.

Cependant un cri de liberté avait retenti dans la ville de Porto ; et du 24 août 1820 au 15 septembre de la même année, il avait trouvé des échos dans tout le Portugal. Les citoyens convoquèrent une assemblée générale, qui prit le titre de *Cortès de la Nation*, titre sous lequel, dans les commencemens de la monarchie, les États-Généraux se réunissaient pour proposer au Souverain les mesures qu'ils jugeaient nécessaires au bien-être du peuple. Ce fut au sein des Cortès que la

nation portugaise choisit, proclama et reconnut son premier roi, Alphonse Henriquez.

La nouvelle de cet important événement arriva bientôt au Brésil, et les Américains virent avec joie que le moment était venu de briser les fers de la tyrannie. Les troupes portugaises s'offrirent pour remplir ce but. Le 10 février 1821, la province de Bahia reconnut que la conduite du Portugal était légitime, déclara qu'elle partageait ses sentimens, destitua le général-gouverneur de la province, se donna un gouvernement composé de sept membres, et jura d'être fidèle à la Constitution qui émanerait de Lisbonne. A Rio-Janeiro, le pouvoir n'ignorait pas l'agitation des esprits; il désirait transiger avec l'opinion : mais il ne cessait de lui proposer de ces accommodemens captieux qui ne faisaient qu'entretenir et tromper la bonne foi des citoyens désireux d'embrasser la cause du Portugal, celle de la liberté.

Cependant, dans le silence de la matinée du 26 février 1821, la division portugaise auxiliaire en garnison à Rio-Janeiro, se rend en armes à la place *do Rocío* pour y réclamer l'autorisation de prêter d'avance serment à la Constitution que devaient faire les Cortès de Portugal, et pour requérir quelques changemens dans la forme de l'administration publique. Le prince don Pèdre qui était instruit de ce projet, et qui avait passé la nuit dans les casernes de la division afin de prévenir par sa présence tout excès, se présente dès le point du jour dans les appartemens de son père, et lui demande l'autorisation d'agir, attendu qu'il est bien décidé à se mettre à la tête des troupes pour empêcher que le deuil ne succède à l'allégresse publique. Le Roi était

entouré de ses ministres inhabiles, qui, atterrés par la crise qui se préparait, étaient incapables de prendre une détermination. Il accorde à son fils tout ce qu'il lui demande, et le prince court où son cœur l'appelle. Son apparition à la tête des troupes produisit un enthousiasme universel. La Constitution de Portugal fut proclamée et jurée, *telle que la feraient les Cortès*. Le Roi prêta le même serment. Tous les ministres furent renvoyés et remplacés sur-le-champ; un nouveau général prit le commandement de l'armée, et une souscription, remplie dans quelques instans, fournit aux citoyens le moyen de reconnaître par une forte récompense le service que la division auxiliaire avait rendu au peuple de Rio-Janeiro. Jamais cette capitale n'avait éprouvé un bonheur égal à celui qu'elle ressentait; jamais le Roi n'avait été aussi chéri; jamais il n'avait recueilli autant de preuves sincères d'attachement.

Cet événement et plusieurs autres qui suivirent, exaltèrent tellement l'esprit des officiers portugais, qu'ils prétendirent s'arroger tous les pouvoirs. Parlant sans cesse de Constitution, ils détruisaient, l'épée à la main, tous les principes constitutionnels, et dénaturaient les sentimens les plus honorables. Jamais Rio-Janeiro ne fut plus impolitiquement tyrannisé. Chaque soldat était un voleur qui, sûr de la coopération de ses camarades et de la tolérance de ses chefs, pillait impunément le malheureux citoyen; le désordre régnait partout, et le sabre d'un sergent traçait jusqu'aux sentences des tribunaux.

<sup>2</sup> Don Pédro désirant hâter, pour les peuples confiés

à ses soins, les bienfaits qui résultent d'un régime représentatif, promulgua, au commencement de sa régence, les ordonnances les plus salutaires. Il supprima les impôts onéreux auxquels étaient assujéties presque toutes les marchandises destinées à Minas-Geraës, impôts qui entravaient le développement de l'industrie de cette vaste et riche province; il abolit la corvée, les peines infamantes, les fers et la flétrissure. Si d'un côté il s'efforçait de faire sentir au peuple la différence énorme qui existe entre le despotisme et la liberté, de l'autre il n'épargnait rien pour régulariser cette même liberté en rendant les employés responsables, en diminuant leur nombre excessif, en rétablissant l'ordre dans les finances, et en se dépouillant lui-même de la pompe et du faste des rois.

Les bases de la Constitution décrétées par les Cortès de Lisbonne, portaient que les lois émanées de cette représentation nationale ne seraient obligatoires pour le Brésil que lorsqu'elles auraient été revêtues de l'approbation des représentans légitimes de ce pays. La réunion des députés brésiliens au sein d'une assemblée distante de deux mille lieues de leur patrie, devenait chaque jour plus difficile, et le Brésil aurait eu à souffrir plus de deux ans encore toute la rigueur d'une tyrannie insupportable, si le prince n'eût pris courageusement une résolution qu'autorisaient les bases de la Constitution elles-mêmes. Mais il ne convenait pas aux troupes portugaises que le Brésil jouît des bienfaits d'une sage liberté. Le projet de *recoloniser* ce beau pays occupait l'esprit de tous les Portugais, et était déjà arrêté dans leurs conciliabules. Pour le mettre à exécution, il fallait commencer par éloigner le prince du

terrain sur lequel il s'était placé, et c'est ce que les chefs de la division auxiliaire eurent l'audace d'entreprendre. Ils voulaient à leur tour tyranniser le Brésil, et ils avaient besoin pour cela de dominer et d'effrayer le prince. On verra dans ces lettres quelle vigoureuse résistance il sut opposer à ces plans désastreux.

<sup>3</sup> Caula (Charles-Frédéric), portugais et ingénieur de la division auxiliaire, était alors ministre de la guerre. Ce porte-feuille lui avait été confié le 26 avril 1821, à l'époque du départ du Roi don Jean VI pour Lisbonne. Georges d'Avillez Zuzarte de Sousa Tavares, général portugais, était alors gouverneur de Rio-Janeiro.

<sup>4</sup> Le père Joseph Narcisse, ancien chapelain du comte de Villafior. Voyez pour plus amples détails la huitième lettre de l'Empereur.

<sup>5</sup> Le prince, environné de rebelles qui osèrent pointer un canon contre la salle où le fils de leur Roi légitimait par la liberté son union avec le peuple, ne perdit pas courage, et montra en ce moment critique un sang-froid qu'on n'a peut-être pas assez admiré. Seul sans ministres, sans conseillers, il résiste aux injonctions tumultueuses d'une soldatesque sans frein. Il ne lui reproche pas le crime qu'elle commet en lui demandant des lois les armes à la main. De pareils reproches n'eussent servi qu'à l'irriter. Il fait mieux, il offre de soumettre la question aux électeurs brésiliens qui ont

nommé leurs députés, reconnaissant toutefois qu'ils n'ont pas mission pour cet objet, mais se fondant sur ce que des citoyens honorés déjà de la confiance publique, étaient plus au fait des intérêts de leurs concitoyens que des troupes venues de deux mille lieues, et dont la destination était toute différente. Le résultat de cette sage mesure ne pouvait être douteux. La nation prêta serment aux bases de la constitution portugaise, qui fut en vigueur à Rio-Janeiro, jusqu'au 7 septembre 1822, époque où le prince ouvrit au peuple brésilien une nouvelle ère de bonheur et de liberté, en séparant ce vaste empire de sa faible métropole et en lui donnant une existence glorieuse et indépendante.

<sup>6</sup> Le comte Dos Arcos, ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, fut congédié à la demande des troupes et embarqué pour le Portugal. Ayant été obligé de relâcher à Bahia, il fut arrêté par le gouvernement anarchique de cette ville et envoyé comme criminel à Lisbonne. Là, sa conduite fut soumise à l'examen des Cortès, qui le renvoyèrent absous.

Pédro Alvarez Denis, qui succéda au comte Dos Arcos, était un magistrat intègre et généralement estimé.

<sup>7</sup> Broco ou Borquou, était alors capitaine adjudant de place à Rio-Janeiro. Il est aujourd'hui marquis de Canto Gallo, et attaché à la personne de l'Empereur.

---

## LETTRE DEUXIÈME.

---

<sup>8</sup> Suivant le rapport fait dans la session de 1826, à la chambre des députés du Brésil, par M. Baëpendy, alors ministre des finances de cet empire, la dette publique se serait encore considérablement accrue depuis cette époque. Le budget présenté par son excellence pour 1827, offre un résultat beaucoup plus effrayant que celui qui consternait tant le prince en 1821. La chambre des députés n'a pas jugé devoir prendre en considération ce rapport, ni voter un budget informe, incohérent, calculé sur des années qui ne se suivaient pas, et dont toutes les supputations étaient erronées. La Commission, à l'examen de laquelle il fut renvoyé, ne dissimula pas son opinion. *Tous ces débits sont faux ou supposés*, dit en finissant le rapporteur. Le ministre objecta qu'il lui était impossible de rendre un compte fidèle des finances de Rio-Janeiro, attendu qu'il ne connaissait pas au juste l'état financier des provinces.

Aucun effort n'avait été fait pour arriver à ce but. Ce que S. E. honorait du nom de budget, n'était qu'un amas informe et sans liaison de feuilles arrachées à droite et à gauche et couvertes de chiffres illisibles. D'un côté, Son Excellence prétend que la recette de 1826 offre en sa faveur un solde d'un million 500 mille

cruzades (3,760 mille francs.) De l'autre elle annonce que la recette de 1827 présentera un déficit de 5,150,133,446 reis (31,350 mille francs.) Dans un cahier que le même ministre soumit à l'assemblée constituante, il évaluait la dette passive du trésor de Rio-Janeiro, jusqu'à la fin de juin 1823, à 12,055,582,456 reis (75,300 mille francs.) Il existait alors, selon lui, dans les caisses du trésor, près de 3 millions de francs. En 1826, trois ans après la présentation du premier cahier, il portait la dette passive à 36,325,885,588 reis (227,036 mille francs), et il ne disait pas quel était le solde existant dans les coffres du trésor, tandis qu'il parlait d'un déficit si effrayant pour l'année suivante. Le prince supposait que la recette de Rio-Janeiro était en 1822 égale à 8,000,000 de cruzades (20,000,000 defr.); le ministre prétend que la recette de Rio-Janeiro s'est élevée, en 1825, à 6,580,112,166 reis (41 millions, 130 mille francs.): donc en quatre ans la recette du trésor de Rio-Janeiro a plus que doublé son produit, et la dette passive s'est plus que triplée dans les trois années seulement qui se sont écoulées de 1823 à 1826.

Si nous devons en croire le ministre, cette augmentation extraordinaire de la dette passive, constitue la félicité de l'État. « Le Brésil, dit Son Excellence, doit se soumettre à ces dépenses excessives, qui sont inévitables dans la formation d'un grand empire où il faut tout créer, tout encourager d'une *main large et généreuse*, si l'on tient à prendre rang parmi les nations du premier ordre. Loin de nous l'indécision et l'inquiétude au milieu de pareils embarras ! Portons nos regards sur le brillant avenir qui est réservé à ce naissant empire ! » Et c'est en jetant les yeux sur ce brillant avenir, que M. de Baependi triplait en trois ans la dette nationale !

Notre Villèle parle aussi quelquefois comme l'excellence brésilienne, mais convenons-en (car on doit être juste envers tout le monde), il n'administre pas tout-à-fait aussi mal la fortune publique. Un ange tutélaire, plus vigilant que M. de Baependi, veille heureusement sur les destinées du naissant empire. Don Pèdre, à son retour de l'armée, a congédié quatre de ses ministres; le porte-feuille des finances n'est plus dans *la main large et généreuse* de M. de Baependi.

9 Pendant que le Brésil était en guerre avec Artigas, le Roi don Jean VI fit venir de Portugal, pour combattre ce redoutable aventurier, une division composée de l'élite de l'armée portugaise; et, voulant accorder une distinction flatteuse à ce corps qui venait servir si loin de sa patrie, il lui donna le titre assez bizarre de VOLONTAIRES ROYAUX DU ROI.

10 Le Roi don Jean VI, quittant Rio-Janeiro, le 26 avril 1821, pour retourner en Portugal, nomma régent du Brésil son fils le prince royal don Pèdre d'Alcantara. Cette mesure fut considérée par les Cortès de Lisbonne, comme opposée au dessein qu'elles avaient de rétablir le siège de la monarchie dans la vieille métropole, et de réduire de nouveau le Brésil au simple état de colonie. Elles s'apercevaient fort bien que la réunion de ce magnifique pays sous la régence du prince héritier présomptif, détruisait leurs plans de fond en comble, et qu'il était en conséquence urgent de ne point laisser don Pèdre se populariser en Amérique. L'entreprise

était difficile, mais rien n'arrêtait le génie du mal qui se glissait déjà dans leur sein. Elles commencèrent par mettre tout en œuvre afin de dégoûter le prince de son séjour à Rio-Janeiro, et choisirent pour le foyer de leurs intrigues dans le nouvel hémisphère la province de Bahia, dont le gouvernement était entre les mains des Portugais et de quelques brésiliens sans honneur, vendus au parti européen. Elles décrétèrent ensuite qu'elles regarderaient comme ayant bien mérité de la patrie, tous les citoyens qui, dans les provinces du Brésil, détruiraient les gouvernemens établis et en créeraient de nouveaux, adhérens aux Cortès de Lisbonne. Cette source féconde d'animosité réveilla l'ambition des Européens, et fit naître la soif de la vengeance jusque dans les plus profondes solitudes du Brésil. En peu de tems une foule de petits gouvernemens anarchiques couvrirent sa vaste étendue; ils se méconnaissaient les uns les autres, et la plupart ne conservaient pas même de rapports avec Rio-Janeiro, qui semblait pourtant devoir être en Amérique leur centre commun. Chacun d'eux adressait de son côté ses dépêches aux Cortès de Lisbonne, et en recevait des ordres directs, se détachant ainsi de l'autorité du régent : désobéissance que les Cortès approuvaient et encourageaient de tous leurs efforts. La province de Bahia fit plus : son gouvernement, vendu au parti portugais, sollicita des Cortès la faveur de voir la province prendre place parmi celles de la métropole, et cesser entièrement d'appartenir au Brésil. Une aussi absurde prétention fut accueillie avec enthousiasme par l'assemblée et convertie sur-le-champ en loi. Ce dangereux exemple ne tarda pas à porter ses fruits. Il fut suivi par le gouvernement de Maranhão,

qui, également composé de portugais et dirigé par un général de cette nation, obéissait tout entier à la faction dominante. Ce système, funeste au Brésil, comblait les désirs des nouveaux proconsuls. Ils tyrannisaient impunément les peuples, et les malheureux, obligés d'adresser leurs plaintes à Lisbonne, les voyaient se perdre dans cet océan de deux mille lieues. Jeté dans une position aussi critique, ne retenant plus dans ses mains que le gouvernement de la province de Rio-Janeiro, et, là même, perdant chaque jour de son pouvoir sur une soldatesque indisciplinée que les Cortès y entretenaient dans des vues particulières, le prince conjure son père de changer sa situation parce qu'il n'est pas de la dignité d'un monarque puissant, que son fils aîné, l'héritier présomptif de sa couronne, ne soit autre chose qu'un simple gouverneur de province.

N'oublions pas de faire remarquer en passant que le général qui opprimait alors Maranhão, était le propre neveu de ce marquis de Chaves, qui depuis n'a pas moins désolé sa propre patrie.

---

## LETTRE TROISIÈME.

“ Les ordres que le prince annonce avoir reçus et qu'il dit avoir envoyés à Bahia et à Maranhão, sont les

décrets par lesquels les Cortès de Lisbonne détachaient ces deux provinces du Brésil, leur centre naturel, et ordonnaient qu'on les considérât comme faisant partie du Portugal avec lequel seulement elles devaient désormais correspondre. Le prince feint de ne pas apercevoir tout ce que cette mesure renferme d'impolitique et d'arbitraire, mais il manifeste le désir ardent d'entrer dans la vie privée et de se dessaisir du peu d'autorité qui lui reste. Cependant, au milieu des dégoûts dont il est abreuvé, il n'oublie pas un seul instant le Brésil. Il ne cesse de peindre, avec les plus noires couleurs, la situation de cet infortuné pays, et conjure son père de se hâter d'apporter un remède à tant de maux.

<sup>12</sup> L'histoire de la banque du Brésil serait celle de toutes les autres banques du monde, dans les coffres desquelles les gouvernemens puisent à pleines mains aux jours de détresse, si, pour comble de malheur, elle n'avait eu à sa tête des administrateurs qui, abusant du dépôt confié à leur vigilance, dilapidaient sans fin des trésors qui ne leur appartenaient pas. Cette banque, créée à l'époque où le Brésil venait d'ouvrir ses ports au commerce de l'univers, et commençait à développer les principes de son industrie, semblait devoir offrir à ce pays naissant une nouvelle source de richesse en augmentant ses valeurs numéraires, et en multipliant ses grandes entreprises. Il n'en fut point ainsi : les ministres s'en servirent pour satisfaire aux prodigalités du pouvoir. Les administrateurs, encouragés par un si funeste exemple, en usèrent pour alimenter un luxe honteux. Dès-lors, la ruine de la banque et de ses administrateurs devint infaillible. Quatre né-

gocians, tous quatre Brésiliens, dirigeaient cette importante administration. L'un d'eux abandonne sa famille et s'enfuit aux États-Unis, emportant avec lui la haine de tout le commerce et le mépris de tous les honnêtes gens. Les fonds de la compagnie d'assurance, dont la banque était dépositaire, avaient disparu avec lui. Il laissait à cet établissement une dette énorme. Le second administrateur se déclara en faillite, et, à l'abri de la fortune de ses fils dont il était le tuteur, il put jouir impunément des capitaux dont il avait dépouillé la banque. Le troisième se retira du commerce, et se trouva dans l'impossibilité de rembourser à la banque les sommes immenses qu'il lui avait empruntées. Le quatrième, enfin, après s'être long-tems conservé comme inviolable sous la protection d'un ministère corrompu, acheva son rôle en déclarant une banqueroute de plus de cinq millions de francs, dont la majeure partie était due à la banque. Pour satisfaire aux dilapidations ministérielles et à la cupidité de ses administrateurs, cet établissement émit pour une somme extraordinaire de ses billets; il en résulta une grande abondance dans les moyens d'échange, et une diminution toute naturelle dans leur valeur. Les porteurs de billets se portèrent en foule à la banque pour les réaliser. La banque payait tant qu'elle eut du numéraire, mais comme il n'était nullement en proportion avec les billets émis, elle fut bientôt obligée de cesser ses paiemens. Le numéraire disparut à mesure que le danger augmenta; mais la banque, protégée par le gouvernement, ne discontinua pas d'émettre de nouveaux billets au moyen de ses opérations de change avec le trésor. Ces billets circulèrent bientôt en aussi grand nombre que nos assignats au tems de la révolution, et

finirent par valoir 45 pour cent de moins que les lingots, 40 de moins que l'or et 30 de moins que l'argent. Pour soutenir cet état de violence, le gouvernement plaça à la porte de l'établissement une forte garde, et répandit des sentinelles dans les corridors de l'hôtel. Il autorisa l'émission de petits billets jusqu'à 25 fr. Le porteur d'un billet de valeur supérieure était obligé d'en recevoir le paiement en billets inférieurs; les seules différences étaient soldées en monnaies de cuivre, dont le poids était trente fois moindre que la valeur.

Un pareil système de finances suppose une grande corruption dans les agens de l'autorité, et en effet la concussion et tous les vices avaient atteint leur dernier période parmi les courtisans qui encombraient alors Rio Janeiro. Le luxe et la dissipation, ces deux ennemis mortels de la félicité publique, constituaient le bon ton de cette cour, esclave des plus ridicules préjugés, et en proie à la plus grossière ignorance. Pour réussir, il fallait imiter les grands. La splendeur des salons à des attraites trompeurs, auxquels une âme faible ne peut résister. Les administrateurs de la banque avaient reçu en héritage de leurs pères de solides fortunes, acquises par un travail opiniâtre et une sévère économie. Non-seulement ils dissipèrent des richesses si bien acquises en se livrant à de folles dépenses et à de ridicules achats de titres de noblesse, de croix, de cordons et de crachats, mais encore, se laissant aller au crime par une pente insensible, ils ne rougirent plus de piller scandaleusement la banque qu'ils gouvernaient. De pareils excès n'étonnaient pas les ministres, c'était au contraire des titres à leurs faveurs. Aussi vit-on un de ces administrateurs figurer comme chargé d'affaire auprès d'une cour étrangère;

d'autres, exercer des fonctions honorables au palais du monarque ; un autre, joindre au titre de baron celui de membre du tribunal suprême du commerce, et de conseiller du souverain ; un autre enfin, obtenir des lettres-patentes de comte et le commandement d'un régiment de cavalerie. Comme les ministres abusent de la bonne foi des monarques ! Avec quelle audace ils souillent la pourpre royale en faisant émaner du trône les récompenses qui encouragent le vice ! Monarques de la terre ! réfléchissez-y. C'est un prince, c'est l'héritier présomptif d'une couronne, c'est l'auteur de deux constitutions, qui dénonce les agens du gouvernement de son père. Quel exemple !

---

## LETTRE QUATRIÈME.

---

<sup>13</sup> L'amour filial de don Pèdre se découvre ici avec cette simplicité et cette effusion de cœur qui le caractérisent. La bonne foi est la première de ses vertus. Il ne soupçonne pas que les desseins de la majorité des Cortès puissent être contraires aux sentimens que cette assemblée proclame. *Liberté, égalité*, cette devise sainte, qu'il avait déjà adoptée, était gravée en traits de feu dans son âme. L'honneur qu'il professait, et le serment qu'il avait prêté, lui dictaient ses devoirs. Rien ne pou-

vait encore faire soupçonner l'indépendance du Brésil ; rien surtout ne pouvait la justifier. Le prince s'était engagé à maintenir l'union de ce royaume avec le Portugal. Il sut la maintenir tant que la dignité d'un grand peuple et son honneur particulier ne se trouvèrent pas compromis par les Cortès de Lisbonne, qui ne voulaient de la liberté que pour elles, et forgeaient des chaînes pour l'Amérique. Quand il ne lui resta plus aucun doute sur leurs projets tyranniques, don Pèdre arbora l'étendard de l'indépendance, combattit le despotisme, et sauva le Brésil.

<sup>14</sup> Cette proclamation, qui s'accorde si peu avec les sentimens du prince, est l'œuvre de la division portugaise. Ses chefs, constamment en révolte, adressèrent au ministère de don Pèdre une supplique audacieuse qui finissait par ces mots : « Nous exigeons des bontés de S. A. R. une déclaration publique par la voie de la presse, dans laquelle, de la manière qui lui conviendra le mieux, elle affirme qu'elle est inébranlable dans ses sentimens en faveur de notre constitution politique ; nous exigeons de plus qu'elle y manifeste franchement la confiance entière qu'elle a dans les troupes de la garnison. Il faut aussi qu'elle s'engage à procéder sans la moindre condescendance contre toute personne qui serait convaincue de troubler le système constitutionnel dont les bases, solennellement jurées, doivent être inviolablement maintenues par Son Altesse, tant que, par de nouvelles lois, les Cortès générales et extraordinaires du royaume n'auront pas donné des ordres contraires. »

Cette requête si peu mesurée portait la date du 4 oc-

tobre; elle fut le même jour présentée au prince par le ministre de la guerre, qui faisait lui-même partie de la faction désorganisatrice. Il n'est pas de ressorts que les rebelles ne firent jouer pour arriver à leur but. Ils semaient nuit et jour l'effroi dans la ville et jusque dans le palais. Et pour justifier l'urgence des mesures extraordinaires qu'ils réclamaient, plus d'un soldat fut aperçu affichant dans les carrefours des placards insidieux. On n'a pas oublié les vers suivans qu'ils répandirent dans la salle de spectacle, et que je traduis littéralement :

Pour être plein de gloire, il n'est pas nécessaire d'être l'héritier d'une grande couronne. Qu'il soit déjà Pèdre 1<sup>er</sup> s'il doit être un jour Pèdre IV! (a) Il n'est pas besoin d'un nouvel enfantement tumultueux de la Bernarda (b); qu'il soit notre empereur avec des Cortès libérales et un gouvernement franc et loyal, mais jamais notre maître.

---

## LETTRE QUATORZIÈME.

---

<sup>15</sup> Dans sa lettre du 17 juillet 1821, le prince dit à son père que la tranquillité qui règne dans la province de

(a) Pèdre 1<sup>er</sup>, s'il devenait le premier monarque du Brésil; Pèdre IV, s'il montait à son tour au trône de Portugal.

(b) *Partos da Bernarda*, enfantemens de la Bernarda: nom que les troupes portugaises donnent aux conspirations militaires. Son origine est inconnue.

Saint-Paul est due au vice-président de son gouvernement, José-Bonifacio d'Andrada. Ce respectable citoyen était destiné à rétablir la tranquillité dans tout le Brésil. A peine eut-il appris que les Cortès de Lisbonne ordonnaient le retour du prince, en ne laissant au Brésil pour tout dédommagement à cette perte cruelle qu'une chaîne de pouvoirs absurdes et incohérens, qu'il forma le projet d'arrêter le torrent de maux qui menaçait sa patrie. A onze heures du soir il convoque ses collègues, les membres du gouvernement de Saint-Paul, et leur propose les mesures les plus propres à sauver le Brésil. Le président s'oppose à leur exécution; mais l'honorable d'Andrada trouve un appui dans son frère Martin Francisco; leurs voix éloquentes maîtrisent les cœurs; on appuie la proposition de José Bonifacio, et dans la nuit même il rédige l'adresse que le prince transmet au roi son père, et dont nous offrons ici la traduction. Dès que cette pièce importante fut arrivé à Rio-Janeiro, les deux frères reçurent, de leurs amis de cette capitale, de nombreuses lettres, dans lesquelles on les engageait, comme étant les Brésiliens les plus instruits et les plus recommandables, à se mettre à la tête du mouvement auquel leur patrie allait devoir sa régénération politique.

---

#### ADRESSE DU GOUVERNEMENT DE SAINT-PAUL AU PRINCE-RÉGENT.

Nous avons déjà écrit à Votre Altesse Royale, quand nous est parvenue, par le dernier courrier, la gazette extraordinaire de Rio-Janeiro du 11 décembre courant. A peine avons-nous jeté les

yeux sur le premier décret des Cortès , concernant l'organisation des gouvernemens provinciaux du Brésil , qu'une noble indignation s'est emparée de nos âmes , car nous y avons trouvé la trace certaine d'un affreux système d'esclavage et d'anarchie. Mais c'est surtout la lecture du second décret par lequel Votre Altesse Royale est sommée de revenir en Portugal pour aller voyager *incognito* en Espagne , en France et en Angleterre qui a excité en nous une véritable horreur. Il ne s'agit de rien moins que de nous désunir , de nous affaiblir , de nous rendre orphelins en arrachant du sein de la grande famille brésilienne le seul père commun qui lui reste , depuis qu'on l'a privée du bienfaisant fondateur de ce royaume l'auguste père de Votre Altesse Royale. Nos tyrans s'égarèrent ; espérons en Dieu qui est le vengeur de l'injustice. Il nous donnera du courage et de la prudence.

Si , par l'article 21 des bases de la Constitution que nous avons approuvées et jurées , parce qu'elles ne renfermaient que les principes du droit public universel , les députés de Portugal se sont crus forcés de déclarer que la Constitution qu'on allait rédiger à Lisbonne n'obligerait , pour le moment , que les Portugais qui habitent dans ce royaume ; et que , quant à ceux qui résident dans les trois autres parties du monde , elle leur serait seulement commune alors que leurs légitimes représentans auraient déclaré que telle était leur volonté ; comment ces députés de Portugal , sans attendre ceux du Brésil , osent-ils maintenant promulguer des lois qui touchent aux intérêts les plus sacrés de chaque province et d'un royaume entier ? Comment osent-ils le démembrer , le subdiviser en une multitude de parties isolées , ne possédant aucun centre commun de force et d'union ? Comment osent-ils dépouiller Votre Altesse Royale de la régence dont son Auguste père , notre Roi , l'avait revêtue ? Comment osent-ils ravir au Brésil le tribunal institué pour l'interprétation et la modification des lois ( *desembargo do paço* ) , l'administration générale des cultes ( *mesa da consciencia e ordens* ) , le conseil des finances ( *conselho da fazenda* ) , le tribunal de commerce ( *junta do commercio* ) , la cour royale ( *casa da supplicação* ) , et tant d'autres établissemens nouveaux qui annonçaient déjà leur prospérité future ? A qui s'adresseront les malheureux peuples pour leurs inté-

réts économiques et judiciaires? Après avoir été accoutumés pendant douze ans à des recours prompts, iront-ils maintenant subir de nouveau les lenteurs et les chicanes des tribunaux de Lisbonne à travers un océan de deux mille lieues, dans lequel les soupirs des opprimés perdent toutes leurs forces et toute leur espérance? Qui pourra croire à cet affreux complot après tant de paroles si douces, si trompeuses, promettant une égalité réciproque et une félicité parfaite?

Dans la séance du 6 août dernier, un député des Cortès, M. Pessira de Carmo, a dit (et c'est une vérité éternelle) « que la Constitution était le pacte social dans lequel on exprimait et déclarait les conditions auxquelles une nation voulait se constituer en corps politique, et que le but de la constitution était le bien-être de tous les individus qui devaient entrer dans ce pacte social. » Comment donc une faible fraction de la grande nation portugaise ose-t-elle aujourd'hui, sans attendre la ratification de ce grand pacte national, attenter au bien général de la partie principale, au bien-être de ce riche et vaste royaume du Brésil, en le dépèçant en misérables lambeaux, en prétendant arracher de son sein le représentant du pouvoir exécutif, en manifestant enfin l'intention formelle d'anéantir d'un trait de plume tous les tribunaux et tous les établissemens nécessaires à son existence et à sa prospérité future? Certes, le bon et généreux Brésil ne méritait pas ce despotisme inoui, cet affreux parjure politique. Mais les ennemis de l'ordre qui siègent dans les Cortès de Lisbonne se trompent, s'ils pensent pouvoir encore égarer, par de vaines paroles, le bon sens des honnêtes Portugais des deux mondes.

Si le royaume d'Irlande qui fait partie du royaume-uni de la Grande-Bretagne, bien qu'infiniment petit en comparaison du Brésil, et séparé seulement de l'Angleterre par un bras de mer qu'on traverse en quelques heures, conserve encore un gouvernement général ou une vice-royauté, comment pourra-t-il venir à l'esprit de quelqu'un qui n'est pas ou profondément stupide ou follement audacieux, de prétendre que le vaste royaume du Brésil doive rester sans aucun centre d'activité, sans un représentant du pouvoir exécutif, sans aucun ressort d'énergie, sans

même la direction de ses troupes, afin de pouvoir agir rapidement et en toute liberté en faveur de l'État, s'il survient une attaque imprévue de la part des ennemis extérieurs, ou contre les discordes et les factions intérieures qui peuvent troubler la sûreté publique et l'union réciproque des provinces!

Oui, Prince auguste, il est impossible que les habitans du Brésil qui furent toujours honnêtes, et qui s'enorgueillissent d'être hommes, il est impossible que les Paulistes surtout prêtent les mains à tant d'absurdité et de despotisme. Oui, Prince auguste, quels que soient les projets des Cortès constituantes, Votre Altesse Royale doit rester au Brésil, non-seulement pour notre bien général, mais encore pour l'indépendance et la prospérité future du Portugal lui-même. Si Votre Altesse Royale penchait, ce qui n'est pas croyable, pour l'exécution du décret honteux du 29 septembre, outre la perte qu'elle ferait aux yeux du monde, de sa dignité d'homme et de prince, en devenant l'esclave d'une poignée de désorganiseurs, elle aurait aussi à répondre devant Dieu des fleuves de sang que son absence ferait couler dans tout le Brésil; car ses peuples, semblables à des tigres furieux, se réveilleraient du sommeil léthargique dans lequel le vieux despotisme les a ensevelis, et que l'astuce d'un nouveau machiavélisme constitutionnel voudrait prolonger indéfiniment.

Nous supplions en conséquence Votre Altesse Royale, avec la plus vive ardeur, avec le plus violent amour, avec le plus profond respect, de vouloir bien suspendre son départ pour l'Europe, où on veut la faire voyager comme un pupile environné de précepteurs et d'espions. Nous la supplions de se confier courageusement à l'amour et à la fidélité de ses Brésiliens, et particulièrement de ses Paulistes qui sont tous prêts à verser jusqu'à la dernière goutte de leur sang, et à sacrifier tout ce qu'ils possèdent pour ne pas perdre un prince idolâtré, dans lequel ils ont placé toutes les espérances bien fondées de leur félicité et de leur honneur national. Que Votre Altesse Royale attende au moins l'arrivée des députés que notre gouvernement et notre municipalité doivent lui envoyer au plus tôt pour lui exprimer nos ardents desirs et nos fermes résolutions. Qu'elle daigne les accueillir et les écouter avec l'amour et l'intérêt que méritent les Paulistes!

Que Dieu garde longues années l'auguste personne de Votre Altesse Royale.

Au palais du gouvernement de Saint-Paul, le 24 décembre 1821.

— Joao Carlos Augusto d'OYENHAUSEN, *président*. — José Bonifacio d'ANDRADA e SILVA, *vice-président*. — Martin Francisco RIBEIRO d'ANDRADA, *secrétaire*. — Lazaro José GONZALVES, *secrétaire*. — Miguel José d'OLIVEIRA PINTO, *secrétaire*. — Manoel RODRIGUES JORDAO. — Francisco Ignacio de SOUSA e QUEIROS. — Joao Ferreira de OLIVEIRA BUENO. — Daniel Pedro MULLER. — André de SILVA GOMES. — Francisco de Paula e OLIVEIRA. — Antonio Maria QUARTIN.

Cette adresse fut connue du peuple de Rio-Janeiro, avant d'être rendue publique par la voie de la presse. Des copies en circulaient manuscrites, et elle eut la gloire d'accélérer les événemens du 9 janvier 1822.

---

## LETTRE QUINZIÈME.

---

<sup>16</sup> L'indignation qu'excita dans la province de Saint-Paul, la connaissance des deux décrets des Cortès portugaises, ne fut pas plus grande que celle qu'en ressentit Rio-Janeiro. Seulement dans cette capitale la manifestation n'en fut ni aussi vive ni aussi prompte, parce que

tout y gémissait sous le joug des prétoriens de Lisbonne. Tandis qu'un petit nombre de citoyens s'assemblait pour arrêter le parti qu'il convenait de prendre dans ces graves circonstances, un magistrat brésilien recommandable par ses lumières et par son intégrité, méprisant les dangers qui le menaçaient, lança au milieu de ses compatriotes un écrit dans lequel il leur montrait le chemin à suivre dans la position difficile où ils se trouvaient. Cet écrit fut reçu avec enthousiasme ; il éclaira les esprits, et le nom de son auteur le docteur Francisco da França Miranda, vola de bouche en bouche. Nous traduisons ici les dernières lignes de cette importante brochure intitulée : *O despertador brasileiro*. — Le réveil brésilien.

Maintenant que les Cortès, profitant d'un événement enfanté par le désordre des circonstances, prétendent nous ravir Votre Altesse Royale et réduire nos provinces au détestable état de colonies, le peuple de Rio-Janeiro, en son nom et en celui des autres provinces, se voit dans la nécessité absolue de ressaisir ses droits et d'en déposer l'exercice entre les mains de Votre Altesse Royale. Il ne consentira jamais à se séparer d'elle ; il ne se soumettra jamais à la mesure prise par les Cortès à cet égard. Cette mesure est illégale, injurieuse et impolitique. Illégale parce qu'elle a été décrétée sans la coopération de nos représentans et par conséquent sans la manifestation de la volonté générale de la nation. Injurieuse parce qu'elle montre le dédain avec lequel le Congrès dispose de notre existence, comme si nous étions une poignée de misérables esclaves, sujets au caprice et abandonnés à la discrétion de leurs maîtres, et non un royaume allié, plus puissant et ayant plus de ressources que le Portugal lui-même. Impolitique, parce que c'est précisément le moment où notre union serait la plus avantageuse au Portugal, qu'il choisit pour nous abreuver de dégoûts et pour rendre aux yeux du monde entier notre séparation nécessaire et légitime.

Cet écrit ayant éclairé l'opinion publique, les citoyens qui méditaient ensemble le plan de liberté du Brésil, redoublèrent d'énergie et d'activité, resserrèrent leurs liens d'amitié avec tous les points du royaume, préparèrent enfin et hâtèrent les événemens du 9 janvier 1822. Les pièces officielles relatives à ce grand acte qui contribua si puissamment à l'indépendance du Brésil, étant aujourd'hui fort rares, nous croyons de notre devoir de les traduire ici avec la réponse du prince. Parmi les citoyens recommandables qui figurèrent à la tête de ce mouvement, il serait injuste de ne pas citer le docteur Rocha, M. Azevedo Coutinho et les deux frères Menezes de Drummond. La postérité doit recueillir les noms des premiers moteurs de la régénération des peuples.

---

## MANIFESTE DU PEUPLE DE RIO-JANEIRO

*Sur la résidence de Son Altesse Royale au Brésil,  
adressé au Président de la Municipalité pour être  
présenté au Prince-Régent, le 9 janvier 1822.*

Le peuple de Rio-Janeiro reconnaissant que l'intérêt et le bien-être des nations doivent être le but principal de leurs représentans, et convaincu que, dans les circonstances actuelles, il assume une grande responsabilité envers les générations futures s'il ne manifestait pas ses sentimens à l'aspect de l'effrayant avenir que lui prépare le départ de Son Altesse Royale, s'adresse avec la plus véhémence énergie à votre Seigneurie comme à son représentant légitime, espérant qu'elle ne refusera pas son attention

aux motifs sur lesquels il s'appuie pour réclamer la non-exécution provisoire du décret des Cortès qui rappelle Son Altesse Royale au siège antique de la monarchie portugaise.

Le peuple de Rio-Janeiro, toujours fidèle à la cause commune de la nation, pense qu'il ne s'écarte pas de son devoir en démontrant les inconvéniens qui peuvent résulter d'un ordre quelconque lorsque cet ordre rencontre dans les lieux où il doit être exécuté des obstacles à cette idée de prospérité publique que le souverain Congrès a proclamée hautement à la face de l'Europe et qui a été jusqu'à présent le motif de notre ferme adhésion aux principes constitutionnels. Dans la crise actuelle le départ de Son Altesse Royale doit être considéré comme une mesure entièrement funeste aux intérêts nationaux des deux hémisphères.

Non, non, ce n'est pas la gloire de posséder un Prince appartenant à une dynastie régnante qui oblige le peuple de Rio-Janeiro à demander à grands cris qu'il demeure au Brésil quand un décret l'appelle sur des bords transatlantiques. Sans doute nous perdriions avec des larmes de regret cette gloire dont nous sommes redevables à des événemens imprévus et mystérieusement combinés qui nous ont ouvert une carrière que la Providence ne paraissait pas avoir encore marquée dans nos fastes et qui ont fait dater l'émancipation du Brésil du jour où, convaincu de sa force, il a levé la tête pour repousser le joug colonial. Mais la perte de notre Prince auguste se confond avec celle de la sûreté et de la prospérité de ce riche et vaste continent. Nous allons même jusqu'à vous faire observer respectueusement qu'elle exerce une influence immédiate sur les destins de la monarchie entière. Si les politiques d'Europe ont été émerveillés de la résolution prise par Sa Majesté don Jean VI de passer au Brésil, exécutant ainsi le projet que les Hollandais avaient conçu quand Louis XIV tonnait aux portes d'Amsterdam; que Philippe V méditait quand la fortune le menaçait de livrer l'Espagne à son rival; que l'illustre Pombal roulait dans son esprit quand le trône et la monarchie paraissaient près de s'abîmer dans les gouffres ouverts par le tremblement de terre de Lisbonne, que Charles IV enfin désira trop tard réaliser; si ces politiques ont pensé que le vaisseau qui a débarqué au Brésil le roi don Jean VI eût obtenu parmi les anciens Grecs de bien plus

grands honneurs que celui qui porta dans la Colchide Jason et ses Argonautes, le peuple de Rio-Janeiro est persuadé que le vaisseau qui nous enlèvera Son Altesse Royale, ne paraîtra dans les eaux du Tage qu'avec le pavillon de l'indépendance brésilienne.

Peut-être Sa Majesté, en nommant son fils don Pedro prince-régent du Brésil, avait-elle devant les yeux ces lignes tracées par le célèbre abbé de Pradt : « Si le passage du Roi n'avait pas eu lieu, le Portugal perdait le Brésil de deux manières : 1<sup>o</sup> par l'attaque qu'en auraient fait les Anglais sous prétexte de guerre avec le Portugal soumis aux Français ; 2<sup>o</sup> par l'indépendance dans laquelle ce grand pays, séparé de la métropole par la guerre, ne pouvait manquer de tomber comme ont fait les colonies espagnoles et par la même raison et avec le même succès. Aussi est-il bien évident que, si jamais le souverain établi au Brésil repasse en Portugal, il laissera derrière lui l'indépendance établie dans les comptoirs de Rio-Janeiro. »

Sait-on dans quel état d'oscillation et de divergence se trouvent toutes les provinces du Brésil ? L'unique centre vers lequel il semble que se dirigent leurs vues et leurs espérances, est la Constitution ; et le premier avantage qu'on attend de ce plan régénérateur est la conservation inaliénable des attributions dont jouit cette ancienne colonie transformée en monarchie bien moins pour autoriser la résidence de l'auguste chef de la nation, qu'à cause du grand poids que son commerce d'exploitation lui donne dans la balance de l'Europe, à cause de ses relations diverses avec les différens peuples de l'ancien hémisphère, à cause enfin du développement progressif de ses forces physiques et morales.

Le Brésil, maintenu dans sa catégorie actuelle, ne perdra jamais de vue le respect qu'il professe pour son illustre et antique métropole ; jamais il ne songera à briser cette chaîne d'amitié et d'honneur qui doit unir les deux continents à travers l'étendue de mer qui les sépare ; et l'Europe verra avec surprise que, si l'espace de deux mille lieues a été regardé comme bien vaste pour maintenir les liens du royaume-uni quand il n'a pour garant de cette union qu'un bois fragile battu par les ondes, et exposé aux hasards d'une périlleuse navigation, ce même espace ne pourra jamais relâcher les nœuds de notre alliance, et empêcher que le

Brésil n'aille au loin combler son ancienne métropole de ses dons, avec plus de satisfaction encore et la main plus pleine de richesses qu'autrefois.

Le peuple de Rio-Janeiro, sachant bien que ces sentimens sont partagés par tous ses frères du Brésil, proclame à la face de l'Univers le désir qu'il éprouve de voir se réaliser cette union qui est si indispensable pour consolider les bases de la prospérité nationale. Mais le plus auguste gage de l'infailibilité de ces sentimens, est la personne du prince royal du Brésil, parce qu'en lui réside la grande idée de toute l'aptitude qu'exige le développement de ces projets, puisqu'il est le premier vengeur du système constitutionnel. Les provinces du Brésil se groupant dans les personnes de leurs députés autour de son trône, formeront une ligne d'intérêts communs, réglant toujours ses mesures sur le besoin des circonstances, et regardant comme le but principal de sa mission la nécessité de resserrer de plus en plus les nœuds de notre fraternité nationale.

Si le motif que les Cortès allèguent pour faire revenir Son Altesse Royale, est la nécessité de l'instruire dans l'économie politique, en la faisant voyager dans les cours d'Europe, désignées dans le décret, le peuple de Rio-Janeiro pense qu'il importe plus à la gloire future du Brésil que Son Altesse Royale visite l'intérieur de notre vaste continent qui est totalement inconnu à l'Europe portugaise, tandis que, avouons-le à notre honte, il a été examiné, connu et décrit par les nations étrangères, dont les cartes seules (entre autres celles de M. Lapie) nous indiquent exactement les latitudes et les longitudes de nos provinces centrales, le cours de leurs grandes rivières, leur position topographique, leurs limites précises, et enfin leur aptitude à telles ou telles richesses agricoles, déterminée par l'infiance de leurs différentes superficies.

Le Portugal, considérant le Brésil comme un pays qui lui était seulement utile pour l'exportation de l'or et des denrées dont il payait les importations étrangères, et oubliant que cette même exportation était plutôt le résultat des forces physiques du Brésil que des encouragemens donnés aux arts industriels que le système colonial frappait de mort en les abandonnant à une aveugle routine, ne daigna jamais examiner ce continent; jamais il ne

jets les yeux sur son thermomètre politique et moral, pour connaître le degré de son opinion publique. Il le montre bien aujourd'hui par l'indifférence qu'il affecte à son égard. Il est donc de première nécessité que le Prince régent se décide à cette démarche qui ne peut manquer de hâter le développement de la vie morale et physique du Brésil.

Les cours de l'Europe, déchues maintenant de cette splendeur dont elles brillaient à d'autres époques, conservent encore d'illustres savans et de grands politiques. Mais ces hommes utiles sont réduits au silence et à l'inaction par la prépondérance irrésistible de diverses factions qui les combattent. Son Altesse Royale ne trouvera plus aujourd'hui dans ces cours que de misérables intrigues diplomatiques, des mystères cabalistiques, des prétentions idéales, des projets éphémères, des partis menaçans, une morale corrompue, une politique aveugle ne sachant que concevoir et avorter.... *Enfin, pour comble de malheur, partout Son Altesse Royale trouvera l'hydre du jésuitisme levant hors du sépulcre ses têtes hideuses.* Non, non, ce ne fut pas dans des crises aussi fatales que voyagèrent l'immortel créateur de l'empire russe, Pierre 1<sup>er</sup>, le grand-fils de Marie-Thérèse, Joseph II, et tant d'autres princes qui revinrent dans leurs États, enrichis de connaissances qui firent plus tard leur prospérité. Depuis que l'intérêt commença à être, comme dit Condillac, le grand ressort des cabinets de l'Europe, la politique se mit à déguiser sa marche et presque toujours les idées ostensibles sont entièrement différentes de celles qui paraissent dans les plans de négociations. On doit s'attendre à ce que l'héritier présomptif d'une monarchie qui est aujourd'hui l'objet de la jalousie des nations étrangères, ne sera pas initié à leurs secrets mystères; qu'il ne verra pas à nu les Tyriens et les Carthaginois modernes, et qu'on ne négligera rien pour dérober à la pénétration bien connue de son esprit la trace des intérêts ministériels.

Dans les provinces du Brésil, Son Altesse Royale trouvera un peuple qui l'adore et qui soupire après sa présence : dans les plus policées, il rencontrera des hommes de talent bien dignes d'être admis à son conseil; dans les autres, cette expérience des vieillards que le disciple de Xénophon découvrit aux bouches du Nil; il connaîtra par lui-même les forces locales de cet immense pays,

dont le sein, encore vierge, peut adopter les plantes qui alimentent l'orgueil des bords de l'Inde, du Gange, de l'antique Taprobane, et qui obligent le fier Adamastor à se courroucer si souvent contre les Européens. Les peuples éprouveront ces stimulans d'enthousiasme et d'honneur qu'inspire la présence créatrice d'un prince. Son Altesse Royale, enfin, y trouvera un avantage qui l'emporte sur tous les autres, celui de connaître ses domaines par lui-même, et non par les rapports des gouverneurs qui prétendent que tout est inculte, arriéré, hérissé d'obstacles, afin de se disculper ainsi de leur inaction, ou pour montrer ensuite sur une grande carte coloriée le peu qu'ils ont fait, laissant dans l'oubli les concussions violentes qu'ont souffertes les victimes de leur despotisme. Telle est l'idée que notre grand Vieira (a) en donne dans ses lettres quand il analyse la conduite de ces petits rois à verge de fer, plaie aussi funeste au Brésil et peut-être plus funeste encore que le système colonial lui-même.

Ce voyage devant exercer une si grande influence sur l'amélioration progressive du Brésil, son importance et sa nécessité restent démontrées; les connaissances acquises par Son Altesse Royale, combinées avec les recherches de ceux qui possèdent la véritable statistique du Brésil, seront d'un grand secours pour l'organisation du régime qui doit ranimer sa vie physique et morale. Il y a une différence très-considérable entre le midi de l'Europe et le midi de l'Amérique. La nature humaine éprouve ici un changement sensible; le ciel n'y est plus le même, et son action directe, sur le caractère des hommes, y est bien plus marquée. Il est impossible que des peuples classés en opposition physique puissent se réunir sous le même système de gouvernement; l'industrie, l'agriculture, les arts en général exigent au Brésil une législation particulière, et les bases de ce nouveau code doivent être jetées dans les lieux mêmes où ce code doit recevoir son exécution. Si le Brésil, enchaîné dans son enfance et peu libre dans sa puberté, a avancé rapidement à travers les obstacles qui embarrassaient sa marche, combien ses progrès ne seront-ils pas encore plus rapides quand il aura été visité et sera parfaitement

(a) Jésuite brésilien fort estimé et connu particulièrement par ses sermons et par son poème de l'*Art de voler*. C'est la critique la plus amère des employés des gouvernemens.

connu d'un prince héritier de la monarchie, témoin sur sa route de la justice qu'on a faite à ce beau pays, en le débarrassant des chaînes coloniales, et en couvrant sa tête d'un diadème!

Le peuple de Rio-Janeiro, ayant en vue l'exécution de ce projet véritablement philanthropique, et sachant que Son Altesse Royale annonce le plus énergique enthousiasme pour le réaliser au grand avantage de la nation en général, ne peut consentir à son retour; et, jugeant en avoir dit assez pour que Votre Seigneurie démontre au prince avec quel tact il convient qu'il se comporte dans les circonstances menaçantes qui se groupent sur l'horizon du Brésil, il espère qu'elle mettra le plus grand soin à la représentation qu'il lui fera et dont le même peuple la déclare responsable. Il espère également que le souverain Congrès accueillera sa demande comme elle le mérite, et la considérera comme la manifestation de la volonté d'une famille de frères aussi intéressés à la prospérité générale de la nation, qu'au développement de leur jeunesse et de leur gloire qui ne sauraient arriver à leur plus haut période sans cette mesure qui consacre les intérêts réciproques des deux hémisphères. Ayant donc tout lieu d'espérer que les provinces du Brésil se réuniront dans ce centre d'idées, dès que l'agréable nouvelle de la détermination prise par Son Altesse Royale de rester ici, se sera répandue dans leur étendue, le peuple charge Votre Seigneurie de démontrer au prince la nécessité absolue de suspendre pour le moment l'exécution des deux décrets 124 et 125 des Cortès, parce qu'on ne peut pas présumer des intentions publiques du souverain Congrès, qu'il refuse d'accéder à des motifs si injustes et si conformes au bien général de la nation.

Rio-Janeiro, le 29 décembre 1821 (avec plus de huit mille signatures).

## DISCOURS

*Adressé par le Président de la Municipalité, José-Clemente Pereira, à Son Altesse Royale le Prince Régent, en lui présentant le Manifeste du peuple de Rio-Janeiro, le 9 janvier 1822.*

PRINCE,

Le départ de Votre Altesse Royale du Brésil serait le décret fatal qui sanctionnerait l'indépendance de ce royaume. Le salut de la patrie exige donc que Votre Altesse Royale suspende ce départ jusqu'à une nouvelle détermination du souverain Congrès.

Telle est, Prince, l'importante vérité que la municipalité de cette ville, organe de la volonté du peuple qu'elle représente, a l'honneur de soumettre à la haute considération de Votre Altesse Royale. Il s'agit maintenant de la démontrer.

Le Brésil qui, en 1808, vit naître sur le vaste horizon du Nouveau-Monde la première aurore de sa liberté; le Brésil qui, en 1815, obtint sa charte d'émancipation politique, don précieux d'un roi juste et bon; le Brésil, enfin, qui, en 1821, uni à la mère-patrie, fils aussi vaillant que fidèle, brisa avec elle les fers d'un despotisme proscrit, se rappelle toujours avec horreur les jours de son esclavage encore récent, il tremble de perdre une liberté mal assurée, dont il a commencé à goûter les fruits, et il redoute qu'un avenir empoisonné ne renouvelle ses disgrâces.

C'est dans ce souvenir odieux, dans cette crainte, dans ces appréhensions, que prend sa source la défaveur avec laquelle l'opinion publique a accueilli le décret du 29 septembre 1821, dès qu'elle s'est aperçue que le nouveau système de gouvernement des juntes provisoires, avec leurs généraux commandans d'armes qui en sont indépendans, qui ne relèvent que du royaume, et qui ne sont responsables qu'envers l'administration et les Cortès de Lisbonne, tendait à diviser le Brésil et à le désarmer pour le réduire

à cet ancien état de colonie que de vils esclaves, seuls, peuvent tolérer, et que repousse un peuple libre, qui ne connaît point de force capable de le soumettre.

C'est dans ces mêmes causes que prend sa source la défaveur avec laquelle l'opinion publique a accueilli le décret des mêmes jour, mois et an, qui ordonne le départ de Votre Altesse Royale. La nation a compris que ce décret avait pour but de ravir au Brésil le centre de son unité politique et ses garanties de liberté et d'avenir.

C'est de ces mêmes causes que proviennent le dégoût et le mécontentement avec lequel ce peuple constitutionnel et fidèle a appris l'extinction des tribunaux de ce royaume. Il a craint que le Portugal ne songeât à réédifier l'empire de son antique supériorité, en lui imposant la dure loi de la dépendance; et en s'arrogeant toutes les prérogatives d'une métropole, comme si le tems de son ancienne tutelle existait encore, comme si ce fils émancipé pouvait être maintenant privé, sans injustice, de la possession des droits et prérogatives qu'un partage légitime lui a acquis.

C'est de ces mêmes causes que proviennent la méfiance et l'appréhension avec laquelle les Brésiliens ont vu le souverain Congrès régler les affaires de leur pays sans attendre que tous leurs députés fussent réunis et contre une déclaration solennelle du même Congrès, tant de fois renouvelée au milieu des transports de joie du peuple américain. Dès à présent, ils se considèrent avec raison comme déçus de la considération dont la politique seule avait usé jusqu'à ce jour envers cette importante partie de la monarchie.

Tel est, Prince, le cri de l'opinion publique de cette province. Jetons un coup-d'œil rapide sur les autres. Que peut-on espérer de leur conduite?

Pernambuco, conservant les premiers matériaux de l'indépendance qu'elle proclama naguère, qui échoua parce qu'elle était prématurée, mais qui n'est pas éteinte, ne se souleva-t-il pas de nouveau, si un centre voisin d'union politique n'arrête point sa fougue?

Minas-Geraës a commencé par s'attribuer un pouvoir délibératif, dont le but est d'examiner les décrets des Cortès souveraines, et de refuser obéissance à ceux qui lui paraissent opposés à ses in-

térêts. Déjà elle fait des promotions militaires; elle s'occupe d'altérer la loi des dîmes; elle a formé, dit-on, le projet de frapper monnaie. Et que ferait de plus un province qui aurait proclamé son indépendance?

Saint-Paul a manifesté surtout les sentimens libéraux qui l'animent, dans les instructions politiques qu'il a données à ses illustres députés. Il accourt ici les exprimer plus positivement par l'organe d'une députation quise prépare à présenter à Votre Altesse Royale une représentation pareille à celle de Rio-Janeiro.

Rio-Grande du sud va bientôt témoigner à Votre Altesse Royale qu'il partage nos sentimens, par la voix d'un de ses honorables citoyens que vous voyez mêlé parmi nous.

Ah! prince, serait-il possible que des vérités aussi publiques fussent inconnues à Votre Altesse Royale? Serait-il possible qu'elle ignorât qu'un parti républicain, plus ou moins fort, existe disséminé et répandu dans plusieurs provinces du Brésil, pour ne pas dire dans toutes? Croyez-vous que les chefs qui ont pris part à l'explosion de 1817 aient tous cessé de vivre? Et s'ils existent encore, si ce sont des esprits forts et puissans, comment peut-on croire qu'ils aient changé d'idées? Quelle autre opinion leur paraîtra mieux fondée que la leur? Et une rumeur publique qui paraît certaine, n'annonce-t-elle pas qu'en cette ville même une branche de ce parti a reverdi avec l'espoir du départ de Votre Altesse Royale; qu'elle fait des tentatives pour s'accroître et gagner des forces, et qu'elle a seulement perdu courage à l'aspect de l'opinion dominante qui réclame la résidence, à Rio-Janeiro de Votre Altesse Royale pour soutenir l'union de la patrie?

N'est-il pas notoire et constant que des vaisseaux de guerre étrangers visitent en grand nombre tous les ports du Brésil? Ne dit-on pas que plusieurs d'entre eux appartiennent à une nation libre qui protège ce parti, et que d'autres sont les observateurs vigilans de nations entreprenantes?

N'est-ce pas enfin au moment où elles préparaient leurs constitutions politiques que la Pologne se vit ravagée par les armes des rivaux de sa gloire future, et que l'Espagne, manquant de politique, perdit la richesse de ses colonies?

Et si de tout ce que j'avance, il résulte incontestablement que la patrie est en danger!!! quel sera le remède efficace qui la sau-

vera ? La seule opinion publique, cette reine puissante du monde, qui dirige toutes les affaires avec tant de fermeté et d'expérience.

Qu'on donne au Brésil un centre voisin d'union et d'activité ; qu'on lui donne une partie du corps législatif et une branche du pouvoir exécutif, avec des pouvoirs compétens, étendus, forts, libéraux, et si bien réglés qu'ils ne constituent qu'un seul corps législatif, un seul pouvoir exécutif, de seules Cortès, un seul roi ; et le Portugal et le Brésil formeront toujours une seule famille bien unie, un seul peuple, une seule nation, un seul empire. Les gouvernemens libéraux de l'Europe nous offrent-ils pas de semblables exemples ? N'est-ce pas par ce système bien entendu que l'Angleterre conserve son union avec l'Irlande ?

Mais en attendant ce remède si désiré et si nécessaire, le salut de la patrie exige que Votre Altesse Royale demeure au Brésil pour maintenir l'union de ce royaume avec le Portugal. Ah ! Prince, si Votre Altesse Royale nous abandonne, notre désunion est certaine. Le parti de l'indépendance qui ne sommeille pas, lèvera la tête, et dans ce malheur : oh ! que d'horreurs et de sang ! quelles horribles scènes s'offriront à tous les yeux !

Restez, Prince, parmi nous pour donner au souverain Congrès le tems d'apprendre l'état désespéré des choses dans ce royaume et lui fournir les moyens de connaître l'opinion qui y domine. Donnez-lui le tems de recevoir les humbles représentations de ce peuple constitutionnel et fidèle, unies à celles des autres provinces. Donnez-leur le tems à toutes d'accourir à ce centre d'union auquel il est indispensable de se rallier pour sauver la patrie. Du contraire, elle sera toujours en danger. Donnez-nous du tems, Prince... et nous espérons que les pères de la patrie recevront avec amour et intérêt les vœux de leurs enfans du Brésil.

Rendons justice à la bonne foi des Cortès et nous verrons que les décrets du 29 septembre, qui ont donné lieu à tant de méfiances, ont été basés sur l'état de l'opinion qui dominait alors ce royaume. Presque toutes les provinces déclaraient très positivement qu'elles ne voulaient avoir rien à démêler avec le gouvernement de Rio-Janeiro et qu'elles ne reconnaissaient que celui de Lisbonne. Votre Altesse Royale le sait, et Votre Altesse Royale elle-même fut obligée d'écrire au Portugal qu'elle ne pouvait rester ici faute de représentation politique, n'ayant qu'une autorité plus limitée que

celle d'un capitaine-général de l'ancien gouvernement. Des jours néfastes se levèrent bientôt sur cette cité; des vociférations séditieuses retentirent et la conduite pure et incontestablement constitutionnelle de Votre Altesse Royale ne les désarma point. On désira même (je suis véridique et je dois le dire), on désira ici que Votre Altesse Royale quittât le Brésil et l'on écrivit sur ce sujet à Lisbonne.

D'après ces faits, qui sont positifs et incontestables, quelle autre idée pouvait venir au souverain Congrès, si ce n'est celle d'ordonner le retour de Votre Altesse Royale?

Mais aujourd'hui que l'opinion dominante prenant une autre direction a commencé à se manifester par les sentimens que les véritables politiques ont toujours professés, aujourd'hui que tout le monde regarde le gouvernement de Votre Altesse Royale comme le seul remède qui puisse nous ravir au parti de l'indépendance, aujourd'hui qu'on a découvert, ou que ces déclarations naquirent de calculs précipités, enfantés par la circonstance et par la haine inévitable que toutes les provinces portaient au gouvernement de Rio-Janeiro à cause des maux qu'ils en avaient reçus, ou qu'elles eurent peut-être pour véritable objet de diriger les premiers pas du peuple vers une indépendance préméditée; aujourd'hui enfin que toutes les provinces marchent vers ce but plus ou moins, il est, sans doute, à espérer que le souverain Congrès, qui ne désire que le salut de la patrie, accordera sans hésiter aux braves Brésiliens la faveur indispensable d'un centre voisin d'union et d'activité qu'ils réclament avec justice.

Et comment pourra-t-on refuser au Brésil une aussi juste demande? Si le Portugal vient de déclarer aux souverains et aux peuples de l'Europe que, parmi les motifs puissans et justificatifs des événemens mémorables qui ont eu lieu dans son sein les 24 août et 15 septembre 1820, le principal fut l'abandon dans lequel il gémissait par l'absence de Sa Majesté don Jean VI, tout le monde reconnaît l'impossibilité qu'il y avait de régulariser la marche des affaires publiques et particulières de la monarchie, quand le centre de ce mouvement se trouvait consigné à deux mille lieues, quelle raison différente existe-t-il pour espérer que le Brésil souffrant des mêmes maux ne recoure pas tôt ou tard aux mêmes remèdes? Et ne serait-il pas plus sage de lui accorder dès

à présent de bonne grâce ce que plus tard il pourrait exiger par la force?

Tels sont, Prince, les vœux du peuple de Rio-Janeiro. Il proteste qu'il est animé du désir le plus ardent et le plus sincère de continuer à rester uni au Portugal par un pacte social qui, faisant le bien général de toute la nation, établisse celui du Brésil en particulier sur un égal partage de droits; il supplie Votre Altesse Royale de daigner accueillir favorablement sa demande, afin que ces liens se resserrent de plus en plus et ne se brisent pas... Du contraire, une rupture menaçante, présageant l'indépendance et l'anarchie, est inévitable.

(La réponse du Prince est dans la lettre quinzisième.)

---

## LETTRE SEIZIÈME.

---

17 Les ordres donnés par le prince et relatés dans cette lettre sont tous relatifs au passage de la division auxiliaire sur l'autre rive du fleuve et à son départ pour le Portugal. Nous verrons dans les lettres suivantes de quelle prudence et de quelle modération il fit preuve dans cette circonstance difficile, et comment il sut maintenir l'union et la bonne harmonie entre le Portugal et le Brésil, sans perdre jamais de vue la défense des droits et de la liberté de ces braves Brésiliens qui avaient été confiés à sa sauvegarde, et qui mettaient en lui toutes leurs espérances.

<sup>18</sup> M. d'Andrada, chargé d'exprimer les vœux des Paulistes ses compatriotes, contre le départ de don Pèdre, touchait aux portes de Rio-Janeirò, quand il apprit à sa grande surprise, qu'il était appelé aux fonctions de ministre de l'intérieur et des affaires étrangères. Long-tems il refusa cette faveur, mais vaincu par la voix du peuple et par les sollicitations du prince, il accepta les deux porte-feuilles à certaines conditions que don Pèdre ne balança pas à ratifier. C'est de cette époque que date le développement prodigieux de l'énergie brésilienne. L'archiduchesse d'Autriche, cette vertueuse impératrice du Brésil, dont la mort est pleurée des rives de la Plata à celle des Amazones, sortit de la ville à la rencontre du respectable d'Andrada, et mettant dans les bras du vieillard sa fille chérie la princesse Maria da Gloria, reine actuelle du Portugal. « Elle est votre compatriote, lui dit-elle ; elle a besoin de vos services et de vos exemples ; j'ai besoin, de mon côté, de vos conseils ; le Brésil et mon mari réclament vos lumières et votre patriotisme. »

---

## LETTRE DIX-SEPTIÈME.

---

<sup>19</sup> Nous réunissons ici toutes les pièces officielles venues en cette occasion de la province de Saint-Paul. L'adresse de l'évêque mérite surtout d'être remarquée

comme un modèle de cette liberté sainte et vertueuse que professait Jésus-Christ, et qu'on retrouve à chaque page de son évangile. Ah! combien les doux accens du prélat américain diffèrent du langage arrogant de nos jésuites français!

### DÉPÊCHE DU GOUVERNEMENT DE LA PROVINCE DE SAINT-PAUL AU PRINCE-RÉGENT.

PRINCE,

Cette dépêche sera remise à Votre Altesse Royale par le conseiller José Bonifacio d'Andrada, vice-président de notre gouvernement, et par un membre du même gouvernement, le colonel Antonio Leite Pereira da Gama Lobo, dont nous avons annoncé déjà le prochain départ à Votre Altesse Royale, comme devant aller, en qualité de députés de ce gouvernement, la supplier de vouloir bien rester au Brésil, et de ne point laisser ce royaume dans l'abandon, jusqu'à ce que les Cortès générales et constituantes de la nation, mieux pénétrées de ses véritables intérêts, et possédant dans leur sein tous les députés du Brésil, ou du moins la majeure partie, aient résolu en toute connaissance de cause, et libres de toute prévention, ce qui convient au bien-être général du royaume-uni. Le gouvernement de Saint-Paul supplie de nouveau Votre Altesse Royale d'écouter ses députés, comme il croit en avoir acquis le droit par les services nombreux et bien connus qu'il a rendus à l'état, et surtout par sa fidélité et son adhésion à la sérénissime dynastie de Bragance.

Dieu garde longues années la personne de Votre Altesse Royale.

Palais du gouvernement de Saint-Paul, le 8 janvier 1822.

(Suivent les signatures).

## ADRESSE DE LA MUNICIPALITÉ ET DU PEUPLE DE SAINT-PAUL AU PRINCE-RÉGENT.

PRINCE,

S'il est hors de doute que la nation portugaise, par ses actions immortelles, ait été considérée à toutes les époques comme une nation de héros; s'il est certain qu'aucun peuple de la terre ne puisse lui disputer ses vertus sublimes qui l'ennoblissent, telles que l'amour et la fidélité pour ses rois, l'enthousiasme pour la gloire et le patriotisme le plus exalté, il est également incontestable que les mêmes sentimens l'animent qu'elle habite l'un ou l'autre hémisphère. L'histoire du Brésil atteste cette vérité. Les prouesses héroïques des habitans de Pernambuco pendant les sept ans qu'ils luttèrent contre leurs usurpateurs, les Hollandais; les efforts honorables des peuples de Bahia, de Rio-Janeiro, et d'autres provinces, pour repousser à différentes reprises l'agression étrangère, sont des exemples qui montrent assez combien les Portugais; nés au Brésil, ont constamment été fiers de leur indépendance, alors même qu'ils gémissaient dans les fers du barbare despotisme.

Il était donc impossible, Prince royal, que les Brésiliens d'aujourd'hui, héritiers des nobles sentimens et de la valeur de leurs ancêtres, et éclairés en outre par les lumières du siècle, ne vécussent pas enflammés de l'amour de la gloire, et possédés de plus en plus du désir de voir leur pays natal libre et indépendant; il était impossible qu'après tant d'espérances flatteuses d'un meilleur avenir, ils ne frémissent pas d'horreur et d'indignation en prévoyant le sort affreux qui les menace, si les Portugais d'Europe viennent à bout d'exécuter les plans d'esclavage qu'ils leur préparent. En effet, le généreux Brésil, qui s'est prêté si franchement à faire cause commune avec le Portugal, voit aujourd'hui sa bonne-foi trompée, son honneur national outragé; il reconnaît son erreur, il semble anéanti à l'aspect de procédés si étranges, et peut à peine croire qu'on nourrisse contre lui de si absurdes dispositions. Mais les Paulistes, ne pouvant reténir davantage leur trop juste senti-

ment, sont les premiers à élever la voix et à protester contre des actes inconstitutionnels, à la faveur desquels on prétend égarer et réduire en esclavage un peuple libre, dont le seul crime est d'avoir ajouté une croyance trop complète à de vaines promesses et à de mielleuses paroles. Il est inutile d'exposer ici en détail les motifs de notre mécontentement; Votre Altesse les connaît aussi bien que nous. Oui, Prince royal, on dirait qu'un destin funeste combat pour traîner au bord du précipice ces mêmes Portugais qui, dans leur régénération politique, ont attiré sur eux les regards de l'univers. Après être arrivés au but principal de leurs projets, à la perte pour le Brésil de ce précieux dépôt que le ciel lui avait confié en 1808; après avoir reçu des Brésiliens les marques les plus évidentes d'une fraternité sans égale, ils ont changé entièrement de conduite envers ce peuple sincère, dont l'active coopération avait mené en grande partie à bon port leur périlleuse entreprise. Les représentans du Portugal, sans attendre ceux du Brésil, ont commencé à discuter un projet de constitution qui doit être commun aux deux peuples; projet dont chaque page révèle le machiavélisme à l'aide duquel on se propose de forger des chaînes dorées pour ce riche pays, de le réduire en esclavage, de l'assujétir de nouveau à l'affreux système colonial. Les représentans du Portugal, après avoir, par l'art. 21 des bases de la constitution, reconnu que le droit de faire des lois pour le Brésil appartenait aux seuls députés de ce pays, ont changé tout à coup d'avis, se sont arrogé ce même droit et ont commencé à discuter seuls les intérêts les plus sacrés du nouvel hémisphère: ils lui ont imposé des gouvernemens provinciaux organisés de telle manière qu'ils paraissent formés à dessein pour nous affaiblir, nous désunir et séparer nos provinces afin de commander plus aisément à chacune d'elles.

Ils nous ont envoyé des troupes sous des prétextes spécieux quand tout le monde sait qu'il n'y avait ici ni ennemis extérieurs à combattre, ni dissensions intestines à étouffer. Quel homme est assez stupide pour ne pas pénétrer le véritable but de pareilles expéditions? Les Brésiliens, Prince, sont persuadés que c'est par le moyen des baïonnettes qu'on prétend donner la loi à ce royaume. Mais leurs ennemis, certes, se trompent beaucoup, s'ils croient pouvoir mettre en pratique une politique aussi erronée. Le Brésil

connait parfaitement toute l'étendue de ses ressources. La nouvelle de la suppression des tribunaux de Rio-Janeiro, celle du prochain départ des vaisseaux de guerre, les décrets du 29 septembre sont venus mettre le comble à notre désespoir. Ils ordonnent que Votre Altesse Royale aille au plus tôt en Portugal, laissant le royaume du Brésil sans un centre commun de gouvernement et d'union, et redevenu dépendant de Lisbonne pour toutes ses branches administratives, ainsi qu'une vile colonie sans la moindre importance. Cette mesure, la plus impolitique de toutes celles que l'esprit humain eût pu suggérer, cette mesure, prise sans consulter les représentans du Brésil, est la plus grande insulte qu'on ait faite à ses habitans; et son exécution, nous ne craignons pas de le dire, sera le premier signal de la désunion, de la discorde, et une source d'incalculables malheurs pour les deux royaumes.

La perspective menaçante de tant de maux a convaincu les habitans de cette capitale de la nécessité de se réunir pour se consulter et s'occuper des mesures que les circonstances exigent qu'on prenne pour le bien de la patrie. La municipalité et les citoyens soussignés, persuadés que de la résolution de Votre Altesse Royale dépendent les destinées du royaume, ont résolu de lui envoyer une députation composée de trois citoyens, le conseiller José-Bonifacio d'Andrada e Silva, le colonel Antonio Leite Pereira da Gama Lobo et le maréchal-de-camp José Aronche de Toledo Rondon, chargés de lui représenter les terribles conséquences qui doivent nécessairement résulter de son absence et la supplier de différer son départ jusqu'à une nouvelle résolution du Congrès national, attendu qu'il y a lieu d'espérer que, mieux éclairé sur les intérêts réciproques des deux royaumes, il décrète un autre système d'union, fondé sur des bases plus justes et plus raisonnables. La principale doit être certainement la conservation de Votre Altesse Royale dans ce royaume. Sans ce gage sacré jamais les Brésiliens ne consentiront à une union éphémère. La députation aura l'honneur d'exprimer à Votre Altesse Royale les purs sentimens de ses Paulistes et la ferme résolution dans laquelle ils sont de préférer la mort à l'esclavage, de n'épargner aucun sacrifice, et de verser même, s'il le faut, jusqu'à la dernière goutte de leur sang pour soutenir leurs droits.

Fasse le ciel que Votre Altesse Royale, dans sa prudence et sa sagesse, exauce nos vœux. Sinon des fleuves de sang vont inonder ce beau pays, qui certainement ne mérite pas le sort qu'on lui destine.

Que Dieu garde longues années l'auguste personne de Votre Altesse Royale comme nous en avons besoin.

Saint-Paul, le 31 décembre 1821.

*(Suivent les Signatures.)*

---

## ADRESSE DE L'ÉVÊQUE DE SAINT-PAUL AU PRINCE-RÉGENT.

PRINCE,

L'Évêque de Saint-Paul, le Chapitre de la cathédrale et le Clergé de son diocèse, par l'organe de leur procureur, le père Alexandre Gomès d'Azevedo, vicaire de la paroisse de Mboy dans ce diocèse, se présentent avec la plus profonde soumission et le plus humble respect à Votre Altesse Royale, après avoir offert à Dieu des suppliques et oraisons pour sa santé et sa félicité, celle de l'auguste Princesse son épouse et de toute la famille royale.

Prince, une flèche acérée n'aurait pas traversé plus douloureusement nos cœurs, ceux de tout le peuple de Saint-Paul et de tout le Brésil, que le décret des Cortès générales de Portugal qui ordonne que Votre Altesse Royale revienne à Lisbonne, en nous abandonnant comme de malheureux orphelins. Ce décret est si éloigné de faire le bonheur des peuples; unique but cependant de toutes les lois, qu'il ne peut servir qu'à leur infortune en fomentant des désordres et des factions qui deviendront inévitables aussitôt que Votre Altesse Royale aura quitté le continent du

Brésil. Les Cortès ont une bien fausse idée de ce royaume s'ils pensent pouvoir le réduire à une simple province esclave de Lisbonne, afin de l'accabler ensuite sous un joug despotique et servile. Elles prétendent tromper Votre Altesse Royale sous le vain prétexte de la faire voyager dans les royaumes d'Espagne, de France et d'Angleterre. L'unique but de ce projet est de la retenir comme captive si elle a le malheur de quitter le Brésil pour le Portugal. Votre Altesse Royale est un Prince religieux et de grand mérite; elle n'a pas besoin de voyager dans les royaumes étrangers, elle a beaucoup à observer encore en voyageant seulement dans son royaume et ses domaines.

Que Votre Altesse Royale ne s'éloigne pas du Brésil dont tous les peuples l'estiment, l'aiment et la respectent; particulièrement les bons Paulistes : eux tous, moi et mon clergé nous sommes prêts à donner notre vie pour Votre Altesse et pour sa royale famille. En conscience, Prince, vous devez rester dans ce royaume, et continuer à le gouverner si vous voulez prévenir les conséquences funestes qui résulteraient infailliblement de votre absence. Tous les Brésiliens sont honnêtes; ils ont sans cesse les yeux ouverts pour ne pas laisser échapper ce qui leur convient. Si Votre Altesse Royale obéit au désir des Cortès, elle aura lieu de s'en repentir, mais le mal sera alors sans remède. Suivez, Prince, suivez la vieille maxime de César : il vaut mieux être le premier dans un village que le second à Rome.

Nous supplions donc Votre Altesse Royale que, pour son bien et le nôtre, elle ait égard à nos prières qui sont également fondées sur la religion. Combien, en effet, cette religion divine n'aurait-elle pas à souffrir de l'absence d'un prince pieux et formé selon le cœur de Dieu; comme disent les saintes Écritures? Que Votre Altesse ne nous laisse pas comme de pauvres orphelins en proie à tant d'infortunes! qu'elle gouverne ce royaume avec la même charité, la même prudence et la même sagesse qu'elle l'a gouverné jusqu'à présent; qu'elle continue à se concilier tous les cœurs brésiliens! et que le peuple portugais se contente de la présence de Sa Majesté Très-Fidèle qui est pour lui surabondante; car naguère, dit-on, il n'ambitionnait que l'honneur de posséder un seul prince de votre maison.

Que Dieu garde Votre Altesse, l'auguste princesse et toute la famille royale pendant longues et nombreuses années!

Saint-Paul, le 1<sup>er</sup> janvier 1822.

De Votre Altesse Royale,

Le plus humble sujet,

† MATHIEU, évêque.

( Suivent les signatures du clergé. )

## DISCOURS

*Prononcé, en présence du Prince-Régent, par J.-B. d'Andrada e Silva, au nom de la députation de la province de Saint-Paul.*

PRINCE,

Le gouvernement, la municipalité, le clergé et le peuple de Saint-Paul qui nous envoient ici comme leurs députés, et dont nous avons l'honneur d'être les interprètes auprès de Votre Altesse Royale, impatients de souffrir tant de vieux préjugés accrus sans cesse par les nombreux abus qu'enfantent l'impéritie, la mauvaise foi et le crime, ont applaudi avec enthousiasme aux louables tentatives de leurs frères d'Europe pour accomplir la régénération politique du vaste empire lusitanien; mais leur ardeur et leur confiance ont diminué aussitôt qu'ils ont réfléchi mûrement et de sang-froid au manifeste des Cortès aux nations étrangères, dans lequel, déplorant l'état de misère et de pauvreté où se trouve le Portugal, elles indiquent astucieusement, comme une

mesure nécessaire, le rétablissement de l'ancien commerce colonial exclusif, origine féconde de nos malheurs et du long abattement dans lequel était tombé le royaume du Brésil.

Nos commettans examinèrent ensuite les bases de la Constitution de la monarchie portugaise. Ils les approuvèrent, ils les jurèrent comme principes incontestables du droit public universel ; mais le projet de nouvelle Constitution politique, qui n'était pas encore débattu et converti en loi, projet sur plusieurs points mal rédigé et injuste, dans lequel on prétend frauduleusement condamner de nouveau le Brésil à être colonie, et à jouer le rôle d'un abject esclave dont l'administration serait confiée à des tuteurs égoïstes et avarés, responsables seulement envers les Cortès et le gouvernement de Lisbonne ; ce projet fit naître au fond de leurs âmes des doutes, des méfiances et des craintes. Enfin, parurent dans la gazette extraordinaire de Rio-Janeiro, du 11 décembre, les deux décrets du 29 septembre. Alors le voile se déchira en entier, et la terrible réalité se montra à découvert. Le gouvernement, la municipalité, le clergé et le peuple de Saint-Paul frémissaient d'horreur et brûlèrent de rage.

Moderant cependant la fougue de leur indignation, et soumettant leurs droits au joug de la raison, les hommes sensés commencèrent à analyser froidement le premier décret provisoire qui organise la forme et les attributions des gouvernemens provinciaux du Brésil, en partant de l'examen de la simple signification de ces deux mots : *Décret provisoire* ; et ils trouvèrent que ce pouvait être seulement une détermination temporaire exigée par la loi impérieuse de la nécessité. Appliquant donc l'urgence d'un pareil décret aux circonstances actuelles des différentes provinces du Brésil, ils reconnurent à la première vue qu'il était entièrement superflu, attendu qu'elles sont pour la plupart régies par des gouvernemens que les peuples ont légalement institués, usant des droits inaliénables qui leur appartiennent comme hommes et comme citoyens libres. L'usage de ces droits ne pouvait être modifié que par la promulgation d'une Constitution, fruit de la sagesse et de la volonté unanime des représentans de toutes les provinces portugaises réunies en Cortès. Fondés sur ces droits imprescriptibles, les Cortès de Lisbonne légitimèrent, par leur décret du 18 avril dernier, les gouvernemens provisoires dans

plusieurs provinces du Brésil, et déclarèrent avoir bien mérité de la patrie ceux qui auraient médité, développé et exécuté la régénération politique de la nation. Et comment aujourd'hui le décret du 29 septembre ose-t-il accuser la doctrine consignée dans le décret du 18 avril ? Si le nouveau décret était nécessaire pour quelqu'une des provinces du Brésil en proie au désordre et à l'anarchie, c'était seulement à cette province qu'il devait être appliqué ; c'est par elle seulement qu'il devait être accepté.

Les citoyens sensés et libres de ma province s'occupèrent ensuite à examiner si un tel décret était juste et conforme aux bases de la Constitution qu'ils avaient approuvées et jurées, et le résultat de cet examen fut la pleine conviction de sa claire et manifeste *anti-constitutionnalité*, parce que, si ces mêmes bases, bien que principes du droit public universel, ne devaient être obligatoires pour les Brésiliens que lorsque, par leurs légitimes députés, ils les auraient adoptées, à plus forte raison ne peuvent-ils être astreints sans l'examen et l'assentiment de leurs représentans aux règles et aux déterminations du droit public particulier.

Ils considérèrent enfin le susdit décret sous le rapport de son utilité, et ils reconnurent que tout Portugais dépouillé de prévention, d'esprit de parti, et mu seulement par le désir de l'ordre, de l'union et de la félicité de la nation portugaise en général, devait nécessairement y voir le démembrement du royaume du Brésil en portions isolées et rivales, sans nœud, sans centre commun de force et d'union : ils y virent un général commandant d'armes, responsable envers le gouvernement de Lisbonne seulement, avec toutes les attributions despotiques des anciens capitaines généraux, et privé seulement de ce titre. Ils virent des gouverneurs provinciaux à qui, en apparence, on donnait toute juridiction civile, économique et administrative, privés en réalité des instrumens dont ils avaient besoin pour bien remplir leurs fonctions. Ils virent des juntes du trésor régies encore aujourd'hui par les absurdes lois de leur création, quand leurs défauts ont déjà été démontrés par une expérience de longues années, et leurs membres collectivement et individuellement responsables seulement envers les Cortès et le gouvernement de Lisbonne. Ils virent des magistrats déliés de leurs devoirs et livrés à l'anarchie, faute d'un tribunal suprême

de justice qui connaisse et juge leurs crimes et prévarications ; et les peuples, accoutumés depuis treize ans aux recours les plus prompts, réduits aujourd'hui, par la suppression préméditée de tous les tribunaux de Rio-Janeiro, à aller comme de vils colons se soumettre aux lenteurs et aux chicanes des cours de Lisbonne, étant ainsi dépouillés par un trait de plume d'une autorité bien-faisante et tutélaire qui suspendait leurs gémissens et essuyait leurs larmes, en accélérant les affaires et en punissant sans retard les coupables. Ils virent en un mot quatre forces entre elles indépendantes, dont la lutte et l'opposition infaillibles et nécessaires doivent être suivies de désordres, de vols, d'anarchie et de guerres civiles ; parce que jamais le gouvernement de Lisbonne et les Cortès, à deux mille lieues de distance, ne pourront les prévenir ni les réprimer. Ils virent enfin un accroissement certain de dépenses inutiles, et la rouille du vieux despotisme rongant toute la circonférence du nouvel arbre constitutionnel jusqu'à la sève. Que d'horribles calamités nous présageait une forme aussi absurde de Gouvernement ! A quelles déplorables destinées était condamné le riche et vaste empire du Brésil !

On s'occupa ensuite de l'examen du second décret de la même date, par lequel Votre Altesse Royale, seul père commun qui nous reste, devait être arraché du sein de la grande famille brésilienne, afin d'aller voyager incognito en Espagne, en France et en Angleterre. Dans le premier décret nous vîmes la sentence d'esclavage et d'anarchie du Brésil ; dans le second l'exécution de cette terrible sentence ; nous y vîmes la perfidie avec laquelle le Brésil est trahi, et le déshonneur et l'ignominie avec laquelle Votre Altesse Royale est traitée. Dans le premier nous vîmes le Brésil déchu du rang des royaumes ; dans le second il nous apparut comme un orphelin réduit au plus fâcheux état de misère et d'abandon. Par le premier décret, Votre Altesse Royale est dépouillée de la lieutenance que son auguste père lui avait confiée ; dans le second on prétend que la résidence de Votre Altesse Royale dans cette capitale est non-seulement inutile, mais même déshonorante ! On lui enlève le gouvernement d'un royaume ; et de ce vol impolitique et contraire aux plus chers intérêts du Brésil et même du Portugal, on déduit la nécessité de son retour. Quel artifice misérable et grossier ! Combien ils lisent peu dans l'avenir !

les auteurs d'une politique aussi extravagante ! Combien ils se trompent ces hommes irréfléchis qui ont obtenu dans les Cortès une faible majorité de voix , s'ils espèrent conduire leurs projets à terme !

Lorsque le Portugal, en 1580, ou vendu par la trahison de quelques-uns de ses enfans indignes de lui, ou conquis par les armes espagnoles, courba forcément la tête sous le joug du nouveau Néron du sud, Philippe II entrant dans sa nouvelle conquête, eut la sagesse ou la politique de ratifier les capitulations qu'il avait envoyées d'avance aux gouverneurs du royaume après la mort du cardinal-roi; l'une d'elles portait que le vice-roi de Portugal serait toujours Portugais, à moins que ces fonctions ne fussent dévolues à un prince du sang royal, et pour contenter encore plus les Portugais, le même Philippe II leur promit de résider parmi eux le plus de tems qu'il lui serait possible.

Le Portugal, conquis et courbé sous le poids des fers, conserve, malgré tout, un gouvernement central duquel dépendent toutes ses provinces et le Brésil libre; le Brésil dont le seul crime est d'avoir sincèrement et sans réserve associé ses destins à ceux de ses frères d'Europe, se voit aujourd'hui dépecé en portions nombreuses, et privé d'un centre commun de force et d'unité, sans qu'on daigne attendre ni écouter ses représentans. On ne leur laisse pour leur arrivée comme un persiflage puéril que la tâche d'approuver les suppressions exécutées déjà en vertu d'ordonnances incomplètes.

Quand en 1807 l'auguste père de Votre Altesse Royale se retira au Brésil, il laissa à Lisbonne une régence, et les Européens, encore peu satisfaits de ce gouvernement central, demandèrent à Sa Majesté qu'au moins elle leur envoyât Votre Altesse Royale pour en être chef. La trahison et la perfidie nous ont ravi l'un de ces dons; et le décret des Cortès se prépare à nous ravir l'autre. Ceux de Portugal refusent à leurs frères du Brésil la possession d'un bien dont ils ne pouvaient supporter la perte. Quel égôisme ignou! quelle conduite! Leur mauvaise politique va jusqu'à ne pas craindre de sacrifier la plus grande partie de la nation et toute l'auguste famille de Bragance aux chances probables de tristes événemens pareils à ceux de 1807.

Le petit royaume d'Irlande, à peine séparé de la Grande-Bretagne par un bras de mer, conserve un gouvernement général avec

toutes les attributions du pouvoir exécutif. Il en est de même du faible royaume de Hanovre gouverné maintenant par un frère de Georges IV, de celui de Bohême et de celui de Hongrie dont le monarque est l'auguste beau-père de Votre Altesse Royale. Comment donc peut-il venir à l'idée d'un homme raisonnable que le vaste et riche royaume du Brésil reste privé d'un représentant du pouvoir exécutif, et de tout ressort central d'énergie et de direction générale? Que d'absurdités en politique! et quelle absence de générosité!

Enfin, le peuple de Saint-Paul a fini l'examen du deuxième décret par l'analyse des motifs à l'aide desquels on prétend justifier le départ de Votre Altesse Royale, et il frémit d'horreur à la seule idée de voir peut-être le Prince héritier présomptif de la couronne et le régent de ce royaume, l'unique espérance enfin de la sérénissime maison de Bragança, voyageant incognito dans une partie circonscrite de l'Europe, comme un enfant environné de précepteurs et d'espions; mais il s'est aperçu fort bien, auguste Prince, que la nécessité de ce prétendu voyage n'était qu'une ruse grossière dont on prétendait colorer la peur qu'on avait de lui et la violence qu'on lui faisait.

Quand ce pays perdit le bienfaisant fondateur de l'empire brésilien, don Jean VI, notre roi constitutionnel, les moins clair-voyans en politique virent dans son retour en Portugal le complément du projet que certains factieux nourrissaient depuis long-tems de le tenir sous le joug et le réduire plus facilement en esclavage. Il fut aisé de prévoir dès-lors l'honnête captivité qu'ils lui réservaient. Aujourd'hui que vous êtes rappelé, Prince, sous le frivole prétexte d'aller voyager pour vous instruire, le gouvernement, la municipalité, le clergé et le peuple de Saint-Paul croient qu'un égal destin est réservé à Votre Altesse Royale, puisque les conjurés qui ont abusé de la bonne foi du souverain Congrès, ne sauraient accorder à votre auguste personne la moindre portion d'amour ni de respect.

A la vue de la longue série de maux et des disgrâces qui menacent le bien-être général du Brésil, la Constitution future de la monarchie, l'indépendance elle-même et la prospérité du reste du royaume-uni, le gouvernement, la municipalité, le clergé et le peuple de Saint-Paul, au nom de tous les Paulistes, au nom de

tous les Brésiliens qui conservent encore quelque honneur, au nom de tous les véritables Portugais des deux mondes, viennent supplier, par l'organe de la présente députation, Votre Altesse Royale de suspendre l'exécution de décrets si arbitraires, si peu constitutionnels; ainsi elle détruira les projets à l'aide desquels quelques factieux prétendent renverser l'œuvre de notre commune félicité et la sainte Constitution après laquelle nous soupirons tous.

Quels motifs, auguste Prince, seraient assez puissans pour vous forcer de repartir pour le Portugal? L'amour de la patrie? Pour un Prince tous ses états sont la patrie; et cet amour, bien ou mal entendu, pour la terre qui nous a vu naître, doit aussi parler au cœur de vos augustes fils, nos compatriotes, qui, dans des circonstances aussi critiques, ne sauraient abandonner leur patrie. Serait-ce par hasard le désir de revenir embrasser votre auguste père? Les embrassemens et les caresses de vos fils et d'une tendre et vertueuse épouse vous indemniseront des embrassemens paternels. Les Paulistes se doutent que Sa Majesté a été forcée de vous appeler en Portugal; désobéir donc à de pareils ordres c'est un véritable acte d'obéissance filiale. Serait-ce par hasard le bonheur de vos peuples d'Europe? Qui a plus besoin de bonheur que les habitans de votre Brésil? Serait-ce les intérêts à venir de votre auguste famille? Ces mêmes intérêts réclament impérieusement que Votre Altesse Royale conserve à la sérénissime maison de Bragance le vaste, fertile et magnifique royaume du Brésil.

Voilà ce que vous conseillent la raison, le devoir et la politique. Si cependant Votre Altesse Royale, malgré tout, se prononçait, comme nous ne le croyons pas, pour les décrets inconstitutionnels du 29 septembre, non-seulement elle perdrait aux yeux du monde sa dignité d'homme libre et de prince, ce qui n'est pas possible, mais encore elle aurait à répondre devant le tribunal de Dieu des fleuves de sang dont son absence teindrait nos champs et nos montagnes, parce que les prestiges de l'ignorance et de l'esclavage antique étant une fois rompus, les honnêtes Portugais du Brésil et surtout les Paulistes et tous leurs fils et petits-fils qui habitent la populeuse et riche province de Minas-Geraës, celles de Rio-Grande du sud, de Goyas et de Matto-Grosso, fondés sur la justice de leur cause et certains de leur union, de leur force, de

Leurs ressources, semblables à des tigres affamés, tireraient une vengeance éclatante de la perfidie de cette poignée d'ennemis de l'ordre et de la justice, qui, vendus à la politique occulte des cabinets étrangers et trompant les Cortès, ont prétendu combler leur infortune avec la nôtre; et cette vengeance ferait époque dans l'histoire de l'univers. Mais nous déclarons, par un serment solennel, en présence des hommes et en présence du ciel, que nous ne voulons ni ne désirons nous séparer de nos chers frères de Portugal; nous voulons seulement être leurs frères, leurs frères en entier et non leurs esclaves. Nous espérons que le souverain Congrès, abjurant des projets insensés et désorganisateur, et pensant sérieusement à ce qui convient à toute la nation portugaise, rétablira les choses sur le pied de la justice et de l'égalité, et qu'il voudra aussi pour nous ce que les Portugais d'Europe veulent pour eux-mêmes. Alors tous les motifs de méfiance et de mécontentement disparaîtront, et la paix et la concorde fraternelle régneront de nouveau entre le Brésil et le Portugal.

Soyez donc, Prince auguste, l'ange tutélaire des deux mondes. Dédaignant tous ces palliatifs qui ne guérissent pas mais qui tuent le malade, détournez à jamais par votre sagesse, votre force, votre fermeté et votre franchise, cet aspect imminent de calamités qui menace le vaste empire lusitanien; confiez-vous courageusement à l'amour, à la tendresse et à la fidélité de tous les Portugais du Brésil et surtout de vos honnêtes Paulistes qui, par notre organe, vous offrent leurs cœurs pour asiles et leurs corps pour boucliers; de ces Paulistes au nom de qui nous jurons de verser jusqu'à la dernière goutte de notre sang et de sacrifier tous nos biens pour ne pas voir arracher du Brésil notre Prince idolâtré, en qui nous avons mis toutes les espérances de notre invariable fidélité, de notre honneur et de notre gloire nationale.

Daignez donc, Prince auguste, accueillir avec bonté les prières de vos fidèles Paulistes, déclarer franchement, à la face de l'univers, qu'il ne vous est pas permis, pour le bonheur, non-seulement du royaume du Brésil, mais de tout le royaume-uni, d'obéir aux derniers décrets des Cortès; que vous allez sur-le-champ vous occuper de châtier les rebelles et les perturbateurs de l'ordre et du repos public; que, pour réunir toutes les provinces de ce royaume en un centre commun d'union et d'intérêts réciproques,

vous convoquerez une junta de procureurs généraux ou de représentans légalement nommés par les électeurs de paroisses réunis dans chaque canton, afin que dans cette capitale et sous les yeux de Votre Altesse Royale ils donnent leurs conseils au gouvernement et défendent les intérêts de leurs provinces respectives; leurs pouvoirs pourront être révoqués et d'autres procureurs nommés à leur place s'ils ne se conduisent pas selon les vues et les desirs de leurs commettans; et il nous semble, Prince auguste, que, pour le moment, il suffira que les grandes provinces du Brésil envoient deux députés et les petites un. De cette manière, outre nos représentans aux Cortès générales qui défendront les droits de la nation en général, nous aurons à Rio-Janeiro une députation brésilienne qui vous aidera de ses conseils et vous fera prendre ces mesures urgentes que réclame le bien-être du Brésil et de chacune de ses provinces, et qu'on ne saurait attendre de décisions lointaines et tardives. Messagers d'une aussi agréable nouvelle, nous irons répandre le bonheur et la joie dans les cœurs inquiets de nos honorables et loyaux compatriotes.

*Numen, faveto!*

---

## LETTRE DIX-HUITIÈME.

20. Les mesures les plus efficaces avaient été prises pour l'embarquement des troupes. Rio-Janeiro jouissait d'une tranquillité parfaite, et jamais on n'eût dit que de l'autre côté du fleuve une soldatesque effrénée se préparait à la guerre civile. La scène changeait au nord de la ville. Là les soldats brésiliens, aigris par trop d'injures, appelaient de tous leurs vœux le moment des

combats. Leur indignation était telle, qu'il fallut la présence du prince pour les contenir. A Villa-Nova était réunie une partie de l'armée d'opération, composée du régiment n° 8. de milices, commandé par le colonel Joao de Sousa Lobo, du neuvième sous les ordres du colonel José Joaquim da Cunha, et du premier de cavalerie de milice. A Saint-Gonçalo, étaient le quartier général du général Curado, un bataillon de grenadiers, un de chasseurs, deux escadrons de cavalerie et quatre pièces d'artillerie. Cette division poussait des reconnaissances jusqu'au môle de St-Auma, à demi-lieue des cantonnemens de la division portugaise. La forteresse de Santa-Cruz détachait également des patrouilles vers la *Praia de Fora*, et St-Joao de Carahy.

Les forces de mer, destinées à contenir la division portugaise, n'étaient pas moins respectables. A la distance d'un mille environ, étaient embossés la frégate *l'Union*, la corvette la *Libérale*, trois chaloupes canonnières et un bateau à vapeur. Toutes ces embarcations bien armées formaient une ligne de blocus, depuis la pointe d'Armaçao jusqu'à la forteresse de Lage.

Les choses ayant été ainsi disposées, le ministre de la guerre envoya l'ordre suivant non à l'intrus d'Avillez, mais au brigadier Carretti, le seul que le gouvernement reconnut pour commandant de la division.

---

### ORDRE DU MINISTRE DE LA GUERRE

*Pour l'embarquement de la division auxiliaire.*

La tranquillité et la sûreté publiques exigeant impérieusement le retour le plus prompt en Portugal de la division auxiliaire déta-

chée dans cette capitale et maintenant cantonnée de l'autre côté du fleuve, le prince-régent enjoint à la secrétairerie d'État des affaires de la guerre d'annoncer au brigadier Francisco-Joaquim Carreti, qu'il a décidé que la susdite division s'embarquerait avec son artillerie, ses munitions de guerre et ses bagages, les jours 4 et 5 de février prochain, à bord des navires qui sont prêts à partir pour Lisbonne et qui doivent mettre à la voile pour cette destination le jour suivant 6 du même mois. Le susdit brigadier et successivement les chefs et officiers des différens corps de la division sont directement responsables envers Sa Majesté de la non-exécution de cet ordre de Son Altesse Royale.

Fait au palais de Rio-Janeiro le 30 janvier 1822.

JOAQUIM DE OLIVEIRA ALVARES.

Trois jours après, l'autorité, sachant que les Portugais résidant à Rio-Janeiro fournissaient des vivres et des munitions aux rebelles cantonnés de l'autre côté du fleuve et qu'ils les tenaient au courant des opérations des Brésiliens, résolut de prévenir les suites funestes de ces intelligences en publiant les deux ordonnances qui suivent :

### ORDONNANCE DE POLICE

*Qui défend toute communication avec les cantonnemens de la division auxiliaire.*

Moi, intendant de police, etc., fais savoir à tous ceux qui la présente ordonnance verront ou qui en seront informés, qu'en

exécution des ordres que je viens de recevoir de Son Altesse Royale le Prince-Régent, par la secrétairerie d'État des affaires de l'intérieur, je préviens le public que, dès à présent, et jusqu'à nouvel ordre, toute communication est entièrement défendue, au moyen de barques, pirogues, etc., entre la ville, ou tout autre endroit, et les positions de Praia-Grande, Armaçao, Saint-Domingo et lieux circonvoisins, sous peine, pour toutes embarcations, d'être coulées à fond par les chaloupes canonnières et canots de ronde si, en contravention de cet ordre, elles voulaient passer à quelqu'un des lieux sus désignés, leurs propriétaires respectifs étant en outre responsables de pareille infraction. Et pour que la présente ordonnance vienne à la connaissance de tous et que personne n'en ignore, j'ai ordonné qu'elle fût affichée dans tous les lieux publics, tant de l'autre côté du fleuve que de celui-ci.

Rio-Janeiro, 2 février 1822.

JOAO-IGNACIO DA CUNHA.

---

### ORDONNANCE DE POLICE

*Qui ordonne aux habitans de l'autre côté du fleuve de se retirer à six lieues dans l'intérieur.*

Moi, intendant de police, etc., fais savoir à tous ceux qui la présente ordonnance verront ou qui en seront informés, qu'en exécution des ordres que je viens de recevoir de Son Altesse Royale le Prince-Régent par la secrétairerie d'État des affaires de l'intérieur, je préviens les habitans de l'autre côté du fleuve, que pour leur bien-être et l'utilité générale, dans ces circonstances critiques, ils aient à rentrer dans la ville ou à se retirer à six lieues dans l'intérieur des terres, mettant en sûreté leur avoir, leurs troupeaux et leurs vivres; ce que la nation attend des susdits

habitans, non-seulement par obéissance aux ordres du Prince, mais encore comme marque de patriotisme et de zèle pour la chose publique. Et pour que la présente ordonnance vienne à la connaissance de tous, j'ai ordonné qu'elle fût affichée dans tous les lieux publics, tant de l'autre côté du fleuve que de celui-ci.

Rio-Janeiro, 2 février 1822.

JOAO-IGNACIO DA CUNHA.

---

## LETTRE DIX-NEUVIÈME.

---

“ Pour juger de la grandeur d'âme et de la générosité du prince dans cette grave circonstance, il suffit de lire la dépêche suivante: elle renferme un précis historique de cette révolte.

### DÉPÊCHE

*Du Ministre de la guerre de Rio-Janeiro à celui de Lisbonne, devant être mise sous les yeux du Roi don Jean VI.*

Son Altesse Royale ayant pris dernièrement les mesures les plus énergiques pour faire rentrer la division auxiliaire dans le devoir, cette division n'en persista pas moins dans son opiniâtre

résistance, mettant tout en œuvre pour se soustraire aux ordres du Prince.

En réponse à la proclamation de Son Altesse Royale, cette division lui adressa une représentation dans laquelle elle exigeait l'accomplissement et la garantie de certaines conditions sans lesquelles elle refusait de s'embarquer. Le Prince, dédaignant, comme elle le méritait, cette prière impertinente, voulut bien cependant prolonger encore de trois jours le terme fixé pour sa sortie de ce port.

Cependant les représentations se multipliaient sans cesse; aux plus grandes condescendances de la part du Prince succédaient aussitôt de nouvelles demandes du général intrus d'Aviliez au nom des officiers de la division. Il ne cachait déjà plus l'intention qu'il avait de tromper Son Altesse Royale et son ministère jusqu'à ce que l'arrivée des troupes annoncées de Lisbonne vint lui fournir l'occasion de se venger en livrant la ville et la province au pillage et à la destruction.

Enfin Son Altesse Royale, voulant donner la dernière preuve de son inépuisable patience à cette division qui, par son étrange conduite, en était bien peu digne, permit que sa sortie de ce port fût prorogée jusqu'au 12, afin que les officiers pussent faire à leur aise tous leurs préparatifs, sous la condition expresse cependant que tous les soldats et sous-officiers seraient embarqués le 7. Allant même au-delà de ce qu'il avait déterminé, il accorda aux officiers trois mois de solde d'avance et des gratifications, outre des provisions de bord pour eux et leurs familles. Il voulut qu'on comptât aux soldats et aux sous-officiers tout ce qui leur était dû pour habillement arriéré et une avance de trois mois de solde; enfin, pour comble de bonté, il leur permit d'amener leurs recrues volontaires, à la seule exception des déserteurs de la garnison.

Mais quand on croyait avoir terminé cette scandaleuse transaction, les journées du 7, du 8 et une partie de celle du 9 s'écoulèrent sans que les officiers voulussent recevoir leur solde ni leurs rations; en un mot sans la moindre apparence de préparatifs de départ.

Son Altesse Royale voyait d'un côté l'inquiétude et la rage que manifestait le peuple de Rio-Janeiro qui ne pouvait plus souffrir qu'on adoptât des mesures de douceur et qu'on employât des

égards dans des circonstances aussi critiques. D'un autre côté elle sentait de plus en plus la difficulté de contenir les braves troupes brésiliennes qui voulaient vaincre enfin cette coupable opiniâtreté et châtier ces trop longs affronts. En conséquence, elle résolut dans sa sagesse de tenter un dernier effort pour éviter une effusion de sang qui repugnait à sa générosité.

Dans ce but elle se rendit à bord de la frégate l'*Union* et envoya de là ordre au brigadier Carreti de s'embarquer irrévocablement le jour d'après avec sa division. Aussitôt les commandans des différens corps se rendirent à bord de la frégate où le Prince leur déclara de nouveau, du ton le plus positif et le plus concluant, que si, dans la matinée du jour suivant, la division ne commençait pas à s'embarquer, il donnerait ordre de faire feu sur elle par terre et par mer.

Pour la première fois les ordres de Son Altesse produisirent quelque effet sur ces chefs. Ils se persuadèrent heureusement que, tous les moyens de douceur étant épuisés, le Prince ne pouvait manquer de mettre à exécution sa menace.

En effet, dans la matinée du jour suivant, la division auxiliaire commença à s'embarquer avec ses bagages; vinrent ensuite les officiers et les employés, et dans la journée tout fut à bord et prêt à partir. Mais Son Altesse Royale accorda encore aux officiers quelques jours pour leurs préparatifs, fixant irrévocablement leur sortie du port au 15 courant. Ce jour-là ils ont mis effectivement à la voile.

Il est assez remarquable que, durant tout le tems où cette capitale a été menacée de la guerre civile, et où ses habitans prévoyant un si grand fléau étaient dans un état continuel d'agitation et de fureur, il n'y ait pas eu le moindre tumulte, le moindre désordre dans sa vaste étendue ni dans ses faubourgs; tous les citoyens se prêtaient de la meilleure grâce et de leur propre mouvement à tout ce qu'exigeaient la tranquillité et la sûreté publique; ils avaient formé une garde civique qui faisait tout le service d'une garnison, dirigeait des patrouilles dans les rues et employait, en un mot, tous les moyens possibles pour maintenir le calme et le bon ordre parmi le peuple.

D'après ce qui précède il est facile de deviner quels ont été les transports de joie des habitans de Rio-Janeiro en voyant s'éloigner

de leur ville un corps d'armée qui, n'y étant plus nécessaire par la cessation des motifs qui avaient nécessité son arrivée en Amérique, a contribué si puissamment et si directement à l'inquiétude et à l'agitation que vient d'éprouver cette pacifique province.

Palais de Rio-Janeiro, le 17 février 1822.

JOAQUIM D'OLIVEIRA ALVARES.

---

## LETTRE VINGT-UNIÈME.

---

### DISCOURS

*Adressé à Son Altesse Royale par le Vice-Président du gouvernement de Minas-Geraës, José Teixeira da Fonceca Vasconcellos.*

PRINCE,

Aussitôt la publication des décrets des Cortès du 29 septembre de l'année dernière, concernant la nouvelle formation des gouvernemens provisoires et le départ de Votre Altesse Royale pour le Portugal, l'effroi du peuple et du gouvernement de la province de Minas-Geraës fut tel, qu'on eût dit que l'hydre du despotisme, levant la tête, se préparait à les réduire à une situation plus déplorable encore que celle dont ils venaient de sortir, grâce à notre heureuse régénération politique, garantie par l'installation des Cortès générales et extraordinaires à Lisbonne. Le gouvernement

prenant donc en considération l'affliction dans laquelle tout le peuple était plongé et les funestes conséquences que ne pouvait manquer d'avoir l'exécution de ces décrets, résolut de m'envoyer dans cette capitale pour y être l'interprète des sentimens qui l'animent et solliciter de Votre Altesse Royale un remède aux maux qui le menacent.

Il est impossible, Prince, de se persuader que notre régénération politique, manifestée à l'univers tant de fois et de tant de manières, ne doive avoir qu'une durée éphémère, et qu'elle soit destinée à se flétrir dans sa fleur. C'est ce qui va arriver malheureusement par suite des nouveaux principes établis, principes contraires en tout à l'ordre social et menaçant d'une subversion complète, non-seulement le Brésil, mais encore le Portugal et les Algarves. En jetant les yeux sur la nouvelle forme de gouvernemens provisoires adoptée généralement depuis Pernambuco jusque dans les autres provinces, qui ne sont pas, par bonheur, dans les mêmes circonstances, on remarque à la première vue un système désorganisateur, tendant à nous diviser, en établissant quatre pouvoirs indépendans les uns des autres, qui doivent nécessairement, par l'indépendance de leur création, se considérer comme rivaux et également responsables envers les Cortès; d'où il résultera entre ces quatre pouvoirs une guerre intestine occasionnée par un conflit de juridiction, sans que le peuple trouve un recours dans aucune de ces autorités pour la sûreté des personnes et des propriétés. Bien plus, les généraux commandans d'armes seront de nouveaux proconsuls, des colosses de despotisme qui envahiront sans espoir les droits du citoyen dont la voix invoquera vainement les Cortès à travers une distance de deux mille lieues. Peut-être avant qu'elle se soit fait entendre, aura-t-il été réduit en poussière par la force armée d'un petit tyran qu'on encourage par une gratification mensuelle. Supposons, Prince, que ce ne soit là qu'une forme de gouvernement provisoire; mais les maux qui en résulteront sont si rapides et si graves, qu'ils exigent de prompts remèdes. Il est plus prudent même de les prévenir que de les réparer. L'exécution des décrets établit, en outre, une rivalité dangereuse entre chaque gouvernement par l'extension des pouvoirs confiés aux proconsuls qui formeront arbitrairement une foule de petits états dans l'état, si, pour comble de malheur, ils

ne s'entendent pas pour abuser du serment de fidélité et pour violer l'article 19 des bases de la Constitution.

Dans l'autre décret on exige que Votre Altesse Royale revienne au plus tôt en Portugal et qu'elle aille voyager ensuite incognito dans les cours et royaumes d'Espagne, de France et d'Angleterre avec des personnes instruites, vertueuses et attachées au système constitutionnel, sous prétexte que la continuation de sa résidence dans cette capitale serait non-seulement inutile, mais encore indigne de sa haute naissance. Ce document offre une nouvelle preuve du système désorganisateur que j'ai signalé; il nous enlève l'espérance d'avoir en Votre Altesse Royale un centre d'union de nos provinces où viendront aboutir tous les rayons de la circonférence de notre édifice politique. Il offense au-delà de toute expression la grandeur de Votre Altesse Royale et la loyauté des habitans du Brésil en n'appréciant pas comme elle le mérite, la prééminence de l'auguste personne de Votre Altesse Royale, et en ayant l'air de considérer le Brésil comme recolonisé et par conséquent indigne de posséder l'héritier du trône.

A ces raisonnemens s'en joignent d'autres également dignes d'attention. Si la nation portugaise est libre, indépendante et qu'elle se forme des Portugais des deux hémisphères, comment pouvons-nous devenir le patrimoine du Portugal sans qu'on viole les articles 16 et 20 des bases de la Constitution? Comment et de quel droit a-t-on prononcé sur nos droits et sur nos destinées sans l'assistance de nos représentans? Le Brésil n'est-il pas émancipé? n'est-il pas un royaume qui jouit de ces attributions légales? Comment vient-on le réduire despotiquement au méprisable état de colonie en le privant de l'auguste présence de Votre Altesse Royale et en supprimant ses tribunaux pour accroître le malheur en raison de la distance? Ne vaudrait-il pas mieux que nous ne formassions qu'une seule famille unie par des liens indissolubles? Ne vaudrait-il pas mieux que nos droits fussent aussi égaux et indissolubles? Nous sommes bien certains de ces droits; nous connaissons nos ressources et notre position, et nous n'ignorons pas surtout l'état du Portugal. Les Cortès oublient-elles par hasard que les argumens qu'elles emploient dans leur manifeste du 15 décembre 1820 peuvent être rétorqués à l'avantage de notre cause? Qui ne voit aujourd'hui que les douces expressions de la

proclamation du 13 juillet 1821 étaient fourbes et insidieuses? Ignore-t-on, par hasard, que, dans le sein du souverain Congrès, les connaissances des Brésiliens ont été tellement rabaissées, qu'un Député a osé dire qu'il doutait qu'il y eût parmi les plus instruits un homme qui sût ce que c'était que la Constitution? Un autre a prétendu que le Brésil n'était un royaume uni au Portugal qu'en apparence; que ce n'était en réalité qu'une misérable colonie, dont il n'était jamais venu que du mal? Quel paradoxe! La seule province de Minas, depuis 1700 jusqu'en 1819, a produit pour la couronne, d'après le calcul des quatre maisons de fonte, 553 millions et demi d'or (environ 1 milliard 800 millions de francs) et nous ne faisons pas entrer en ligne de compte la valeur des diamans, des pierres précieuses et le revenu de plusieurs denrées.

N'ai-je pas démontré clairement quelle est la marche du souverain Congrès? Devons-nous exécuter les deux décrets dans lesquels se trouve écrit notre esclavage, recevant ainsi nous-mêmes, par un excès de bonne foi, les chaînes qu'on nous destine? Non, certainement, nous sommes tous prêts à défendre nos droits jusqu'à la dernière goutte de notre sang; nous sommes prêts à combattre pour notre liberté si honteusement trahie. Si le Portugal est la patrie des héros, le Brésil le deviendra. Et ne l'a-t-il pas déjà été? Consultez son histoire. Notre cause est juste et sainte, le ciel la protégera. Unis à nos loyaux Paulistes, nos frères par le sang, l'amitié, les mœurs et la bravoure, nous n'avons rien à craindre. Ne sommes-nous pas d'ailleurs certains de la coopération des autres provinces qui se distinguent également par leur valeur et leur patriotisme?

Que Votre Altesse Royale daigne donc accueillir avec bonté notre représentation et rester au milieu de nous comme un centre commun d'union, revêtu du pouvoir exécutif pour l'exercer constitutionnellement sur les provinces-unies, avec l'aide de deux conseillers pour chacune d'elles, lesquels seront nommés au moyen d'élections légales, et seront amovibles à la volonté du peuple, s'ils ne remplissent pas bien leurs devoirs, outre la responsabilité à laquelle ils sont astreints. Que les gouvernemens provisoires soient maintenus dans leur exercice régulier, jusqu'à ce que les Cortès, modérant la rapidité de leurs décisions, pourvoient légalement, comme il faut l'espérer, à ce qui est juste et raisonna-

ble : nous nous opposons, toutefois, à ce que Votre Altesse Royale parte ; nous la retenons ici, elle ne doit point cesser d'être le centre commun de l'union et du pouvoir exécutif dans ce royaume. Que des Cortès constituantes s'assemblent au milieu de nous et forment un code de lois spécial, approprié aux besoins du pays ! Que chaque province, enfin, ait ses tribunaux particuliers et indispensables !

De cette manière, Prince auguste, Votre Altesse Royale deviendra notre Dieu tutélaire. Elle détournera de nous les horreurs de l'anarchie et les maux désastreux qui nous menacent à l'exemple de l'Amérique espagnole. Elle acquerra enfin des droits à notre éternelle reconnaissance et aux bénédictions de la postérité ; elle sera, dès à présent, la gloire et l'ornement du vaste et riche royaume du Brésil.

## LETTRE VINGT-DEUXIÈME.

23

### DÉCRET.

Ayant eu égard aux vœux et désirs réitérés des loyaux habitants de cette capitale et des provinces de Saint-Paul et de Minas-Geraës qui m'ont supplié de conserver la régence de ce royaume, que mon père m'avait conférée jusqu'à ce que la Constitution de la monarchie vint lui donner une organisation décisive, sage, juste et basée sur ses droits inaliénables, sa dignité et son bonheur à venir, parce que sans cela ce riche et vaste royaume du Brésil resterait, sans un centre commun d'union et de force, exposé aux maux de l'anarchie et de la guerre civile ;

Et désirant de mon côté, pour le bien-être général du royaume.

uni et pour celui du peuple brésilien en particulier, préparer et tracer d'avance le système constitutionnel qu'il mérite et que j'ai juré de lui donner ; en formant d'ors et déjà un centre de moyens et de buts, à l'aide duquel se maintienne et se défende l'intégrité et la liberté de ce fertile et beau pays, et se développe sa félicité future;

J'ai jugé à propos d'ordonner la convocation d'un conseil de Procureurs généraux des provinces du Brésil, chargés de les représenter *par interim*. Celles qui ont quatre Députés aux Cortès en nommeront un à cette assemblée ; celles qui en ont de quatre à huit, deux ; et les autres au-dessus, trois ; lesquels Procureurs généraux pourront être rappelés de leurs fonctions par leurs provinces respectives, dans le cas où ils ne rempliraient pas exactement leurs obligations, si ainsi le requièrent les deux tiers des membres de leurs municipalités réunis en assemblée générale et extraordinaire, et l'on procédera sur-le-champ à la nomination de leurs remplaçans.

Ces procureurs seront nommés par les électeurs de paroisse, réunis dans les chefs-lieux de cantons. Leurs votes seront dépouillés par la municipalité de la capitale de la province ; et seront élus en définitive les citoyens qui auront obtenu le plus grand nombre de voix. En cas de partage, le sort décidera la difficulté. Il sera procédé à ces choix et dépouillemens en conformité des instructions dont mon auguste père ordonna l'exécution par son décret du 7 mars 1821, toutes les fois qu'elles seront applicables et ne se trouveront pas révoquées par le présent décret.

Les attributions de ce conseil seront 1° de me conseiller toutes les fois qu'il en recevra l'ordre de moi, dans les affaires les plus importantes et les plus difficiles ; 2° d'examiner les grands projets de réforme à exécuter dans l'administration générale et particulière de l'État, quand ces projets lui seront communiqués ; 3° de me proposer les plans et mesures qui lui paraîtront les plus propres à hâter le bien-être du royaume-uni et prospérité du Brésil ; 4° d'offrir dans chacun de ses membres un défenseur zélé des droits et des besoins de sa province respective.

Ce conseil se réunira dans un des appartemens de mon palais, toutes les fois que je lui en donnerai l'ordre, et, en outre, toutes les fois qu'il lui paraîtra nécessaire de s'assembler d'après l'urgence

des affaires publiques; ce dont il me sera donné avis par le ministre secrétaire d'État des affaires de l'intérieur.

Ce conseil sera présidé par moi. Les ministres et secrétaires d'État assisteront à ses séances; ils auront le droit d'y siéger et d'y voter.

Pour le bon ordre et l'expédition des affaires, le conseil élira, à la majorité des voix, un vice-président mensuel, pris entre ses membres, et pouvant être réélu si on le juge convenable. Il nommera de plus, en-dehors du conseil, un secrétaire sans vote qui fera le protocole des séances, écrira et rédigera les projets approuvés et les décisions que prendra le conseil. Dès que les Procureurs de trois provinces seront réunis, le conseil entrera dans l'exercice de ses fonctions.

Pour honorer, comme je le dois, d'aussi utiles citoyens, j'ai jugé à propos de leur accorder le titre d'Excellence, tant qu'ils exerceront leurs importantes fonctions, et j'ordonne en outre que, dans les cérémonies publiques, le conseil précède tous les autres corps de l'État, et que ses membres jouissent de toutes les prérogatives des conseillers d'État du royaume de Portugal.

Au palais, le 16 février 1822.

De par le Prince Régent.

JOSÉ BONIFACIO D'ANDRADA É SILVA.

---

## LETTRE VINGT-TROISIÈME.

---

<sup>24</sup> Le général Lecor, baron da Laguna, commandant d'armes de la province de Montevideo, bien connu dans la guerre du Brésil contre Artigas.

<sup>25</sup> Dans leurs vues de *recolonisation*, les Cortès de Lisbonne pensèrent qu'il suffisait de jeter dans les principales villes du Brésil, des garnisons portugaises. Malgré la courageuse opposition de quelques députés brésiliens qui se trouvaient déjà rendus au Congrès, des troupes furent envoyées sur les divers points dont il importait de s'assurer. Pernambuco, non-seulement ne reçut pas les soldats qui lui arrivaient, mais encore fit embarquer ceux qui se trouvaient dans ses murs, et épargna ainsi le sang des deux partis. Rio-Janeiro, comme nous l'avons vu, tint la même conduite. Nous verrons bientôt quelle fut celle de Bahia. Ces continuelles allées et venues, d'un hémisphère à l'autre, firent dire assez naïvement à un député portugais dans une séance des Cortès : *Nos soldats exécutent une contredanse perpétuelle sur l'océan.*

Le prince annonce au Roi son père l'arrivée de nouvelles troupes, et les motifs pour lesquels il ne les reçoit pas. Il se loue de la conduite des chefs, conduite si différente de celles des officiers qu'il vient de faire partir pour Lisbonne. Enfin, il remet à son père la déclaration suivante, par laquelle les nouveaux venus s'obligent à n'exécuter que les ordres du Prince-Régent.

## DÉCLARATION

*Du Commandant de l'escadre portugaise et du Commandant du régiment provisoire envoyé de Lisbonne à Rio-Janeiro.*

Nous soussignés, promettons d'obéir en tout aux ordres qui nous seront signifiés par Son Altesse Royale, attendu que tel est notre

dévoir; nous promettons, en outre, de ne nous embarrasser de rien, et de ne prendre aucun parti dans les dispositions du gouvernement, à moins que nous n'en recevions l'ordre du même prince auguste.

Palais de Rio-Janeiro, le 9 mars 1822.

FRANCISCO-MAXIMILIANO DE SOUSA, *chef de division, commandant l'escadre.* — ANTONIO JOAQUIM ROSADO, *colonel du régiment provisoire.*

---

## LETTRE VINGT-QUATRIÈME.

---

<sup>26</sup> Parmi les auteurs de sa glorieuse indépendance, le Brésil cite avec orgueil trois frères dont les noms sont devenus populaires dans sa vaste étendue.

Nous avons déjà parlé du premier, JOSÉ-BONIFACIO D'ANDRADA. Nous allons ajouter quelques mots à ce que nous avons dit; nous tracerons en même tems une esquisse rapide de la vie de ses deux frères ANTONIO-CARLOS RIBEIRO D'ANDRADA MACHADO, dont il est question dans cette lettre, et MARTIN-FRANCISCO RIBEIRO D'ANDRADA.

Nés dans la ville de Santos, province de Saint-Paul au Brésil, d'une ancienne famille entourée d'un respect universel, les trois frères d'Andrada furent envoyés de

bonne heure à l'Université de Coimbre en Portugal, pour y achever leur éducation.

José-Bonifacio, livré à l'étude de la jurisprudence et des sciences naturelles, prit dans ces deux facultés le grade de docteur. Antonio-Carlos obtint celui de docteur en jurisprudence et en philosophie ; Martin-Francisco, celui de docteur en mathématiques.

Nommé membre correspondant de l'Académie des Sciences de Lisbonne, José-Bonifacio fut choisi par ce corps pour aller voyager en Europe aux frais du gouvernement et s'instruire dans la métallurgie, la minéralogie, la chimie et les autres branches des sciences naturelles. Après avoir parcouru la France, les Pays-Bas, la Hollande, l'Allemagne, la Bohême, le Tyrol, l'Italie, la Hongrie, les frontières de la Turquie, la Prusse, le Danemarck, la Suède et la Norwège, après s'être lié avec les savans les plus recommandables de tous ces pays, avec les Fourcroy, les Darcet, les Sage, les Duhamel, les Desfontaine, les Jussieu, les Brogniart, les Werne, il revint en Portugal où il occupa divers emplois importans, créa une chaire de métallurgie à Coimbre, et une de chimie à Lisbonne ; et, lors de l'invasion de la Péninsule par les Français, il se distingua à la tête des guerriers-citoyens qui repoussèrent les armées étrangères. Une vie si long-tems agitée avait besoin de repos. Il obtint, en 1819, l'autorisation de retourner dans sa patrie. La cour de don Jean VI le vit à son passage à Rio-Janeiro, et fit tous ses efforts pour le retenir ; mais José-Bonifacio brûlait de respirer l'air pur de ses montagnes : il s'arracha à tous les prestiges des honneurs, et alla chercher la félicité au milieu des campagnes qui l'avaient vu naître.

Antonio-Carlos était sur ces entrefaites envoyé dans sa patrie en qualité de magistrat. Il en remplissait les fonctions dans la ville d'Olinda, province de Pernambuco, quand il fut impliqué dans la révolution de 1817, à laquelle cependant il n'avait pris aucune part. Mais il avait prêté le secours de son talent à ceux qui, prématurément et sans y réfléchir, s'étaient lancés dans une affaire dont le but, placé à une époque beaucoup plus éloignée, devait être tout différent. Nous avons déjà donné quelques détails sur ce complot (*Voyez* notre note première.) M. d'Andrada, accusé d'y avoir trempé, fut jeté dans les cachots de Bahia où il eut à souffrir toutes sortes de privations et d'outrages. Telle était cependant jusque dans les fers l'influence de sa supériorité, que ses juges, altérés de vengeance, n'osèrent appeler le dernier châtiment sur sa tête innocente. Mais ils le laissèrent quatre ans dans son affreuse prison, confondu avec le rebut de la société. Ces cruelles épreuves allaient enfin avoir un terme. Le 24 août 1820 avait lui. Les Portugais saluaient l'aurore de leur liberté, et les despotes voyaient briller le jour de la justice. M. d'Andrada et ses compagnons d'infortune furent jugés, reconnus innocens et rendus à leurs familles. Rien n'échappe à l'œil vigilant du peuple. Il sait mieux que les Rois apprécier les hommes et les choses. A peine M. d'Andrada avait-il secoué les chaînes de la captivité, que le libre suffrage de ses concitoyens lui faisait oublier tous ses maux en l'appelant aux Cortès de Lisbonne. Ses vastes talens, ses hautes vertus sociales, tout annonçait que le Brésil trouverait en lui son plus ardent défenseur. Avant de quitter Rio-Janeiro, il est reçu par le prince et ne balance pas à lui dire, dans toute la fran-

chise de son caractère, que le Brésil a été trop longtemps colonie, et qu'il a besoin enfin d'une réciprocité de droits, c'est-à-dire, d'une égale représentation nationale. Dans la lettre du 9 novembre, don Pèdre avait déjà fait part de ce désir à son père, et déjà cette lettre avait été présentée aux Cortès.

M. d'Andrada paraît dans l'enceinte des Cortès portugaises. Il y défend les droits et l'honneur du Brésil avec une telle éloquence, avec une telle énergie, que plusieurs fois il réussit à imposer silence au Congrès, qui le reconnaît pour son premier orateur. Il a le courage de proclamer l'indépendance de sa patrie au milieu de cette enceinte, et le public des galeries s'étant révolté à cette sortie inattendue, l'imperturbable député dédaignant les poignards levés sur sa tête, se tourne tranquillement du côté de ceux qui l'interrompent en leur disant : « Sachez que, lorsque le peuple choisit ses représentans, il exerce un acte de souveraineté, mais que cet acte ne va pas plus loin, et qu'il lui suffit ensuite d'écouter tranquillement leurs débats et d'obéir sans murmurer à leurs décisions. Je vous impose silence. » Le peuple frémit et se tut. Quand vint le moment de jurer la constitution portugaise, M. d'Andrada déclara solennellement qu'en sa qualité de député du Brésil, il ne pouvait signer un pacte contraire aux intérêts de ce royaume, et il demanda ses passe-ports.

Martin-Francisco se montrait digne de ses frères : après avoir occupé en Portugal divers emplois qui avaient pour objet les sciences, et particulièrement la minéralogie, il remplit au Brésil quelques missions de la même espèce, et présenta sur ce sujet au gouvernement plusieurs mémoires que les savans consultent avec fruit.

Telle était la situation respective des trois frères, lorsque le Brésil, las enfin de tant de siècles d'esclavage, songea à élever une digue contre le despotisme militaire qui menaçait de l'anéantir. José-Bonifacio et Martin-Francisco parurent à la tête du peuple de Saint-Paul qui commençait à s'agiter, empêchèrent le sang de couler, marchèrent sur Rio-Janeiro, suspendirent le départ de don Pèdre, que le Portugal rappelait dans son sein, et, entrés dans le ministère du jeune prince, ouvrirent au Brésil une nouvelle ère de gloire et de splendeur. Des troupes et une escadre s'organisent; les Portugais sont battus sur terre et sur mer; ils sont rejetés du Brésil qui se déclare indépendant et proclame don Pèdre empereur constitutionnel. Une assemblée constituante est convoquée, et les trois frères sont appelés à siéger dans son sein.

Antonio-Carlos apprend cette nouvelle à Lisbonne, et sur-le-champ il affronte les plus grands périls pour revenir dans sa patrie. Le gouvernement portugais lui refusant les passe-ports qu'il demande, il trompe la vigilance des espions qui l'environnent, dit adieu aux rives du Tage, arrive à Londres où il publie un manifeste dans lequel il motive sa conduite parlementaire, et court à Rio-Janeiro prendre part à la célébration du pacte constitutionnel. Son apparition au milieu de ses compatriotes, fut une véritable fête populaire; l'Empereur courut à sa rencontre jusqu'à bord du paquebot anglais. Entré dans l'assemblée constituante, il rédigea le serment qui garantissait à don Pèdre et à sa dynastie, la couronne constitutionnelle du Brésil. Cette assemblée ayant été dissoute le 23 novembre 1823, les trois frères d'Andrada disparurent de la scène politique, mais non

ns laisser d'honorables souvenirs dans l'esprit de leurs compatriotes , et surtout dans celui du prince constitutionnel qui règne sur le Brésil. Ils habitent maintenant les environs de Bordeaux.

---

## LETTRE VINGT-HUITIÈME.

27

### REPRÉSENTATION

*Faite au Prince-Régent par le Peuple de Rio-Janeiro  
pour obtenir la convocation d'une assemblée générale  
du Brésil.*

PRINCE,

La nature , la raison et l'humanité, ce faisceau indissoluble et sacré que toute la force humaine ne peut rompre, ont gravé dans le cœur de l'homme une propension irrésistible à chercher ou à améliorer son bien-être par tous les moyens, avec toute la vigueur et l'énergie possibles, à toutes les époques et dans tous les lieux. Ce principe, aussi saint que son origine, et cent fois plus fort quand il s'applique aux nations, était plus que suffisant pour empêcher le Brésil, cette portion précieuse du globe habité, de consentir à l'attente inactive de son sort à venir, tel qu'il serait décrété loin de son hémisphère, au milieu d'une puissance qu'il devait regarder comme ennemie de sa gloire, jalouse de sa grandeur, et qui laissait assez voir, par son manifeste aux nations, l'intention où elle était

de fonder sa résurrection politique sur la ruine du naissant empire Lusitano-Brésilien, puisqu'elle attribuait les motifs de sa décadence à l'élévation glorieuse de cet enfant de l'Amérique.

Si, à cette considération si simple et si juste, il eût voulu ajouter la douloureuse expérience de trois cent quatre-vingts années pendant lesquelles il n'avait existé que pour le Portugal, que de motifs n'aurait-il pas rencontrés dans la chaîne ténébreuse de ses maux pour exciter l'attention et la vigilance de ses fils, les porter à user de la souveraineté qui leur appartient, et des droits dont jouit le Portugal, pour s'occuper enfin par lui-même de son existence, de sa représentation politique, de sa prospérité et de sa constitution? Oui, le Brésil pouvait dire au Portugal : « Depuis que le soleil me fit sortir du sein des ondes pour me présenter à l'heureux Cabral, fertilité, richesse, prospérité, je t'ai tout sacrifié, je t'ai tout donné; et toi, que m'as-tu apporté en échange? L'esclavage, rien que l'esclavage. Je creusais le sein de mes montagnes, je pénétrais au centre de la terre pour t'envoyer l'or avec lequel tu payais les nations étrangères qui veillaient à ta conversation et les monumens qui décorent ta majestueuse capitale; et toi, quand l'avidité eut dévoré les trésors que mon sol te dispensait de toutes parts, tu voulus m'imposer le plus odieux des tributs, la capitation. Je détournais le cours de mes fleuves rapides pour arracher de leur lit les diamans qui brillent à la couronne de ton monarque, je dépouillais mes forêts pour enrichir ta marine et soutenir ta grandeur qui s'échappait de tes débiles mains... Et toi, que me donnais-tu? L'oppression et le mépris! Tu faisais brûler les ateliers dans lesquels ma naissante industrie préparait le coton nécessaire aux vêtemens de mes fils. Tu m'interdisais le flambeau de la science pour m'empêcher de connaître mes droits et de me placer parmi les peuples éclairés; tu décourageais mon industrie pour me retenir dans la triste dépendance de la tienne; tu eus désiré même diminuer les sources de ma grandeur naturelle, et me réduire à ne connaître de l'univers que l'étroit espace que tu occupes. Je recueillais dans mon sein tes enfans dont j'embellissais l'existence, et tu m'envoyais pour récompense des tyrans indomptables qui me déchiraient. Le tems est venu de reconquérir ma liberté; assez long-tems je me suis offert en sacrifice à tes vues intéressées; je t'ai assez connu, je t'ai trop servi. »

Toutefois, au moment même où le généreux Brésil voyait s'arrêter la roue d'une prospérité bien commencée et bien méritée ; au moment où s'ébranlait l'édifice que l'Europe avait élevé en projet, et que le colosse de la France avait renversé dans sa course ; au moment où l'on travaillait à miner la plus grande, l'unique idée véritablement sublime qu'un Européen eût conçue des colonies de sa patrie ; au moment enfin où toutes les anciennes formes de gouvernement étant dispersées, le Brésil avait le droit incontestable et le besoin invincible de choisir, de fonder, de déclarer celui qui lui convenait le mieux ; cet enfant de l'Amérique sommeillait bercé par l'espérance, mettant toute sa confiance dans la franchise de sa conduite et dans le libéralisme si hautement proclamé de ses frères, qu'il voulait encore juger alors qu'il les croyait instruits par la fatale leçon de l'expérience, par les lumières du siècle, par le mouvement de la civilisation et par l'indépendance de l'Amérique Espagnole, acte décisif de l'émancipation de toutes les colonies, et signal formidable qui annonçait que l'heure de leur virilité avait sonné.

Mais, par la plus noire des perfidies, le Portugal, ou plutôt son Congrès qui, d'abord craintif, s'avancait en tâtonnant dans les ténèbres que l'adhésion franche et généreuse du Brésil et le retour du Roi dans sa capitale vinrent plus tard dissiper, prit tout à coup l'attitude d'un maître ; et, devenant, de représentant du peuple portugais, souverain de toute la nation, il manqua à ces mêmes principes universels qu'il avait proclamés, et sur lesquels il appuyait sa conduite ; il viola les bases saintes qu'il avait jetées, trahit les droits des gens et de la nature, résolut, au nom de ces mêmes droits, de vouer un grand royaume au néant, de couvrir cette importante partie de la monarchie portugaise des chaînes qu'il avait suspendues au temple de la liberté ; et, de deux choses l'une, ou de nous engloutir dans un abîme de maux pires que ceux dont il cherchait à sortir, ou, ce qui était pire encore, de nous donner comme par faveur une liberté relative à notre premier état de colonie, faisant ainsi une attaque solennelle à la raison, une insulte manifeste aux nations civilées, et donnant au Brésil le motif le moins douteux d'indignation et de représailles.

Si le Congrès, examinant la force irrésistible des choses, avait réfléchi à la nécessité impérieuse de la chute de certains empires

et à l'élévation inévitable de certains autres, qui devront à leur tour être engloutis dans le gouffre des siècles pour faire place à de nouveaux États; si, dans la marche de ses travaux, il n'eût pas perdu de vue que le véritable intérêt du Portugal, la seule ancre qui puisse le sauver encore, comme en 1807, du naufrage dont il est menacé sur l'abîme du tems, est la félicité progressive et la grandeur du Brésil; si, abjurant une jalousie, ridicule aux yeux de la philosophie, et un amour des préséances, incompatible avec la marche auguste de la liberté qui considère seulement les objets dans leurs relations avec la félicité des hommes, il eût étendu les limites de cette liberté et multiplié nos relations commerciales, non-seulement il ne provoquerait pas notre ressentiment, notre indignation, notre éternelle méfiance, mais il ne présenterait pas au monde le ridicule spectacle d'un royaume essayant sans capitaux, sans industrie, sans marine, sans ces trois seuls leviers à l'aide desquels l'on soutient et l'on remue les colonies, d'élever sur la recolonisation du Brésil l'édifice démantelé de sa grandeur antique. Au contraire, il présenterait des faits uniques dans l'histoire des hommes; il donnerait à l'univers une véritable leçon de politique et de philosophie, et le Brésil reconnaissant baiserait la main des demi-dieux modernes.

Nous avons vu avec horreur notre rang, notre représentation, ravalés et presque frappés d'anéantissement. Nous avons rougi plus d'une fois des sarcasmes qu'on nous lançait avec le plus grand scandale; nous avons vu les larmes de nos provinces dédaignées, et prodigués les éloges aux monstres qui les déchiraient; nous avons vu des cohortes prétoriennes, sortant du sein du Congrès même, saisir le bouclier de la fraternité, et puis plonger dans nos cœurs ces armes que la patrie ne pouvait leur avoir confiées que pour sa défense; nous avons vu le sang brésilien abreuver à différentes reprises notre sol sans trouver de vengeurs! C'est peu: on n'a pas seulement pris une mesure juste et adaptée aux graves circonstances de ce pays qui, ayant dû, sans préparation préalable, ouvrir son sein en 1807 à l'inondation, l'a vue rétrograder, en nous laissant des maux plus cuisans encore que ceux qu'elle nous avait apportés. Nous entendions à chaque instant retentir dans le Congrès de Lisbonne le langage du despotisme et du patronage. *Nous octroyons au Brésil. — Que veut de plus le Brésil?* Nous avons frémi quand

le décret du 18 avril de l'année dernière est venu jeter au milieu de nous une pomme de discorde, en promettant de regarder désormais comme ayant bien mérité de la patrie ceux qui avaient le plus irrité contre elle les serpens qui sifflent sur la tête des furies. Une sueur froide coula de tous nos membres à la lecture de l'infamante sortie d'un des Députés les plus remarquables du Portugal : *Que nous importe que les Brésiliens s'égorgent les uns les autres ?* — C'est peu encore : le Portugal, se prévalant de notre serment, abusant de notre bonne foi, profita de l'absence de nos défenseurs ; et, sans attendre ni le vote ni l'assentiment de nos représentans, qui seuls pourtant pouvaient exprimer notre volonté, sans compléter la souveraineté de la nation, sans valider ce qui avait été décrété, il partagea *la tunique sans couture* du Brésil en une infinité de lambeaux, créa une multitude de petits centres qui, sans rapports ni liaisons, affaiblis sur tous leurs points, contradictoires dans tous leurs mouvemens, ne pouvaient, dans la somme de leurs produits, donner que l'anarchie et la guerre civile. C'est peu encore, il nomma de nouveaux Verrès pour mieux déchirer notre cœur ; il fulmina contre nous, à la face des nations, une hulle de déshonneur, foulant aux pieds les considérations les plus sacrées, chassant les Brésiliens de tous les emplois de confiance et de considération ; et, par une animosité plus fanatique que réflexion, il attaqua notre rang, il viola notre intégrité, il prétendit s'approprier le fruit de nos sueurs, nous fermer toute communication avec l'univers, nous faire rétrograder enfin à grands pas vers notre ancien état de colonie, regrettant de ne pouvoir imprimer le même mouvement rétrograde à l'univers et aux lumières du siècle, quand, avec si peu de forces, il réussissait à dominer de si vastes et de si riches contrées.

Qu'allions-nous devenir dans le système que suivait le Congrès ? Frères ou vassaux ? hommes ou automates ? esclaves ou citoyens, et enfans de la même nation ? Qu'allait devenir le Congrès lui-même ? le souverain despote pour qui était faite la nation, ou bien, le représentant de la souveraineté de cette même nation, représentant élu et convoqué pour défendre ses droits et affermir sur une base solide la félicité de toutes les parties intégrantes de la monarchie ?

Le Congrès a manqué à ce qu'il devait au Brésil, et peut-être

même à ce qu'il devait à la nation. Il a manqué aux principes de la morale, de l'égalité, de la nature, de la politique et de la raison. La politique, la nature, l'égalité, la morale enjoignaient au Brésil de reprendre sa dignité, de soutenir ses privilèges, de donner au monde un grand témoignage du droit inaltérable qu'il possède de figurer parmi les nations libres.

Les provinces du midi de ce vaste empire se liguerent entre elles. Rio-Janeiro qui, selon l'expression de son historien anglais, verra plus tôt une révolution générale dans l'univers qu'il ne cessera d'être l'entrepôt d'un commerce universel; Minas-Geraës et les intéressantes provinces du centre, dont le sol, favorisé de l'astre du jour, alimente et conserve les signes représentatifs de la richesse et de la force des États; Saint-Paul, patrie de la valeur, qui n'attend que la sève de la liberté pour mûrir les germes puissans d'une grandeur infinie; Rio-Grande et Monte-Video, ces deux clés du sud et nos inépuisables greniers, se donnèrent la main, excitèrent par leur exemple les autres provinces leurs sœurs, et entourèrent d'un mur d'airain le Prince royal, à qui, sous le spécieux prétexte de voyager en pays étrangers, les Hiérophantes ordonnaient d'abandonner le Brésil, faisant d'abord partir pour Lisbonne les vaisseaux et les munitions de guerre qui existaient encore dans nos ports et dans nos arsenaux, et laissant le squelette du Brésil réduit au sort déplorable de l'Asie-Mineure.

De quelque manière que les ennemis de l'association brésilienne considèrent le mémorable événement du 9 janvier, aux yeux de l'Europe judicieuse et politique, le Prince royal passera pour un héros et pour le sauveur de la royauté au Brésil; le peuple des provinces coalisées sera regardé comme un modèle de fidélité à la dynastie de Bragance, comme un modèle de zèle pour le système constitutionnel, véritablement libéral tel qu'il doit l'être, et non machiavélique et astucieux tel qu'on le lui offrait; et enfin, comme un modèle de prescience politique pour ses véritables intérêts, parce que dès-lors il a embrassé le système qui doit un jour régner dans toute l'Amérique, maintenant éblouie sur plusieurs points par les prestiges de la démocratie.

L'écho de notre révolution retentit sur les sept montagnes de Lisbonne, qui le renvoyèrent dans les salons du Congrès. Le péril était imminent; il fallait un prompt remède.... La franchise con-

seillait l'aveu des erreurs; le machiavélisme ne songea qu'à la dissimulation et à l'injure : le persiflage se joignit à l'opprobre et la dérision au malheur.

Forcé de convenir que peut-être un autre mode de gouvernement conviendrait au Brésil, le Congrès laisse tomber les paroles d'empire et de faveur, accompagnées d'indignes sarcasmes et du reproche gratuit de vénalité prodigué à ceux qui ont déchiré le voile de l'imposture. On va même jusqu'à dire que la confiance et la bonne foi du Brésil ont donné naissance à la perfidie : on suspend le retour du Prince; mais on conserve l'isolement des provinces, et on laisse au fils du monarque l'insignifiant caractère de gouverneur de Rio-Janeiro. A l'aide d'un mensonge, on reconnaît la nécessité d'un centre politique, mais en deux fractions, qu'on ne balance pas à octroyer; et, dans la liberté accordée à chaque province de s'entendre avec le Portugal si elle le préfère, on augmente l'esprit de discorde qui nous déchire, et l'on ne laisse aucun doute sur le projet de nous diviser, de nous affaiblir et de pousser une portion du Brésil à guerroyer le reste. On soumet les préteurs lusitaniens au gouvernement provincial; mais ils sont membres nés de ce gouvernement par la force des légions qu'ils commandent et qu'on laisse au Brésil. On est prêt à octroyer au Brésil tout ce qui lui convient, mais seulement pour son gouvernement intérieur, et toujours à l'exception du point essentiel de l'union; c'est-à-dire en réduisant son commerce à ces liaisons exclusives avec le Portugal, qui furent si nuisibles aux deux hémisphères portugais, et qui, d'aucun côté, ne remplirent le but pour lequel elles avaient été établies. On interdit au Brésil toute discussion sur ses grands intérêts politiques; on circonscrit son patriotisme, qu'on prive d'une législation qui lui est propre, et, pour mettre le comble à la perversité d'une telle conduite, on défend officiellement à l'Europe l'envoi des munitions de guerre au Brésil, mesure qui confirme de la manière la plus solennelle toutes nos méfiances, et ne peut être considérée autrement que comme le prélude d'une déclaration de guerre, motivée par notre résistance au système de recolonisation. Enfin, marchant toujours d'horreur en horreur, on veut céder Monte-Video à Buénos-Ayres, en violant scandaleusement les droits de cette province et le principe que les Cortès elles-mêmes ont tant de fois proclamé, que *les peuples ne sont la pro-*

*priété de personne*, et cela, seulement afin de punir cette province de son adhésion à la cause du Brésil. Enfin, *si vera est fama*, dans ce moment le Congrès négocie l'assistance du gouvernement français pour nous reconquérir, en abandonnant à cet allié la Guyane portugaise.

Mues par de si puissantes considérations, les provinces coalisées du Brésil ont reconnu combien il serait impossible d'attendre encore, qu'à plus de deux mille lieues de distance, on examinât avec une franche égalité et leurs droits et la justice de leur cause. Elles ont appris à leurs dépens à mettre des bornes à leur confiance. Elles savent combien il est indigne du caractère majestueux des peuples éclairés de faire sans cesse des suppliques, d'attendre sans cesse des décisions qui, lorsqu'elles arrivent après de longs retards, apportent déjà avec elles de nouveaux motifs pour ne plus être exécutables.

Peut-être le Congrès, par une nouvelle inconséquence et dans le délire de sa fureur, donnera-t-il le nom de révolte à la démarche héroïque que vont faire les provinces du Brésil, et à cette glorieuse vengeance de leur souveraineté dédaignée; mais s'il s'oublie à ce point, il devra d'abord accuser de révolte cette raison qui prescrit aux hommes de ne pas se laisser écraser et détruire par les autres hommes; il devra déclarer rebelle cette nature qui apprend aux enfans à s'éloigner de leurs parens quand arrive l'époque de la virilité; il devra déclarer rebelle la justice qui n'autorise ni usurpations, ni perfidies; il devra déclarer rebelle le Portugal qui a ouvert la marche de la liberté à la grande famille portugaise; il devra enfin se déclarer rebelle lui-même parce que, si la force irrésistible des choses promettait la désunion future des deux royaumes, sa conduite a accéléré cette époque, sans doute funeste à la partie de la nation que le Congrès voulait agrandir.

Quand une nation change sa manière d'être et de penser, elle ne peut ni ne doit être gouvernée comme avant ce changement. Le Brésil, élevé au rang de royaume, reconnu par toutes les puissances et avec toutes les formalités qui constituent le droit public de l'Europe, a le droit incontestable de se remettre en possession de la portion de souveraineté qui lui appartient, parce que l'établissement de l'ordre constitutionnel est une affaire particulière de chaque peuple. Si tout citoyen a le droit d'exiger que la so-

ront de délibérer en séances publiques sur les justes conditions auxquelles le Brésil devra rester uni au Portugal, et d'examiner si la constitution qu'élaborent les Cortès générales de Lisbonne devra être adoptée tout entière par le Brésil, ou seulement sur les bases décrétées là-bas et jurées ici, lesquelles portent qu'on déterminera les modifications, les corrections et les changemens à l'aide desquelles cette même constitution devra être acceptée et jurée au Brésil.

Et parce que le Brésil ne peut être tranquille ni florissant sans un corps législatif national, ladite assemblée générale, dès qu'elle sera installée, entrera dans l'exercice du pouvoir législatif, qui est de l'essence de la souveraineté du Brésil.

L'assemblée générale ouvrira ses séances dès que seront réunis les deux tiers des députés des provinces coalisées.

Relativement aux provinces du Brésil qui ne sont pas encore coalisées, mais dont on attend la complète adhésion, l'art. 21 des bases de la constitution continuera à leur être applicable.

Ladite assemblée s'occupera de correspondre par écrit avec les Cortès de Lisbonne, afin de maintenir entre le Brésil et le Portugal l'union que le Brésil désire conserver.

L'assemblée, aussitôt son entière réunion, désignera le lieu où devra être le siège de la souveraineté brésilienne.

L'indépendance, Prince, d'après l'opinion des plus célèbres publicistes, est innée dans les colonies comme la séparation des familles dans l'humanité. L'indépendance, sagement modifiée, est honorable pour le Brésil et utile au Portugal. C'est un lien éternel pour la monarchie entière. La nature n'a pas fait les satellites plus grands que leurs planètes. L'Amérique doit appartenir à l'Amérique comme l'Europe appartient à l'Europe, car ce n'est pas en vain que le grand architecte de l'univers a mis entre ces deux hémisphères l'espace immense qui les sépare. Le moment est venu d'établir un système durable et de lier toutes les parties de notre grand tout. Laisser échapper ce moment précieux, c'est outrager la divinité qui l'avait marqué dans ses décrets, et dont la volonté l'a fait apparaître dans la chaîne du présent. Le Brésil, au milieu de nations indépendantes qui lui donnent l'exemple du bonheur, exemple irrésistible pour quiconque a pour soi le bras de la nature, le Brésil ne peut rester comme colonie sujet à une nation éloignée

et de peu d'étendue, sans forces pour le défendre et encre meins pour le conquérir. Les nations de l'univers ont les yeux fixés sur nous et sur toi; il faut nous offrir à leurs regards, ou comme des rebelles, ou comme des hommes libres et dignes de l'être. Tu connais déjà les biens et les maux qui t'attendent. Il s'agit de ta prospérité... Veux-tu? ou ne veux-tu pas? Décide-toi, Prince!

Rio-Janeiro, le 20 mai 1822.

---

## DISCOURS

*Du Président de la Municipalité en mettant sous les yeux du Prince-Régent la représentation que lui adresse le peuple dans le but d'obtenir une assemblée générale du Brésil.*

PRINCE,

Si la suprême loi du salut de la patrie a exigé que Votre Altesse Royale restât au milieu de nous pour la conserver unie, cette même loi ordonne aujourd'hui la convocation dans cette capitale d'une assemblée générale des provinces du Brésil; car, bien que voyant en Votre Altesse Royale le centre de leur union, elles concourent à former autour d'elle un seul tout indivisible, elles éprouvent néanmoins un manque de direction, de confiance et de garantie qu'un corps représentatif brésilien peut seul leur donner.

C'est pénétrés de l'intime conviction de ces vérités profondes, et prêts à tout sacrifier pour la patrie que nous nous empressons de mettre sous les yeux de Votre Altesse Royale la juste représentation du peuple de cette capitale qui, ressaisissant ses droits imprescriptibles, en son nom et en celui des provinces coalisées, veut et demande que Votre Altesse Royale daigne ordonner la réunion, dans cette ville, d'une assemblée générale des provinces du Brésil, représentées par un nombre suffisant de députés; nom-

més par de nouveaux électeurs de paroisses, choisis par le peuple et revêtus, à cet effet, de pouvoirs spéciaux; députés dont les attributions seront de délibérer, en séance publique, sur les justes conditions auxquelles le Brésil devra rester uni au Portugal; d'examiner si la Constitution qu'élaborent les Cortès générales de Lisbonne devra être adoptée tout entière par le Brésil ou seulement sur les bases décrétées là-bas et jurées ici; de déterminer les modifications, corrections et changemens à l'aide desquels cette Constitution devra être acceptée et jurée au Brésil.

Et parce que le Brésil ne peut être tranquille ni florissant sans un corps législatif national, ladite assemblée générale, dès qu'elle sera installée, entrera dans l'exercice du pouvoir législatif qui est de l'essence de la souveraineté du Brésil.

L'assemblée générale ouvrira ses séances dès que seront réunis, dans cette capitale, les deux tiers des députés des provinces coalisées.

Relativement aux provinces du Brésil qui ne sont pas encore coalisées, mais dont on attend la complète adhésion, l'art. 21 des bases de la Constitution continuera à leur être applicable.

Ladite assemblée générale s'occupera de correspondre, par écrit, avec les Cortès de Lisbonne, afin de maintenir entre le Brésil et le Portugal l'union que le Brésil désire conserver.

L'assemblée générale, aussitôt son entière réunion, désignera le lieu où devra être le siège de la souveraineté brésilienne.

Voilà; Prince, quels sont les vœux du peuple de cette capitale, et ces vœux sont ceux de tout le Brésil.

Et qui ne sent l'importance de cette mesure? Que l'on considère le Brésil d'après ses relations politiques avec le Portugal ou d'après celles de ses provinces entre elles, la nécessité de convoquer une assemblée générale dans cette capitale se présente de toutes parts avec urgence.

Jetons les yeux sur le Portugal; qu'y voyons-nous? un affreux tableau de politique erronnée... Des discours téméraires, audacieux, outrageants pour la dignité du Brésil... des décrets injustes... et l'esprit hostile des ordres du gouvernement de Lisbonne, source fatale de plaintes et de méfiances de la part des Brésiliens offensés! Ah! s'il était possible de tirer sur tout le passé le voile d'un oubli éternel! mais on ne peut se dispenser, Prince, d'offrir

à nu la vérité quand il ne s'agit de rien moins que du salut de la patrie.

Le Brésil fut aussi prompt à s'abandonner aveuglément à la direction de ses frères de Lisbonne, preuve la plus incontestable de son excessive bonne foi, qu'il se montre aujourd'hui irrité de la perfidie dont quelques-uns d'entre eux ont voulu user envers lui.

Et comment, Prince, le Brésil pourra-t-il oublier que le premier décret du 29 septembre, confiant seulement à ses provinces le gouvernement civil, économique et administratif, et gardant la force armée à la disposition immédiate du Portugal, cachait le sinistre projet de le diviser et de le désarmer pour le réduire à l'ancien état de colonie et d'esclavage?

Comment le Brésil pourra-t-il oublier que le Portugal, par le deuxième décret de la même date, a voulu lui ravir, dans la personne de Votre Altesse Royale, son centre d'union, d'activité et de défense?

Comment pourra-t-il oublier, Prince, que le souverain Congrès lui a refusé le même centre d'unité ainsi que toute délégation du pouvoir exécutif en ce royaume? Et quand le Brésil espérait que cette dernière demande lui serait accordée sans la moindre opposition, avec quelle surprise n'a-t-il pas entendu certains illustres députés soutenir qu'elle ne pouvait l'être parce que le pouvoir exécutif n'est pas de nature à être délégué? Exista-t-il jamais rien d'aussi absurde? Et ce blasphème du droit public serait-il par hasard une erreur involontaire causée par l'ignorance complète de ses principes? Le Brésil sait que non, et en y pensant il reconnaît fort bien que ce ne fut qu'une maxime de perfidie raffinée, mise en avant dans le seul but bien avéré de le réduire en esclavage!

Et comment le Brésil verra-t-il avec indifférence que le Portugal, sans le concours des députés américains, regarde comme décidée l'importante question du siège de la monarchie, comme si le Brésil n'avait pas un droit égal, sinon plus grand, à prétendre qu'il fût irrévocablement fixé au cœur de son vaste, riche et puissant empire?

Comment le Brésil verra-t-il de sang-froid que le souverain Congrès perde de vue la nécessité dans ce royaume d'un corps législatif national? Pourrait-il, sans ce corps indispensable, se maintenir et prospérer? Est-ce que par hasard ce serait du Congrès de

Lisbonne que pourrait venir aux provinces du Brésil les plus éloignées le prompt secours de ces lois sages qui doivent donner la vie à sa population, à son agriculture, à son industrie, à ses arts, à sa navigation et à son commerce? Et seraient-ils propres à les rédiger comme elles doivent l'être ces députés qui, ne connaissant, comme ils l'avouent eux-mêmes, le Brésil que par la carte, rejettent toutes les motions des députés de ce royaume s'ils se hasar dent parfois à défendre les droits méconnus de leur patrie, et qui les battent toujours quand vient l'instant des votes parce qu'ils sont en plus grand nombre? Malheur à toi, Brésil, si tu ne veillais pas! Tes droits ne seraient jamais respectés.

Mais ce ne sont pas encore là toutes les plaintes du Brésil. Il se rappellera toujours avec indignation que le Portugal a voulu faire revivre l'empire injuste de son ancienne seigneurie en appelant à Lisbonne la décision de toutes les grandes affaires de la monarchie et la nomination à tous les emplois civils et militaires, honorifiques et lucratifs.

Et par quel principe de libéralisme la nation portugaise est-elle intéressée par hasard à ce que le gouvernement de Lisbonne garde dans sa main fermée les brevets de tous les emplois du Brésil? Non, certainement; loin d'y trouver de l'intérêt il n'en peut résulter pour lui que du dommage; car le véritable intérêt d'une nation libre exige que tous les citoyens jouissent, dans une égalité bien entendue, des plus grands avantages possibles, principe qui ne s'accommode guère avec la dure loi d'obliger les citoyens du Brésil à aller, à travers un Océan de deux mille lieues, solliciter à Lisbonne les emplois qu'ils doivent remplir à Rio-Janeiro, pour revenir dans leur patrie, après plusieurs mois de fatigues, de dépenses et de refus, plus pauvres qu'ils n'en sont partis, et presque tous sans leurs brevets; comme le savent fort bien, par leur propre expérience de trois siècles, la plupart de leurs frères de Portugal qui eurent si long-tems à jouer le déplorable rôle de solliciteurs dans notre capitale!

Et si ce n'est pas là le seul partage des Brésiliens, qu'ils paraissent donc sur la liste des emplois publics les noms de ceux qui ont exercé des fonctions au ministère de Lisbonne, au conseil d'État, dans le corps diplomatique ou même dans les commandemens militaires des provinces du Brésil!

Mais détournons, Prince, détournons au plus tôt les yeux de ce spectacle d'opprobre et de scandale. Déjà malgré eux ils ont aperçu ce Madeira, cet européen qui, promu au grade de maréchal de camp par une feinte déclaration d'ancienneté qu'il n'avait ni ne pouvait avoir (a), se servit de cette ruse pour ravir le commandement des armes de Bahia à un brave Brésilien, ancien maréchal de camp ! Où trouver plus d'arbitraire ? O constitution ! ô justice ! ô loi ! où êtes-vous ? qui suspend votre vengeance ? Mêmes sacrés des martyrs de Bahia (b), salut ! Quel fut votre crime ? La liberté du pays qui vous avait vu naître. Votre sang l'a expié ! Vous avez été massacrés et vos cadavres ont été outragés, foulés aux pieds, avilis..... ô Brésil trop offensé ! Voilà, Prince, le funeste résultat d'une démarche que l'ancien despotisme, malgré toute son exaltation, n'eût jamais osé entreprendre.

Peut-être que le Brésil oubliera un jour toutes ces plaintes ; car des différends entre frères peuvent aboutir quelquefois à des arrangements amiables, mais jamais à une haine invétérée. Le Brésil aime de cœur ses frères de Portugal ; mais comment pourra-t-il oublier que le gouvernement de Lisbonne lui a fait une déclaration de guerre en défendant d'importer dans son sein des munitions, ainsi que le consul portugais à Londres l'a officiellement intimé à M. Bonnet, secrétaire des assurances de cette place ?

Que signifie cette conduite ? O Portugal ! dans ton décret du 29 septembre, tu pensais déjà à nous ravir tout moyen de défense en plaçant sous tes ordres immédiats notre force armée et la tienne..... Ensuite tu nous envoyas de nouvelles baïonnettes que nous ne demandions pas..... Tu ordonnas qu'on enlevât de ce port sa meilleure artillerie !!! Et maintenant tu défends aux nations d'importer des munitions de guerre dans nos ports ! O Portugal, quel est ton délire ! Réveille-toi où tu te perds ! Saisis au plus tôt les armes de la raison, de la justice, de l'égalité s'il en est encore tems..... Peut-être arriveras-tu déjà trop tard !

Peuples de la terre, soyez les fidèles témoins de la bonne foi du Brésil et de la conduite irrégulière du Portugal ! Si la rupture a été occasionnée par ce dernier peuple, la réaction dans le premier en a été le résultat nécessaire.

(a) Voyez ci-après la note trente-unième.

(b) Voyez la même note.

Oni, le Portugal veut la séparation, puisqu'il persiste fortement dans le projet de diviser le Brésil pour le dominer. Nous n'en voulons d'autre preuve que l'avis de la commission spéciale des affaires politiques du Brésil. Cette commission, qui n'est que l'écho de l'esprit du Congrès, n'a trouvé d'autre remède à la division dont se plaint le Brésil, que l'augmentation du même mal. Elle a bien reconnu que ce royaume voulait un centre unique d'action et que son intégrité était universellement jugée nécessaire, mais elle a cru tout concilier en lui accordant un nombre de centres d'union égal à celui des provinces qui désiraient se séparer.

Et qui découvrira la moindre bonne foi dans des décisions aussi contraires ? Dans les séances des 11 et 13 février on rejeta la demande d'une délégation du pouvoir exécutif que réclamait le Brésil, parce que ce pouvoir, disait-on, ne pouvait être délégué, et, le 18 mars, non-seulement on admit la possibilité d'une délégation de ce même pouvoir telle qu'elle convient à l'unité du Brésil, mais on la facilita encore davantage en opposition à la volonté et aux véritables intérêts du Brésil ?

Quoique la conduite du Portugal ait été si irrégulière, si étrange et si offensive à l'égard du Brésil, on déplore encore à Lisbonne l'égarement des Brésiliens, et l'on ne conçoit pas comment ils peuvent attribuer au Congrès des vues si contraires aux sentimens libéraux qui lui donnèrent la naissance.

Serait-ce donc aussi par égarement que les Brésiliens prétendent qu'aux jours même de la régénération les baïonnettes auxiliaires ont déjà versé trois fois leurs sang ? Serait-ce donc aussi par égarement qu'ils prétendent que le Congrès a envoyé des troupes au Brésil contre la volonté de ce royaume et contre les vœux de la presque moitié du Congrès lui-même ?

Serait-ce donc aussi par égarement qu'ils prétendraient que c'est dans le Congrès qu'on a forgé et peut-être décrété à sa barre ce projet inique et dévastateur, qui a pour but de faire encore de Lisbonne le marché et l'entrepôt exclusifs du commerce du Brésil, nonobstant la ruine certaine de l'agriculture de ce pays, l'opposition manifeste à l'essor de ses fabriques, et la ruine violente de ses laboureurs, qui ont le droit incontestable de vendre leurs récoltes à quiconque leur en offre un prix plus élevé ?

Serait-ce donc aussi par égarement qu'ils prétendraient que

le gouvernement de Lisbonne a trempé dans le complot de restituer Monte-Video à Buenos-Ayres, complot dans le seul but est peut-être de ravir au Brésil la clé des frontières de Rio-Grande ?

Non, non : on ne s'égare pas aussi souvent et aussi grandement. Ce ne sont point là des erreurs, Prince, ce sont des faits incontestables : il nous reste seulement à savoir s'il y a quelque vérité dans le bruit qui court de certains projets dont le gouvernement de Lisbonne aurait confié l'exécution à d'autres nations : projets ennemis de notre liberté et de notre sûreté, injurieux à notre propriété, et destructeurs de la prospérité et de la gloire qu'un heureux avenir nous promettait.

Tel est, Prince, le déplorable état des relations politiques du Brésil avec le Portugal ! Et la conséquence la plus favorable qu'on en puisse tirer, c'est que le Brésil n'a plus de confiance dans le souverain Congrès ! Et l'état de nos provinces est-il plus rassurant ? Non, certainement ; si d'un côté la séparation est certaine, de l'autre l'union n'est point encore consolidée.

Ces provinces, jalouses d'une liberté dont elles ont commencé à jouir, sont ballotées entre le péril imminent de la perdre, péril dont les menace la Constitution de Lisbonne si elles consentent à l'accepter telle qu'elle sera faite, et la crainte de voir, en ne l'adoptant pas, l'antique despotisme lever de nouveau une tête qui n'a été que trop légèrement écrasée. Ne comptant plus sur le peu de bonne foi qu'elles ont trouvé dans le Congrès de Lisbonne, elles veulent rompre avec lui. Mais instruites par expérience des disgrâces et de l'oppression que le despotisme leur a envoyées pendant treize ans de Rio-Janeiro, elles tremblent de se réunir à un centre d'où leur est venu tant de mal. Aimant Votre Altesse Royale, parce qu'elles ont eu le tems de se convaincre de sa *constitutionnalité* ; elles accourent chercher en son auguste personne leur plus vaillant défenseur..... Mais quand elles arrivent et qu'elles ne trouvent ni la direction qui doit les mener au faite de la gloire et de la prospérité auquel leur grandeur aspire, ni la garantie qui doit leur assurer une liberté générale et individuelle, elles se refroidissent, tremblent et se découragent.

Le ministère de Votre Altesse Royale, entravé par les difficultés que lui offrent d'aussi critiques circonstances, et privé d'ailleurs du pouvoir de faire les lois que réclame le Brésil, ne peut donner

l'essor à l'énergie et au patriotisme qui le caractérisent... Nos affaires éprouvent des lenteurs qui pourraient leur devenir bien funestes : nous perdons au moins tout le chemin que nous devrions suivre. Et quelle perte irréparable que celle d'un seul moment dans l'espace !

L'agriculture, cette source inépuisable de la richesse du Brésil, la population, les sciences, les arts, l'industrie et le commerce, ces leviers puissans qui doivent le porter au comble de la gloire, réclament instamment liberté et protection. Mais ces dons du ciel d'où peuvent-ils émaner pour eux si ce n'est d'un corps législatif brésilien ?

Il est urgent que le Brésil augmente sa marine et prépare ses forces de terre. Vous avez, Prince, des ministres prêts à exécuter vos ordres, mais il vous faut un pouvoir législatif qui vous mette à même de les donner.

Les ressources du Brésil sont immenses, mais son ancien système financier, dont la maligne influence dure encore, lui fait éprouver un déficit énorme lorsqu'il aurait besoin de superflu. Le Brésil, privé ainsi de sa force la plus puissante, ne peut fleurir ni prospérer. Il ne se présente qu'un remède à tant de maux, c'est le pouvoir législatif.

Levez-vous donc, Prince ! le danger de la désunion est imminent, les circonstances sont urgentes, le salut de la patrie réclame tout votre secours ; que Votre Altesse Royale se hâte de convoquer dans cette capitale une assemblée générale des provinces du Brésil ; et l'union avec le Portugal sera maintenue et celle des provinces du Brésil sera consolidée.

Dans cette assemblée représentative, le Brésil aura de vigilantes sentinelles qui veilleront sur sa liberté, de fidèles procureurs qui défendront ses droits, d'intrépides athlètes qui lutteront pour ses intérêts, de zélés pères de la grande famille qui rechercheront inlassablement les vraies sources de sa prospérité, enfin d'actifs promoteurs de sa population, de sa civilisation, de ses sciences, de son agriculture, de son industrie, de sa navigation et de son commerce.

Et Votre Altesse Royale trouvera parmi nous les appuis de sa constitutionnalité et les soutiens de sa couronne ; le chemin de la véritable gloire qui promet d'élever le nom de Votre Altesse

Royale au-dessus de celui des plus grands princes de l'univers, le délasement de ses fatigues, la sauvegarde de ses plus grands périls, la force irrésistible de ses armes, la richesse du trésor public, la consolation de voir heureux un peuple qui s'est déclaré si volontairement le sujet fidèle de Votre Altesse Royale; le sort enfin si ambitionné de jeter les premiers fondemens d'un empire qui, commençant par où les autres finissent, doit exciter un jour l'admiration et la jalousie de l'univers.

Mais pourquoi, Prince, chercher des motifs de persuasion là où tout choix est impossible? Il est arrêté dans le livre des lois éternelles que le Brésil doit être inscrit en ce grand jour sur la liste des nations libres. Ainsi l'a décrété l'arbitre de l'univers: sa volonté doit s'accomplir que les mortels y consentent ou n'y consentent pas. Personne n'a le pouvoir d'entraver sa marche. Obéissez donc, Prince, à cette loi éternelle, et, remplissant ainsi un devoir sacré, comblez à la fois votre gloire, le salut du Portugal et le bonheur du Brésil.

Rio-Janeiro, 23 mai 1822.

---

### RÉPONSE DU PRINCE-RÉGENT.

Je me regarde comme suffisamment instruit de la volonté du peuple de Rio-Janeiro. Sitôt que je saurai celle des autres provinces, ou par les municipalités, ou par leurs procureurs généraux, je me conformerai immédiatement au vœu des peuples de ce grand, fertile et riche royaume.

---

Désireux de tenir au plus tôt sa promesse, le Prince convoqua le conseil des procureurs généraux pour être

mieux instruit de la volonté générale du Brésil. Ce conseil fut assemblé en vertu du décret suivant, et selon la forme précédemment déterminée.

---

### DÉCRET DU PRINCE-RÉGENT

*Qui ordonne la convocation du conseil des Procureurs généraux des provinces du Brésil.*

Le salut de l'État exigeant impérieusement la convocation la plus prompte du conseil de procureurs généraux des provinces du Brésil dont j'ai ordonné la création par mon décret royal du 16 février de cette année, j'ai jugé à propos d'assembler dans la journée de demain ceux qui sont déjà élus et qui se trouvent ici, notwithstanding l'absence des procureurs généraux d'une autre province dont la coopération serait nécessaire pour l'exécution littérale du susdit décret.

Que José-Bonifacio d'Andrada é Silva, du conseil d'État, du conseil de Sa Majesté très-Fidèle le Roi notre seigneur don Jean VI, et mon ministre et secrétaire d'État au département de l'intérieur et des affaires étrangères, le tien ne pour bien entendu et le fasse exécuter.

Au palais, le 1<sup>er</sup> juin 1822.

De par le Prince-Régent,

JOSÉ-BONIFACIO D'ANDRADA É SILVA.

---

Le conseil des procureurs généraux, réuni en vertu du susdit décret, le 2 juin 1822, prêta le serment ci-

après, et fut installé par le discours du Prince qui se trouve à la suite de sa lettre du 19 juin.

---

### SERMENT DES PROCUREURS GÉNÉRAUX.

Je jure sur les saints Évangiles de défendre la religion catholique-romaine, la dynastie royale de la maison de Bragance, la régence de Son Altesse Royale, défenseur perpétuel du Brésil, et de maintenir la souveraineté du Brésil, son intégrité, et celle de la province dont je suis procureur, requérant tous ses droits et privilèges, ainsi que toutes les mesures qui seraient nécessaires à la conservation et au maintien de la paix et de l'union bien entendue de toute la monarchie; conseillant avec vérité, conscience et franchise Son Altesse Royale dans toutes les affaires et toutes les fois que je serai convoqué pour cela. Qu'ainsi Dieu me sauve!

---

### SERMENT DES MINISTRES SECRÉTAIRES D'ÉTAT.

Je jure sur les saints Évangiles de conseiller toujours avec vérité, conscience et franchise Son Altesse Royale dans toutes les affaires et toutes les fois que je serai convoqué à cet effet.

---

Dans la seconde séance du Conseil qui eut lieu le jour suivant, 3 juin, les Procureurs adressèrent au Prince la représentation suivante.

## REPRÉSENTATION

*Faite au Prince-Régent par le Conseil des Procureurs généraux de provinces.*

PRINCE,

Le salut public, l'intégrité de la nation, l'honneur du Brésil et la gloire de Votre Altesse Royale réclament avec instance, commandent impérieusement, exigent même que Votre Altesse Royale fasse convoquer, dans le plus bref délai possible, une assemblée générale des représentans des provinces du Brésil.

Le Brésil, Prince, veut être heureux. Ce désir, qui est le principe de toute sociabilité, émane de la nature et de la raison qui sont immuables. Pour le satisfaire il lui faut indispensablement un Gouvernement qui, en donnant l'expansion nécessaire aux vastes proportions qu'il a reçues de la nature, l'élève à ce degré de prospérité auquel il fut destiné dans les desseins de la Providence. Ce désir qui le dévorait depuis long-tems et qui prouve bien sa dignité, fascina ses yeux alors que vint retentir sur ses rivages le cri de liberté parti des bords du Douro et du Tage. Il ne soupçonnait pas encore que ce n'était qu'un adroit moyen mis en avant pour l'empêcher de se méfier de l'orgueil européen et de découvrir qu'un machiavélisme astucieux ne se couvrait du manteau libéral que pour le trahir, l'endormir et relever ensuite sur sa ruine et sa recolonisation l'édifice de la félicité du Portugal.

Dans l'ardeur de l'indignation que lui inspira la perfidie de ses frères, qui se fit jour à travers le voile dont on la couvrait, et qui naquit de ces mêmes principes de générosité et de confiance qui devaient exciter en eux une éternelle reconnaissance, le Brésil allait rompre les liens moraux de religion, de consanguinité et de mœurs, et détruire ainsi à jamais l'intégrité de la nation, si à ses yeux ne se fût offert Votre Altesse Royale, l'héritier d'une maison qu'il adore, et qu'il sert bien plus encore par amour et par loyauté, que par devoir et par obéissance.

Nous n'avons pas besoin, Prince, de faire en ce moment l'énu-

mération des disgrâces dont le Congrès, foulant aux pieds les principes qui lui ont donné la naissance, la force et le pouvoir, menaçait les riches provinces de ce Continent. L'Europe, que dis-je, le monde entier qui a observé sa conduite, les connaît, les désigne, les énumère. Le Brésil ne peut plus, ne doit plus attendre sa félicité d'une main étrangère. Le repentir n'entre pas dans un cœur que le crime dévore. Le Congrès de Lisbonne a perdu de vue le but auquel il devait aspirer, et qui n'était autre que la félicité du plus grand nombre, sans respect pour de vieilles étiquettes que le tems a renversées dans sa course. Il est maintenant capable d'ourdir toute espèce de trames, de propager toute espèce d'anarchies pour détruire le pays qu'il ne peut dominer. Des partis se forment, des dissensions se fomentent; on nourrit des espérances criminelles, on sème des inimitiés, on creuse des abîmes sous nos pas. Bien plus, on accorde au Brésil deux centres, deux principes d'éternelles discordes, et on persiste à exiger le retour de Votre Altesse Royale, qui doit être le signal de leur rupture.

Et Votre Altesse Royale attendrait, immobile et *les bras croisés*, l'éruption du volcan sur lequel est placé son trône! Il est arrivé, Prince, le grand moment de la félicité ou de la ruine du Brésil. Le Brésil adore Votre Altesse Royale, mais il est tourmenté par une oscillation de sentimens causée par la crainte de ses anciens maux, par la crainte du vieux despotisme que d'obscures factions nourrissent et augmentent pour l'exploiter à leur profit.

L'ancre qui peut retenir le vaisseau de l'État, la chaîne qui peut lier les provinces du Brésil au pied du trône de Votre Altesse Royale, est la seule convocation d'une assemblée de Cortès; que nous requérons instamment de Votre Altesse Royale, au nom de ceux que nous représentons.

Le Brésil a des droits incontestables à l'établissement d'un gouvernement qui soit le sien, d'une indépendance qui lui appartienne, de droits pareils à ceux que le Congrès lusitanien lui-même a reconnus et jurés. Les lois, les constitutions, toutes les institutions humaines enfin sont faites pour les peuples et non les peuples pour elles. C'est de ce principe invariable que nous devons partir. Les lois faites en Europe peuvent faire la félicité de l'Europe, mais non celle de l'Amérique. Le système européen, d'après l'éternelle raison des choses, ne saurait être le système américain;

et toutes les fois qu'on voudra l'essayer on ne fera qu'établir un système de contrainte et de violence, qui produira nécessairement une réaction terrible. Le Brésil ne veut pas attenter aux droits du Portugal ; mais il ne veut pas non plus que le Portugal attente aux siens. Le Brésil veut avoir le même roi ; mais il ne veut pas trouver des maîtres dans les députés du Congrès de Lisbonne. Le Brésil veut son indépendance, mais fondée sur son union bien entendue avec le Portugal. Il veut enfin offrir deux grandes familles gouvernées par leurs lois, mues par leurs intérêts, soumises au même chef.

La situation actuelle du Brésil ne peut durer plus long-tems, et pour son honneur et pour la gloire de Votre Altesse Royale. Quelle nation du monde voudra traiter avec lui tant qu'il n'aura pas un caractère prononcé ? Tant qu'il n'aura pas proclamé le droit qu'il a de figurer parmi les peuples indépendans ? Et quelle nation dédaignera alors l'amitié du Brésil et celle de son prince ? La paix est notre intérêt, mais quiconque osera attaquer notre indépendance sera notre ennemi.

Que Votre Altesse Royale daigne donc prêter l'oreille à notre supplique. De petites considérations ne peuvent embarrasser que de petites âmes. Prince ! sauvez la nation, sauvez la royauté portugaise !

---

Le prince écoute cette représentation, consulte son conseil d'État, et ne balance pas. Il accorde même plus qu'on ne lui demande : il ordonne la convocation d'une assemblée constituante, et son vertueux ministre contresigne immédiatement le décret ci-après, dont les principes sont si honorables :

## DÉCRET

*Du Prince-Régent, du 3 juin 1822, ordonnant la convocation d'une assemblée au Brésil,*

Les Procureurs-généraux de quelques provinces du Brésil réunis dans cette capitale, différentes municipalités et le peuple des autres communes, nous ayant représenté combien il était nécessaire et urgent, pour le maintien de l'intégrité de la monarchie portugaise et l'honneur du Brésil, qu'il fût convoqué une assemblée lusitano-brésilienne qui, investie de cette portion de souveraineté qui réside essentiellement dans le peuple de ce vaste et riche Continent, jetât les bases sur lesquelles doit être érigée l'indépendance que la nature lui a donnée et dont il est déjà en possession, ainsi que son union avec toutes les autres parties intégrantes de la grande famille portugaise, union qu'il désire cordialement ;

Reconnaissant de mon côté la vérité et la force des raisons qui m'ont été exposées, et ne voyant pas d'autre moyen d'assurer la félicité de ce royaume, et de maintenir une juste égalité de droits entre lui et le Portugal, sans troubler la paix dont tous les deux ont tant de besoin et qui convient si bien à des peuples frères ;

J'ai jugé à propos, sur l'avis de mon conseil d'État, d'ordonner la convocation d'une *Assemblée générale, constituante et législative*, composée de députés des provinces du Brésil, élus suivant les instructions qui seront arrêtées et publiées dans le plus court délai possible ;

Que José-Bonifacio d'Andrada e Silva, de mon conseil d'État, du conseil de Sa Majesté très-fidèle le roi don Jean VI, et mon ministre secrétaire d'État aux départemens de l'intérieur et des affaires étrangères, le tienne pour bien entendu et le fasse exécuter au moyen des ordres nécessaires.

Au Palais, le 3 juin 1822.

De par le Prince-Régent :

JOSÉ-BONIFACIO D'ANDRADA E SILVA.

La publication de ce décret fit naître une satisfaction générale dans toutes les classes. La municipalité, le peuple et les troupes renouvelèrent le serment de maintenir la régence du prince ; et, tel était l'enthousiasme public, que le président de la municipalité lui-même, dans le discours qu'il adressa à son Père pour le remercier de *sa constitutionalité*, ne put rester étranger au délire qui agitait tous les esprits. Nous donnerons ici son discours et la réponse du prince.

---

## DISCOURS

*Du Président de la Municipalité au Prince-Régent  
pour le remercier de ce qu'il a ordonné la convoca-  
tion d'une assemblée constituante,*

PRINCE :

La municipalité, le peuple et les troupes de cette capitale, sensibles au-delà de toute expression à l'avenir de prospérité que le libéralisme de Votre Altesse Royale vient d'ouvrir à la patrie menacée, en décrétant la convocation d'une assemblée générale brésilienne, constituante et législative, conformément à la représentation qui lui avait été adressée le 3 mai, viennent porter aux pieds de Votre Altesse Royale l'expression franche et pure de leur respect, de leur amour, de leur loyauté ; et, pleins de reconnaissance pour un bienfait si signalé, ratifier solennellement le serment sacré de maintenir sa régence jusqu'à la dernière goutte de leur sang : ce serment, les illustres Procureurs de cette province le prêteront tous, avec leur sagesse reconnue, au moment de leur installation.

Organe des vœux du peuple, quand je considère les scènes ma-

jestueuses dont le Brésil va être le théâtre.... l'incalculable rapidité avec laquelle ce royaume, en moins de cinq mois, a acquis un Prince constitutionnel, son défenseur perpétuel, et une assemblée représentative..... quand je reconnais que les heureux résultats d'œuvres aussi merveilleuses sont dus à la franchise sans exemple avec laquelle Votre Altesse Royale a su marier la volonté du Brésil à la sienne propre..... quand je pèse dans la même balance la conduite que le Brésil, de son côté, a tenue envers Votre Altesse Royale, et le poids du serment que la municipalité, le peuple et les troupes viennent aujourd'hui de prêter dans ses augustes mains..... mon esprit, transporté de plaisir et d'admiration, s'écrie : *Que Votre Altesse Royale s'est placée dans cet heureux jour au-dessus des plus grands princes de la terre : et que le peuple accorde en récompense, à la constitutionalité de Votre Altesse Royale, le prix le plus doux, le plus précieux, le plus envié de tous ceux qu'un peuple libre peut offrir à son prince ; et je vais démontrer, Prince, ce que j'avance.*

Traînant de lourdes chaînes, un peuple esclave n'apporte au pied d'un despotisme tyrannique qu'une vile et trompeuse flatterie, des trahisons et des pièges. A vous, Prince, qui ne respirez que la liberté, un peuple libre apporte son amour, sa candeur et sa franchise.

Vous êtes nés pour moi ; je ne suis point né pour vous : crie le despotisme, et dans chacun de ses vassaux il compte un ennemi. Le peuple, qui est d'un avis contraire, s'agite, il devient terrible, et il a bientôt mis en pièces le joug qui l'écrasait. Pour vous, Prince, qui avez reconnu la souveraineté du peuple, le Brésil vous offre un ami dans chacun de vos sujets, et dans leurs cœurs purs et généreux il vous dresse un trône sublime, qu'aucune force ne renversera. Capable de consommer les forfaits les plus noirs, le roi despote déteste les sciences et les ahborre, parce que les hommes éclairés sont les ennemis naturels des mauvais gouvernemens ; il sacrifie le commerce à ses intérêts, il poursuit l'agriculture, source innocente des vrais trésors et de la véritable noblesse ; il la surcharge d'impôts parce que l'argent manque toujours dans ses coffres épuisés ; il détruit les manufactures et l'industrie parce qu'elles civilisent les hommes et qu'elles fuient les peuples esclaves... Les droits sacrés de la liberté civile, de la propriété et de la

sûreté individuelle sont inconnus dans le code du despotisme..... Son unique loi est *son bon plaisir*... Et la dévastation, la misère, la faim, le dégoût, la douleur et la plainte sont les fruits de son administration!

Vous, Prince, (ô qu'un semblable contraste est admirable!) vous, qui vous honorez du titre de Brésilien, et qui donnez à vos sujets celui d'amis et de frères! vous, qui, le premier de tous les fils de Rois, vous êtes énorqueilli d'être constitutionnel et vous êtes déclaré l'ami de la liberté des peuples! vous, qui avez juré de défendre le Brésil afin qu'il ne redevînt plus colonie ni esclave et qui protégez ce système constitutionnel que le Brésil adore; vous êtes un ange de paix envoyé du ciel pour nous apporter le calme et la liberté, donner aux sciences un protecteur, aux arts un appui, au commerce et à l'agriculture de l'éclat, à la vertu un abri, à tous la joie, le bonheur, la prospérité; pour sauver enfin la patrie et pour vous couvrir de gloire!

Elles sont loin de vos belles actions, Prince, les misérables prouesses de ces princes fameux dont les noms sont gravés sur les colonnes du temple de mémoire. Eh! que nous importe que les Alphonse aient conquis les titres pompeux de conquérans et de législateurs, que les Sanchez aient obtenu ceux de fondateurs et de magnifiques, que les Denis aient été proclamés justes et amis de l'agriculture, les Duarte éloquens, les Jean sages et pieux, les Ferdinand et les Louis dévots et saints, les Alexandre et les Frédéric grands et invincibles!

Que nous importe que les uns aient amélioré leurs institutions, les autres pratiqué mille actes de justice, ceux-ci élevé des temples au mérite et à la vertu, ceux-là, enfin, honoré leur patrie par leurs victoires et leurs conquêtes? Que nous importe qu'on leur ait dû toutes ces belles actions et tant d'autres plus honorables encore, s'ils ont méconnu les droits immuables de l'homme et s'ils se sont institués fastueusement les maîtres des nations? Ils ne furent pas grands, Prince, et vous l'êtes parce que vous savez respecter les droits inaliénables du peuple!

Poursuivez donc, Prince, l'entreprise que vous avez si heureusement commencée. Les peuples sont toujours les amis et les frères des princes, quand les princes sont justes... Voilà le chemin de la véritable gloire. Vous le connaissez... jetez-vous-y, Prince, il mène

au temple de l'immortalité... Elle vous attend, et nous, en récompense de vos bienfaits, nous vous jurons amitié, candeur et loyauté éternelles.

---

### RÉPONSE DU PRINCE.

Mes sentimens sont connus de tous ; j'y persisterai.

---

<sup>28</sup> Lorsque l'Empereur don Pèdre donna sa constitution au Portugal, quelques-uns de nos journaux apostoliques, voulant prouver que ce prince n'avait pas été toujours constitutionnel, insérèrent dans leurs colonnes des passages de cette lettre mutilés et torturés. Ils ignoraient sans doute ou du moins ils feignaient d'ignorer qu'il n'existe pas peut-être de preuve plus irrécusable de l'amour qu'il porte à la liberté. Don Pèdre ne s'élève pas dans cette pièce contre le système constitutionnel en général, mais seulement contre le système des Cortès de Lisbonne qui opprimaient le Brésil. Le jeune prince avait accepté le titre de défenseur de sa patrie adoptive. Il n'était déjà plus portugais. Le bonheur et l'indépendance du Brésil devenaient le but de tous ses desirs et de tous ses efforts.

<sup>29</sup> Effectivement, le prince don Miguel était fort aimé à Rio-Janeiro. Les apostoliques n'avaient pas encore abusé de sa jeunesse et de son inexpérience pour l'armer contre son père, son frère et sa patrie.

<sup>30</sup> Le projet d'unir l'enfant don Mignel à sa nièce la princesse dona Maria da Gloria, n'est pas, on le voit, aussi récent qu'on pourrait le croire, puisque déjà en juin 1822, il germait dans l'esprit de don Pèdre.

---

## LETTRE VINGT-NEUVIÈME.

---

<sup>31</sup> Madeira de Mello (Ignacio Luis), colonel, commandant le bataillon n° 12 de Portugal, qui faisait partie de la division auxiliaire et formait la garnison de Bahia.

Cette ville ayant proclamé la constitution le 10 février 1821, destitua le capitaine général qui gouvernait la province, créa pour le remplacer un comité composé de plusieurs membres, et appela au commandement des troupes et des forts le maréchal de camp brésilien Manuel Pèdre de Freitas-Guimaraès. Les Cortès de Lisbonne apprirent avec d'autant plus de joie cet événement, que la plupart des membres désignés pour le nouveau gouvernement étaient vendus au parti qui nourrissait l'espoir de recoloniser le Brésil. Mais le général, qui ne songeait qu'à consolider la liberté de sa patrie, voyait avec peine le nombre toujours croissant des factieux. Ses sentimens étaient connus. Ils étaient plus que suffisans pour lui attirer la haine de

la faction européenne et l'exciter à chercher tous les moyens de se débarrasser de l'influence d'un pareil chef. Le Congrès de Lisbonne crut avoir trouvé le meilleur en élevant le général portugais Madeira au grade de maréchal de camp, grade égal à celui qu'occupait Manuel Pèdre, et en rendant l'effet de sa nomination rétroactif, pour lui donner sur cet officier l'avantage de l'ancienneté.

La joie qu'éprouvait le ministre des Cortès, de cette injuste mesure, était si vive, il y avait tant d'urgence à en presser l'exécution, que, dans son délire, il oublia de signer le brevet du nouveau général. Les autorités locales auxquelles cette pièce fut présentée selon l'usage, refusèrent de l'enregistrer, et quelques - unes même allèrent jusqu'à la regarder comme apocryphe.

Madeira ne pouvant de droit avoir la suprématie militaire, résolut de l'obtenir par la force. Il assemble les troupes portugaises, se déclare leur général, se maintient à leur tête dans une attitude belliqueuse au milieu d'une cité pacifique, détache des patrouilles; poste des vedettes, agit en un mot comme s'il se fût trouvé en présence de l'ennemi. Manuel Pèdre, qui n'avait qu'une poignée de soldats brésiliens, se retira sur un point de la ville d'où il pouvait la protéger, si les troupes portugaises tentaient de la mettre au pillage, comme elles en témoignaient hautement l'intention. Le péril était imminent. La municipalité se réunit pour songer aux mesures à prendre. C'était le 18 février 1821, à cinq heures du soir: elle délibérait avec calme et sagesse quand elle vit passer sous ses croisées le général Madeira, suivi d'un nombreux état major qui faisait retentir l'air des cris de *mort à la municipalité ! mort*

à *Manuel Pèdre* ! La municipalité fit inviter les deux généraux à se rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour se concerter sur les moyens à mettre en usage pour pacifier la villé. Manuel Pèdre répondit qu'il était soldat, qu'il ne pouvait délibérer, et que sa tâche se bornait à obéir aux autorités toutes les fois qu'elles ne lui ordonnaient rien de contraire à la loi. Madeira comparut, mais voyant que la municipalité ne se pressait pas d'enregistrer son brevet, il sortit de l'Hôtel-de-Ville, se mit en marche à la tête des Portugais et alla attaquer les Brésiliens dans leurs casernes. Une vive fusillade s'engagea entre les deux troupes. « Avec quelle horreur, s'écrie la municipalité dans son rapport au Congrès de Lisbonne, avec quelle horreur n'avons-nous pas vu les casernes saccagées, au point qu'il n'y restait plus que les lits de camp; la caisse militaire forcée et pillée, les contrôles mis en pièces, et, ce qui est le plus affreux, les drapeaux de la nation déchirés, comme si nous étions conquis par des barbares, étrangers aux plus simples lois de la guerre!

» Où trouver des couleurs assez fortes pour vous peindre la juste indignation qui s'empara de nous à la vue des désordres des troupes portugaises, appelant à terre les marins et leur livrant les armes de l'État, ne se contentant pas des hostilités exercées contre les soldats brésiliens, poussant encore la fureur jusqu'à briser les portes des maisons, attaquer de malheureuses familles, porter le ravage dans leur intérieur, pénétrer dans le couvent des sœurs de Notre - Dame da Lapa, assaillir par les plus violentes injures l'honneur et la dignité de ces religieuses, et assassiner enfin leur prieure en lui traversant le corps d'une bayonnette. Cette atten-

tat sacrilège , plus que tout autre, Sire, a couvert de deuil cette malheureuse cité qui n'avait jamais été témoin de crimes aussi révoltans. Ces religieuses craignant de voir profaner de nouveau leur sainte retraite, sont sorties de la ville pour se réfugier dans le couvent de Notre-Dame *do Desterro*, exemple qu'on suivi les sœurs *das Mercês*, qui se sont transportées à celui *da Soledade*.

» Au milieu de ces horreurs et de beaucoup d'autres , chaque citoyen attendit , tout le 19 , l'heure de sa ruine et de sa mort. La journée du 20 , ne fut pas moins affreuse. Le bruit se répandit que le fort de san Pedro , dans lequel outre la garnison , s'était réfugiée une grande multitude de peuple et qui avait fermé ses portes , allait être bombardé , et que de toutes parts les Portugais disposaient les mortiers nécessaires. Ce fut à cette occasion que les religieuses *das Mercês*, dont le couvent est contigu à la forteresse, sortant nupieds, la croix en tête, à une heure de l'après midi pour aller au couvent de Soledade ; nous offrirent le spectacle le plus douloureux qu'on puisse imaginer. »

Ce fut ainsi que Madeira prit possession du gouvernement de Bahia.

La municipalité termine en ces mots son message aux Cortès : « Tels sont en abrégé, Sire, les désastres de ces jours funèbres. La municipalité qui, dans l'ancienne législation, est appelée Congrès et États du peuple, ayant mûrement examiné les causes de cet événement, et les moyens à mettre en usage pour empêcher qu'il ne se renouvelle, pleine de la plus respectueuse vénération pour Votre Majesté, lui demande, en finissant, que *les forces portugaises reviennent au plus tôt Lisbonne, et qu'on n'en envoie plus au Bré-*

*sil, si ce n'est en cas de guerre: ce qu'à Dieu ne plaise ! »*

Le Congrès de Lisbonne répondit à ce message en approuvant la conduite de son général, en lui envoyant de nouvelles troupes et en lui transmettant des instructions plus amples pour continuer à agir avec le même despotisme.

Rio-Janeiro, en recevant la nouvelle de cet événement, apprit que l'intérieur de la province de Bahia avait pris les armes pour tenter de délivrer la place. Aussitôt un nègre d'une conduite fort régulière, se présente à don Pèdre, et lui dit : « Prince, je suis né à Bahia. Vous savez les horreurs que les Vandales modernes ont commises dans ma patrie. C'est à Bahia que j'ai reçu le baptême, et ma marraine était cette pauvre abbesse qui a exhalé son dernier soupir sous les bayonnettes des monstres portugais. Le sang d'une vierge du Seigneur a été versé. Ce sang crie vengeance. La patrie outragée appelle ses fils à son secours. Je ne puis méconnaître ses accens. Ils parlent à mon cœur. Je suis marié, j'ai des enfans, mais la patrie l'emporte sur ma famille. Je vous en conjure, Prince, permettez-moi de partir comme soldat; je suis déjà milicien de cette capitale. Permettez-moi d'aller me joindre à mes compatriotes pour venger mon pays et le sang d'une vierge. »

Le nègre pleurait, mais c'était de rage. Don Pèdre le consola, le fit nommer sergent et l'expédia le lendemain. Le filleul de l'abbesse fut fidèle à ses sermens; il combattit comme un lion et se couvrit de gloire. Il y aurait de l'injustice à taire le nom de cet honorable citoyen. Il vit encore, et s'appelle Caetano Manoel da Lapa.

Le Congrès de Lisbonne avait jeté le masque. Bahia savait les intentions de ses ennemis. Il fallait du courage pour s'y soustraire. C'est de la ville de Cachoeira que partit le premier cri d'indépendance qui retentit bientôt sur tous les points de la province, à l'exception de la capitale qui gémissait sous le joug portugais. De toutes parts se formèrent des légions qui ne soupiraient qu'après la gloire de chasser les Portugais; mais les ressources de l'intérieur ne permettaient pas de grands efforts, et les Brésiliens se bornaient à couper les communications de la place avec l'intérieur pour essayer de la prendre par famine. Les intrépides Pernambucanos marchèrent au secours de leurs frères de Bahia, qui deux fois avaient trahi leurs plans de liberté et dirigé contre eux leurs armes fratricides. Le Prince envoya une division. Tant de marques d'intérêt rendirent l'espoir à la province. Les Bahianos reprirent courage, serrèrent le blocus et attaquèrent la place avec succès.

Telle était l'état des hostilités, quand Madeira reçut du Prince l'ordre de retourner en Portugal. Il refusa de s'y soumettre, et don Pèdre fut obligé de faire partir contre lui deux nouvelles expéditions, l'une par terre et l'autre par mer. La seconde commandée par le fameux lord Cochrane, quoique bien inférieure à l'escadre portugaise qui se trouvait dans le port de Bahia, eut continuellement le dessus. Les Brésiliens attaquèrent vigoureusement les troupes de Lisbonne et les forcèrent à évacuer la place. Elles comptaient sur leur escadre pour effectuer leur retraite. Mais lord Cochrane, après les avoir laissé appareiller, profite du moment où les Brésiliens entrent dans la ville, pour s'élancer avec un vaisseau de 64 et une corvette de 24 à la poursuite

des Portugais, les chasser jusqu'à la hauteur de l'île de Madeira et leur faire quatre-vingts prises. C'est ainsi que Bahia rompit les fers de la métropole. Nous nous faisons un devoir de consigner ici les noms des principaux Brésiliens qui, par leurs talens et leurs richesses projetèrent et exécutèrent cette révolution : ce sont les frères Calmon, le colonel F. G. Caldeira, Bolcaô, Sudré, Villasboas, Santinho, Barros, Ealcaô de Lacerda et Montezuma. Nous regrettons vivement que les bornes de cet écrit et l'infidélité de nos souvenirs ne nous permettent pas de citer tous les autres.

---

## LETTRE TRENTIÈME.

---

<sup>31</sup> La députation de Pernambuco, qui vint saluer le Prince comme régent du royaume du Brésil sans aucune restriction dans le pouvoir exécutif, se composait de trois membres, l'un appartenant au gouvernement de la province, l'autre à la municipalité, et le troisième aux troupes. Le Prince les reçut avec les plus vifs témoignages d'affection. Cet épisode de l'histoire de la révolution brésilienne étant peu connu, nous serions coupables si nous ne réunissions pas ici tout ce que nous savons des causes principales qui contribuèrent à rallier Pernambuco à l'empire de don Pèdre.

Depuis 1817, époque où cette malheureuse province avait succombé dans ses efforts pour reconquérir son indépendance, elle gémissait sous le cruel despotisme du plus farouche proconsul qu'ait peut-être eu le Brésil. Mais à peine fut-elle instruite de la révolution constitutionnelle du Portugal, qu'elle se révolta contre le tyran subalterne, battit ses troupes et les força de s'embarquer avec lui pour Lisbonne. Un comité de gouvernement fut nommé, mais le malheur voulut que le choix du peuple tombât sur des intrigans ou des imbéciles. La présidence échut à Gervasio Pires Ferreira, négociant assez riche, mais d'un détestable caractère. Il avait figuré dans la révolution de 1817, uniquement par spéculation de commerce; et prévoyant ensuite le sort qui était réservé à ceux qui avaient trempé dans cette affaire, il offrit à ses amis du gouvernement une forte récompense pécuniaire pour qu'ils le fissent emprisonner comme traître. Il espérait, à l'aide de ce subterfuge, tromper les royalistes qui ne verraient en lui qu'un ennemi secret de la république, et appelleraient sur sa tête les faveurs du monarque. Son espoir fut déçu; ses amis rejetèrent sa demande, et ce ne fut que lors du rétablissement du pouvoir royal qu'il fut mis en prison. Pour se soustraire aux interrogatoires, il feignit d'être muet. Mais on l'obligea à donner ses réponses par écrit, et il accusa, calomnie, trahit ses compagnons d'infortune, en basant sa défense sur la séduction dont il prétendait qu'on avait usé à cet égard.

Un homme si dangereux à la tête d'une province que ses ressources placent hors de la dépendance du

resté du Brésil, inquiétait les constitutionnels de Rio-Janeiro.

Gervasio voulait jouer le rôle de Francia, c'est-à-dire rester neutre dans la lutte du Brésil et du Portugal; n'obéir ni aux Cortès de Lisbonne, ni au gouvernement de Rio-Janeiro, et feindre d'obéir à tous les deux. Comme il ne craignait rien du côté du Portugal à cause de la distance, et que, d'un autre côté, il avait à redouter que ses projets ne fussent connus du prince-régent avant leur maturité, il recevait les troupes et les généraux que les Cortès lui envoyaient, mais il mettait tout en œuvre pour que le nombre des arrivans ne fût pas supérieur à celui qu'il pourrait plus tard faire partir, et qu'il fût suffisant pour résister à toute tentative de la part de Rio-Janeiro. Afin de tromper plus facilement le peuple de Pernambuco, dont le cœur est véritablement brésilien et libéral, il louait dans le Prince la première de ses vertus, et dans les Cortès la seconde.

Le parti de ce dangereux despote grossissait journellement, quand les amis de l'ordre à Rio-Janeiro, résolurent d'envoyer l'un d'entre eux pour éclairer la province trompée et la faire entrer dans la coalition formée en faveur de l'indépendance. Le choix tomba sur mon ami M. Menezes de Drummond, jeune citoyen plein de talent et de patriotisme, qui, sans balancer, et refusant tout émolument, partit à ses frais sur le navire français *la Perle*. Il n'ignorait pas le danger de la mission qu'il acceptait, mais rien ne put ébranler son courage: il mit à la voile, ayant eu seulement la précaution de se munir d'un passe-port pour la France. Il arrive à Pernambuco le 14 février 1822, se déclare

malade et demande à débarquer sous prétexte qu'il lui est impossible de continuer une aussi longue navigation. Il ne tarda pas à se féliciter de se trouver au milieu d'un peuple aussi loyal et aussi constitutionnel, mais il gémissait en même tems de le voir opprimé par le gouvernement le plus jésuitique qu'on pût imaginer.

Son premier soin fut de ne rien épargner pour hâter le départ des troupes portugaises pour Lisbonne. Mais, tandis qu'il met tout en œuvre pour arriver à ce but si désiré, on signale une escadre portugaise qui porte des soldats à Rio-Janeiro, et un nouveau général à Pernambuco. Ce chef était suffisamment autorisé à faire débarquer ces forces dans ce dernier port, s'il le croyait nécessaire. Le gouvernement penchait pour ce parti. Il était urgent de détourner l'orage. M. de Drummond y réussit. Le général José Maria de Moura fuit, abandonnant son quartier général, et l'escadre remit à la voile pour Rio-Janeiro, où M. de Drummond savait fort bien qu'il pouvait compter sur le patriotisme du prince. Quelques jours après, toutes les forces portugaises de la province furent embarquées, au grand déplaisir du gouvernement. Le 1<sup>er</sup> juin, elle proclama don Pèdre prince-régent sans aucune restriction dans le pouvoir exécutif. Cette acclamation unanime fut suivie d'un serment de fidélité prêté par toutes les corporations de la province. Les événemens qui amenèrent cet heureux résultat sont trop remarquables, ils font trop l'éloge de la modération et de la prudence d'un jeune homme tout dévoué à sa patrie, pour que nous omettions de les consigner ici.

Le 31 mai, M. Drummond se dérobe aux agens du gouvernement qui ont ordre de l'arrêter et passe toute

la nuit à bord d'un navire anglais. Sachant le lendemain que les troupes unies aux citoyens par leurs députés, proclament le Prince à l'Hôtel-de-Ville, il débarque et se rend dans sa demeure, ne voulant prendre aucune part à un acte qui, dit-il, doit appartenir tout entier à l'héroïque population de Pernambuco. Le Prince ayant été proclamé à l'Hôtel-de-Ville, la municipalité se transporte au palais du gouvernement pour y remplir le même devoir. Mais le gouvernement tergiversant avec adresse et s'appuyant sur les ruses d'un de ses membres, jésuite des plus astucieux, parvint à tromper la municipalité et quelques-uns des députés des différens corps qui se trouvaient présens.

Alors les Brésiliens, véritablement amis de leur pays, coururent à la demeure de M. Menezes de Drummond, et le supplièrent de venir prendre part à la discussion que Gervasio soutenait avec feu. Le jeune envoyé de Rio-Janeiro se rend à leur prière, il accourt dans l'assemblée, prend la parole et décide la question. L'acte est signé par le gouvernement qui, le lendemain, procède au serment solennel, sans qu'il en survienne le moindre trouble. Peu de jours après, la députation part pour aller saluer le prince-régent. M. Menezes de Drummond qui, durant son séjour à Pernambuco, avait concerté le mouvement de Parahiba, Ceara, Alagoas et Rio-Grande du nord, où, malgré une maladie cruelle, je secondais de tout mon pouvoir ses efforts patriotiques, n'eut pas plus tôt vu ces villes se rallier au gouvernement de Rio-Janeiro, qu'il partit pour Bahia, encore occupée par les Portugais. A la faveur de ses anciennes relations avec le général Madeira, il parvient à sonder les ressources de l'ennemi, et donne tous ses soins à la

rédaction du *Constitutionnel*, le seul journal qui, dans cette ville, défendit alors la cause du Brésil. Il n'en fallait pas autant pour attirer sur sa tête la rage des prétoriens de Lisbonne. Les troupes demandèrent à grands cris sa tête, et une prompte fuite sur un navire anglais, put seule le dérober à une mort certaine. Après quinze jours de traversée, il arriva à Rio-Janeiro, où ses amis et tous les vrais Brésiliens l'accueillirent avec les témoignages de la plus vive reconnaissance, et où il trouva dans la gloire d'avoir bien servi sa patrie, un ample dédommagement à la perte de sa santé et d'une grande partie de sa fortune.

---

## LETTRÉ TRENTE-UNIÈME.

33

### DÉCRET.

L'assentiment unanime et spontané des peuples du Brésil m'ayant confirmé dans la dignité et le pouvoir de Régent de ce vaste empire, que le Roi mon auguste père m'avait concédés, et dont les Cortès de Lisbonne, sans avoir pris conseil de tous les députés du Brésil, osèrent me dépouiller comme il est notoire ;

Et ayant de mon côté accepté de plus le titre et la charge de Défenseur perpétuel de ce royaume que les mêmes peuples m'ont si généreusement et si loyalement conférés ;

Etant obligé, en conséquence, pour l'accomplissement de mes devoirs sacrés, et en reconnaissance de tant d'amour et de fidélité, à prendre toutes les mesures indispensables au salut de cette contrée, qui forme la portion la plus grande de la monarchie portugaise, et qui compte sur ma parole depuis le jour où j'ai juré de défendre ses droits de toute agression ;

Et comme les Cortès de Lisbonne persistent à suivre le même système erroné et injuste aux yeux de tout le monde, système qui a pour but de recoloniser le Brésil par la force des armes, bien qu'il ait déjà proclamé son indépendance politique, et qu'en vertu de mon décret royal du 3 juin dernier, une assemblée générale, constituante et législative, ait été convoquée légalement, à la demande générale de toutes les municipalités, procédant ainsi avec une formalité qui n'a pas même été observée en Portugal, où la convocation des Cortès n'a été, dans son principe, qu'un acte de clubs occultes et factieux ;

Et considérant, de mon côté, que Sa Majesté le roi don Jean VI, dont les Cortès prétendent usurper le nom et l'autorité pour arriver à leurs fins sinistres, est prisonnier dans son royaume, sans volonté à lui, sans cette liberté d'action qui est donnée au pouvoir exécutif dans les monarchies constitutionnelles ;

Où mon conseil d'État,

J'ordonne à toutes les juntas provisoires de gouvernement, à tous les commandans d'armes et chefs militaires, et à toutes les autorités constituées à qui appartient l'exécution de ce décret ;

1°. Que désormais on regarde comme ennemies, si elles tentaient aucun débarquement, toutes troupes qui seraient envoyées au Brésil, de Portugal ou de tout autre pays, sans mon consentement préalable, sous quelque prétexte que ce soit, ainsi que tous équipages et toutes garnisons de vaisseaux à bord desquels elles seraient transportées : continuant toutefois à conserver dans toute leur liberté comme par le passé, toutes relations de commerce et d'amitié entre les deux royaumes, afin de maintenir l'union politique que je tiens beaucoup à conserver ;

2°. Que si les susdites troupes arrivaient sans intentions hostiles, elles eussent à repartir sur-le-champ, demeurant toutefois, durant leur séjour, retenues à bord et incommunicables jusqu'à ce

qu'on leur ait fourni tous les vivres et secours nécessaires pour opérer leur retour ;

3°. Que , dans le cas où lesdites troupes ne voudraient point obéir à ces ordres et oseraient débarquer, elles soient repoussées , les armes à la main, par toutes les forces militaires de première et seconde ligne , et même par le peuple en masse ; employant dans cette occasion , si besoin est , tous les moyens possibles pour incendier les navires et couler à fond les chaloupes qui tenteraient un débarquement ;

4°. Que si , malgré tous ces efforts , il arrivait que ces troupes prissent pied dans quelque port ou sur quelque point de la côte , tous les habitans qui n'auront pu les en empêcher, se retirent dans l'intérieur, emportant dans les bois et les montagnes leurs vivres, et chassant devant eux leurs troupeaux ; et que les troupes du pays leur fassent une guerre cruelle d'avant-pestes et de guerrillas jusqu'à ce qu'ils aient réussi à s'en débarrasser, évitant toute occasion d'en venir à une action générale ;

5°. Que d'ors et déjà toutes les autorités civiles et militaires que cet ordre regarde, s'emprescent, sous la plus stricte et rigoureuse responsabilité, de fortifier tous les ports du Brésil où de pareilles descentes pourraient avoir lieu ;

6°. Qui si, par hasard, dans quelque'une des provinces du Brésil, il ne se trouvait pas des munitions et des pièces d'artillerie pour ces fortifications, les mêmes autorités mentionnées fourniront au plus tôt au gouvernement de Rio-Janeiro la note de celles dont elles auraient besoin, afin qu'elles leur soient envoyées immédiatement, à moins qu'elle n'en fassent part sur-le-champ à la province la plus voisine qui sera obligée à les leur fournir pour l'accomplissement d'aussi importantes obligations.

Que les autorités civiles et militaires que regarde l'exécution de ce décret royal, le fassent exécuter avec tout le zèle, toute l'énergie et toute la promptitude possibles, *sous peine d'être regardées comme coupables du crime de lèse-nation.*

Palais de Rio-Janeiro, le 1<sup>er</sup> août 1822.

De par Son Altesse Royale le Prince-Régent,

*Signé* LUIS PEREIRA DA NOBREGA DE SOUZA COUTINHO.

Le décret du 3 août, relaté dans la lettre du Prince, a pour but d'interpréter un article des instructions pour l'élection des députés à l'assemblée constituante, et de régulariser d'autres mesures pour la prompte réunion de cette assemblée.

### POST-SCRIPTUM.

Au moment où je vais déposer la plume, la France apprend, par les journaux anglais, que la paix est conclue entre le Brésil et Buénos-Ayres. Puisse une aussi heureuse nouvelle se confirmer ! Les enfans de l'Amérique ont versé trop de sang dans des luttes fraternelles ; leur rivalité a trop long-tems déchiré tous les cœurs européens qui battent pour la liberté, et réveillé les féroces espérances de cette secte astucieuse qui aspire à l'asservissement de l'univers. Que toutes les nations qui couvrent la surface du Nouveau-Monde, depuis la baie d'Hudson jusqu'au détroit de Magellan, se confondent enfin dans une ligue patriotique contre les prétentions du despotisme ! Qu'elles forment un faisceau d'airain contre lequel viendront se briser les efforts de la vieille tyrannie européenne ! Tels sont les vœux ; je dis plus, telles sont les espérances d'un jeune écrivain, vieux soldat de la liberté : le Ciel ne permettra pas qu'elles soient déçues.

FIN.

# TABLE.

|                                                         | Pages. |
|---------------------------------------------------------|--------|
| DÉDICACE.                                               | j      |
| NÓTICE HISTORIQUE sur don Pèdre.                        | 1      |
| CORRESPONDANCE CONSTITUTIONNELLE.                       |        |
| Argument.                                               | 97     |
| Lettre Première.                                        | 99     |
| Hymne Constitutionnel.                                  | 107    |
| Lettre Deuxième.                                        | 109    |
| —— Troisième.                                           | 116    |
| —— Quatrième.                                           | 124    |
| Proclamation aux Fluminenses.                           | 126    |
| Lettre Cinquième.                                       | 128    |
| —— Sixième.                                             | 130    |
| —— Septième.                                            | 132    |
| —— Huitième.                                            | 133    |
| —— Neuvième.                                            | 136    |
| —— Dixième.                                             | 138    |
| —— Onzième.                                             | 141    |
| —— Douzième.                                            | 143    |
| —— Treizième.                                           | 145    |
| —— Quatorzième.                                         | 146    |
| —— Quinzième.                                           | 147    |
| —— Seizième.                                            | 150    |
| Proclamation du Prince aux habitans de Rio-<br>Janeiro. | 160    |
| Lettre Dix-septième.                                    | 163    |
| —— Dix-huitième.                                        | 164    |

|                                                               | Pages.                   |
|---------------------------------------------------------------|--------------------------|
| <b>Le Prince-Régent à la division auxiliaire de Portugal.</b> | 166                      |
| <b>Lettre Dix-neuvième.</b>                                   | 169                      |
| —— Vingtième.                                                 | 171                      |
| —— Vingt-unième.                                              | 173                      |
| —— Vingt-deuxième.                                            | 175                      |
| —— Vingt-troisième.                                           | 177                      |
| —— Vingt-quatrième.                                           | 182                      |
| —— Vingt-cinquième.                                           | 184                      |
| <b>Proclamation du Prince aux Mineiros.</b>                   | 186                      |
| <b>Lettre Vingt-sixième.</b>                                  | 188                      |
| —— Vingt-septième.                                            | 191                      |
| —— Vingt-huitième.                                            | 196                      |
| <b>Proclamation du Prince aux Brésiliens.</b>                 | 202                      |
| <b>Discours du même au conseil de Procureurs.</b>             | 203                      |
| <b>Lettre Vingt-neuvième.</b>                                 | 207                      |
| <b>Proclamation du Prince aux habitans de Bahia.</b>          | 208                      |
| <b>Dépêche pour le gouvernement de Bahia.</b>                 | 210                      |
| <b><i>Idem.</i> pour Ignacio-Luis Madeira.</b>                | 211                      |
| <b>Lettre Trentième.</b>                                      | 213                      |
| —— Trente-unième.                                             | 216                      |
| —— Trente-deuxième.                                           | 217                      |
| <b>Manifeste aux peuples du Brésil.</b>                       | 218                      |
| <b>NOTES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES.</b>                        |                          |
| <b>Lettre I<sup>re</sup></b>                                  | <b>N<sup>os</sup> 1.</b> |
|                                                               | 239                      |
|                                                               | 2.                       |
|                                                               | 243                      |
|                                                               | 3.                       |
|                                                               | 245                      |
|                                                               | 4.                       |
|                                                               | <i>idem.</i>             |
|                                                               | 5.                       |
|                                                               | <i>idem.</i>             |
|                                                               | 6.                       |
|                                                               | 246                      |
|                                                               | 7.                       |
|                                                               | <i>idem.</i>             |
| <b>Lettre II.</b>                                             | 8.                       |
|                                                               | 247                      |

| TABLE.                                                                            |                     | 359                 |
|-----------------------------------------------------------------------------------|---------------------|---------------------|
|                                                                                   |                     | Pages.              |
|                                                                                   | N <sup>os</sup> 9.  | 249                 |
|                                                                                   | 10.                 | <i>idem.</i>        |
| Lettre III.                                                                       | 11.                 | 251                 |
|                                                                                   | 12.                 | 252                 |
| Lettre IV.                                                                        | 13.                 | 255                 |
|                                                                                   | 14.                 | 256                 |
| Lettre XIV.                                                                       | 15.                 | 257                 |
| Adresse du gouvernement de Saint-Paul au Prince-Régent.                           |                     | 258                 |
| Lettre XV.                                                                        | N <sup>o</sup> 16.  | 262                 |
| Manifeste du peuple de Rio-Janeiro.                                               |                     | 264                 |
| Discours du Président de la Municipalité au Prince-Régent.                        |                     | 271                 |
| Lettre XVI.                                                                       | N <sup>os</sup> 17. | 276                 |
|                                                                                   | 18.                 | 277                 |
| Lettre XVII.                                                                      | 19.                 | <i>idem.</i>        |
| Dépêche de la province de Saint-Paul au Prince-Régent.                            |                     | 278                 |
| Adresse du peuple de Saint-Paul au même.                                          |                     | 279                 |
| Adresse de l'évêque de Saint-Paul au Prince-Régent.                               |                     | 282                 |
| Discours de J.-B. d'Andrada é Silva.                                              |                     | 284                 |
| Lettre XVIII.                                                                     | N <sup>o</sup> 20.  | 292                 |
| Ordre du ministre de la guerre pour l'embarquement de la division auxiliaire.     |                     | 293                 |
| Ordonnance de police qui défend de communiquer avec la division auxiliaire.       |                     | 294                 |
| <i>Idem</i> qui ordonne aux habitans de se retirer à six lieues dans l'intérieur. |                     | 295                 |
| Lettre XIX.                                                                       | N <sup>o</sup> 21.  | 296                 |
| Dépêche du ministre de la guerre du Brésil à celui Lisbonne.                      |                     | <i>idem.</i>        |
| Lettre XXI.                                                                       | N <sup>o</sup> 22.  | Discours au Prince- |

|                                                                                                  |                                                                                                                          | Pages.       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------|
| Régent par José Teixeira da Fonceca Vasconcellos.                                                |                                                                                                                          | 299          |
| Lettre XXII.                                                                                     | N <sup>os</sup> 23. Décret.                                                                                              | 303          |
| Lettre XXIII.                                                                                    | 24.                                                                                                                      | 305          |
|                                                                                                  | 25.                                                                                                                      | 306          |
| Déclaration de l'escadre portugaise et du régiment provisoire envoyé de Lisbonne à Rio-Janeiro.  | <i>idem.</i>                                                                                                             |              |
| Lettre XXIV.                                                                                     | N <sup>os</sup> 26.                                                                                                      | 307          |
| Lettre XXVIII.                                                                                   | 27. Représentation au Prince-Régent par le peuple de Rio-Janeiro pour la convocation d'une assemblée générale du Brésil. | 312          |
| Discours du Président de la Municipalité pour le même sujet.                                     |                                                                                                                          | 323          |
| Réponse du Prince-Régent.                                                                        |                                                                                                                          | 331          |
| Décret du Prince-Régent qui convoque le conseil des Procureurs généraux des provinces du Brésil. |                                                                                                                          | 332          |
| Serment des Procureurs généraux.                                                                 |                                                                                                                          | 333          |
| <i>Idem</i> des Ministres secrétaires d'État.                                                    | <i>idem.</i>                                                                                                             |              |
| Représentation au Prince par le Conseil.                                                         |                                                                                                                          | 334          |
| Décret du Prince pour la convocation d'une assemblée au Brésil.                                  |                                                                                                                          | 337          |
| Discours de remerciement par le Président de la Municipalité.                                    |                                                                                                                          | 338          |
| Réponse du Prince.                                                                               |                                                                                                                          | 341          |
|                                                                                                  | N <sup>os</sup> 28.                                                                                                      | <i>idem.</i> |
|                                                                                                  | 29.                                                                                                                      | <i>idem.</i> |
|                                                                                                  | 30.                                                                                                                      | 342          |
| Lettre XXIX.                                                                                     | 31.                                                                                                                      | <i>idem.</i> |
| Lettre XXX.                                                                                      | 32.                                                                                                                      | 348          |
| Lettre XXXI.                                                                                     | 33. Décret.                                                                                                              | 353          |
| Post-scriptum.                                                                                   |                                                                                                                          | 356          |

# Extrait

DU CATALOGUE DE LA LIBRAIRIE

DE TENON.

---

OEUVRES COMPLÈTES D'HELVÉTIUS, suivies d'un *Essai* sur sa vie et ses ouvrages, par *Saint-Lambert*, de Lettres relatives au livre de l'Esprit; de la Correspondance de l'auteur avec Voltaire, Montesquieu, etc.; de Lettres sur la Constitution d'Angleterre et sur l'instruction du peuple; de Pensées et de Réflexions morales extraites des manuscrits de l'auteur, par M. l'abbé *Lefebvre-Laroche*, et d'une Épitre sur l'amour de l'étude, qui ne se trouve dans aucune des éditions précédentes, avec le *fac-simile* de l'écriture d'Helvétius et de celle de Voltaire. 3 vol. in-8. 18 f.

OEUVRES COMPLÈTES DE MESDAMES DE LA FAYETTE, DE TENCIN ET DE FONTAINES, précédées de Notices historiques et littéraires sur chaque auteur, par M. *Auger*, de l'Académie française. 4 vol. in-8, imprimés par Firmin-Didot sur les éditions originales, et ornés de gravures exécutées par les meilleurs artistes. 25 f.

Le Même, papier satiné, premières épreuves.

27 f.

Le Même, papier vélin satiné, fig. avant la lettre.

50 f.

Le Même, papier vélin satiné, fig. avant la lettre,   
caux-fortes et épreuves sur papier de Chine.

70 f.

DIALOGUES SCIENTIFIQUES, à l'usage de la jeunesse, trad.   
de l'anglais de *Joyce*, sur la 9<sup>e</sup> édition, par M. *Niogret*. 6 vol. in-18, ornés de planches, couvertures   
imprimées. 15 f.

Chaque vol. se vend séparément. 2 f. 50 c.

Le premier contient des Entretiens sur la Méca-   
nique;

Le second, sur l'Astronomie;

Le troisième, sur l'Hydrostatique;

Le quatrième, sur l'Air, sa nature, ses propriétés   
et ses différens effets;

Le cinquième, sur l'Optique et le Magnétisme.

Le sixième, sur l'Électricité et le Galvanisme.

Depuis long-tems il manquait à la bibliothèque de la jeunesse   
un ouvrage tel que celui que nous offrons aujourd'hui, qui, non-   
seulement dépouille la philosophie du caractère austère dont gé-   
néralement elle se revêt à ses yeux, mais encore la met à sa por-   
tée et la lui fait aimer, en ne lui montrant en elle qu'un système   
plus ou moins complet de toutes les connaissances utiles et agréa-   
bles. Ce but, que tant d'écrivains se sont efforcés d'atteindre,   
sans pouvoir y parvenir, l'auteur anglais *Joyce* l'a pour ainsi   
dire surpassé. Son ouvrage à lui seul est une bibliothèque. De la   
clarté, de la précision, de la variété, une méthode sans égale :   
telles sont les qualités qui, jointes au mérite du fond, recom-   
mandent cette production dont on ne saurait mieux faire l'éloge,   
qu'en disant que dans l'espace de peu d'années elle a eu, en An-   
gleterre, neuf éditions.

SOLLICITUDE MATERNELLE, trad. de l'anglais, par madame de *Flesselles*. 2 vol. in-18, fig. 3 f.

BIBLIOTHÈQUE PORTATIVE DES VOYAGES, trad. de l'angl. par MM. *Henri et Breton*; composée des voyages suivans : aux sources du Nil, par *Bruce*; en Nubie et en Égypte, par *Norden*; 1<sup>er</sup>, 2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> voyages autour du monde, par *Cook*; en Chine et en Tartarie, par *Macartney*; en Chine, par *Barrow*, pour servir de complément à la relation de l'ambassade du lord *Macartney*; en Turquie, aux Indes et en Perse, par *Tavernier*; accompagnée d'éclaircissemens historiques et critiques, et augmentée du récit des révolutions et événemens mémorables dont la Perse et les Indes ont été le théâtre jusqu'à ce jour. 49 vol. in-18, y compris 8 vol. d'atlas;ouv. imp. 72 f.

Le Même, papier d'Angoulême, nom de Jésus, atlas, premières épreuves. 120 f.

Le Même, pap. vélin satiné, fig. avant la lettre. 144 f.

Le Même, grand papier vélin satiné, nom de Jésus, fig. avant la lettre. 240 f.

BOURBONS (les), ou Précis historique sur les aïeux du Roi, sur Sa Majesté et sur les princes et princesses du nom de Bourbon qui entourent son trône, dédié au Roi, par M. *Montjoye*, auteur de l'Histoire de Marie-Antoinette, de l'Éloge du P. Berthier, etc.; orné de 20 portraits parfaitement ressemblans, gravés par

N. Forssell, d'après les meilleurs peintres. 1 vol. in-8.

8 f.

CONTEUR (le) DES DAMES, ou Soirées parisiennes, par *P. J. Charrin*, membre de plusieurs académies. 3<sup>e</sup> édition, corrigée et augmentée d'une Nouvelle, de trois romances avec accompagnement de forté-piano, orné de huit jolies figures et d'un titre gravé. 2 vol. in-12, couvertures imprimées. 9 f.

Cet ouvrage, dont l'édition est fort belle, est destiné à faire suite aux œuvres de M. Bouilly. La musique des Romances est de MM. L. Jadin, professeur au Conservatoire, Martinn, de l'Opéra-*Buffa*, et Ch. de Mélian.

DESCRIPTION DE VALENCE, ou Tableau de cette province, de ses productions, de ses habitants, de leurs mœurs, de leurs usages, etc., par *A. F. C. Paris*, 1823. 1 fort vol. in-8, orné d'une carte gravée par P. Tardieu. 5 f.

DICTIONNAIRE VÉRIDIQUE des Origines des Maisons nobles ou anoblies du royaume de France, par M. *Lainé*, successeur de M. de *Saint-Allais*. 2 vol. in-8. Paris, 1818. 14 f.

ESPRIT (l') DE L'HISTOIRE, ou Lettres politiques et morales d'un père à son fils, sur la manière d'étudier l'histoire en général, et particulièrement l'Histoire de France, par le comte *Ferrand*, membre de l'Académie française, pair de France. 6<sup>e</sup> édition. 4 vol. in-8. 25 f.

Le Même. 5 vol. in-12.

17 f. 50 c.

Cet ouvrage est adopté par le conseil royal d'instruction publique, pour être donné en prix dans les collèges.

HISTOIRE DE L'EMPEREUR CHARLEMAGNE, traduction libre de l'allemand, du professeur *Hegewisch*. 1 vol. in-8.

5 f.

HISTOIRE DE FRANCE, depuis Clovis jusqu'à Louis XVI, par *Mercier*, de l'Académie française. 6 vol. in-8.

30 f.

HISTOIRE GÉNÉALOGIQUE DES MAISONS SOUVERAINES DE L'EUROPE, depuis leur origine jusqu'à présent, avec des tables généalogiques et des armoiries gravées en taille-douce, par *V\*\*\**. 3 vol. in-8, dont un d'atlas, couvertures imprimées.

18 f.

Le Même, papier vélin.

36 f.

Cet ouvrage est le complément de tout ce qui a paru sur les généalogies des diverses maisons souveraines de l'Europe; il rectifie toutes les erreurs qui se rencontrent dans les auteurs qui ont précédemment écrit sur cette matière, tels que Dutillet, de Sainte-Marthe, Vignier, André, Duchesne, Anselme, Clérembault, d'Épernon, Labbe, Le Laboureur, Calmet, Hergott, Huhner, Imhoff, Zurlanben, Chifflet, Chazot de Nantigny, d'Hosier, Lachesnaye-des-Bois, d'Estrées, l'Art de vérifier les dates, Lesage, etc., etc., et fait connaître tous les personnages de chaque famille souveraine, avec les principaux traits de leur vie, depuis l'origine de ces familles jusqu'à présent.

Ces trois volumes contiennent l'histoire de la maison d'Autriche ancienne et moderne, de la maison de Lorraine, des branches de Wurtemberg, de Guise, d'Armance, de Mayenne, d'Elbeuf, d'Armagnac, d'Harcourt, de Lambset, de Lillebonne, de Joyeuse, etc.

HISTOIRE DE MARIE-ANTOINETTE-JOSEPH-JEANNE DE LORRAINE, archiduchesse d'Autriche, reine de France, par *Montjoye*, auteur de l'Éloge du père Berthier, 3<sup>e</sup> édition, dédiée à S. A. R. MADAME, duchesse d'Angoulême, revue, corrigée, augmentée d'un *fac-simile*

du testament de la Reine, beaucoup plus correct que ceux qui ont paru jusqu'à ce jour; de toutes les pièces relatives à ce testament, et ornée de belles figures.  
2 vol. in-8. 10 f.

**MANUEL DU JEUNE MARIN**, contenant l'instruction raisonnée et démontrée des devoirs attachés à chacune des classes du navigateur, pour la partie pratique du gréement des vaisseaux de commerce, l'arrimage, la voilure, etc.; la manœuvre des bâtimens à voiles latines, le gissement des bancs de Flandre, l'entrée des ports de Dunkerque et de Flessingue, suivi de remarques diverses et d'un vocabulaire raisonné des termes de marine, par *J. Nogués*, ancien officier de marine.  
1 vol. in-12, orné de 8 planches dessinées par l'auteur. 3 f. 50 c.

**MANUEL DE LITTÉRATURE CLASSIQUE ANCIENNE**, contenant l'Archéologie, une Notice des auteurs classiques, la Mythologie, les Antiquités grecques et romaines, trad. de l'allemand de *M. Eschenburg*, avec des additions, par *C.-F. Cramer*, professeur de philosophie et de littérature grecque et orientale à l'université de Kell, en Allemagne. 2 vol. in-8. 10 f.

**MAROTTE (la) DE SAINTE-PÉLAGIE**, ou *Momus en prison*, par MM. *Béranger*, *Jouy*, *E. de Pradel*, *Lagarde*, *Magalon*, *E. de Monglave*, etc. Paris, 1826. 1 vol. in-18, orné d'une jolie figure. 3 f. 50 c.

**MÉLANGES LITTÉRAIRES, POLITIQUES ET MORCEAUX** inédits de *C.-T. Wieland*, traduits des originaux allemands, et précédés d'un Essai sur la vie et les ouvrages de cet écrivain, par *A. Loève-Weimars* et

*Saint-Maurice*. Paris, 1824. 1 vol. in-8, imp. sur beau pap., caract. neuf. 7 f.

MÉLANGES DE LITTÉRATURE ET DE PHILOSOPHIE du 18<sup>e</sup> siècle, par l'abbé *Morellet*, de l'Académie française. 4 vol. in-8. Paris, 1818. 24 f.

Ouvrage indispensable aux personnes qui ont les Mémoires de l'abbé Morellet; il complète les œuvres de cet écrivain.

MÉMOIRES SECRETS ET INÉDITS, pour servir à l'Histoire contemporaine, recueillis, mis en ordre et publiés par *Alph. de Beauchamp*, 1<sup>o</sup> sur l'expédition de Bonaparte, par *Jean-Michel de Niello Sargy*, lieutenant de la flottille du Nil, attaché à l'état-major général; 2<sup>o</sup> sur l'expédition de Russie en 1812, par le comte de *Beauvollier*, attaché à l'intendance générale de l'armée; 3<sup>o</sup> sur l'exil et les infortunes des princes de la Maison royale, tirés du journal et des papiers du vicomte d'*H....*, maréchal-de-camp; 4<sup>o</sup> sur les circonstances particulières de la guerre civile d'Anjou et de la Bretagne, par madame la vicomtesse *Turpin de Crissé* avec la Relation circonstanciée de l'enlèvement du sénateur *Clément de Ris*, en 1801; précédés de Notices biographiques et accompagnés de Notices historiques. 1825. 2 vol. in-8. 12 f.

Ouvrage nécessaire aux souscripteurs des Mémoires relatifs à la Révolution française.

MINÉRALOGIE A L'USAGE DES GENS DU MONDE, contenant les caractères qui servent à reconnaître les minéraux, et à les distinguer les uns des autres, l'indication de ceux qui sont connus des minéralogistes, et des descriptions détaillées des pierres précieuses et autres,

des métaux, des sels, des bitumes, et généralement de tous les minéraux qui sont employés dans l'économie domestique, les arts et le luxe; avec des rapprochemens entre les noms donnés par les naturalistes, et ceux que les gens du monde, les artistes, les lapidaires, joailliers et bijoutiers leur ont consacrés. Ouvrage qui peut être utile aux jeunes gens, en leur donnant des connaissances usuelles et leur inspirant le goût d'études minéralogiques plus approfondies, orné de 9 planches en taille-douce représentant un grand nombre de sujets, par *J.-B. Pujoulx*. 1 gros vol. in-8. 8 f.

PLUTARQUE (le) FRANÇAIS, ou Abrégé des Vies des hommes illustres dont la France s'honore depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, avec des leçons explicatives de leurs grandes actions. Ouvrage élémentaire à l'usage de la jeunesse, par *M. de Propiac*. 2<sup>e</sup> édition. Paris, 1825. 3 vol. in-12, ornés de 60 portraits gravés par les meilleurs artistes.

9 f.

PRÉCIS DES VICTOIRES ET CONQUÊTES DES FRANÇAIS DANS LES DEUX MONDES, de 1792 à 1823, avec la campagne d'Espagne de 1823, dédié à l'armée française, par *A.-J.-B. Bouvet de Cressé*. Paris, 1824. 2 forts vol. in-12, ornés de figures.

7 f. 50 c.

Le Même, pap. vél., fig. avant la lett. 15 f.

PROMENADES AU MARCHÉ AUX FLEURS, ou le Botaniste du second âge; contenant quelques observations sur les plantes, les phénomènes qu'elles présentent, et des ~~cons~~ sur les végétaux apportés au Marché aux

fleurs ou cultivés par les amateurs; avec l'indication de ceux de diverses contrées qui sont employés dans l'économie domestique, les arts et l'industrie, par *J.-B. Pujoux*. 1 fort vol. in-12, orné de beaucoup de fig. noires en taille-douce. 4 f.

Le Même, fig. coloriées. 6 f. 50 c.

Le Même, pap. vél., fig. coloriées. 11 f.

RECHERCHES SUR LA NATURE ET LES CAUSES DE LA RICHESSE DES NATIONS, trad. de l'anglais d'*Adam Smith*, par *Blavet*. Seule édition avouée de l'auteur anglais. 4 vol. in-8. 16 f.

SAVANS (les) DE QUINZE ANS, ou Entretiens d'une famille sur la géographie, l'astronomie, l'histoire naturelle en général, la botanique, la physique, la chimie, les beaux-arts, etc., mêlés de Contes moraux à la portée de tous les âges, par *M. Breton*. 2 vol. in-12, ornés de 36 planches en taille-douce, représentant plus de 150 sujets. 8 f.

URBAIN GRANDIER, par *Hippolyte Bonnellier*. 1 vol. in-12, couv. imprimée. 3 f.

VIE DE CHARLES X, depuis sa naissance jusqu'à ce jour. Paris, 1825. 1 vol. in-8, portrait. 7 f.

VOYAGE A L'Océan PACIFIQUE DU NORD ET AUTOUR DU MONDE, dans lequel la côte du nord-ouest de l'Amérique a été soigneusement reconnue, entrepris par ordre de S. M. Britannique, principalement en vue de constater s'il existe quelques communications navigables de l'Océan-Pacifique au Nord à l'Océan-Atlantique septentrional, exécuté pendant les années

1790, 1791, 1792, 1793, 1794 et 1795, par le capitaine *George Vancouver*, traduit de l'anglais par *P.-F. Henry*. 6 vol in-8, imprimés par P.-F. Didot, enrichis d'un vol. d'atlas gravés par Tardieu aîné.

36 f.

Le Même, papier vélin satiné, atlas avant la lettre.

72 f.

VOYAGES DANS L'INDOUSTAN, à Ceylan, sur les deux côtes de la mer Rouge, en Abyssinie et en Égypte, durant les années 1802, 1803, 1804, 1805 et 1806, par le vicomte *Valentia*, trad. de l'angl. par *P.-F. Henry*, et accompagnés d'un atlas composé de deux nouvelles cartes de la mer Rouge, ainsi que de plans d'inscriptions anciennes et de vues diverses, exécutés sur les lieux par M. H. Salt, secrétaire de Sa Seigneurie. 4 vol. in-8, et 1 vol. d'atlas in-4, imprimés avec soin sur carré fin d'Auvergne.

42 f.

Le Même, papier vélin satiné, fig. avant la lettre.

84 f.

VOYAGE DANS L'INTÉRIEUR DE L'AFRIQUE, par *Frédéric Horneman*, pendant les années 1797 et 1798, trad. de l'anglais. 1 vol. in-8.

5 f.

VOYAGE A LA MER DU SUD, entrepris par ordre de S. M. Britannique pour introduire aux Indes occidentales l'arbre à pain et d'autres plantes utiles, par *G. Blight*, avec une relation de la révolte à bord de son vaisseau, trad. de l'anglais par *Soulès*. 1 vol. in-8, cartes.

4 f.

ART DU CORDONNIER POUR HOMMES ET POUR FEMMES, la botterie civile et militaire, les chaussures de théâtres, de bals, de ville, des paysans, les corioclaves dites imperméables, les sous-chaussures de toute espèce; suivi de l'Art du formier. 1 fort vol. in-8, orné de 250 fig. color. avec soin. 7 f. 50 c.

ART DU TANNEUR, CORROYEUR ET HONGROYEUR, par M. *Sal-leron*, député de la Seine. 1 fort vol. in-8, planches. 12 f.

BIBLIOTHÈQUE CHOISIE POUR LES DAMES, rédigée par madame *Dufresnoy*. Paris, *Lefuel*, 36 vol. in-18, imprimés par *Didot aîné*, pap. vélin satiné, ornés de 36 belles fig. 144 f.

CHEFS-D'ŒUVRE ORATOIRES DE MIRABEAU, ou Choix des plus éloquens discours de cet orateur célèbre; précédé d'une Notice biographique, et suivi du Plaidoyer que Mirabeau prononça à la sénéchaussée d'Aix, dans son procès avec sa femme. 2 vol. in-18, ornés d'un beau portrait. Jolie édition. Paris, 1822, couverture imprimée. 6 f.

CHOIX DE VOYAGES MODERNES DANS LES QUATRE PARTIES DU MONDE, ou Précis des voyages les plus intéressans par terre et par mer, entrepris depuis l'année 1806 jusqu'à ce jour, par *J. Mac Carthy*. 15 vol. in-12, ornés de cartes et fig. 37 f.

CODE DES BREVETS D'INVENTION, par M. *Blanc de Saint-Bonnet*. 1 vol. in-8. 5 f.

CONTRAT SOCIAL DE J.-J. ROUSSEAU. 1 vol. in-18, fig. 1 f. 50 c.

COURS DE MATHÉMATIQUES, Arithmétique, Géométrie et Algèbre, de *Bezout*; édition de *Richard, Caille et Ravier*. 10 vol. in-8, grand-raisin, fig. 50 f.

COURS DE PHILOSOPHIE, de *Saury*. 8 vol. in-12, figures. 20 f.

DICTIONNAIRE GÉOGRAPHIQUE, par *Robert*. 2 vol. in-8, cartes. 12 f.

DICTIONNAIRE (nouveau) HISTORIQUE DES ENVIRONS DE PARIS, par *P.-J.-L. Dufay* (de l'Yonne), avec une nouvelle carte des environs de Paris dans un rayon de quarante lieues. Paris, 1825. 1 gros vol. in-8. 7 f.

DICTIONNAIRE (nouveau) UNIVERSEL des Synonymes de la langue française, par *M. Guizot*. Paris, 1822. 2<sup>e</sup> édit. 2 vol. in-8. 12 f.

ÉLÉGIES DE *TIBULLE*, suivies des Baisers de Jean second; trad. par *Mirabeau*. 3 vol. in-8, ornés de 15 belles figures. 18 f.

ÉLÉMENTS D'ALGÈBRE, par *Léonard Euler*; trad. de l'allemand., avec des notes et des additions. Nouv. édit., revue et corrigée. 2 vol. in-8. 12 f.

ÉLÉMENTS D'HISTOIRE GÉNÉRALE ANCIENNE ET MODERNE, par *Millot*; continués jusqu'en 1816. 11 vol. in-12. 36 f.

ÉMILE, ou de l'Éducation, par *J.-J. Rousseau*. Nouv. édit., ornée de belles fig. gravées par *Villeroy*. 6 vol. in-18, papier vélin satiné, figures avant la lettre. 18 f.

Le Même, 6 vol. in-18, fig., pap. ordinaire.

9 f.

**ERREURS (des) ET DES PRÉJUGÉS RÉPANDUS DANS LES DIVERSES CLASSES DE LA SOCIÉTÉ, par J.-B. Salgues.**  
3<sup>e</sup> édition. Paris, 3 vol. in-8. 18 f.

Le 3<sup>e</sup> volume se vend séparément. 3 f.

**ESPRIT (l') DE LA LIGUE, ou Histoire politique des troubles de France pendant les 16<sup>e</sup> et 17<sup>e</sup> siècles, par Anquetil.** 4 vol. in-8. Paris, 1824. 10 f.

**ESSAI SUR LES MŒURS ET L'ESPRIT DES NATIONS, par Voltaire.** 5 vol. in-8. 20 f.

Le Même, édition de Plancher. 3 vol. in-12.  
10 f. 50 c.

**HISTOIRE ABRÉGÉE DU SACRILÈGE CHEZ LES DIFFÉRENS PEUPLES, ET PARTICULIÈREMENT EN FRANCE, avec des Notes historiques sur les persécutions religieuses et leurs victimes; et suivie des Discours prononcés contre la loi du sacrilège par MM. le comte Molé, le comte de Bastard, le duc de Broglie, le comte de Lanjuinais, le baron de Barente, le baron Pasquier, pairs de France, et MM. Benjamin-Constant, Bourdeau, Devaux, Royer - Collard, Chabaud-Latour, etc.**  
2 vol. in-8, 1825. 10 f.

**HISTOIRE DES ANIMAUX, précédée d'un Précis de l'Histoire naturelle de l'Homme, ouvrage élémentaire à l'usage de l'un et de l'autre sexe, et des personnes qui veulent prendre des notions d'Histoire naturelle.**  
Nouvelle édition. 1 gros vol. in-12, orné de fig.  
2 f. 50 c.

**HISTOIRE GÉNÉRALE DE L'ESPAGNE, par Depping.** Paris, 2 vol. in-8. 9 f.

**HISTOIRE ÉLÉMENTAIRE DE L'ANCIENNE GRÈCE**, depuis l'établissement des colonies jusqu'à la réduction de la Grèce en province romaine; ouvrage formant un corps d'histoire, de morale et de politique, avec une table chronologique, un vocabulaire et deux cartes, à l'usage de la jeunesse des deux sexes, par *Foulon*. 2<sup>e</sup> édition. 2 vol. in-8. 8 f.

**HISTOIRE DE JEANNE D'ALBRET**, mère d'Henri IV, reine de Navarre, par mademoiselle de *Vauvilliers*. 3 vol. in-8, ornés du portrait de la mère d'Henri IV.

18 f.

**HISTOIRE NATURELLE DE LA PAROLE**, par *Court de Gebelin*. Nouvelle édition, revue par M. Lanjuinais, pair de France. Paris, in-8, planche.

7 f.

**HISTOIRE DES PHILOSOPHES ANCIENS ET MODERNES**, par *Savérien*. 13 vol. in-12, portraits.

35 f.

**LIVRE (le) DES FEMMES**, publié par mesdames *Dufrenoy* et *Amable Tastu*, orné de 4 portr. 2 vol. in-18. Jolie édition.

7 f.

**MANUEL DE L'ARCHITECTE ET DE L'INGÉNIEUR**, ouvrage utile à toutes les personnes qui s'occupent de constructions, par M. *Delaire*, ex-professeur de l'École royale militaire de Paris. 1825. un gros vol. in-18.

3 f.

**MANUEL D'ÉCONOMIE DOMESTIQUE ET D'UTILITÉ PUBLIQUE**, à l'usage des propriétaires, cultivateurs, distillateurs, confiseurs, liquoristes, limonadiers, droguistes, épiciers, restaurateurs, marchands de vins, etc., etc., par *L.-J. Lebouide-Delalande*, membre titulaire du

- cercle médical. 1825. 1 gros v. in-18. 2 f. 50 c.
- MANUEL D'ÉCONOMIE RURALE ET DOMESTIQUE, ou Recueil de 700 recettes ou instructions excellentes pour l'économie rurale, traduit de l'anglais par M<sup>\*\*\*</sup>. 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1825. 3 f.
- MÉMOIRES D'UN JEUNE GREC, sur la prise de Tripolizza, et pour servir à l'histoire de la régénération de la Grèce. 1825. 1 vol. in-8. 4 f.
- MÉMOIRES D'UN HOMME DE LETTRES, ouvrage anecdotique faisant suite aux Mémoires sur la révolution française. Paris, 1825. 1 vol. in-8. 5 f.
- MINISTRE (le) DE WAKEFIELD, nouvelle traduction, précédée d'une Notice historique, par M. *Hennequin*, auteur de l'Esprit de l'Encyclopédie, et collaborateur de la Biographie universelle. 1 vol. in 8, imprimé sur papier fin des Vosges, satiné, et orné d'un très-beau portrait par *Couché*. Paris, 1825. 7 f.
- OEUVRES COMPLÈTES DE MADAME DE GRAFIGNY, contenant : Lettres d'une Péruvienne, Théâtre et Nouvelle espagnole, nouvelle édition. 1 fort vol. in-8, orné de 9 belles grav. et du portrait de l'auteur. 9 f.
- PARADIS (le) PERDU DE MILTON, avec les Notes et les Remarques de M. Adisson, traduit de l'anglais par *Dupré de Saint-Maur*. 1823, nouvelle édition, in-12. 2 f. 50 c.
- PRÉCIS DE L'HISTOIRE D'ESPAGNE, depuis l'origine de cette puissance jusqu'en 1814, par M. *de Boissi*; et continuation depuis cette époque jusqu'à ce jour, par M. le

comte de *Barins*. Paris, 1824. 1 gros vol. in-18, de plus de 500 pages, orné de carte et fig. 3 f.

PRÉCIS DE L'HISTOIRE UNIVERSELLE, par *Anquetil*. Paris, 1823. 12 vol. in-12. 36 f.

Le Même, 12 vol. in-8. 60 f.

RÉPERTOIRE DES THÉÂTRES ÉTRANGERS, contenant Shakspeare, Schiller, Alfieri, et un Choix des meilleures pièces des théâtres anglais et espagnol. 29 vol. in-18, couvertures imprimées. 72 f.

RÉSUMÉ DE L'HISTOIRE DES JÉSUITES, par M. *Charles Liskenne*, 1825. 1 vol. in-8. 7 f.

ROMAN COMIQUE DE SCARRON. Paris, 1825. Jolie édition, orné d'un beau portrait, 2 v. in-8. 12 f.

TABLEAU HISTORIQUE, topographique et moral des peuples des quatre parties du monde, comprenant les lois, les coutumes et les usages de ces peuples, par *A.-M. Sané*, 2 vol. in-8. 10 f.

THÉÂTRE DU MONDE, où, par des exemples tirés des auteurs anciens et modernes, les vertus et les vices sont mis en opposition, par M. *Richer*, auteur des *Vies* des plus célèbres marins, etc., orné de très-belles gravures d'après les dessins de MM. *Moreau jeune* et *Marillier*. 4 vol. in-8. 20 f.

TRAITÉ COMPLET SUR LES ABEILLES, et Nouvelle manière de conserver la cire et le miel, et de les multiplier, par *della Rocca*. 3 vol. in-8, fig. 15 f.

VICTOIRES ET CONQUÊTES DES GRECS MODERNES, depuis leurs premières hostilités contre les Turcs jusqu'à la

fin de l'année 1824, précédées d'une introduction historique, contenant l'Histoire abrégée de la Grèce, depuis la révolution de 1740 jusqu'à nos jours, par *J.-B. Picquenard*. 1825. 2 gros vol. in-18, ornés de 2 beaux portraits. 7 f.

VOYAGE DU JEUNE ANACHARSIS, par *J.J. Barthélemy*, nouvelle édition, par Didot, ornée de 24 belles gravures et d'un atlas de 39 planch. 7 v. in-8. 56 f.

VOYAGE AU CANADA et dans la partie septentrionale de l'Amérique, traduit de l'anglais par *Lunier* et *Henry*. 3 v. in-8, ornés de 11 fig. et de 2 cartes. 15 f.

Le Même, papier vélin satiné, fig. avant la lettre. 30 f.

VOYAGE EN RUSSIE, EN TARTARIE ET EN TURQUIE, trad. de l'anglais de *Clarke*, suivi d'un appendix et d'un extrait du Voyage de *Mac-Gell*. Paris, imprimerie royale. 1 gros vol. in-8, avec un grand nombre de notes, cartes et plans. 18 f.

VOYAGE AUX SOURCES DU NIL, par *Bruce*; traduit de l'anglais par *P.F. Henry*. 9 vol. in-18, grand papier vélin, y compris 1 vol. d'atlas. 45 f.

VOYAGE (Relation du) A LA RECHERCHE DE LA PEYROUSE, fait par ordre de l'Assemblée constituante, par *Labillardière*, membre de la Société d'histoire naturelle, et l'un des naturalistes de l'expédition. 2 vol. in-8, atlas grand in-folio de 44 très-belles planches. 42 f.

Le Même, sans atlas. 12 f.







.

.

.

.





This book should be returned to  
the Library on or before the last date  
stamped below.

A fine is incurred by retaining it  
beyond the specified time.

Please return promptly.



SA 5871.3

Correspondance de don Pedro Premie

Widener Library

006278178



3 2044 080 487 077